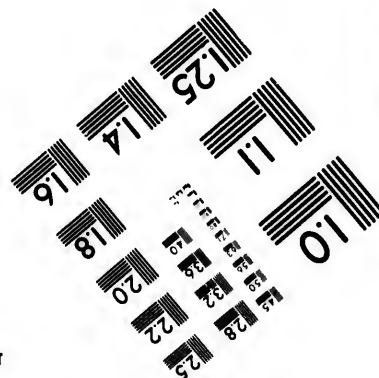
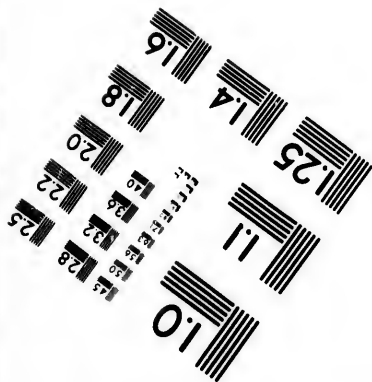
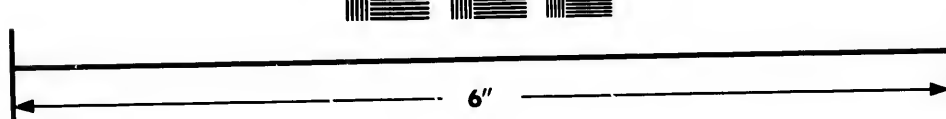
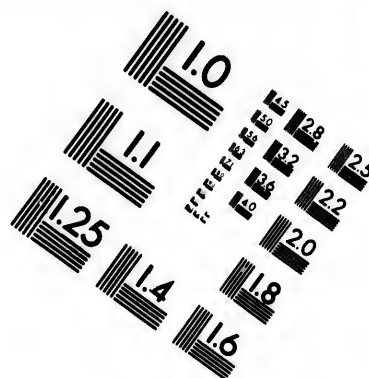




Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☒ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distortion.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☒	☐	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

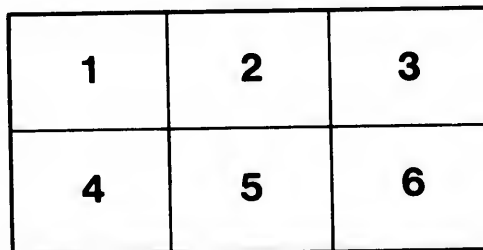
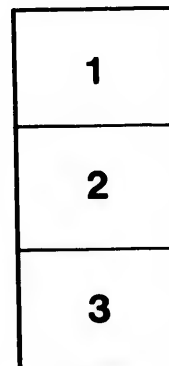
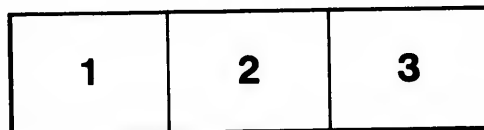
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
diffier
une
page

rrata
o

elure,
n à

32X

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES.

TOME VINGTIÈME.

I

DE

MA

hez

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES,

ÉCRITES

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

NOUVELLE ÉDITION.

MÉMOIRES DE LA CHINE.

TOME VINGTIÈME.



A TOULOUSE,

chez { NOEL-ETIENNE SENS, Imprimeur-
Lib., rue Peyras, près les Changes.
AUGUSTE GAUDÉ, Libraire, rue
S.-Rome, N.º 44, au fond de la Cour.

1811.

BV 2290

A2

1810

V.20

E

L

M

Du

J
du d
nièr
dan
rial
laqu

LETTRES
ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,
ÉCRITES
PAR DES MISSIONNAIRES
DE
LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

MÉMOIRES DE LA CHINE.

LETTRE

*Du Père Parennin , Missionnaire de la
Compagnie de Jésus, au Père *** , de la
même Compagnie.*

A Peking, ce 20 Juillet 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

Je ne doute point que vous n'ayez été édifié
du détail que je vous envoyai l'année der-
nière, sur le progrès que la Religion a fait
dans une nombreuse famille du sang Impé-
rial, et sur la générosité toute chrétienne avec
laquelle ces Princes, encore nouveaux dans

la Foi , se sont vus dépouillés de leur dignité , et condamnés à un pénible exil. Mais peut-être êtes-vous en peine de savoir s'ils se sont soutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paraître au commencement de leur disgrâce , et si la continuité de leurs souffrances n'a point à la fin ébranlé leur courage. Non , mon Révérend Père, la vertu de ces illustres Néophytes n'a point chancelé ; leurs maux qui croissent chaque jour , ne servent qu'à augmenter leur patience , et ils nous donnent de continuel exemples d'une constance et d'une fermeté héroïque.

Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris , soit des Chrétiens qui sont venus du lieu de leur exil , soit de quelques lettres que ces Seigneurs m'ont écrites ; mais j'ignore plusieurs traits particuliers de vertu , que leur humilité a pris grand soin de nous cacher.

Au reste, il est bon de vous avertir, 1.^o qu'en parlant du lieu de leur exil , que les Chinois nomment *Yeou-ouée* , je ne me servirai que du nom Tartare , qui est *Fourdane* , lequel signifie en général place de guerre , et qui est bâtie dans les passages de la grande muraille , ou ailleurs dans des gorges de montagnes , pour fermer aux ennemis l'entrée du Royaume ; 2.^o que quand je parlerai du vieux Régulo , père des Princes Chrétiens , je l'appellerai désormais de son nom honorable *Sourniama* , et non pas *Sou-nou* , dont je me suis servi dans ma première lettre. *Sou-nou* est son petit nom qui n'est employé que par l'Em-

pereur , ou par ceux qui parlent de lui à Sa Majesté. Ses enfans ont aussi des noms Tartares ; mais comme je ne parlerai guères que de ceux qui sont Chrétiens , je continuerai à leur donner le nom du saint qu'ils ont reçu au Baptême.

Les Mant-cheoux entretiennent dans *Fourdane* quarante mille hommes de garnison avec un Général , et grand nombre d'Officiers subalternes. Ce Général est en même-temps Gouverneur de la Ville et de toutes les petites places d'alentour , où il y a garnison. On compte dans *Fourdane* cinquante mille habitans. Ce sont tous ou des Ouvriers ou des Négocians qui commercent avec les *Montgoux*. La Police y est administrée par les Mandarins de Lettres.

Il y a encore deux choses que je vous prie d'observer ; la première , que parmi les domestiques qui suivirent ces Princes dans leur exil , il y en avait de deux sortes ; les uns sont proprement esclaves de leur maison ; les autres sont des Tartares ou Chinois tartarisés , que l'Empereur donne en grand ou petit nombre , à proportion de la dignité dont il honore les Princes de son sang. Ces derniers sont l'équipage du Régulo , et on les appelle communément les gens de sa porte. Il y a parmi eux des Mandarins considérables , des vices-Rois et des *Tsong-tou* (1) ; quoiqu'ils ne soient pas esclaves

(1) Nom d'un grand Mandarin , qui a la surintendance de deux Provinces , et qui est au-dessus des vice-Rois.

comme les premiers , ils sont presque également soumis aux volontés du Régulo , tant qu'il conserve sa dignité ; ils passent après sa mort au service de ses enfans , s'ils sont honorés de la même dignité. Si le père , pendant sa vie , vient à décheoir de son rang , ou si le conservant jusqu'à la mort , il ne passe point à d'autres de ses enfans , cette espèce de domestiques est mise en réserve , et on les donne à quelqu'autre Prince du sang lorsqu'on fait sa maison , et qu'on l'élève à la même dignité.

La seconde , que c'est une coutume établie parmi les *Mant-cheoux* , que lorsqu'un domestique prend la fuite , en quelque endroit que soit son maître , soit en son Palais , soit à la guerre , ou même en exil , celui-ci est obligé d'en informer le Tribunal , et de désigner le nom , l'âge , la figure et les traits du visage du fugitif , sans quoi il serait responsable des mauvaises actions dont il se rendrait coupable. Le Tribunal chargé de cette sorte d'affaire , fait les perquisitions les plus exactes des déserteurs , et les punit sévèrement. On leur imprime à la joue une marque ineffaçable , et on les rend à leurs maîtres.

Ce petit éclaircissement m'a paru nécessaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la suite de cette lettre. Aussitôt donc que ces illustres exilés furent arrivés à *Fourdane* , chacun d'eux songea à se loger avec sa famille : les habitans du lieu persuadés que ces Princes étaient fort riches , et abusant de la nécessité pressante où ils se

trouvaient, mirent le louage de leurs maisons à un prix excessif, en sorte que le Prince Paul, et un de ses frères, jugeant bien qu'ils seraient-là un long séjour, prirent le parti d'acheter un terrain, et de se bâtir des maisons, plutôt que de se mettre en si gros frais pour un simple louage. Un Licencié, habitant de *Fourdane*, qui avait reçu autrefois des grâces de *Sourniama*, lui offrit sa maison. Le Prince accepta son offre, et l'acheta dans la suite.

Cependant toute communication avec Peking était absolument interdite à *Sourniama*. L'Empereur lui avait défendu d'y envoyer aucun de ses domestiques; ce n'était que de-là néanmoins que lui et les Princes ses enfans pouvaient tirer les secours nécessaires à leur subsistance. Le Licencié fut touché de voir des personnes de son rang éloignées de leur patrie, dans un délaissement général, sans amis, sans support: comme il n'était pas leur domestique, il crut pouvoir sans aucun risque faire le voyage de Peking; et procurer quelque assistance à ces Princes abandonnés.

L'Empereur, qui a par-tout des espions, fut bientôt informé, et du plaisir que le Licencié avait fait à *Sourniama*, en lui vendant sa maison, et de son arrivée à Peking. Il y eut ordre de l'arrêter: on le mit en prison, on l'appliqua à la question, et la violence des tourmens tira de lui les lettres adressées aux Princes amis de *Sourniama*, dont il était le Porteur. On mit aussitôt la

main sur ces Princes, et on les conduisit en prison avec l'Intendant de *Sourniama*, domestique de sa porte, qu'il avait laissé à Pekin pour veiller au soin de ses affaires, et lui fournir peu-à-peu l'argent qui lui était nécessaire.

Les réponses que firent les prisonniers dans les interrogatoires qu'ils subirent, impliquèrent plusieurs autres personnes dans la même affaire. On les emprisonna sur-le-champ, et on donna ordre au Général de *Fourdane* de se rendre incessamment à la Cour.

Cet ordre auquel il n'était pas naturel de s'attendre, et les emprisonnemens qui le précédèrent, effrayèrent les domestiques de *Sourniama*. Plusieurs d'entr'eux renoncèrent au soin de ses affaires pour ne penser qu'à leur propre sûreté; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs maîtres qui les avaient comblés de bienfaits, et qui les honoraient encore de leur confiance; tels furent quelques domestiques de la porte, qui chargés de percevoir les revenus des terres et des maisons de ces Seigneurs, refusèrent de s'en désaisir, sous le spécieux prétexte que ces biens seraient infailliblement confisqués, qu'on leur demanderait compte des fonds et des rentes échues depuis le départ de *Sourniama*, et qu'après ce compte rendu on les ferait domestiques d'une autre maison.

Cependant le Général de *Fourdane* arriva à Pekin. Il était créature de *Sourniama*, et c'était à sa protection qu'il devait sa fortune;

aussi eut-il pour son bienfaiteur tous les égards que le devoir de sa charge, et la fidélité à son Prince lui permirent. Dès qu'il parut à la Cour, l'Empereur le fit venir en sa présence, et eut avec lui de longs entretiens, dont on n'aurait rien appris, si le temps n'en eût découvert une partie.

Il fut bientôt renvoyé à son poste. Quand il approcha de *Fourdane*, tous les Officiers de la place vinrent au-devant de lui selon la coutume; *Sourniama* s'y trouva aussi; mais le Général fit semblant de ne pas l'apercevoir, et affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triste augure des nouveaux malheurs dont il était menacé. En effet, le lendemain il lui vint de la part du Général un ordre qui lui prescrivait de sortir de la Ville, lui, sa famille et tous ses gens, et d'aller demeurer au milieu d'une Campagne qu'il lui assigna à deux lieues de la place, avec défense d'y remettre le pied.

Cette nouvelle que nous n'apprîmes que d'une manière confuse, nous affligea sensiblement, et nous commençâmes à croire, comme beaucoup d'autres, que le dessein était de laisser ces Princes languir et se consumer peu-à-peu dans ce désert; tout ce que nous pûmes faire dans de si tristes conjonctures, fut de redoubler auprès de Dieu nos prières, afin de leur obtenir la force de supporter patiemment de si rudes épreuves.

Je cherchais inutilement le moyen de faire passer quelques mots de consolation à ces illustres affligés; tous les passages m'é-

taient fermés. Si quelque domestique fidelle se hasardait de venir à Pekin , il le faisait très-secrètement , et nous n'en avions nulle connaissance. Enfin vers les Fêtes de Noël , six mois après le départ de ces Princes , deux hommes inconnus , qui se disaient Chrétiens , vinrent dans notre maison , et demandèrent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre ; le plus ancien me fit signe de faire retirer un domestique qui était présent. Il me dit qu'il s'appelait *Marc Ki* ; qu'il était le chef de cinq ou six familles Chrétiennes établies à *Fourdane* ; que les Princes exilés n'osant envoyer ici aucun domestique , il s'était chargé de venir de leur part me saluer moi et les autres Pères , et nous assurer qu'ils jouissaient d'une parfaite santé , et qu'ils étaient contens de leur sort.

Vous jugerez aisément, mon Révérend Père, quelle fut l'impression de joie que ce discours produisit dans mon cœur. Je regardais ce zélé Chrétien comme un Ange du Ciel que Dieu avait placé là pour être la consolation de ses serviteurs ; je le priai de me faire le détail de ce qui s'était passé à *Fourdane* depuis l'arrivée des Princes jusqu'à son départ ; il acquiesça volontiers à ma prière , et je ne puis mieux faire que de vous rapporter simplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'histoire de sa vie , afin de me donner une connaissance plus entière de ce qui le regardait , et de ce qui concernait les Princes.

» J'ai porté , dit-il , les armes toute ma

» vie ; au retour de la dernière guerre contre
» les *Eluths* , les fatigues que j'avais es-
» suyées , et mon grand âge me portèrent à
» demander la permission de me démettre
» de mon emploi en faveur d'un fils qui est
» aussi Chrétien. Cette grâce me fut accor-
» dée. Nous demeurons ensemble à *Four-*
» *dane* , et nous y vivons de la paie annuelle
» de mon fils , et du riz qu'il reçoit chaque
» lune : je fais d'ailleurs un petit commerce ,
» dont le gain supplée à ce qui nous man-
» que. Nous avons là plusieurs Chrétiens
» dont les uns sont gens de métier , et les
» autres sont Soldats. Ceux-ci m'ont dit
» qu'ils ont reçu de vous le saint Baptême
» il y a plus de vingt ans , au passage de la
» grande muraille appelé *Tcham-hia-keou* ,
» où ils étaient en garnison. J'assemble ces
» Chrétiens dans ma maison les jours de
» Fêtes ; nous faisons ensemble la prière , et
» je les avertis des jours d'abstinence et de
» jeûne ; tous aspirent au bonheur de voir
» un Missionnaire , afin de pouvoir entendre
» une Messe , et de participer aux Sacré-
» mens : la plupart n'en ont point vu depuis
» douze ans.

» Quand j'appris qu'une foule de Princes
» exilés arrivaient à *Fourdane* , dont plu-
» sieurs avaient embrassé la Foi , j'appelai
» tous les Chrétiens , et je leur défendis de
» rôder autour des maisons de ces Seigneurs ,
» et de s'informer s'il y avait parmi eux des
» Chrétiens. Je leur fis entendre que cette
» curiosité qui pourrait être louable en toute

e fidelle
e fesait
ns nulle
Noël, six
s, deux
rétiens,
andèrent
a cham-
de faire
ésent. Il
u'il était
rétiennes
ces exilés
ique, il
ne salner
rer qu'ils
et qu'ils

end Père,
e discours
gardais ce
Ciel que
nsolation
e faire le
Fourdane
a son dé-
a prière,
vous rap-
conta. Il
de sa vie,
e plus en-
e qui con-

toute ma

» autre conjoncture , deviendrait funeste et
» à ces Princes et à eux-mêmes , sur-tout
» dans les commencemens d'un nouveau
» règne si contraire au Christianisme. Je les
» priai de se reposer sur moi du soin de
» cette sorte d'information , en les assurant
» que je ne leur laisserais rien ignorer de ce
» qui viendrait à ma connaissance. Ils con-
» vinrent que cette précaution était sage ,
» et ils s'y conformèrent.

» Aussitôt que les Princes furent ar-
» rivés , ils se logèrent séparément , les uns
» dans des maisons , les autres dans des hô-
» telleries que leurs domestiques avaient eu
» soin de retenir. Je m'adressai à un de nos
» Chrétiens , homme sage , que sa profession
» de Barbier autorisait à parcourir les rues
» sans donner aucun ombrage. Je lui recom-
» mandai de tourner autour des maisons
» de ces nouveaux venus , en faisant du bruit
» de sa sonnette , et supposé , comme j'en
» doutais pas , que quelqu'un l'appelât ,
» d'user de toute son adresse pour découvrir
» s'il était Chrétien.

» En effet il fut bientôt appelé par un de
» ces Princes , qui tout couvert encore de
» la poussière du voyage , voulait se faire
» raser les cheveux. Comme ce Prince est
» populaire , il fit diverses questions au Bar-
» bier tandis qu'il le rasait ; il lui demanda
» d'abord s'il était de *Fourdane* , et com-
» ment il n'allait pas à *Pekin* , où des gens
» de sa profession trouvaient bien plus à ga-
» gner que dans un lieu aussi misérable que

» *Fourdane*. Il répondit qu'il était de la province de *Chen-Si*, qu'il avait demeuré quelques années à *Pekin*, mais qu'il n'y fesait pas fortune à cause de la quantité de gens de sa profession qu'on y trouve. Et en quel quartier demeuriez-vous, dit le Prince, et qu'y avez-vous trouvé de remarquable? Je demeurais, dit le Barbier, près de la porte de *Chun-Tchi-men*, et j'y ai vu avec plaisir une Eglise bâtie à l'Européenne qui est proche de cette porte. Etes-vous entré dans cette Eglise, reprit le Prince, et connaissez-vous ceux qui y logent? Que sont-ils là? J'y suis entré plusieurs fois, répondit le Barbier; ce sont des Européens qui y résident, et qui prêchent la Loi de Dieu; mais répliqua le Prince, quel était votre dessein? Vouliez-vous vous faire Chrétien? Je le suis dès ma jeunesse, dit le Barbier. A cette parole le Prince se leva, et l'embrassant tendrement, eh! que ne vous expliquiez-vous plutôt, lui dit-il; je suis Chrétien comme vous; Paul est mon nom de Baptême. Il s'informa ensuite de tous ceux qui étaient Chrétiens dans ce lieu-là, et de moi en particulier qu'ils regardent comme leur Chef; il me fit donner quelques instructions, et ajouta que je pouvais m'adresser à François *Tcheou*, domestique de la porte du Prince Jean. Je le fis, et je rendis secrètement à ces illustres exilés tous les services dont j'étais capable. Tout fut assez paisible jusqu'au retour du Général qui apporta l'ordre de les

» chasser de la Ville , et de les confiner dans
» un désert : on leur assigna une plaine de
» sable appelée *Sin-pou-tse* , c'est à-dire ,
» nouveau Hameau , parce que sur un petit
» tertre qui s'y trouve , de pauvres gens venus
» d'assez loin y ont bâti sept ou huit cabanes ,
» pour cultiver quelques morceaux de terre
» qui sont au-delà du sable.

» Ce fut un spectacle bien touchant de
» voir la triste situation de ces Princes. Les
» pluies continuelles avaient ruiné leur équi-
» page : les uns avaient été forcés de payer
» d'avance pour un an le loyer de leurs
» maisons , parce qu'on en use ainsi avec les
» exilés ; les autres avaient presque achevé
» d'en bâtir à leurs propres dépens , et
» cependant on les obligeait de tout aban-
» donner. Il leur fallut sortir brusquement ,
» les uns à pied , les autres à cheval , les
» femmes et les enfans sur de méchantes
» charrettes pour se transporter dans un
» désert , où l'on ne trouvait ni pâturages
» pour les bestiaux , ni bois pour le chauf-
» fage : tout infertile et sablonneux qu'était
» ce terroir , les propriétaires leur vendirent
» très-cher l'emplacement nécessaire pour
» y construire des cabanes ; car on ne peut
» guères appeler autrement des maisons
» faites de bois et de terre , et couvertes de
» chaume : encore fallut-il faire venir ces
» matériaux d'ailleurs , et ces nouveaux frais
» absorbèrent le peu d'argent qui leur restait.

» Pendant que ceux qui étaient témoins
» d'un traitement si dur , murmuraient hau-

» tement , les Princes étaient les seuls qui
» ne laissent échapper aucune plainte ;
» ils paraissent aussi tranquilles que s'ils
» eussent été dans l'abondance : je parle des
» Chrétiens , car je n'avais aucun commerce
» avec les autres.

» Pour moi j'étais vivement touché de me
» voir gêné dans les services que je voulais
» leur rendre. Le Général de *Fourdane*
» avait fait afficher des placards à toutes les
» portes de la Ville , qui portaient défense
» à tous les *Mant-cheoux*, *Montgoux* et Chi-
» nois tartarisés d'aller à *Sin-pou-tse* , sous
» peine d'être livrés au Tribunal des crimes
» à Peking , et d'être jugés et punis comme
» rebelles.

» Cet ordre arrêta tout court ceux qui
» étaient portés d'inclination à assister ces
» Princes infortunés. Ils n'étaient secourus
» que par quelques domestiques qui venaient
» secrètement à la Ville , pour acheter les
» choses les plus nécessaires , et qui s'en
» retournaient très-promptement.

» Enfin , après quelque temps je risquai
» d'aller les voir. Depuis que j'ai quitté la
» profession des armes , on me regarde assez
» communément comme un homme du simple
» peuple ; d'ailleurs je sais le métier de
» Colleur , et François *Tcheou* étant en-
» core à *Fourdane* , m'avait donné à coller
» une Image qu'il voulait placer dans un ora-
» toire. Ce fut pour moi un prétexte de l'al-
» ler trouver pour apprendre de lui ce qui
» se passait , et ce que je pourrais faire en

» faveur de ces Seigneurs. Je ne trouvai pas
» un seul homme dans toute ma route ; mais
» quand j'approchai d'une espèce de Village
» qui était celui où les Princes sont relégués ,
» un jeune homme à cheval qui était placé
» comme en sentinelle , vint à moi , m'ar-
» rêta , et me demanda d'où je venais , où
» j'allais et si j'ignorais les défenses qui
» avaient été faites : je répondis que j'étais
» Colleur , et qu'ayant appris qu'on bâtissait
» dans ce Village , j'étais venu y chercher
» de l'occupation. Si tu es Ouvrier , dit-il ,
» montre-moi tes instrumens : ce n'est pas
» la coutume , répondis-je , d'en porter avant
» que d'avoir vu ce qu'il y a à faire , et
» d'être convenu du prix. Comme il m'exa-
» minait avec attention , il s'aperçut que
» j'avais dans le sein un rouleau de papier ;
» il demanda ce que c'était : c'est une pein-
» ture , lui répondis-je. Il la voulut voir ,
» et aussitôt il s'écria : ah ! c'est la Sainte-
» Vierge ; tu es donc Chrétien ? à qui veux-tu
» parler ? Quand je lui eus répondu que
» c'était à François Tcheou : suis-moi ,
» dit-il , je te conduirai chez lui : effecti-
» vement il me montra sa porte , et alla
» avertir son père de l'arrivée d'un Chrétien.
» Je sus ensuite que c'était le Prince Michel ,
» fils du Prince Paul , et que ces jeunes
» Princes fesaient tour-à-tour une espèce de
» garde hors du Village , pour se précau-
» tionner contre la surprise des espions , et
» d'autres gens sans aveu , qui voudraient
» observer leurs démarches.

„ François *Tcheou* ne se posséda pas de
„ joie quand il me vit. Nous passâmes le reste
„ du jour et une partie de la nuit à délibé-
„ rer ensemble ; et enfin nous convinmes
„ que j'irais à Peking avec ce jeune homme
„ que vous voyez, qui est Chrétien et mon
„ parent. Les Princes Paul et François me
„ vinrent voir chez ce domestique , et s'op-
„ posèrent à notre résolution, dans la crainte
„ que cette démarche ne leur attirât quel-
„ que nouvelle persécution.

„ Mais *Tcheou* les rassura : soyez tran-
„ quilles , leur dit-il , je me charge de tous
„ les événemens. Le pis qui puisse arri-
„ ver , c'est que mon dessein soit décou-
„ vert ; en ce cas j'irai hardiment trouver
„ le Général , et je lui dirai que n'étant
„ pas exilé nommément, et ne vous ayant
„ suivi qu'en qualité d'homme de la porte ,
„ j'ai cru ne rien faire contre les ordres de
„ l'Empereur , en envoyant , à votre insu ,
„ chercher chez moi de quoi vivre , puis-
„ qu'enfin je ne suis pas condamné à mourir
„ de faim.

„ Ces Seigneurs n'eurent rien à répondre ,
„ et le laissèrent suivre son projet. Je partis
„ donc , et grâces à Dieu , je suis arrivé ici ,
„ comme vous voyez , sans aucun accident. »

Voilà à-peu-près tout ce que je pus ap-
prendre de ce zélé Chrétien ; il me remit une
lettre du Prince François qui contenait la
liste de différentes choses qu'il me deman-
dait pour entretenir sa piété et celle de ses
frères , et entr'autres des Crucifix et plusieurs

estampes de dévotion. Je lui donnai sur-le-champ tout ce qui m'en restait entre les mains, et il se retira pour aller terminer d'autres affaires beaucoup plus difficiles dont il s'était chargé.

Pendant qu'on chassait les Princes de Fourdane, *Ha-peylé*, Régulo du troisième ordre, propre neveu de *Sourniama*, augmenta le nombre de ses persécuteurs. Poussé par une inimitié de famille, il fit savoir à l'Empereur que, contre ses ordres, le neuvième fils de *Sourniama* avait laissé sa femme à *Pekin*, sous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le Général de *Fourdane* reçut ordre de charger de chaînes ce neuvième fils, et de l'enfermer dans une étroite prison. L'Empereur chargea ensuite cet indigne délateur, de faire partir incessamment la Dame et les Princesses, épouses des Princes Louis et Joseph, qui avaient été envoyés à la guerre, ainsi que je l'ai marqué dans ma première lettre.

Le cinquième fils de *Sourniama* était mort depuis long-temps avec la dignité de Comte; sa veuve ne s'était pas cru obligée de suivre son beau-père, et était restée à *Pekin*; on l'obligea de partir avec les autres: ce neveu dénaturé, exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, et à peine leur laissa-t-il un équipage; il ôta leurs suivantes, et substitua en leurs places d'autres vieilles femmes inconnues, et incapables de leur rendre le moindre service durant le voyage; encore eurent-elles ordre de s'en

revenir aussitôt que les Princesses seraient arrivées à *Sin-pou-tse*. Le barbare qui visita leurs ballots, ne leur laissa pas même emporter l'argent et les habits nécessaires pour se rendre au lieu de leur exil. La seule épouse du Prince Joseph était Chrétienne. Les deux autres ont, dans leur infortune, ouvert les yeux aux lumières de la Foi, comme je le dirai dans la suite.

Après cette triste expédition, le Régulo prit le titre de chef de la famille. Il fit assembler tous les domestiques qui gardaient les Hôtels des Princes, et il leur défendit, sous les peines les plus sévères, d'aller aux Eglises, ou de recevoir des visites des Chrétiens. Ces menaces refroidissent la piété de quelques-uns, et les autres ne viennent à l'Eglise qu'avec de grandes précautions.

Le Tribunal des Princes eut ordre, de son côté, de dresser un état des domestiques, des terres et des maisons de *Sourniama* et de ses enfans ; ce qui fit croire que leurs biens allaient être adjugés au fisc. Ceux de leurs domestiques qui avaient fait paraître peu de bonne volonté, en devinrent plus insolens. Ce fut dans de si fâcheuses circonstances que *Marc-Ki* arriva. Il n'en trouva presque aucun qui fût disposé à fournir aux besoins de leurs Maîtres, et le pouvoir manquait à d'autres qui avaient encore pour eux quelque reste d'affection. Le Prince Jean avait laissé mille taëls (1) en garde à son beau-

(1) Un taël vaut environ cinq livres de notre monnaie,

père , qui était un Mandarin des plus distingués , comptant trouver cette somme toujours prête au premier besoin qu'il en aurait. Le Mandarin qui regardait ce besoin comme éloigné , l'employa à des usages particuliers.

Cependant *Marc-Ki* arrive , et rend au Mandarin la lettre du Prince. Il mandait que des dépenses imprévues l'obligeaient d'avoir recours à lui plutôt qu'il n'avait cru , et qu'il le suppliait de remettre au porteur de son billet , homme sûr et fidelle , le dépôt qu'il lui avait confié. Le Mandarin se trouvant fort embarrassé , lui fit dire d'attendre encore quelques jours , jusqu'à ce qu'il eût emprunté une somme qu'il voulait lui donner.

Pendant ce temps-là ses domestiques surent le tirer d'intrigue par une indigne supercherie , dont ils usèrent pour éloigner ce vieillard , qui était si fort à charge à leur Maître. Ils subornèrent quelques gens de la lie du Peuple : ceux-ci , selon les instructions qu'on leur donna , se rendirent un jour de Fête à l'Eglise des Pères Portugais , où ils savaient que *Marc* devait être. Ils dirent qu'ils étaient envoyés par le dix-septième Régulo , frère de l'Empereur , pour arrêter un certain homme nommé *Ki* , arrivé tout récemment de *Fourdane*. Les Chrétiens qui se trouvèrent à la porte , donnèrent d'autant plus aisément dans ce piège , qu'en effet le dix-septième Régulo , par ordre de l'Empereur , avait déjà fait arrêter beaucoup de

monde. Ils répondirent qu'il n'était pas à l'Eglise, mais qu'on allait s'informer de sa demeure : leur dessein était de donner à *Marc* le temps de s'évader, et c'est justement ce que prétendaient les domestiques du Mandarin, qui ne se donnèrent plus de mouvements, dès qu'ils virent que leur ruse avait réussi.

Aux premières nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchait, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit aussitôt la fuite avec son compagnon, encore plus pauvre qu'il n'était venu, et laissant à *Pekin* tout ce qu'on lui avait donné pour les Princes.

Comme je savais le besoin que ces Seigneurs avaient d'un prompt secours, le départ précipité de *Marc* m'affligea sensiblement. J'ignorais alors que Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs, leur préparait une autre ressource dont je parlerai en son lieu. Peu de temps après le départ de *Marc*, son Eunuque de *Sourniama* ne pouvant soutenir la vie dure qu'on menait dans ce désert, s'enfuit, et prit la route de *Pekin*, pour y chercher de quoi vivre. *Sourniama* ne manqua pas, comme il y était obligé, d'informer le Général de *Fourdane* de sa fuite : celui-ci en donna avis au Tribunal des crimes à *Pekin*. On chercha le fugitif, et on l'arrêta. Il fut mis à la question par ordre de l'Empereur, et il eut à subir un interrogatoire peu ordinaire.

Nous savons, lui dit-on, que tu n'es pas

fugitif , que c'est ton Maître qui a employé cet artifice pour t'envoyer porter de ses nouvelles à Peking , et pour examiner ce qui se passe à la Cour. L'Eunuque répondit que *Sourniama* manquant de pain et de riz , il s'était vu réduit à vivre de millet cuit à l'eau ; qu'il mourait de faim , et que comme il y avait à *Fourdane* plus de domestiques qu'on n'en pouvait nourrir , il s'était déterminé à venir , à l'insu de son Maître , chercher quelque secours chez ses parens et ses amis. On lui demanda ensuite si *Sourniama* était Chrétien , et le nom de ceux de ses enfans qui avaient embrassé cette Loi ; enfin , on lui fit plusieurs autres questions qui ne sont point venues à ma connaissance : je sais seulement que les Mandarins ont coutume d'en faire en grand nombre , même d'inutiles , afin d'être en état de répondre à celles que l'Empereur pourrait leur faire.

L'Eunuque fut renvoyé lié et garotté au Général de *Fourdane* ; mais on ne croit pas qu'il ait été rendu à son Maître , car on apprit bientôt que *Sourniama* était mort d'ennui et de misère. Selon l'avis que le Général de *Fourdane* en donna au Tribunal des Princes , ce vieillard mourut le 19 de la onzième lune , c'est-à-dire , le 2 de Janvier de l'année 1725. Le Président de ce Tribunal , seizième frère de l'Empereur , différa , je ne sais pour quelle raison , d'en informer l'Empereur par un Mémorial ; c'est un usage auquel on ne manque point ; alors Sa Majesté marque elle-même sur le Mémorial , et
la

la somme qu'elle destine aux funérailles , et les personnes qui doivent assister de sa part aux cérémonies funèbres.

Ce Président ne se pressa pas d'informer l'Empereur de cette mort ; il ne lui en parla que quelques jours après qu'il en eut reçu la nouvelle , et il ne lui en parla que par occasion , en traitant d'autres affaires de son Tribunal.

L'Empereur parut indigné de cette négligence. Est-ee donc , dit-il , pour m'empêcher de faire du bien à ce défunt , qu'on ne m'a pas présenté de Mémorial ? Je vois bien que vous n'êtes guère attentif aux devoirs de votre charge : puis rejetant la faute sur les Assesseurs qui n'avaient pas instruit le Président ; il les abaissa de quelques degrés , et destitua son frère de la charge de Président des Princes , lui laissant néanmoins la dignité de Régulo qu'il lui avait donnée depuis peu de temps. Cette démarche fit croire que la colère de l'Empereur finirait avec la vie de cet infortuné vieillard , et que ses enfans étaient sur le point de recouvrer leur liberté ; mais on fut bientôt désabusé par deux évènements , auxquels on ne s'attendait pas.

Le premier est que l'Empereur donna différens ordres au Général de *Fourdane* , entre autres d'ôter les chaînes au neuvième fils de *Sourniama* , et de les lui remettre aussitôt que les cent jours du deuil de son père seraient écoulés ; de rappeler le quatrième fils qui était depuis sept ans à la guerre , de même

que le sixième et le douzième, c'est-à-dire, les Princes Louis et Joseph, qui étaient avec le neuvième frère de l'Empereur, afin que tous trois portassent le deuil de leur père à *Sin-pou-tse*, après quoi Sa Majesté lui ferait connaître ses intentions à l'égard de ces Princes.

Le second est que l'Empereur avait envoyé à *Fourdane* deux Mandarins, pour dégrader tous les fils de *Sourniama* de la qualité de Princes du Sang, en leur ôtant la ceinture jaune, qui en est la marque, et les mettant au rang du simple Peuple.

Ces tristes nouvelles m'accablèrent de douleur, et j'étais dans l'impatience de voir quelqu'un qui revint de *Fourdane*. Enfin au commencement du mois d'Avril, un jeune homme qui était Chrétien, et Médecin de profession, vint me voir. Après m'avoir fait signe de renvoyer les domestiques, il me dit qu'il venait de la part des Princes Jean, Paul, François, Michel, et des autres, s'informer de l'état de ma santé, et me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur sujet; qu'ils étaient contents de leur destinée, et qu'ils n'avaient besoin que du secours de mes prières. Il me fit ensuite l'histoire de son voyage, et de la situation de ces Princes, telle que je vais vous la rapporter.

« Je m'appelle Thomas *Tem*, me dit-il; et bien que je sois de la province de *Kiang-Si*, je me suis établi à Pekin, où j'exerce avec quelque réputation la Médecine; ma profession me donna autre-

„ fois entrée chez les Princes Chrétiens ;
„ le Prince Paul m'avait fait l'amitié de me
„ loger près de son Hôtel ; et , quand j'avais
„ quelque loisir , il me faisait l'honneur de
„ m'appeler. Son entretien roulait toujours
„ sur des matières de Religion et de piété.
„ C'est lui qui m'introduisit chez les Prin-
„ ces ses frères ; et je vous avoue que je
„ sortais toujours de leur Hôtel infiniment
„ édifié, de voir des personnes de ce rang
„ si humbles et si exacts observateurs de
„ la Loi de Dieu. Ils me parlaient avec une
„ bonté dont j'étais confus ; tout élevés qu'ils
„ étaient par leur naissance et leurs digni-
„ tés, ils semblaient oublier leur grandeur ,
„ et me traitaient comme leur égal. Leur dis-
„ grâce me pénétra de la plus vive douleur ,
„ et je ne pus voir sans indignation que tout
„ le monde leur tournât le dos , et que , par
„ une lâche timidité , leurs parens , leurs
„ amis , leurs serviteurs même les abandon-
„ nassent.

„ Quoique ma fortune soit des plus mé-
„ diocres , je pris la résolution de faire le
„ voyage , et de leur procurer quelques se-
„ cours : et parce que le secret était abso-
„ lument nécessaire , je ne confiai mon des-
„ sein qu'à Jean *Tchao* , homme sage et
„ fidèle. C'est un de ceux que le Prince
„ Paul a laissés à *Pekin* pour l'administra-
„ tion de ses biens ; mais comme il n'a qu'une
„ autorité partagée , il n'est pas le Maître ,
„ et ses adjoints au même ministère le gê-
„ nent infiniment. Dès que je lui eus fait

„ la confidence de mon voyage , il fut trans-
„ porté de joie ; et , sans perdre de temps ,
„ il ramassa , comme il put , deux cens taëls ,
„ et des rafraîchissemens autant qu'un mu-
„ let en pouvait porter. La veille de mon
„ départ j'affectai de paraître devant les per-
„ sonnes dont j'avais lieu de me défier , et
„ le lendemain matin je montai à cheval ,
„ suivi de mon valet ; j'avais pris la précau-
„ tion de dire dans ma famille , que j'allais
„ chez mon beau-père , chez qui effective-
„ ment je passai , et que de là j'irais visi-
„ ter plusieurs malades à la Campagne ,
„ afin qu'on ne s'étonnât pas de ma longue
„ absence.

„ Je joignis le Muletier au lieu que je lui
„ avais marqué hors de la Ville ; il s'était
„ engagé de me mener jusqu'à *Chaou-keou* ,
„ qui est au-delà de *Fourdane* , que je ne
„ voulais pas nommer.

„ Mon voyage fut assez heureux ; la lan-
„ gue Tartare que j'ai apprise , et ma pro-
„ fession de Médecin , aidaient à éloigner
„ les soupçons. Après dix jours de marche ,
„ et à quelques lieues de *Fourdane* , je fis
„ mettre la charge de la mule sur le cheval
„ de mon valet , et je congédiai le Mule-
„ tier. Comme je ne voulais point entrer
„ dans *Fourdane* , où j'aurais pu être re-
„ connu des domestiques du Général , chez
„ qui j'ai souvent traité des malades quand
„ il était à Peking , je pris une route détour-
„ née , et j'arrivai enfin à un petit chemin
„ qui se terminait à la plaine de sable , au

„ milieu de laquelle je crus voir le Village
„ tel qu'on me l'avait dépeint.

„ Je pouvais y arriver avant le coucher du
„ soleil, si j'eusse doublé le pas. Mais c'est
„ ce qui n'était pas possible, à moins que
„ d'abandonner mon valet, qui était à pied,
„ conduisant le cheval qui portait les se-
„ cours dont les Princes avaient un besoin
„ pressant.

„ Cependant le Ciel se couvrit tout-à-coup,
„ et le Village disparut ; la neige tombait
„ à gros flocons, et à peine voyais-je la tête
„ de mon cheval. Mon valet avait peine à
„ me suivre : la peur me saisit ; car je me
„ croyais perdu si je passais la nuit dans ce
„ désert. Je me recommandai à Dieu, qui
„ savait à quelle intention j'avais entrepris
„ ce voyage ; et puis je continuai de mar-
„ cher au hasard, sans savoir la route que
„ je tenais.

„ Enfin, après quelque temps, j'arrivai à
„ une espèce de tertre, où je fis attendre
„ mon valet, accablé de lassitude, tandis
„ que j'irais chercher l'entrée du Village.
„ Je ne faisais pas réflexion que je pouvais
„ m'égarer de plus-en-plus, car la neige
„ tombait toujours en abondance, et la nuit
„ était des plus obscures ; je marchais néan-
„ moins sans trop savoir si j'avançais ou si
„ je reculais, jusqu'à ce qu'enfin mon che-
„ val donna assez rudement contre une es-
„ pèce de mur, et il s'en fallut peu que
„ cette secousse imprévue ne me fît tomber.
„ A ce bruit, on me demanda qui j'étais,

„ et où j'allais. Dans l'étonnement où je
„ me trouvai, je répondis que c'était moi,
„ comme si l'on eût dû connaître ma voix.
„ On me fit une seconde fois la même de-
„ mande, et je fis la même réponse. Mais
„ enfin ayant repris mes esprits, je dis assez
„ bas que j'étais le Médecin appelé *Tem*.
„ Alors je vis paraître un homme qui m'aida
„ à descendre de cheval, car j'étais transi
„ de froid et à demi-mort, et qui me fit en-
„ trer dans sa maison. Je reconnus le Prince
„ Jean-Baptiste, lequel, en m'embrassant :
„ ah ! mon ami, me dit-il, d'où venez-
„ vous ? Avant toute chose, je le priai d'en-
„ voyer chercher mon valet, que j'avais
„ laissé sur un tertre peu éloigné. Il envoya
„ de ses gens, qui l'eurent bientôt trouvé ;
„ et en même-temps il fit avertir ses frères
„ Chrétiens de mon arrivée. Ils se hâtèrent
„ de venir ; ils m'embrassèrent, en me di-
„ sant que j'étais un Ange venu du Ciel
„ pour les consoler. Enfin, je ne puis vous
„ exprimer quelle fut la joie réciproque de
„ cette entrevue : ils ne pouvaient assez re-
„ mercier Dieu de cette neige épaisse qui
„ m'avait si fort incommodé, et dont je me
„ plaignais ; c'est une faveur de la Provi-
„ dence, me disaient-ils, qui a voulu vous
„ rendre invisible à ceux qu'il eût été dan-
„ gereux, et pour vous et pour nous, de
„ rencontrer. Ils s'empressèrent de me faire
„ souper, et tout ce que des gens qui sou-
„ haient de me bien régaler purent faire,
„ me fit connaître le malheureux état où

» ils étaient réduits. Cependant il n'en pa-
» raissait rien, ni dans leurs discours, ni
» sur leur visage : au milieu d'une extrême
» disette, ils avaient l'air gai et content.
» Deux jours entiers suffirent à peine à ré-
» pondre à toutes les questions qu'ils me
» firent.

» Quand je les vis dans leurs habits de
» grand deuil, je ne doutai point que *Sour-*
» *niama* leur père ne fût mort : je leur de-
» mandai s'il avait enfin ouvert les yeux à
» la vérité. Hélas ! me répondirent-ils en
» soupirant, le Régulo notre père, et sa
» seconde femme mère du Prince François,
» sont morts l'un et l'autre, mais d'une ma-
» nière bien différente.

» A la onzième lune dernière, la Prin-
» cesse se sentit fort mal, et jugea elle-même
» que sa dernière heure approchait. Elle
» était Chrétienne dans le cœur, et elle en
» aurait fait, il y a long-temps, une pro-
» fession ouverte, si le Régulo son mari ne
» s'était point opposé constamment à son
» dessein. Elle lui demanda la permission
» de se faire transporter chez son fils, sous
» prétexte qu'elle y serait mieux soignée par
» sa belle-fille qu'elle aimait tendrement.
» Le Régulo y consentit.

» Dès qu'elle y fut arrivée elle demanda
» le Baptême ; tous ses entretiens étaient de
» Dieu, et de la vive douleur qu'elle res-
» sentait de l'avoir offensé. Comme elle était
» parfaitement instruite de nos saintes vé-
» rités, après lui avoir fait faire des actes de

» contrition et d'amour de Dieu , le Prince
» Paul la baptisa. Dès ce moment , elle
» parut si tranquille , qu'on eût dit qu'elle
» n'attendait que cette grâce pour sortir de
» cette vie. Le Régulo qui sut le danger
» où elle était , vint la voir , quoiqu'il
» fût malade lui-même ; mais elle ferma
» les yeux , et ne voulut ni le regarder
» ni lui répondre , ce qui l'obligea de se
» retirer.

» Elle parla ensuite avec un grand sens ,
» et enjoignit à son fils le Prince François
» d'écrire aux Pères de Pekin , et de les
» prier de sa part d'offrir le saint Sacrifice
» de la Messe pour le repos de son ame : elle
» lui donna même à cette intention trente
» taëls , qu'on n'eut garde de recevoir , et
» qui furent employés aux frais de ses ob-
» séques. Nous ne la quittâmes point , afin
» de l'aider à finir saintement ses jours.
» Enfin le quinziesme de la même lune ,
» c'est-à-dire , le 29 de Décembre 1724 ,
» que nous environnions son lit tous à ge-
» noux , et récitant les prières des agoni-
» sans , elle expira doucement , et rendit
» son ame au Seigneur.

» Le Régulo notre père avait plusieurs
» maladies compliquées , et entr'autres de-
» puis long-temps il était tourmenté d'une
» toux sèche , qui jointe à l'âge , au cha-
» grin et à la vie dure qu'il menait dans
» ce désert , diminua insensiblement ses
» forces , et ruina entièrement le reste
» de santé dont il jouissait. Nous allions

» chez lui à tout moment , mais nous
» n'étions pas admis jusques dans sa chambre , et nous n'y pouvions pénétrer qu'il
» ne nous y appelât. Enfin le 19 de la
» onzième lune , c'est-à-dire , le 2 Janvier 1725 , il nous fit entrer , et il com-
» mença une longue apologie de sa conduite , pour nous persuader que son exil
» était injuste.

» L'Empereur , dit-il , m'a fait quatre reproches également faux , et qui n'ont aucun
» fondement. Le premier , que mes ancêtres
» étaient les ennemis de sa famille : quelle
» inique supposition ! *Ergatou Peylé* , mon
» grand père , endossa la cuirasse à l'âge de
» dix-sept ans , et mourut à vingt-trois les
» armes à la main pour la famille de l'Em-
» pereur. *Toumen Peylé* , mon père , a combattu toute sa vie pour ses intérêts ; et
» moi qui n'avais pas hérité de leur dignité , j'y suis parvenu par de longs et
» de dangereux services : est-ce ainsi qu'en-
» agissent les ennemis de la Famille impériale ?

» Le second , c'est qu'à la mort du beau-
» père de son neuvième frère , je soupirai ,
» et témoignai de la tristesse : il est vrai ,
» c'était mon parent et mon ami ; nous avons
» été ensemble Chefs de bannière et camarades de casaque ; mais nous n'avons
» ni liaisons ni desseins contraires au service de l'Empereur.

» Le troisième , c'est que quand il se
» fâcha contre ceux de mes enfans qu'il

» envoya à la guerre , je ne me donnai
» aucun mouvement , je n'allai point m'humi-
» lier au Palais , et demander grâce :
» eh ! quelle est donc la destinée des *Mant-*
» *cheoux* ? n'est-ce pas de porter les armes ?
» Si j'eusse alors fait la moindre démar-
» che , quel reproche n'aurait-il pas eu
» droit de me faire , et qu'aurais-je pu lui
» répondre ?

» Le quatrième , c'est que mes enfans se
» sont faits Chrétiens , et que je ne les ai
» point punis. Je les ai maltraités plusieurs
» fois pour se sujet ; mais ne voyant rien
» dans la Loi chrétienne qui fût contraire
» à la droite raison , devais-je sévir contre
» des enfans que je chérissais , et que je ne
» croyais pas coupables ?

» Après ce discours il nous fit retirer , et
» peu d'heures après , étouffé par un ca-
» tharre , il expira entre les bras d'un domes-
» tique Infidèle : les cris de ce domestique
» nous annoncèrent sa mort. Que de larmes
» nous répandîmes ! que nous poussâmes
» de cris et de gémissemens inutiles ! Comme
» je vis qu'ils s'attendrissaient je changeai de
» discours. Le lendemain matin le second
» fils du défunt vint me voir. Il me fit ses
» plaintes de ce que je n'avais pas donné
» avis à ses parens de mon départ. Je m'en
» suis bien donné de garde , lui répondis-je ;
» leur mésintelligence aurait trahi mon des-
» sein , et rompu mon voyage. En voulant
» servir tout le monde , je n'aurais servi
» personne. Il parut content de ma réponse.

» Ce Prince en partant de *Pekin* avait
» permis à son fils de recevoir le Baptême,
» et promettait de le recevoir aussi lui-même
» à *Fourdane*, dès qu'il se verrait débar-
» rassé des affaires qui agitaient son esprit.
» Je l'ai trouvé tel qu'il était parti ; de
» fausses craintes et de vaines espérances le
» retiennent encore dans l'infidélité. Il me
» conseilla de ne point partir en plein jour,
» et de m'en retourner le plutôt que je pour-
» rais. Cependant sur le soir j'allai chez le
» Prince Jean pour lui dire adieu, et rece-
» voir ses ordres. Il me reçut avec sa bonté
» ordinaire ; et pour me faire honneur il ras-
» sembla toute sa famille, voulant, disait-
» il, leur faire voir un ami Chrétien venu
» tout récemment de *Pekin*.

» Comme je devais partir le lendemain
» matin, il m'offrit de l'argent pour les frais
» de mon voyage, et me pressa de l'accep-
» ter : mais je le refusai constamment. Il me
» fit en le quittant une petite exhortation
» que j'aurai toujours présente à l'esprit ;
» les paroles des Saints sont des traits de
» feu, qui pénètrent jusques dans le fond
» de l'ame.

» Ne perdez pas, me dit-il d'un air ai-
» mable, le fruit de la charité que vous
» avez pour nous, en négligeant certains
» défauts qui, quoique légers, peuvent être
» d'une conséquence dangereuse pour le
» salut. Je m'aperçois que vous ne vous êtes
» pas encore corrigé de votre humeur impa-
» tiente, et de vos vivacités naturelles. Je

» crains qu'un orgueil secret ne vous domine
 » encore , et n'infecte de son venin vos ac-
 » tions les plus vertueuses : faites-y atten-
 » tion ; mais sur-tout profitez de la facilité
 » que vous avez d'approcher des Sacremens ;
 » la privation de ce secours est la seule chose
 » qui nous chagrine dans notre exil. Ne né-
 » gligez donc point un moyen si utile de
 » vous sanctifier , et faites-moi l'amitié d'as-
 » sister souvent au saint sacrifice de l'Au-
 » tel , et d'entendre quelques Messes à mon
 » intention.

» Je fus tellement attendri à ces dernières
 » paroles , que je le quittai sans presque
 » pouvoir parler ; je ne les oublierai jamais ;
 » elles ont fait de trop fortes impressions
 » dans mon cœur. » Voilà , mon Révérend
 Père , un précis de ce que me raconta ce
 charitable Médecin.

Sept ou huit jours après sa visite , le Père
 Suarez m'envoya une lettre. que le Prince
 François m'écrivait de sa propre main en
 langue *Mant-cheou* : en voici la traduction.

» Je vous regarde comme mon père spiri-
 » tuel. Il y a près d'un an que je suis privé
 » du plaisir de vous voir , et de recevoir vos sa-
 » lutaires instructions. Toutes sortes de mal-
 » heurs sont venus nous assaillir depuis ce
 » temps-là ; mais celui que j'ai le plus de
 » peine à supporter , c'est de me voir frus-
 » tré de mes espérances , et de la chose que
 » je desirais le plus. Grâces à Dieu nous
 » sommes en assez bonne santé. Je ne sais
 » si je m'abuse , mais je me flatte toujours

» que nous verrons finir notre exil. Je ne le
» souhaite que pour revoir nos Pères en
» Jésus-Christ et tâcher de profiter de leurs
» instructions et de leurs exemples. Vous
» avez eu la bonté de m'envoyer des mé-
» dailles, des reliquaires, des bagues : nous
» les avons reçus avec joie et avec recon-
» naissance ; si vous en avez encore , ne nous
» en laissez pas manquer , je vous prie ,
» sur-tout de ceux où il y a des indul-
» gences attachées , joignez-y des estampes
» de saint Michel , de l'Ange-Gardien , de
» saint Jean , etc. »

Pour l'intelligence de cette lettre , il est bon d'observer , 1.^o que quand ce Prince partit pour son exil , loin d'être affligé de sa disgrâce , il en témoigna au-contraire de la joie dans l'espérance d'enseigner les vérités de la Foi aux Peuples de *Fourdane* , et d'en gagner un grand nombre à Jésus-Christ , mais depuis qu'il se vit relégué dans un désert , il soupirait sans cesse , et se sentait comme étouffé de différens mouvemens , et de zèle pour la conversion de tant de Peuples qui vivent dans l'infidélité , et de douleur de s'en voir si près sans pouvoir les entretenir de nos saintes vérités. J'en ai une peine , disait-il quelquefois , qui me presse , et m'agite nuit et jour. Je vous le demande , mon Révérend Père , trouverait-on en Europe beaucoup de Grands-Seigneurs animés du même zèle , et également portés à concourir au salut des âmes ?

2.^o Les bagues dont ce Prince parle ,

n'étaient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague , on avait enchassé sur un fond rouge un Crucifix doré , qui était couvert d'un crystal convexe. J'en avais envoyé deux douzaines qui m'étaient venues d'Europe au Prince Jean , pour les partager entre les Dames Chrétiennes. Comme ce nombre n'était pas suffisant , il chargea la Princesse Thérèse, sa belle-sœur, de les distribuer selon qu'elle jugerait à propos. Le Prince Paul ayant appris qu'une des Princesses avait reçu une de ces bagues , et que sa suivante , ancienne Chrétienne , en avait été privée , lui en fit des reproches : « Vous ne faites pas réflexion , lui dit-il , que vous êtes sa dette au service de Dieu : quoique par la naissance elle vous soit beaucoup inférieure , et qu'elle vous doive l'obéissance et la soumission , cependant son ancien neté dans le Christianisme lui donne sur vous une sorte de supériorité dans les choses qui concernent le culte de Dieu , et c'est ici une occasion où vous devez lui céder. » La Dame , sans rien dire , tira sa bague à l'instant , et la donna à sa suivante. Tous les Princes applaudirent à sa modestie et à son humilité. Ce trait , quelque peu considérable qu'il paraisse , ne laisse pas de faire connaître la grande idée que ces Princes se sont formée de notre sainte Religion.

Le 13 du mois de Mai je fus agréablement surpris de voir reparaître le Médecin qui était déjà de retour. Il me dit que les trois

Prin
jours
en av
tenda
ensui
Princ
Il m
quai
sur le
décis

Je
faite
manie
et que
dans
satisfi

Il m
exprè
les P
fait m
l'orde
rang
qu'au
jaune
confo

En
Chrée
de se
deven
pratic
effet,
d'une
au ra
charg

Princes étaient arrivés à *Sin-pou-tse* plusieurs jours avant lui ; que le Général de *Fourdane* en avait donné avis à la Cour , et qu'on attendait les ordres de l'Empereur. Il me donna ensuite des lettres de quelques-uns de ces Princes , et une entr'autres du Prince Paul. Il me proposait des difficultés qui marquaient la délicatesse de sa conscience , et sur lesquelles il me demandait une prompte décision.

Je souhaitais fort de savoir comment s'était faite la dégradation de ces Princes , de quelle manière ils avaient reçu ce coup accablant , et quelles étaient leurs occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le Médecin me satisfit pleinement sur ces trois articles.

Il me dit d'abord que des Mandarins venus exprès de la Cour , avaient rassemblé tous les Princes à *Fourdane* , et que les ayant fait mettre à genoux , ils leur signifièrent l'ordre de l'Empereur qui les dépouillait du rang et des prérogatives de Princes du sang : qu'aussitôt après on leur ôta la ceinture jaune , et qu'on les renvoya à leur Village confondus avec le simple Peuple.

En second lieu , que les Princes qui sont Chrétiens , témoignèrent beaucoup de joie de se voir débarrassés d'une dignité qui leur devenait onéreuse , et qui les gênait dans la pratique des devoirs du Christianisme. En effet, depuis leur dégradation , ils jouissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du Peuple , le Général se croit déchargé de toute inspection sur leurs démar-

ches ; et les Mandarins du Peuple n'ayant point reçu d'ordre exprès de veiller à leur conduite , prennent volontiers ce prétexte de les laisser tranquilles , jugeant bien que ces Princes , comme il arrive quelquefois , pourraient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs , et se souviendraient de la manière dont ils auraient été traités : ainsi personne ne les inquiète maintenant. Il leur est seulement défendu de sortir du désert où ils sont relégués.

Il me dit , en troisième lieu , que ces Princes s'assemblent plusieurs fois , tantôt chez l'un , tantôt chez l'autre ; qu'ils lisent ensemble des livres de piété ; qu'ils récitent en commun leurs prières , et qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus chrétiennes , et sur-tout à la constance dans les différentes afflictions dont leur foi est éprouvée. Les Dames de leur côté se comportent de la même manière. On les entend de la rue chanter à pleine voix les prières qu'on a coutume de réciter dans l'Eglise. Il m'ajouta que quand le Prince Louis arriva , la Princesse sa femme fut si surprise de son changement , et si touchée des discours qu'il lui tint sur la Religion , qu'elle prit le dessein d'être Chrétienne , et qu'actuellement elle se fait instruire , et se dispose au Baptême ; que la veuve du cinquième Prince , qui avait fait paraître à Pekin tant d'éloignement pour le Christianisme , demandait aussi avec instance le Baptême ; enfin , qu'il avait été infiniment édifié de leur

douce
pu vo
tant d
plain
satisf
tourn
se ren

Peu
qu'on
Sour
était d
nal de
d'être
qu'on
pareil
et de
d'être
sont é
malité
d'un g
devait

Pre
répan
pour f
et Jos
Ce fut
tude.
dresser
le prie
puiss
Le s
lorsqu
bre le
cours

douceur et de leur patience, et qu'il n'avait pu voir sans admiration, qu'au milieu de tant de souffrances, il ne leur échappât ni plaintes, ni murmures. Après avoir ainsi satisfait ma curiosité, il me quitta pour retourner à *Sin-pou-tse*, où il était pressé de se rendre.

Peu de jours après son départ j'appris qu'on avait fait la recherche des biens de *Sourniama*; que la liste des gens de sa porte était dressée, et que la Sentence du Tribunal des Princes, qui ne pouvait pas manquer d'être confirmée par l'Empereur, portait qu'on les mettrait en réserve; qu'on avait pareillement dressé un état de leurs maisons et de leurs terres; qu'elles couraient risque d'être confisquées: mais que comme ces biens sont éloignés, et que pour observer les formalités, on avait à craindre le témoignage d'un grand nombre d'Officiers, cette affaire devait traîner en longueur.

Presque en même-temps un bruit sourd se répandit, qu'un ordre était parti de la Cour pour faire conduire à Pekin les Princes Louis et Joseph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau sujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire, fut de m'adresser au Dieu de toute consolation, et de le prier de fortifier et de soutenir de sa main puissante ces illustres affligés.

Le second de Juin je fus un peu consolé lorsque sur le soir je vis entrer dans ma chambre le Médecin. Il était si fatigué d'avoir couru nuit et jour, qu'à peine pouvait-il se

soutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces Seigneurs, il m'instruisit en peu de mots de leur situation présente.

» Je suis arrivé, me dit-il, à *Sin-pou-tse* un jour plutôt que je ne l'avais promis : vos lettres ont comblé de joie ces généreux Chrétiens ; elles ont été lues avec avidité. Mais à peine avaient-ils achevé de les lire, qu'on vit arriver un Officier de la part du Général, qui enjoignait aux trois Princes venus récemment de la guerre ; savoir, le quatrième, le sixième et le douzième, de se rendre à *Fourdane*, pour y recevoir les ordres de l'Empereur. Ces trois Seigneurs montèrent à cheval sans faire paraître la moindre émotion, et suivirent l'Officier.

» Les Princes leurs frères envoyèrent à leur suite plusieurs domestiques à cheval, pour être promptement informés de ce que portaient ces nouveaux ordres. L'un d'eux revint à bride abattue, pour nous dire que ses maîtres étant entrés dans le Tribunal, le Général les avait fait mettre à genoux, et portant d'abord la parole au quatrième Prince : vous avez eu permission, lui a-t-il dit, de revenir de la guerre pour porter le deuil de votre père : pourquoi n'y êtes-vous pas retourné aussitôt que le deuil a été fini ? Partez incessamment, et ne revenez pas que la guerre ne soit terminée : pour-lors vous vous rendrez à *Sin-pou-tse*. Puis s'adressant aux Princes Louis et Joseph : j'ai ordre, leur a-t-il dit, de vous

» mett
» envo
» conf
» frère
» ques
» port
» char
» lesq
» cha
» Le
» tiqu
» Prin
» dire
» souf
» gran
» ner
» peir
» L
» de l
» Puis
» dit-
» les p
» avec
» de l
» Il se
» encl
» tern
» fligé
» par
» par
» gne
» pou
» moi
» leld

» mettre à chacun neuf chaînes , et de vous
» envoyer à Pekin pour y être enfermés , et
» confiés à la garde du troisième Régulo ,
» frère de l'Empereur. Les autres domesti-
» ques vinrent les uns après les autres ap-
» porter la même nouvelle , et préparer des
» charrettes pour transporter leurs maîtres ,
» lesquels accablés de la pesanteur de leurs
» chaînes , ne pouvaient pas monter à cheval.
» Le dernier que je vis arriver était domes-
» tique du Prince Joseph ; il l'envoyait au
» Prince Jean son frère , avec ordre de lui
» dire qu'il ne plaignît pas son sort ; que ses
» souffrances étaient légères , et que la plus
» grande marque d'amitié qu'il pût lui don-
» ner , était de prier Dieu d'augmenter ses
» peines.

» Le Prince Jean parut d'abord interdit
» de l'étonnement que lui causa ce discours.
» Puis revenant de sa surprise : je n'ai garde ,
» dit-il , de demander à Dieu qu'il augmente
» les peines de mon frère ; mais je le prierai ,
» avec toute l'ardeur dont je suis capable ,
» de lui donner la force de les supporter.
» Il semble , continua le Médecin , que cet
» enchaînement de disgrâces devait cons-
» terner ces Seigneurs ; mais j'étais plus af-
» fligé qu'eux tous , et ils me consolaient
» par la fermeté de leur courage , et par leur
» parfaite résignation aux ordres du Sei-
» gneur. Je dois retourner demain à *Sin-*
» *pou-tse* , me dit-il , en prenant congé de
» moi , les momens sont chers , et je n'ai pas
» le loisir de vous en dire davantage ; mais on

» rappelle à Pekin tous les domestiques de
 » leur porte, et ils pourront aisément vous
 » informer de tout ce que ces Princes ont à
 » souffrir, et des vertus qu'ils font éclater
 » au milieu de tant de souffrances.» Dès qu'il
 m'eut quitté, je lus la lettre que m'écrivait
 le Prince Jean : elle était conçue en ces
 termes :

JEAN, TROISIÈME DE LA FAMILLE,
*au Père Parennin, pour m'informer de
 l'état de sa santé, et de celle des autres
 Pères.*

« J'ai reçu votre lettre, et je l'ai lue avec
 » autant d'attention que si je vous avais
 » écouté, et que vous m'eussiez parlé en
 » personne vous-même. Les instructions
 » qu'elle contient me consolent et me tran-
 » quillisent ; je les porte gravées dans le
 » cœur. Nous sommes pleins de reconnais-
 » sance de ce que vous et les autres Pères,
 » vouliez bien vous ressouvenir de nous au
 » saint sacrifice de la Messe. Ce que nous
 » souhaitons maintenant, et ce que vous devez
 » demander à Dieu pour nous, c'est que, par
 » le secours de sa grâce, il nous aide à nous
 » corriger de nos défauts, à pratiquer la
 » vertu, à nous conformer à sa sainte vo-
 » lonté, et à persévérer jusqu'à la fin dans
 » son saint service. Voilà le seul objet de nos
 » desirs ; nous comptons le reste pour rien.
 » Mes deux frères Louis et Joseph vous ren-
 » dent mille grâces. Comme ils ne peuvent

» s'ac
 » rec
 » fair
 » seco
 » pres
 » soif
 » reux
 » gné
 » occa
 » et d
 Si c
 un des
 core pl
 afflige
 sion es
 d'aller
 mes tr
 gneurs
 plorent
 quelqu
 ces ne
 après u
 raison
 Le s
 arriver
 leur fit
 les livr
 pour le
 J'appri
 nement
 nomme
 » De
 » que
 » j'all

» s'acquitter par eux-mêmes de ce devoir de
» reconnaissance , ils m'ont chargé de le
» faire , et de vous demander pour eux le
» secours de vos prières. Nous sommes tous
» pressés du desir de vous voir comme d'une
» soif violente : quand viendra ce bienheu-
» reux jour ? Hélas ! il est encore bien éloi-
» gné ; en attendant , ne laissez passer aucune
» occasion de nous consoler par vos lettres ,
» et de nous fortifier par vos instructions. »

Si ces Princes souhaitent si fort d'avoir un des Missionnaires , nous le souhaitons encore plus qu'eux ; et j'ose dire que ce qui nous afflige le plus dans le triste état où cette Mission est réduite , c'est de n'avoir pas la liberté d'aller secourir hors de Peking , où nous sommes très-gênés , non - seulement ces Seigneurs , mais encore tant d'autres qui implorent notre secours , et qui ne sont qu'à quelques journées de cette Capitale ; ces Princes ne l'ignorent pas ; aussi soupirent-ils après un temps qu'ils regardent encore avec raison comme bien éloigné.

Le septième de Juin les deux prisonniers arrivèrent au Tribunal des Princes : on ne leur fit point subir d'interrogatoire ; mais on les livra sur-le-champ au troisième Régulo pour les enfermer , et les garder séparément. J'appris les circonstances de leur emprisonnement par un serviteur du Prince Joseph nommé Jean Ou.

» Dès que j'eus connaissance , me dit-il ,
» que mon maître était amené prisonnier ,
» j'allai au-devant de lui à une journée de la

» Ville, et l'ayant aperçu chargé de neuf
 » chaînes sur une charrette couverte d'une
 » mauvaise natte, je ne pus retenir mes lar-
 » mes. Mon maître m'en fit une sévère ré-
 » primande : vous ne connaissez pas le prix
 » des souffrances, me dit-il, et cependant
 » vous êtes Chrétien ! apprenez qu'elles sont
 » le gage d'une éternité bienheureuse : ne
 » vous découragez donc point, et, quoiqu'il
 » en coûte, soyez toujours ferme dans la
 » Foi, et n'abandonnez jamais le service
 » de Dieu.

« Je suivis, continua le domestique, la
 » charrette jusqu'au Tribunal, et de-là à
 » la prison. On m'y laissa entrer avec quel-
 » ques autres, pour transporter le peu de
 » meubles qu'on lui avait permis de garder :
 » ils consistaient en trois coussins et trois
 » manteaux : on ne voulut point laisser en-
 » trer autre chose. Je vis là trois petites
 » chambres de plain-pied, toutes dégarnies,
 » sans chaises, sans tables, sans armoires,
 » sans livres ni papier à écrire ; ces cham-
 » bres sont entre deux petites cours, et le
 » tout est enfermé de quatre murailles iso-
 » lées, dont on peut faire le tour par dehors.
 » On nous fit tous sortir au plus vite, à la
 » réserve d'un jeune garçon, qu'on y laissa
 » pour aider à soulever les chaînes : je crois
 » même qu'on le changera de temps-en-
 » temps ; on ferma aussitôt la porte, où
 » l'on plaça des gardes. Il ne reste plus de
 » communication qu'un tour à hauteur d'ap-
 » pui dans le mur, par où on lui fait passer

» à m
 » char
 » vien
 » rapp
 » que
 » L
 » man
 » Entr
 » en a
 » on a
 » Chet
 » L
 » truir
 » diffè
 » a cha
 » pereu
 » on lu
 Voilà
 fidèle d
 Françoi
 si affect
 me voi
 vait déj
 tions, a
 je vous
 aucun o
 » 1.
 » me d
 « Infid
 » Seign
 » nêtes
 » eux
 » Inter
 » tres

» à manger : nous avons loué près de là une
» chambre pour faire la cuisine ; des Soldats
» viennent prendre les plats , et nous les
» rapportent , sans qu'il soit permis à qui
» que ce soit d'approcher du tour.

» Le Prince Louis est logé de la même
» manière dans une autre maison séparée.
» Entre les prisons des deux Princes , il y
» en a une troisième où depuis deux mois
» on a resserré un autre Prince , qui était
» Chef de bannière.

» Le troisième Régulo avait fait cons-
» truire autrefois ces petits bâtimens pour
» différens Ouvriers qu'il employait ; il en
» a changé la destination par ordre de l'Em-
» pereur , et il y a enfermé les Princes dont
» on lui a confié la garde. »

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de ce
fidèle domestique ; mais sur la fin de Juin
François Tcheou , ce fervent Chrétien , et
si affectionné au service de son maître , vint
me voir , et me confirma tout ce qu'on m'a-
vait déjà rapporté. Je lui fis plusieurs ques-
tions , auxquelles il me fit des réponses que
je vous raconterai simplement et sans garder
aucun ordre. Ce fut donc ainsi qu'il me parla.

» 1.^o Les domestiques de nos Princes ,
» me dit-il , hommes et femmes , Fidèles et
» Infidèles , sont tous rappelés à Pekin. Ces
» Seigneurs avaient à leur suite les plus hon-
» nêtes gens de leurs maisons. C'est parmi
» eux qu'on choisissait les Secrétaires , les
» Intendans , les Maîtres d'hôtel , et les au-
» tres personnes de confiance. Il ne leur

» reste plus maintenant que des esclaves
 » qu'ils ont achetés, ou quelques domesti-
 » ques qui leur furent donnés par les parens
 » des Princesses qu'ils épousèrent.

» 2.^o Depuis que je suis arrivé de *Sin-*
 » *pou-tse*, j'ai évité d'aller à l'hôtel de mon
 » maître; je m'en tiens bien éloigné pour le
 » mieux servir; je sais que le trouble et la
 » confusion règnent dans sa maison: en
 » attendant que le calme y renaisse, je fais
 » des efforts pour avoir des habits et un peu
 » d'argent que je puisse lui envoyer. Des
 » voleurs ayant fait une ouverture sous le
 » seuil de sa porte, ont emporté, durant
 » son sommeil, ses habits, et tout l'argent
 » qu'il avait.

» 3.^o Les haras que *Sourniama* avait en
 » Tartarie, qui montaient à plusieurs mil-
 » liers de chevaux, ont été dissipés par des
 » Tartares *Montgous* ses domestiques, aux-
 » quels il les avait confiés, comme font les
 » autres Princes; un seul plus fidèle que les
 » autres, en amena deux cens à *Sin-pou-tse*.
 » Mais il apprit en arrivant que son maître
 » venait de mourir. Ses enfans partagèrent
 » les chevaux; et comme un si grand nom-
 » bre ne leur était pas nécessaire, et que
 » d'ailleurs ils avaient des besoins plus pres-
 » sans, ils les vendirent; mais ils ne purent
 » retirer que trois ou quatre taëls pour cha-
 » que cheval.

» 4.^o Les raisons pour lesquelles l'Em-
 » pereur maltraite ainsi les Princes Louis et
 » Joseph, sont les mêmes qu'il prétextait il y

» a

» a d
 » ave
 » cha
 » d'a
 » Pal
 » tru
 » ver
 » son
 » lég
 » à la
 » gar
 » çan
 » cep
 » son
 » 5
 » Tril
 » un
 » ridic
 » dire
 » tiel.
 » cipal
 » Prin
 » nison
 » Man
 » dont
 » tres
 » que
 » et d
 » Chre
 » 6.
 » niam
 » Anne
 » Com
 » ont a
 » Ton

» a deux ans , quand il les envoya à la guerre
» avec son neuvième frère. On ne repro-
» chait autre chose au Prince Joseph , que
» d'avoir accompagné le Prince Louis au
» Palais , lorsqu'il alla demander des ins-
» tructions avant son départ ; il a fallu trou-
» ver quelque nouvelle raison de l'empri-
» sonner. Voici celle que l'Empereur a al-
» léguée ; quand j'envoyai , dit-il , *Lessihin*
» à la guerre , son frère *Ourt-chen* me re-
» garda de travers , et avec des yeux mena-
» çans ; il ne faudrait pas le laisser vivre ,
» cependant qu'on l'enferme de même que
» son frère.

» 5.^o Lorsqu'on interrogea l'Eunuque au
» Tribunal sur la Religion de son maître ,
» un des Mandarins trouva cette question
» ridicule. Vous n'êtes pas au fait , répon-
» dèrent les autres ; c'est là un point essen-
» tiel. Cette réponse fait croire que la prin-
» cipale raison pour laquelle on a chassé les
» Princes de *Fourdane* , c'est que la gar-
» nison de cette place étant composée de
» *Mant-cheoux* et de Chinois tartarisés ,
» dont les uns sont de leurs amis , et les au-
» tres ont été leurs créatures , on craignait
» que plusieurs , touchés de leur exemple
» et de leurs discours , ne se fissent aussi
» Chrétiens.

» 6.^o La première femme titrée de *Sour-*
» *niama* a reçu le Baptême , et s'appelle
» Anne ; la veuve du cinquième , qui est
» Comte , et la femme du Prince Louis
» ont aussi été baptisées. La même grâce a
Tome XX.

» été accordée à la belle - fille du Prince
» Paul. Le dernier fils de *Sourniama* , âgé
» de dix-huit ans , a des sentimens pleins
» de Foi et de Religion , quoiqu'il ne soit
» pas encore Chrétien ; mais il se met en
» état de le devenir par le soin qu'il prend
» de se faire instruire , et de se disposer au
» Baptême. La Princesse Thérèse est tou-
» jours la même , pleine de vertu et de zèle.
» Lorsque j'allai prendre congé d'elle , et
» que je lui offris mes services : tout ce que
» je vous demande , me dit-elle , c'est d'aller
» voir souvent ma fille qui est mariée à Pe-
» kin , et de lui dire de ma part qu'elle ne
» me plaigne point , que je suis contente de
» ma destinée , et que je lui recommande ,
» sur toutes choses , de conserver toujours
» la crainte de Dieu , et d'approcher tous les
» mois des Sacremens. Je vous recommande
» la même chose à vous-même , m'ajouta-
» t-elle ; n'oubliez jamais ce que vous avez
» promis à Dieu.

» La Princesse Agnès s'occupe des plus
» vils ministères de sa maison ; elle la tient
» propre , elle prépare à manger , elle prend
» soin des malades et des enfans : ah ! qu'elle
» est différente de ce que je l'ai vue autre-
» fois , lorsqu'elle était à la Cour !

» 7.° Comme il n'y a point d'endroit
» commode pour s'assembler , et que cha-
» que maison particulière est trop petite ,
» ils se sont tous cottisés , à proportion du
» bien qui leur reste , pour bâtir une Cha-
» pelle. Les bois étaient déjà achetés quand

» je
fidèle
II
leur
non
entre
nom
à être
se tr
amis
parce
moir
épous
l'E
gazel
l'Em
qu'il
Leao-
coutu
Peupl
se me
et po
vence
pilera
se rép
Tc
de Ka
épous
dre ,
de gen
et de
six à
portra
condu

» je suis parti. » Ici finit l'entretien de ce fidèle serviteur.

Il me fit comprendre que si leurs biens leur étaient conservés, ils pourraient suffire, nonobstant la mauvaise administration, à entretenir pendant quelques années cette nombreuse famille ; mais que s'ils venaient à être confisqués, comme on le publiait, elle se trouvait sans nulle ressource. Parens, amis, alliés, tous abandonnent ces Seigneurs parce que l'Empereur attaque encore la mémoire du vieux Régulo, et ceux qui ont épousé ses filles.

L'Empereur dit, il y a peu de jours, et la gazette a pris soin de le publier dans tout l'Empire, que *Sou-nou* pendant huit ans qu'il avait été Général dans la province de *Leao-tong*, en avait perverti les plus sages coutumes ; qu'il donnait toute liberté au Peuple afin de se concilier les cœurs, et de se mettre en réputation d'homme affable et populaire ; et qu'il avait porté la connivence à un tel excès, que quand même on pilerait maintenant ses os, le mal ne pourrait se réparer.

Tchabina qui est *Tsong-tou* des provinces de *Kiang-nang* et *Kiang-Si*, dont le fils a épousé la fille de *Sourniama*, avait eu ordre, il y a quelques mois, de faire le choix de gens capables d'être Mandarins de guerre, et de les envoyer à la Cour. Il en fit partir six à l'instant, dont il fit à peu près le même portrait. L'Empereur blâma hautement sa conduite. Comment se peut-il faire, dit-il,

que six personnes soient si semblables , qu'il ne se trouve presque point entr'elles de différence ? ce n'est pas , ajouta-t-il , que *Tchabina* manque d'esprit ni de talent , c'est qu'étant fâché de ce que j'ai puni *Sou-nou* son allié , il fait peu d'attention à mes ordres ; qu'on l'en avertisse et qu'il réponde. Le *Tsong-tou* s'est parfaitement bien justifié , mais il est à craindre que ses raisons ne soient pas écoutées ; et c'est ce qui intimide tous les Mandarins et les Seigneurs de la Cour.

Telle est , mon Révérend Père , la situation présente de cette illustre famille : je ne doute point que plusieurs personnes de piété qui s'intéressent en Europe aux progrès de la Religion parmi les Nations Infidèles , ne soient touchées des souffrances de tant d'illustres persécutés , et édifiées de leur attachement à la Foi. Je les conjure de redoubler leurs prières auprès du Seigneur , afin de leur obtenir la grâce de persévérer dans cet esprit de ferveur qui les a soutenus jusqu'ici dans les fers , et au milieu des plus affligeantes disgraces. Je les recommande aussi à vos saints sacrifices , en vous priant de n'y pas oublier votre très-humble , etc.



Du H
Con
la m

M

Apr
vous éc
et le 20
la piété
exilés à
n'aviez
inutile
change
ples to
leur co
ne me
rer des
d'instr
part.

Dep
née pas
domest
de Sin

AUTRE LETTRE

*Du Père Parennin , Missionnaire de la
Compagnie de Jésus , au Père *** , de
la même Compagnie.*

A Pekin , ce 24 Août 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

APRÈS les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire le 20 d'Août de l'année 1724 , et le 20 de Juillet de l'année suivante , sur la piété et la ferveur des Princes Chrétiens exilés à *Fourdane* , il me semblait que vous n'aviez plus rien à désirer , et qu'il serait inutile de vous en parler davantage. Mais le changement de leur destinée , et les exemples tout récents qu'ils viennent de donner de leur courage et de leur fermeté dans la Foi , ne me permettent pas de vous laisser ignorer des faits si intéressans , et si capables d'instruire et d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin du mois de Juillet de l'année passée , jusqu'au mois de Novembre , les domestiques de ces Seigneurs , qui venaient de *Sin - pou - tse* à Pekin , ne cessaient de

nous dire , que le triste état où ils étaient réduits , ne leur faisait nulle peine , qu'ils étaient contens de leur sort , et qu'ils passaient presque toute la journée , ou à prier Dieu dans la Chapelle commune , ou bien à instruire ceux qui avaient nouvellement reçu le Baptême , ou qui se disposaient à le recevoir.

Ce fut vers ce temps-là qu'ils nous écrivirent plusieurs lettres , où ils nous pressaient en des termes que la seule piété inspire , de leur envoyer du-moins le Père Louis *Fan* , Jésuite Chinois , puisque dans les affligeantes conjonctures où l'on se trouvait , la Religion courrait trop de risque , si un Missionnaire Européen entreprenait ce voyage ; quoiqu'il y eut du danger à leur envoyer même un Chinois , on ne put cependant leur refuser cette consolation , et après avoir pris toutes les précautions que demandait la prudence , on leur accorda ce qu'ils désiraient avec tant d'ardeur.

Aussitôt qu'ils en eurent connaissance , ils dépêchèrent à Peking un homme de confiance pour accompagner le Père , qui partit en équipage de petit Marchand , et arriva heureusement à *Sin-pou-tse*. Il n'y demeura que sept ou huit jours , c'est-à-dire , autant de temps qu'il était nécessaire pour leur administrer les Sacremens ; car ils n'avaient besoin ni d'instructions , ni d'exhortations , pour s'affermir dans les vérités de la Foi , ou pour supporter constamment leurs disgrâces. En retournant à Peking , le Père Louis

visita
l'en av
fon, de
en rap
je pour
Je le
vée de
passé p
,, puis
,, con
,, bien
,, leur
,, tific
,, soie
,, d'en
,, deha
,, gaiet
,, que
,, la n
,, Ce
,, fran
,, dige
,, néar
,, tem
,, nair
,, vai
,, surp
,, dans
,, com
,, conf
,, Euc
,, que
,, pose
,, chu

visita nos Chrétientés du Nord , comme on l'en avait prié ; savoir : celle du *Suen-hoa-fon* , de *Ta-ton-keou* et *Sa-tching* , et il nous en rapporta des choses très-édifiantes , dont je pourrai vous faire part dans la suite.

Je le priai quelques jours après son arrivée de me raconter en détail ce qui s'était passé pendant son séjour à *Sin-pou-tse*. « Que puis-je vous dire , répondit ce Père ? Ne connaissez - vous pas ces Seigneurs aussi bien que moi ? Leur zèle , leur ferveur , leur fermeté , leur humilité et leur mortification m'ont fait cent fois rougir. Leur soin est de cacher ce qu'ils souffrent , et d'en dérober la connaissance par des dehors agréables et remplis d'une sainte gaieté. A les entendre , rien ne leur manque , et ils auraient tort de s'échapper en la moindre plainte.

„ Certainement il faut bien aimer les souffrances , pour être content de l'état d'indigence où ils se trouvent. Ils assurent néanmoins que s'ils pouvaient avoir de temps-en-temps parmi eux un Missionnaire , ils n'auraient rien à désirer. Je trouvai leur Chapelle fort propre , et je fus surpris qu'ils eussent pu si bien l'orner dans un lieu si désert et si solitaire : je commençai d'abord par entendre leurs confessions et par les fortifier de la sainte Eucharistie , que je leur distribuai à chaque Messe , à mesure qu'ils s'y étaient disposés : après quoi je baptisai les Catéchumènes que ces Seigneurs avaient très-

„ bien instruits : je suppléai ensuite les cé-
 „ rémonies à ceux qui avaient été baptisés
 „ avant mon arrivée : il y avait en tout plus
 „ de quarante personnes , en comptant les
 „ Maîtres , les Maîtresses , et les domesti-
 „ qués. De plus, le treizième et dernier fils
 „ de *Sourniama* me demanda instamment
 „ le Baptême , et quoiqu'il ne dépende point
 „ de ses frères , je jugeai pourtant qu'il ferait
 „ sagement d'en dire un mot à son second
 „ frère , qui depuis la mort de *Sourniama*
 „ leur père , et du Prince Xavier , était de-
 „ venu le chef de la famille.

„ Cette démarche lui fit de la peine , parce
 „ qu'il , disait-il , son frère , qu'une fausse
 „ politique avait empêché de recevoir le
 „ Baptême , pourrait difficilement se résou-
 „ dre à lui accorder une pareille permission :
 „ ayez pour lui cette déférence , lui répli-
 „ quai-je ; nous ferons de notre côté ce que
 „ nous croirons être devant Dieu le plus à
 „ propos pour sa gloire , et pour le salut de
 „ votre ame.

„ Son frère le reçut avec amitié , mais
 „ en même-temps il se plaignait amèrement
 „ de ce qu'il venait le consulter sur une
 „ affaire dans laquelle il ne voulait point
 „ entrer. N'êtes-vous pas le maître de vos
 „ actions , lui dit-il ? Si je consens à ce que
 „ vous demandez , je me rends responsable
 „ des suites ; si je le refuse , je me charge
 „ d'un grand péché ; faites donc ce qu'il vous
 „ plaira , et ne m'en parlez point.

„ Ce Prince vint aussitôt me trouver pour

„ me
 „ Prin
 „ lui
 „ Star
 „ com
 „ de
 „ Don
 „ gue
 „ Bap
 „ elle
 „ pres
 „ la R
 „ qu'e
 „ tem
 „ chis
 „ U
 „ la m
 „ de l
 „ été
 „ ces
 „ pou
 „ des
 „ leur
 „ liste
 „ d'in
 „ Voil
 „ Père L
 „ disant
 „ le Prin
 „ plus ha
 „ talent a
 „ et touc
 „ Un
 „ Père L

„ me demander le Baptême ; il choisit le
„ Prince Jean pour son parrain ; celui - ci
„ lui donna son nom , et y ajouta celui de
„ Stanislas , comme vous le lui aviez re-
„ commandé , en lui envoyant le portrait
„ de ce Saint , et sa vie écrite par le Père
„ Dorléans , que vous aviez traduite en lan-
„ gue Chinoise. Son épouse reçut aussi le
„ Baptême , et dans les transports de sa joie ,
„ elle envoya à Pekin un domestique pour
„ presser son père de se faire instruire dans
„ la Religion chrétienne par un Catéchiste
„ qu'elle nommait. Elle pria en même-
„ temps les Pères de lui envoyer ce Caté-
„ chiste.

„ Une des veuves de *Sourniama* a reçu
„ la même grâce. Je suppléai les cérémonies
„ de l'Eglise aux autres Dames qui avaient
„ été baptisées par le Prince Paul. Tous
„ ces Seigneurs m'assiégeaient de tous côtés
„ pour avoir des Crucifix , des Chapelets ,
„ des Médailles , etc. Je n'avais pas de quoi
„ leur en fournir à tous ; mais j'apporte une
„ liste de ce qu'ils demandent avec le plus
„ d'instance. »

Voilà une partie de ce que me raconta le
Père Louis , qui finit son entretien en me
disant que le Prince Jean , le Prince Paul et
le Prince François sont des modèles de la
plus haute vertu , et qu'ils ont un zèle et un
talent admirables pour prêcher Jésus-Christ,
et toucher le cœur des Infidèles.

Un mois ou environ après le retour du
Père Louis *Fan*, Thomas *Tem*, ce zélé Mé-

decin , dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre , fit encore deux voyages à *Sinpou-tse* , pour porter au Prince Paul des secours qui ne pouvaient guère se confier à d'autres. A son retour il ne manqua pas de venir me saluer de la part de ces Seigneurs , et d'appuyer leur demande des plus vives sollicitations. « Si vous ne faites pas un effort pour contenter leur piété , me disait-il avec sa franchise naturelle , ils se plaindront de moi ; ils diront , ou que je n'ai pas eu le talent de persuader , ou que mes sollicitations ont été trop faibles. »

Voici quelques lettres de ces Princes , que j'ai traduites , et dont je vous envoie les originaux , que vous pourrez conserver comme des monumens de leur piété ; je commence par celle que m'écrivit le Prince Paul.

« Vous êtes mon père spirituel , et je vous salue avec respect. C'est par un effet de la bonté divine , et de la charité que vous avez pour nous , que le Père Louis *Fan* a daigné venir ici nous délivrer du fardeau énorme de nos péchés : je n'en ai caché aucun , selon que la Loi de Dieu me l'ordonne , et j'ai reçu deux fois le corps adorable de Jésus-Christ. Si cependant , ou par oubli , ou faute d'avoir assez bien examiné ma conscience , j'avais omis quelque péché que je n'eusse pas confesser , je vous prie de demander à Dieu , au sacrifice de la Messe , qu'il le pardonne à Paul , malheureux pécheur ;

» qu'
» vai
» qu'
» et
» cor
» leu
» pro
» d'un
» jour
» com
» J
» ne r
» envo
» de l
» Jésus
» Trin
» Jésus
» saint
N'ête

Père , d
où ils
nulle a
ne pen
piété ?
nous é
mens ,
tampes
les dis
ramass
Missio
j'envoy
feu P.
s'y tro
Reliqu

» qu'il me fasse la grâce d'étouffer les mauvais desirs qui s'élèvent dans mon cœur ;
 » qu'il augmente en moi la foi, l'espérance
 » et la charité ; qu'il me donne l'esprit de
 » componction, et un vif sentiment de douleur de mes fautes passées ; enfin qu'il me
 » procure une sainte vie, qui soit couronnée
 » d'une mort également sainte, et qu'un
 » jour il me fasse jouir de ses libérales récompenses.

» J'ai une autre grâce à vous demander ;
 » ne me la refusez pas, je vous en conjure ;
 » envoyez-moi un morceau du bois précieux
 » de la vraie Croix, quelques Images de
 » Jésus-Christ crucifié, de la très-sainte
 » Trinité, de la très-sainte Vierge portant
 » Jésus entre ses bras, de saint Joseph, de
 » saint Antoine, etc. »

N'êtes-vous pas édifié, mon Révérend Père, de voir que ces Princes, dans un Pays où ils manquent de toutes choses, ne font nulle attention à ce qu'ils souffrent, pour ne penser qu'à ce qui peut entretenir leur piété ? Le Prince Jean et le Prince François nous écrivirent aussi des lettres de remerciemens, et nous envoyèrent une liste des estampes de dévotion qu'ils demandaient pour les distribuer aux nouveaux Chrétiens. Je ramassai tout ce que j'avais pu tirer de nos Missionnaires, exilés à Canton ; entr'autres j'envoyai au Prince Paul un Reliquaire du feu P. Cazier ; un morceau de la vraie Croix s'y trouvait au milieu de plusieurs autres Reliques ; mais ce présent engagea le Prince

François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarassèrent. « Vous m'avez répoudu plusieurs fois, m'écrivit-il, que le seul morceau de la vraie Croix que vous aviez, était destiné à mon frère Paul; je ne me rebute point pour cela, et je continuerai toujours de vous renouveler mes instantes prières; l'Ecriture m'apprend qu'il faut frapper jusqu'à ce qu'on ouvre; je vous importunerai si souvent, que vous serez obligé d'en faire venir de près ou de loin pour contenter mes desirs. »

Le Révérend Père d'Entrecolles, Supérieur de cette Maison, fut si touché des sentimens de ce Prince, qu'il se priva de son propre Reliquaire pour le lui envoyer. François *Tcham*, domestique du Prince Jean, en fut le porteur, et à son retour à Pekin, il me remit la réponse suivante :

« Quand François *Tcham* arriva ici avec le bois précieux de la sainte Croix, et qu'il me rendit votre lettre remplie d'instructions si touchantes, je fus transporté de joie et de vénération; je reçus à genoux ce sacré bois, et je l'arrosai de mes larmes, faisant réflexion qu'un aussi grand pécheur que moi ne méritait pas de posséder un si grand trésor. Cependant c'est pour les pécheurs que Jésus-Christ est mort sur cette Croix, et c'est ce qui me console et qui ranime mon espérance. Je conserverai toute ma vie un souvenir respectueux de la charité que Dieu vous inspire pour nous.

»
 » Pr
 » he
 » le
 » m
 » j'o
 » ter
 » l
 » ki
 » le
 » Sa
 » pa
 »
 » c'e
 » pè
 » go
 » le
 » lég
 » de
 » pas
 » no
 » cel
 » qu
 » pro
 » tie
 » qu
 » go
 » Je
 » Paul
 »
 » ye
 » ave

» La Princesse , ma belle-sœur (1), et la
» Princesse mon épouse , envient mon bon-
» heur , et souhaitent ardemment que vous
» leur procuriez la même consolation. Elles
» me pressent de vous demander cette grâce ;
» j'ose vous dire que ces deux Dames méri-
» tent votre attention.

» Lorsque Jean *Tchao* s'en retourna à Pe-
» kin , je lui recommandai de vous demander
» le livre qui contient une instruction sur le
» Sacrement de la Pénitence. Ne l'oubliez
» pas , je vous en supplie.

» Vous vous recommandez à nos prières ;
» c'est un devoir des enfans à l'égard de leurs
» pères spirituels. Mais , qu'est-ce qu'une
» goutte d'eau peut ajouter à la mer ? Nous
» le ferons cependant pour vous donner une
» légère preuve de nos sentimens , pleins
» de la plus vive reconnaissance. Ne laissez
» passer , je vous prie , aucune occasion sans
» nous faire savoir de vos nouvelles , et de
» celles de tous les autres Pères. Pour ce
» qui est de nous , la grâce de Dieu et la
» protection de sa sainte Mère , nous main-
» tiennent dans une paix et dans une tran-
» quillité d'esprit que nous n'avions jamais
» goûtées. »

Je reçus par la même voie la lettre du Prince
Paul ; c'est ainsi qu'il s'explique :

« J'ai reçu à genoux , et les larmes aux
» yeux , le sacré bois de la Croix que vous
» avez eu la bonté de m'envoyer : depuis

(1) C'est l'épouse du Prince Louis.

» que j'ai embrassé la Loi du vrai Dieu , j'ai
 » honte de me voir si dépourvu de mérites.
 » Bien plus , que de fautes n'ai-je pas faites ,
 » soit par orgueil , soit par légèreté , et par
 » négligence ! A peine fus-je baptisé , que
 » j'allai à la guerre , où j'offensai souvent le
 » Seigneur , qui néanmoins a eu pitié de
 » moi , et m'a délivré de plusieurs dangers.
 » Je retournai à la Cour , où j'eus la liberté
 » de me confesser , d'entendre la Ste. Messe ,
 » et d'être favorisé d'une infinité de grâces
 » par la fréquentation des Sacremens. J'y
 » reçus trente-deux fois le corps adorable de
 » Jésus-Christ. Cependant mes vieilles ha-
 » bitudes se réveillèrent , et je fis encore des
 » fautes : depuis que nous sommes ici , j'en
 » ai fait de nouvelles qui me couvrent de
 » confusion. L'arrivée du Père Louis m'a
 » comblé de joie , et m'a procuré le bon-
 » heur de me confesser et de communier
 » deux fois.

« Dans le moment que je pleurais mes
 » péchés , qui s'accumulent chaque jour ,
 » le bois sacré est descendu jusqu'à moi. En
 » vérité , Paul pécheur ne peut supporter
 » la grandeur d'un tel bienfait ; c'est le cœur
 » qui vous parle ; oserais-je user avec vous
 » d'artifice et de déguisement ? Comptez
 » qu'il m'est impossible de vous exprimer
 » ce que je sens de joie et de reconnaissance
 » au fond du cœur.

» Vous nous faites entendre que le Père
 » Louis *Fam* retournera encore ici : faites en
 » sorte , je vous prie , que ce soit au plutôt. »

Les
 Stanis
 vaient
 elles c
 ses , j
 redite

Au
 cette a
 fesait
 illustr
 bunal
 père é
 traiten
 et il ne
 tume c
 tences
 pereur
 ses Ass
 ces Pri
 sœur
 Prince
 pereur
 qu'il s
 nières
 danc
 le Tri
 de les
 mesur
 tion f
 fut en
 Princ
 rappo
 Génér
 exilés

Les autres Princes, et entr'autres le Prince Stanislas, nouvellement baptisé, m'écrivaient de semblables lettres; mais comme elles contiennent à-peu-près les mêmes choses, je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuyeuses.

Au commencement du mois d'Avril de cette année, l'Empereur donna un ordre qui faisait espérer qu'on allait fixer l'état de ces illustres exilés; il dit au Président du Tribunal des Princes, que puisque *Sou-nou* leur père était mort, il fallait délibérer sur le traitement qu'on devait faire à ses enfans, et il ne s'expliqua pas davantage. C'est la coutume des Tribunaux de prononcer des sentences sévères, afin de donner lieu à l'Empereur d'user de clémence. Le Président et ses Assesseurs décidèrent qu'il fallait envoyer ces Princes disgraciés auprès de la quatrième sœur de Sa Majesté, qui est mariée à un Prince *Kalka*, au Pays des Montgoux. L'Empereur, qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il fallait les distribuer parmi les huit Bannières. Mais parce qu'il y a aussi à *Fourdane* des Soldats des huit Bannières de Pekin, le Tribunal proposa de les y incorporer, et de leur donner des places de Cavaliers à mesure qu'elles vaqueraient. Cette proposition fut goûtée de l'Empereur, et l'ordre en fut envoyé au Général de *Fourdane*, qui est Prince lui-même; car son prédécesseur a été rappelé à Pekin pour un autre emploi. Ce Général fit aussi signifier l'ordre aux Princes exilés à *Sin-pou-tse*, et leur assigna dans les

Casernes , qui sont hors de *Fourdane* , autant de bâtimens qu'il était nécessaire , pour loger commodément chaque chef de famille avec toute sa maison.

Ce changement de fortune ne déplut point à ces infortunés Princes : ils crurent que la colère de l'Empereur commençait à se radoucir , et d'ailleurs ils se voyaient enfin dans un état fixe , et en quelque sorte à l'abri de nouvelles disgraces. Les Chrétiens en remercièrent Dieu ; les Infidèles ne parurent pas même être mécontents ; car bien que ce poste soit beaucoup au-dessous de leur naissance , ils se consolait en se disant les uns aux autres , que tout *Mant-cheou* naît Soldat ; et d'ailleurs ils avaient devant les yeux l'exemple assez récent des petits fils de l'Empereur *Cang-li* , qui ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté , avaient été dégradés , et réduits à la condition de simples Cavaliers.

Néanmoins leur état , qu'ils regardaient comme fixe et arrêté , ne fut que de peu de durée ; voici comme la chose arriva. Au même-temps qu'on distribuait les Princes exilés dans les différentes Bannières , l'Empereur faisait faire le procès à quatre de ses frères , au huitième , au neuvième , au dixième et au quatorzième. Cette affaire n'est pas encore finie , et je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon sujet.

Comme la disgrâce des Grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres personnes , *Tsi-ché* , beau-père du neuvième

frère d
qu'on s
que de
cié. Il
au mên
mais il
vieilles

Il y
ordre d
de les j
on emp
en avai
Sou-no
je l'ai
que ce
étroite
de lui t
déjà m

Cela
cision d
os de S
rés , br
ses peti
aus , se
qui n'av
ans , ser
même
banniss

L'Ev
de la S
article
quelqu
perser
Il fa

frère de l'Empereur , s'y trouva mêlé , sans qu'on sache qu'il fût coupable d'autre faute que de celle d'être allié à un Prince disgracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille , au même lieu où était le Prince son gendre ; mais il mourut en chemin de maladie et de vieillesse.

Il y a environ deux mois , qu'on donna ordre de déterrer ses os , de les brûler , et de les jeter au vent ; on confisqua ses biens , on emprisonna ses enfans ; et parce qu'il y en avait deux qui avaient épousé les filles de *Sou-nou* , dont le nom honorable , comme je l'ai dit , est *Sourniama* , on prétendit que ce dernier avait été lié d'une amitié étroite avec *Tsi-ché* , sur quoi il y eut ordre de lui faire aussi son procès , quoiqu'il fût déjà mort.

Cela se passa au mois de Juin , et la décision du Tribunal des Princes , fut que les os de *Sou-nou* seraient pareillement déterrés , brûlés et jetés au vent ; que ses fils et ses petits-fils , au-dessus de l'âge de quinze ans , seraient mis à mort , et que les autres qui n'avaient pas encore atteint l'âge de quinze ans , seraient dispersés dans les Provinces , de même que les gens du Peuple condamnés au bannissement.

L'Empereur confirma le premier article de la Sentence. Pour ce qui est du second article , il prononça qu'il fallait en choisir quelques-uns pour les mettre à mort , et disperser les autres dans les Provinces.

Il fallut donc encore délibérer sur le choix

de ceux qu'on ferait mourir. Cependant on dépêcha un courrier pour porter cet ordre de l'Empereur au Général de *Fourdane*, qui le reçut à l'entrée de la nuit, le cinquième de la sixième lune, c'est-à-dire le 4 de Juillet. A l'instant, il envoya un Officier appeler ces Seigneurs qui étaient fort tranquilles dans les Casernes, et qui ne s'attendaient à rien de semblable. Néanmoins, ils ne s'inquiétèrent point, dans la persuasion où ils étaient, que quelque courrier était venu de l'armée, et que le dessein était de les y envoyer. Un moment après arriva un autre Officier de la part du Général, avec ordre de conduire à *Fourdane*, non-seulement les Princes, mais encore tous leurs enfans mâles, quand même ils seraient à la mamelle; ce fut pour lors qu'ils ne doutèrent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laisse à penser, mon Révérend Père, quelle fut dans ce moment la désolation des Princesses. Elle s'augmentait à mesure qu'elles entendaient les cris de leurs enfans, qu'on arrachait de leur sein. L'image que vous vous en formerez sera sans doute plus vive que tout ce que j'entreprendrais de vous dire.

L'ordre pressait, et il fallut partir brusquement. Il n'y eut dans cette confusion que quelques domestiques qui suivirent leurs maîtres jusqu'au Tribunal du Général. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, au nombre de trente-six, qu'on leur fit mettre des chaînes, et parce qu'il n'y en avait pas un nom-

bre su
deux
chaîne
un cal

C'es
attend
péran
sa pre
ques-l
chargé
son fr
avec in
mon ch
à dema
prendre
leur p
sort. L
était p
Actes
tième
exempl
sèrent l
ils réci
gardes
ils, les
» a-t-il
» gneu
» tiens
» invo
» Plût
» là la
» traite
» pas
» père

bre suffisant pour en mettre neuf à chacun , deux ou trois furent attachés à la même chaîne ; après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des Soldats.

C'est à cette nouvelle épreuve que Dieu attendait le second fils de *Sourniama* : l'espérance chimérique de se voir rétabli dans sa première splendeur , l'avait empêché jusques-là d'embrasser la Foi. Quand il se vit chargé de fers , il alla se jeter aux pieds de son frère le Prince Paul , et lui demanda avec instance le Baptême : le temps presse , mon cher frère , lui dit-il ; si vous attendez à demain , il sera trop tard. Il venait d'apprendre le traitement qu'on devait faire à leur père , et il n'espérait pas un meilleur sort. Le Prince Paul , qui savait que son frère était parfaitement instruit , lui fit faire des Actes de Contrition et le baptisa. Le septième Prince et ses deux fils suivirent cet exemple et reçurent la même grâce. Ils passèrent le reste de la nuit en prières ; et comme ils récitaient leur chapelet à haute voix , les gardes les en reprirent , parce que , disaient-ils , les voisins pouvaient les entendre. « Y » a-t-il quelqu'un , répondirent ces Seigneurs , qui ignore que nous sommes Chrétiens , et doit-on être surpris que nous invoquions le Dieu que nous adorons ? » Plût à Dieu , ajoutèrent-ils , que ce fût là la seule raison pour laquelle on nous traite si rudement , et que ce ne fût pas pour les fautes prétendues de notre père ! »

Les chaînes que le Général avait commandées étant achevées , on en mit neuf à chacun de ces Princes , et même aux plus petits enfans , pour qui on en avait de conformes à leur âge ; comme on représentait au Général qu'il pouvait user de modération à leur égard , il répondit que la Loi était précise , et qu'il fallait s'y soumettre.

Les domestiques des prisonniers , et les nourrices des enfans, qu'on laissait entrer dans la prison deux fois le jour , apportèrent du linge et de la soie pour entourer les chaînes dans l'endroit du cou et des bras qu'elles écorchaient. Un Chrétien , domestique du Prince François , ayant voulu lui rendre ce service , le Prince le repoussa , puis il se leva , et marchant assez vite en traînant ses fers , qui pesaient , dit-on , environ soixantedix livres : « Quoi donc , lui dit-il d'un ton » sévère , avez-vous appris que la nuit de la » Passion de Notre-Seigneur on se fut mis » en devoir de desserrer les cordes dont il » était lié , et de mettre entr'elles et la chair » du linge ou des étoffes pour le soulager ? » C'était un homme-Dieu , ajouta-t-il : » quelle grandeur ! quelle majesté ! quelle » innocence ! Il souffrait pour nous qui » sommes pécheurs ; nous ne souffrons » pas pour les autres , mais pour nous-mêmes. »

Pendant que ces tristes scènes se passaient à *Fourdane* , on délibérait au Tribunal des Princes sur le choix de ceux qui devaient être punis de mort. On désigna le second

Prince
dixième
Xavier
ces qu
depuis
et le P
tion d
avait é
libérai
Régul
pensai
se con
c'était
simpli
paisibl
dans l
avait s
lisa l'
liste d
damna
et le
Louis
son la
le hui
de Sa
mune
le neu
le fils
dans l
autres
les fer
de leu
des au
qualité

Prince , le quatrième , le neuvième , le dixième , le treizième , le fils aîné du Prince Xavier , et à la tête de tous , les deux Princes qui sont détenus dans la prison de Pekin depuis plus d'un an , savoir , le Prince Joseph et le Prince Louis. On ne fit aucune mention du troisième , appelé le Prince Jean , qui avait été Comte : la raison est qu'avant la délibération , l'Empereur ayant demandé au Régulo qui préside à ce Tribunal , ce qu'il pensait de ce Seigneur , et comment il se comportait , le Président répondit que c'était un homme d'une candeur et d'une simplicité admirables , d'un esprit doux et paisible , tout-à-fait incapable de remuer dans l'Etat , et que pendant sa jeunesse il avait servi avec zèle. Cette réponse tranquillisa l'Empereur. Lorsqu'on lui présenta la liste des huit Princes que le Tribunal condamnait à la mort , il répondit que le sixième et le douzième , c'est-à-dire , les Princes Louis et Joseph , attendraient dans leur prison la Sentence qu'on devait porter contre le huitième et le neuvième Régulo , frères de Sa Majesté , et qu'elle leur serait commune ; que le second Prince , le quatrième , le neuvième , le dixième , le treizième , et le fils aîné du Prince Xavier , seraient exilés dans les Provinces , et séparés les uns des autres et de leur famille ; que les Mandarins les feraient garder étroitement dans un coin de leurs Tribunaux ; que pour ce qui est des autres , ils resteraient à *Fourdane* en qualité de simples Cavaliers.

Le Général de *Fourdane*, qui n'avait pas encore reçu cet ordre, croyait que la chose tournerait encore plus mal, et songeant bien plus à maintenir sa fortune, et à se conserver dans son poste, qu'à secourir des parens malheureux, il s'imagina qu'il se rendrait coupable, s'il ne les accusait pas à son tour. La difficulté était de trouver une accusation; car ces Princes vivaient de manière à ne pas donner la moindre prise. Enfin après avoir bien rêvé, il crut que la Religion chrétienne qu'ils professaient, était la principale cause de leur disgrâce; il les accusa donc d'avoir construit une Eglise à *Sin-pou-tse*, et de s'y assembler plusieurs fois le jour pour y faire leurs prières. L'Empereur lut son Mémorial, sans le communiquer au Tribunal selon la coutume, soit parce qu'il avait déjà terminé cette affaire, soit qu'il ne voulût pas que le motif de la Religion parût y entrer.

Ainsi, pendant que le Général attendait la réponse de son accusation, il reçut, le 16 Juillet, le dernier ordre dont je viens de parler; il fit ôter les chaînes aux prisonniers qui étaient absous, et les renvoya libres aux Casernes; à l'égard des autres, on leur laissa les chaînes, et on leur donna vingt-quatre heures de temps pour se disposer à partir, et à se rendre aux prisons de Pekin, d'où ils devaient être conduits au lieu de leur exil; cette peine parut à quelques-uns d'eux plus difficile à supporter qu'un arrêt de mort, lequel en terminant

leur vie en effet que de s mes, de mestiqu prendre méchan et deux Soldats

Pour journée venaient leur seiz Tchabi parlé da secret a la renvo qu'on n que cell

La tr elle ne s les larm aux pris Prince suivait d d'accom puis il e Pekin.

Quar ces étai uns de l les Car proche avait pa

leur vie, eût mis fin à leurs disgraces. Rien en effet n'était plus triste pour ces Princes, que de se voir à jamais séparés de leurs femmes, de leurs enfans, et même de leurs domestiques ; car on ne leur permit pas d'en prendre un seul avec eux. On les mit sur de méchantes charrettes louées à leurs dépens, et deux Mandarins à la tête d'une troupe de Soldats les accompagnèrent.

Pour surcroît d'affliction, dès la seconde journée ils rencontrèrent deux litières qui venaient à eux ; ils reconnurent que c'était leur seizième sœur, mariée à Pekin au fils de *Tchabina*, *Tsong-tou* de *Nankin*, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre secret avait fait répudier cette Dame, et on la renvoyait à ses parens à *Fourdane*, bien qu'on n'eût à lui reprocher d'autres fautes que celle d'être née d'un tel père.

La tristesse fut grande de part et d'autre : elle ne s'expliqua que par les gémissemens et les larmes ; mais comme il n'était pas libre aux prisonniers de s'arrêter long-temps, le Prince Paul qui savait qu'un de ses gens le suivait de loin, le fit approcher et lui ordonna d'accompagner sa sœur jusqu'à *Fourdane* ; puis il continua sa route avec ses frères vers *Pekin*.

Quand l'on apprit à *Pekin* que ces Princes étaient sur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allèrent au-devant d'eux : les Gardes firent difficulté de les laisser approcher ; mais après s'être assurés qu'il n'y avait parmi eux que des domestiques, ils leur

permirent de monter sur les charrettes pour parler à leurs maîtres.

Les Princes Chrétiens me dépêchèrent d'abord un de ces domestiques, avec une lettre qu'ils écrivaient au Père Suarez et à moi, pour nous prier d'envoyer un Missionnaire au-devant d'eux dans un logis qu'ils indiquaient, afin que pendant la nuit ils pussent se confesser : « Nous aurons, disaient-ils, » cette facilité avec nos Gardes; ils ferment » les yeux sur beaucoup de choses, et ne » cherchent point à nous chagriner; il n'en » sera pas de même à Pekin, où l'on nous » traitera avec la dernière rigueur. »

Quand nous reçûmes cette lettre, nous eûmes une vraie douleur que le Père Louis *Fan* ne fût pas encore de retour de la Mission de *Leao-Tong*, où il est allé depuis quatre mois; il était le seul qui pût aller trouver ces Seigneurs sans aucun risque; nous leur envoyâmes deux Chrétiens, dont l'un avait été de leur porte: c'était François *Tcheou*, que j'ai fait assez connaître dans ma seconde lettre. Ils étaient chargés de témoigner à ces Seigneurs que le danger était trop grand, non pas par rapport à nos personnes, puisque nous n'aurions pas abandonné notre patrie, si de semblables périls eussent pu nous effrayer, mais par rapport à toute la Chrétienté de la Chine, et sur-tout à celle de Pekin; qu'au reste lorsqu'ils sortiraient de Pekin, pour aller au lieu de leur exil, il leur fallait nécessairement passer par un Village, et devant la porte d'une Eglise de notre Compagnie;

Compa
sous pr
lasser
tique d
y atten
Cett

Prince
lui supp
le rebap
prescrit
qui ont
tres. N
parce qu
Paul est
faut obs

Ils ar
saint Ig
crimes,
Tchao,
portait à
çois *Tch*
entrer :

» Mand
» la dép
» sage d
» dans
» tranqu
Tcheou
avaient r
qu'ils éta
service.
ponse,
profita
quoi il v
Tome

Compagnie ; qu'ils pouvaient y descendre sous prétexte de prendre du thé ou des'y délasser quelques momens , comme cela se pratique d'ordinaire , et qu'un Missionnaire les y attendrait.

Cette réponse ne les tranquillisa pas ; le Prince Jean demandait qu'un de nous allât lui suppléer les cérémonies du Baptême , ou le rebaptiser sous condition , ainsi qu'il est prescrit par les Evêques , à l'égard de ceux qui ont été baptisés par des Chinois non Prêtres. Nous ne le jugeâmes pas nécessaire , parce que nous étions bien sûrs que le Prince Paul est parfaitement instruit de ce qu'il faut observer pour administrer le Baptême.

Ils arrivèrent le 30 de Juillet , veille de saint Ignace , aux prisons du Tribunal des crimes , où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean *Tchao* , domestique du Prince Paul , qui leur portait à manger. Le lendemain matin François *Tcheou* s'alla présenter à la porte pour entrer : « A quoi pensez - vous , lui dit le » Mandarin de garde ? Vous n'êtes plus dans » la dépendance de ces Seigneurs ; êtes-vous » sage de venir de gaieté de cœur vous jeter » dans le précipice ? Que ne demeurez-vous » tranquille dans votre nouveau poste ? » *Tcheou* lui répondit , que son père et lui avaient reçu tant de grâces de ces Princes , qu'ils étaient prêts à tout souffrir pour leur service. Le Mandarin , touché de cette réponse , lui permit d'entrer : François en profita pendant deux jours de suite , après quoi il vint me faire le récit de tout ce qui

s'était passé à *Fourdane*, et de là à *Pekin*, comme il l'avait appris du Prince Paul et de ses autres frères. *Thomas Tem*, ce bon Médecin dont j'ai parlé, était allé à pied, et avec un habit tout en lambeaux, au-devant du Prince Paul. On le prit pour un domestique, et en cette qualité il monta sur la charrette : à son retour il me confirma tout ce que François m'avait rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François *Tcheou* continua de me dire, que vous serez bien aise de l'entendre parler lui-même. « Comme j'étais dans la prison avec » ces Seigneurs, m'ajouta-t-il, le neuvième » Prince et le fils aîné du Prince Xavier, » qui étaient encore Infidèles, me demandèrent comment j'avais eu le courage de » courir tant de risques pour venir les voir, » tandis que ceux qui étaient encore à leur » service n'osaient le faire. Ils n'osent, lui » répondis-je, parce qu'étant infidèles à » Dieu, ils ne peuvent pas être fidèles aux » hommes. Croyez-moi, si je n'étais pas » Chrétien, je ferais comme eux, et c'est » ce qui doit vous convaincre de l'excellence » de la Religion chrétienne, qui inspire de » si généreux sentimens.

» Tu nous prêches toujours, me dirent-ils ; mais c'est encore trop tôt, nous nous reverrons bientôt dans un état plus tranquille : -- Je n'en sais rien, leur répliquai-je ; je m'aperçois depuis long-temps que vous prenez plaisir à vous abuser vous-mêmes par trop de confiance.

»
» le
» et
» à l
» me
» fai
» lui
» tou
» au
» ne
» le F
» que
» que
» con
» V
» vous
» qu'i
» que
» vie.
» dis-
» je t'
» H
» libre
» Mes
» mur
» aucu
» les c
» étiez
» bien
» gran
» nes
» de l
» ord

» Le Prince Paul, qui était ravi que je
» leur tinsse ce langage, appuya ma réponse,
» et y applaudit : mais comme , d'un discours
» à l'autre , ce Seigneur vint de son côté à
» me dire qu'il aurait souhaité qu'on l'eût
» fait mourir à *Fourdane* : et vous-même,
» lui dis-je ; il me semble que vous voudriez
» toujours gagner avec Dieu , et en être quitte
» au meilleur marché qu'il se pourrait. Tu
» ne comprends point ma pensée , répondit
» le Prince Paul ; ce que je veux dire , c'est
» que je fais continuellement des fautes , et
» que je n'aurais plus d'occasion de me
» confesser.

» Voulez-vous, lui répliquai-je , que je
» vous parle franchement ? C'est ce que jus-
» qu'ici je n'ai jamais osé faire ; peut-être
» que nous ne nous reverrons plus en cette
» vie. Mon ami François, répondit le Prince,
» dis-moi hardiment tout ce qu'il te plaira ;
» je t'écouterai avec plaisir.

» Hé bien , continuai-je , quand vous étiez
» libre dans votre Hôtel , vous assistiez à la
» Messe , vous vous confessiez , vous com-
» muniez ; mais aussi il ne vous manquait
» aucune des commodités de la vie , que cel-
» les que vous ne vouliez pas prendre ; vous
» étiez bien logé , bien nourri , bien vêtu ,
» bien monté ; vous ne fréquentiez que de
» grands Seigneurs ; une infinité de person-
» nes venaient un genou en terre s'informer
» de l'état de votre santé , et recevoir vos
» ordres , vous traitant de *Ouang-Ye* (1)

(1) Régulo.

» comme votre père. Pour lors je disais en
 » moi-même : voilà le chameau de l'Evan-
 » gile qui aura de la peine à passer par le
 » trou de l'aiguille. A ce mot les Princes
 » se mirent à sourire , parce qu'en effet le
 » Prince Paul est fort replet. Je les laissai rire,
 » et je poursuivis ainsi. Maintenant que vous
 » êtes habillé de toile , chargé de chaînes ,
 » que vous n'avez d'autre aliment que celui
 » des pauvres , que personne ne fait de cas
 » de vous , vous voilà dans le droit chemin
 » du Ciel , où vous arriverez bientôt pour
 » peu que cela dure,

» A ces mots le Prince Paul se frappant
 » les bras de ses chaînes : François , me
 » dit-il , je hais ce corps depuis long-temps ,
 » et je ne m'embarrasse pas de ce qui peut
 » lui arriver ; mais c'est l'état de mon ame
 » qui m'inquiète. Si vous avez raison de
 » craindre , repris-je , hélas ! que devien-
 » drai-je , moi , qui commets plus de péchés
 » que vous , et dont les souffrances comparées
 » aux vôtres sont très-légères ? »

Charmé de la franchise de ce bon Néophyte , je ne pouvais me lasser de l'entendre. Comme il songeait à me quitter , je lui demandai si ces Seigneurs étaient si fort dépourvus de tout secours , et si on ne leur avait pas permis de porter ce qui leur était nécessaire pour se soulager dans la route : Presque rien , me répondit-il ; ils ont chacun un *Talien* (1) ,

(1) C'est une longue et large besace de grosse toile forte , où le petit Peuple , lorsqu'il est en voyage , met son lit et ses habits ,

où se
 dent
 mate
 Paul
 où es
 pelet
 ges.
 ont l
 sous
 serré
 qui l
 adouc
 Il
 qui f
 je lui
 baum
 » je ,
 » êtes
 » que
 » gne
 » tion
 De
 il me
 à lui
 mais
 tunité
 de mo
 ces ,
 que j'
 autres
 » fau
 » Co
 » jou
 » dou

où sont leurs habits et le petit lit qu'ils étendent sur leur charrette, et qui leur sert de matelas pour prendre leur repos. Le prince Paul conserve dans son sein un petit paquet où est son crucifix, son reliquaire, le cha-pelet, un livre de prières, et quelques Images. Le Prince Jean et le Prince Stanislas ont la même chose : ils portent outre cela sous leurs habits une ceinture, où ils ont serré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur est absolument nécessaire ; et pour adoucir la sévérité de leurs gardes.

Il me demanda ensuite différentes choses qui feroient plaisir à ces Seigneurs, et que je lui donnai, entr'autres une petite boîte de baume apoplectique. « Ce sera, lui dis-je, une marque qui les assurera que vous êtes venu me voir de leur part ; dites-leur que nous ne cessons point de prier le Seigneur qu'il les soutienne dans leurs afflictions. »

Deux jours après, François revint me voir ; il me dit qu'on avait eu beaucoup de peine à lui permettre de parler à ces Seigneurs ; mais qu'enfin on s'était rendu à ses importunités ; qu'ils m'étaient infiniment obligés de mon souvenir ; sur-tout que les deux Princes, qui sont encore Infidèles, admiraient que j'eusse daigné penser à eux comme aux autres. « Je suis pressé, m'ajouta-t-il ; il faut me rendre auprès de mon Mandarin ; Comme je ne parais pas depuis quelques jours, on lui a dit malignement que sans doute j'avais pris la fuite : il serait homme

» à envoyer mon nom au Tribunal, et l'on
 » ne manquerait pas de m'arrêter comme
 » déserteur : cependant je ne puis m'empê-
 » cher de vous rapporter encore deux traits
 » assez singuliers.

» Le premier regarde le Prince François ;
 » vous savez quel est son zèle pour gagner
 » les Infidèles à Jésus-Christ. Il a trouvé un
 » bon moyen de le satisfaire ; il s'est fait
 » Médecin, et il passe pour très-habile dans
 » cette profession. Comme sa surdité l'a sé-
 » paré depuis plusieurs années de tout com-
 » merce avec les hommes, il s'est amusé à
 » la lecture des livres de Médecine. Il essaya
 » d'abord ses remèdes sur ses domestiques.

» Le succès qu'ils eurent le fit bientôt con-
 » naître au dehors : on venait le consulter,
 » et sa réputation augmentant chaque jour,
 » on l'invitait de tous côtés à venir visiter
 » les malades. Les soins qu'il en prenait
 » gratuitement l'ont encore plus accrédité.
 » Il a su profiter de l'accès que cette profes-
 » sion lui donnait dans toutes les maisons
 » à *Fourdane*, pour exhorter les Grands à
 » se convertir, et pour baptiser les enfans
 » qu'il trouvait en danger de mort. Ses oc-
 » cupations, auxquelles il ne pouvait suffire,
 » n'ont été interrompues que pendant le peu
 » de jours qu'il a été enchaîné avec les au-
 » tres à *Fourdane*.

» Le second trait regarde le Prince Jean :
 » pendant qu'il était chargé de chaînes dans
 » ce cabaret dont je vous ai parlé, il eut
 » la consolation de voir son fils unique, le

» Pri
 » mal
 » I
 » les
 » rien
 » pèc
 » sile
 » en
 » de
 » l'ex
 » intr
 » S
 » ni re
 » qui
 » nais
 » dis
 » affa
 » de s
 » E
 » que
 » Gén
 » dari
 » étai
 » Pri
 » fils
 » à fa
 » Ma
 » abs
 » afin
 » exa
 » I
 » d'in
 » don
 » le M

» Prince Ignace, guéri tout-à-coup d'une
» maladie bien extraordinaire.

» Il y a trois ans qu'il en fut attaqué, et
» les plus habiles Médecins n'y pouvaient
» rien connaître : elle fut suivie d'une es-
» pèce de stupidité qui lui faisait garder un
» silence opiniâtre ; peu-à-peu elle dégénéra
» en folie ; ensorte qu'on eut beaucoup
» de peine à le conduire jusqu'au lieu de
» l'exil : il devint dans la suite tout-à-fait
» intraitable.

» Sa principale folie était de ne vouloir
» ni respecter, ni même voir aucun de ceux
» qui étaient au-dessus de lui, soit par la
» naissance, soit par l'âge et l'autorité, tan-
» dis qu'en santé il était doux, honnête et
» affable à l'égard de tous les autres, et même
» de ses domestiques.

» Enfin au mois de Juin, un peu avant
» que l'ordre vint d'arrêter les Princes, le
» Général de *Fourdane* envoya un Man-
» darin de guerre pour examiner ceux qui
» étaient en état de porter les armes : le
» Prince Jean s'excusa de faire paraître son
» fils, à cause de sa maladie, qui le portait
» à faire et à dire beaucoup de folies. Le
» Mandarin rejeta cette excuse, et voulut
» absolument qu'il parût en sa présence,
» afin de pouvoir rendre un compte plus
» exact de sa commission.

» Ignace parut, et accabla ce Mandarin
» d'injures, le traitant de vil esclave, et se
» donnant à lui-même le titre de Seigneur ;
» le Mandarin n'en demanda pas davantage,

» et se retira au plus vite , en disant qu'il
 » fallait avoir compassion d'un malade :
 » cependant dans le compte qu'il rendit
 » au Général , il n'oublia pas les injures
 » qu'Ignace lui avait dites. Aussitôt il y
 » eut ordre de se saisir de sa personne , de
 » le garrotter , de le frapper d'une manière
 » cruelle , et de le lier à la porte du Tri-
 » bunal.

» Ce mauvais traitement ne fit point plier
 » Ignace , comme on le prétendait : cepen-
 » dant sa maladie devint sérieuse , et le troi-
 » sième jour il fut réduit à l'extrémité. Les
 » Princes son père et ses oncles , prièrent
 » qu'on le remit entre leurs mains pour le
 » soigner , ce qui leur fut accordé : mais peu
 » après arriva l'ordre du 4 Juillet : Ignace
 » fut chargé de chaînes comme les autres ,
 » et sans qu'on eût égard à sa maladie , on
 » le traita avec la même rigueur.

» Un jour qu'il était étendu par-terre , et
 » qu'on croyait qu'il allait expirer de faibles-
 » se , il se mit tout-à-coup sur son séant , et
 » ayant regardé tous ceux qui l'environ-
 » naient : Par la miséricorde de Dieu , dit-il ,
 » je suis guéri ; grâces infinies lui en soient
 » rendues : me voilà dans un état où je puis
 » désormais souffrir avec mérite. Ensuite il
 » exhorta ses frères à persévérer dans la Foi ,
 » et à supporter constamment des peines de
 » peu de durée , et qui devaient être sui-
 » vies d'une éternité de bonheur. Que n'ai-
 » je une meilleure mémoire , poursuivit
 » *Tcheou !* je vous raconterais une infinité

» de
 » re
 Je
 gneu
 neur
 et je
 enfin
 mère
 cesse
 entie
 gneu
 fort
 tous
 tingu
 l'espr
 nête
 rend
 tout
 ne le
 voula
 chrét
 Bapté
 Princ
 tôt en
 plir t
 une f
 cueill
 qu'à
 soim
 versat
 à Dieu
 un m
 Dieu
 dane

» de choses édifiantes d'Ignace que je n'ai pu
» retenir. »

Je ne vous avais point parlé de ce Seigneur dans les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire ; j'attendais sa guérison , et je ne doutais pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes prières d'un père , d'une mère , et d'une épouse qui sollicitaient sans cesse le rétablissement de sa santé , avec une entière confiance en la miséricorde du Seigneur. Ils avaient raison de s'intéresser si fort pour ce jeune Prince ; c'était celui de tous les petits-fils de *Sourniama* qui se distinguait le plus par toutes les perfections de l'esprit et du corps. Son air doux et honnête , ses manières aisées et prévenantes le rendaient aimable à tout le monde , et surtout au vieux Régulo son grand-père , qui ne le prit en aversion que quand il sut qu'il voulait absolument embrasser la Religion chrétienne ; il eut le bonheur de recevoir le Baptême environ dans le même temps que le Prince Jean son père. On remarqua aussitôt en lui une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations du Christianisme , une ferveur , une mortification , et un recueillement extraordinaires , ne s'appliquant qu'à étudier la Loi divine , et évitant avec soin tout frivole amusement , jusqu'aux conversations inutiles , qui ne le portaient point à Dieu. Digne fils d'un père qui était lui-même un modèle de vertu , je ne doute point que Dieu ne l'ait conservé , pour être à *Fourdane* la consolation de tant de Princesses

abandonnées par l'exil de leurs maris et de leurs frères.

Le seizième de la septième lune, c'est-à-dire, le 13 du mois d'Août, le Département de nos prisonniers fut réglé, et on le leur signifia de la manière suivante : Le Prince Jean fut exilé à *Tsi-nan-fou*, dans la province de *Chang-tong*; le neuvième Prince, à *Tay-yen-fou*, dans la province de *Cham-si*; le Prince Paul, à *Nankin*; le Prince Stanislas, à *Sou-tcheou*, dans la province de *Kiang-nang*; le fils aîné du Prince Xavier, à *Hang-tcheou*, dans la province de *Tche-kiang*; et quand le quatrième arrivera de la guerre, il doit aller à *Cai-fong-fou*, dans la province de *Honan*.

L'ordre donné aux Mandarins de ces Provinces, porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au-dehors. Le même jour on les mit en des charrettes dans le même équipage qu'ils étaient venus à Pekin; il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens domestiques qui oseraient les approcher : quatre Cavaliers commandés par autant d'Officiers, marchaient autour de chaque charrette.

Quelque soin qu'on eût d'observer les Princes Chrétiens, ils trouvèrent le moyen de faire avertir le Père Suarez qu'ils devaient passer immédiatement devant la porte de son Eglise; ils l'assuraient qu'ils étaient disposés à recevoir l'absolution, et que, ne sachant pas ce qui devait leur arriver dans la

roul
pass
Il
qui
qu'à
et vo
afin
qu'o
et pl
Il
ront
de ri
au te
man
avan
tera
nés à
comm
qu'il
Cour
sévé
Provi
Il
Princ
prison
le m
y enf
mesti
dehor
tien.
de l'é
pu sav
fois à
sième

route , ils le priaient de la leur donner au passage.

Il était près de cinq heures du soir ; ceux qui devaient accompagner ces Seigneurs jusqu'à la première poste , les pressaient fort , et voulaient qu'ils marchassent toute la nuit , afin d'être plutôt de retour ; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgens et plus traitables.

Il est à croire qu'à mesure qu'ils s'éloigneront de Peking , ils seront traités avec moins de rigueur ; mais dès qu'ils seront arrivés au terme , si on observe la coutume , on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner ; on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet , sur-tout dans ces premiers commencemens , mais dans la suite , à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la Cour , on se relâchera peu-à-peu de cette sévérité ; on en use d'ordinaire ainsi dans les Provinces.

Il n'en est pas de même à Peking , où les Princes Louis et Joseph , qui furent mis en prison l'année dernière , y sont encore dans le même état que le premier jour qu'on les y enferma ; il n'a jamais été permis aux domestiques qui leur préparent à manger au-dehors , d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainsi nous n'avons pu rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pu savoir , c'est que le Prince Joseph dit une fois à ses gardes , qu'il fallait avertir le troisième Régulo , frère de l'Empereur , qui est

préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avait au cou était rompu. Le Régulo se mit à sourire, et sans faire d'autre réponse, il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'était passé dans cette entrevue : on sait seulement qu'il a permis aux domestiques de leur apporter des habits propres à la saison.

On a remarqué aussi qu'ils s'étaient trompés en supputant les jours de la lune, et qu'ils n'avaient pu bien distinguer les jours de jeûne ou d'abstinence, d'avec ceux où il est permis de manger de la viande. Dès le commencement de leur prison, leurs domestiques ont eu soin de les servir tous les jours en gras et en maigre. Au bout de deux ou trois lunes, ils reconnurent par là desserte, que leurs Maîtres faisaient maigre le Dimanche, et gras le Vendredi, et qu'ils avaient commencé le Carême chacun dans des temps différens.

Vous serez peut-être surpris de ne point voir reparaître sur la scène *Marc Ki*, ce zélé Néophyte qui, par pure charité, fit l'an passé trois voyages à Pekin pour le service de ces illustres exilés ; je l'ai été moi-même ; et m'étant informé de ce qui le regarde, on m'a appris les choses suivantes : Quoiqu'il ait remis à son fils son emploi de Soldat, il n'est pas pour cela rentré dans le rang du simple Peuple ; il demeure toujours sous la bannière où il est né, et est soumis à ceux qui la commandent.

Le
temer
infor
sait a
ces e
lui-m
leurs
après
de b
» me
» ger
» qu
» ma
» gér
» pas
» dit
» dès
» fait
» plu
Dès
Mand
que p
même
venir
mais e
il éta
passer
confes
ensuit
lemen
Un
est res
pelle,
qu'on

Le Mandarin de qui il dépend immédiatement, et qui est More de Religion, fut informé des fréquens voyages que *Marc* faisait à Pekin pour le soulagement des Princes exilés ; il en craignit les suites pour lui-même, car les Mandarins répondent de leurs gens ; sur quoi il fit appeler *Marc*, et après lui avoir fait donner quarante coups de bâton : « Ecoute, lui dit-il froide-
» ment, ce n'est pas pour t'obliger à chan-
» ger de Religion, ni à adorer les Idoles,
» que je t'ai fait donner cet enseignement,
» mais c'est pour t'apprendre à ne te pas in-
» gérer dans les affaires qui ne te regardent
» pas ; comprends-le bien. Hélas ! répon-
» dit *Marc*, je l'aurais compris à merveille
» dès le premier coup que vous m'avez
» fait donner, si vous vous fussiez expliqué
» plutôt. »

Dès que *Marc* ne fut plus sous les yeux du Mandarin, il dit aux Chrétiens qu'il trouva, que puisqu'il y avait assez de gens libres, et même de domestiques qui pouvaient aller et venir sans aucun risque, il se tiendrait désormais en repos ; mais que cependant, comme il était sur l'âge, il ne voulait pas laisser passer l'année sans venir à Pekin, pour s'y confesser et communier ; qu'il retournerait ensuite à son poste, pour attendre tranquillement la mort dans sa maison.

Un fervent Chrétien, nommé Paul *Su*, est resté à *Sin-pou-tse* pour garder la Chapelle, et avoir soin de quelques domestiques qu'on y a laissés.

L'Empereur n'a pas fait confisquer les maisons ni les terres de ces Princes ; mais , ce qui revient presque au même , tous leurs biens sont entre les mains de mauvais domestiques , qui les dissipent sous différens prétextes , sans que les Maîtres , dans le triste état où ils sont , osent s'en plaindre : leurs parens , qui pourraient y mettre ordre , se tiennent à l'écart , et évitent jusqu'au soupçon d'avoir la moindre liaison avec ces infortunés Princes ; mais s'ils sont abandonnés des hommes , Dieu sans doute sera leur appui et leur protecteur , et leur donnera la force de soutenir tant d'afflictions et de disgraces. Je les recommande à vos saints sacrifices , en vous suppliant de n'y pas oublier votre très-humble , etc.



*Du P
Con
de l*

Von
neur d
Chrétie
donner
plus su
à toute
de piét
sans do
sibles à
dans ce
ront, p
des mis
faire tr
au mili
que po
Quo
la Reli
cause d

LETTRE

*Du Père Parennin , Missionnaire de la
Compagnie de Jésus , au Père du Halde ,
de la même Compagnie.*

A Pekin , ce 26 Septembre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

La paix de N. S.

VOICI la quatrième lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet des Princes Chrétiens de la Chine ; ils continuent à nous donner d'admirables exemples des vertus les plus sublimes , et sur-tout d'une constance à toute épreuve dans la Foi. Les personnes de piété à qui vous en ferez part , en seront sans doute édifiées : et peut-être que , sensibles à la seule consolation qui nous reste dans ce temps de trouble , elles nous aideront , par leurs prières , à remercier le Père des miséricordes , de ce qu'il a bien voulu faire triompher la Religion de Jésus-Christ au milieu d'une Cour , où elle n'est connue que pour être proscrite et persécutée.

Quoique l'attachement de ces Princes à la Religion chrétienne ait été la principale cause des mauvais traitemens qu'on leur a fait

souffrir, on n'avait cependant apporté jusqu'ici d'autres motifs que les fautes prétendues du Prince *Sourniama* leur père : mais aujourd'hui ce vain prétexte a disparu ; on s'explique clairement, et on ne laisse plus ignorer que c'est uniquement de leur attachement à la Religion qu'il s'agit.

Dès le commencement de cette année, l'Empereur a mis tout en œuvre pour les faire renoncer publiquement à la Foi ; mais ni son autorité, ni ses ordres, auxquels il n'avait jamais trouvé de résistance, ni ses raisons, qu'il croyait invincibles, ni les députés des Grands, qu'il leur envoya pour les ébranler, ni les plus cruels traitemens dont on usa à leur égard, ne purent faire la moindre impression sur des cœurs véritablement animés de l'esprit du Christianisme. C'est ce que je vais raconter par ordre, et dans un détail qui ne laissera rien à désirer d'essentiel dans un sujet aussi intéressant que celui-ci.

Dans la lettre que je vous écrivis le 24 d'Août de l'année dernière, je vous mandai que cinq des fils du vieux Régulo *Sourniama*, c'est-à-dire, le second, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, et un fils du Prince aîné avaient été transportés dans différentes Provinces, pour y être gardés aussi étroitement que le sixième et le douzième Princes l'étaient à Peking ; que les autres fils et petits-fils étaient restés libres à *Fourdane*, pour y servir en qualité de Soldats ; qu'avant la conclusion de cette affaire, le Général de

Fourdane
d'avoir
l'Empereur
donner
coutume

Il pa
moins
silence
fessait ju
que vo

Pour
vous ra
ai déjà
Prince
qui a le
instruit
également
avec l'a
même c
à annon
d'exerc
dient q
sieurs l
appliqu
mieux c
fession

Tou
huit ba
ils s'acc
leur de
pour se
du-moi
de l'en
qu'ils

Fourdane avait accusé ces illustres exilés d'avoir élevé une Eglise à *Sin-pou-tse*, et que l'Empereur conserva son Mémorial sans le donner à examiner aux Tribunaux, selon la coutume.

Il paraissait que tout était terminé, du-moins pour quelque-temps ; c'est ce que le silence de l'Empereur sur ce Mémorial nous faisait juger : mais nous nous trompions, ainsi que vous l'allez voir.

Pour vous mettre mieux au fait, il faut vous rappeler le souvenir de ce que je vous ai déjà mandé touchant le zèle du onzième Prince nommé François *Cou*. Ce Seigneur, qui a le cœur d'un Apôtre, est parfaitement instruit des vérités de la Religion : il parle également bien le Chinois et le Tartare ; et avec l'autorité que lui donnait sa naissance, même dans ses malheurs, il était très-propre à annoncer Jésus-Christ. Pour avoir occasion d'exercer ce zèle, il avait imaginé un expédient qui lui réussissait : il avait étudié plusieurs livres de Médecine, et il s'était si fort appliqué à cette science, qu'il l'entendait mieux que la plupart de ceux qui en font profession.

Tout ce qu'il y avait de malades dans les huit bannières, l'invitaient à venir les voir : ils s'accommodaient fort d'un Médecin qui ne leur demandait rien, ni pour ses peines, ni pour ses drogues, et ils étaient comme forcés, du-moins par politesse et par reconnaissance, de l'entendre parler des vérités Chrétiennes, qu'ils voyaient d'ailleurs être le principal

motif de sa charité : plusieurs profitèrent de ses instructions ; mais le fruit le plus solide qu'il retira , ce fut de mettre dans le Ciel plusieurs enfans moribonds , auxquels il conféra le Baptême.

Ces actions de zèle ne purent se faire longtemps , sans que les Mandarins subalternes de sa bannière s'en aperçussent : le *Theamin* (1) l'en reprit plusieurs fois , et le menaça même d'en porter ses plaintes au Général. Ces menaces ne produisirent aucun effet : le Prince François se croyait obligé de faire connaître Jésus-Christ et sa sainte Loi à tout le monde , et d'aller secourir ceux à qui ses services pourraient être utiles pour les besoins tant du corps que de l'âme. Il arriva en même-temps que cet Officier tomba dans une maladie dangereuse : l'art des Médecins ordinaires ne put le soulager ; il se voyait mourir , lorsque la pensée lui vint d'appeler celui-là même à qui il venait de défendre d'exercer la Médecine.

Le Prince François y alla volontiers , dans l'espérance de le guérir , et de ménager sa conversion. Il vint à bout de lui rendre la santé ; mais quelque touchantes que fussent ses exhortations , elles ne purent rien sur l'esprit d'un homme que la crainte de perdre sa charge , touchait presque autant que l'amour de la vie. Ce Mandarin donna cependant au Prince François des marques de

(1) Centenier ou Capitaine d'un des corps qui composent une bannière.

sa recon
férentes
remerci
modéren
sortir de
l'empres
différent
nouvelle
remont
sein de
mun ,
esprit. C
rendre c
nison , e
nières. L
tien non
avant qu
Il savait
cin avai
avait fai
téchiste
frères.

Ce M
l'histoir
sité où
teur , o
la libe
» le rei
» de m
» com
» m'int
» neur
» son ,
» La

sa reconnaissance , mais qui furent bien différentes de celles qu'il attendait. Il alla le remercier dans sa maison , et il l'exhorta à modérer son zèle , ou du - moins à ne pas sortir de sa bannière , parce que tôt ou tard l'empressement avec lequel il parcourait les différentes bannières , lui attirerait quelque nouvelle disgrâce : mais ayant vu que ses remontrances étaient inutiles , il prit le dessein de lui en faire parler par un ami commun , qui aurait plus de crédit sur son esprit. C'était pour - lors son tour de venir rendre compte à Peking de l'état de la garnison , et des troupes qui composent les bannières. Là il rendit visite à un Médecin Chrétien nommé François *Ouei* , qu'il avait connu avant que d'aller en garnison à *Fourdane*. Il savait les liaisons d'amitié que ce Médecin avait avec le Prince François , et qu'il avait fait les fonctions de Médecin et de Catéchiste dans son Palais et dans celui de ses frères.

Ce Mandarin commença par lui conter l'histoire de sa guérison , et la dure nécessité où il se trouvait d'accuser son bienfaiteur , ou de perdre sa charge , et peut-être la liberté. « J'allai , dit - il , chez lui pour » le remercier de ses services : mais au-lieu » de me recevoir dans la salle ordinaire , » comme il se pratique avec les Hôtes , il » m'introduisit , pour me faire plus d'honneur , jusques dans l'intérieur de sa maison , et au milieu de toute sa famille.

» La première chose que j'aperçus , fut



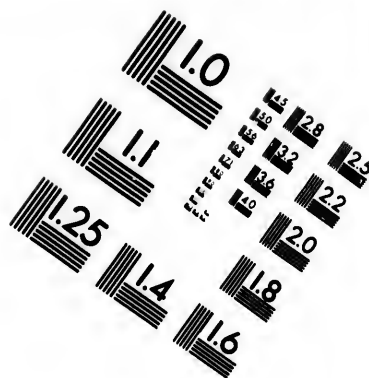
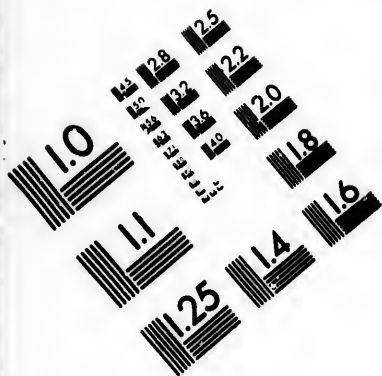
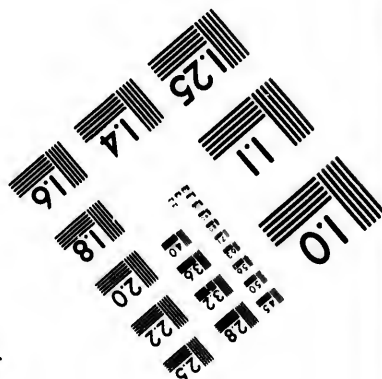
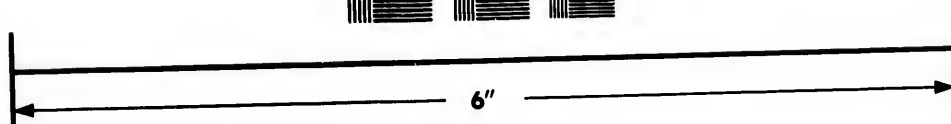
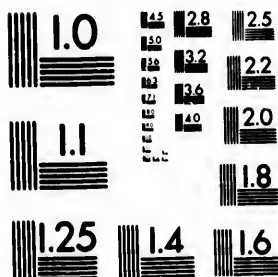


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.6 3.2 2.2
1.8 2.0

10
1.5 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2

» une grande Chapelle ornée d'Images , de
» Croix , et de tout ce qui est à l'usage des
» Chrétiens. Je fus d'abord effrayé de cet
» appareil extérieur d'une Religion qui est
» proscrire. Je le priai de garder plus de
» mesures , et de vaquer plus secrètement
» et avec moins d'éclat aux exercices de sa
» Religion. Je lui ajoutai que je ne désap-
» prouvais pas son attachement à la Loi chré-
» tienne , pourvu qu'il en fît profession en
» son particulier , et dans l'intérieur de sa
» famille. Enfin , j'allai jusqu'à lui promet-
» tre de fermer les yeux sur sa conduite , s'il
» me promettait à son tour de n'aller que
» chez les Soldats dont je suis chargé , ou
» tout-au-plus chez ceux de la même ban-
» nière ; qu'en cas de recherche , j'aurais
» de quoi me disculper ; mais que s'il con-
» tinuait de visiter indifféremment tout le
» monde , je ne pourrais pas me résoudre à
» courir un tel risque , et que je ne le sau-
» verais pas en me perdant moi-même.
» Toutes mes remontrances furent vaines ,
» et je ne pus rien gagner sur un homme
» entêté de ses idées. D'ailleurs , comme
» il est à moitié sourd , il ne pouvait en-
» tendre qu'une partie de ce que je lui di-
» sais. C'est pourquoi je vous prie , vous
» qui êtes son ami , de lui faire connaître
» dans un grand détail toutes les raisons
» qui peuvent l'engager à suivre mes con-
» seils : sa triste situation me touche ; quoi-
» que maintenant il dépende de moi , et
» que j'aie droit de lui commander , je me

» souviens toujours du respect que je lui de-
» vais autrefois, et je n'oublie point qu'il
» ne m'était permis de paraître devant lui
» qu'en fléchissant le genou. Je serais au dé-
» sespoir qu'il lui arrivât quelque nouveau
» malheur. Ecrivez-lui donc d'une manière
» qui le persuade, et vous nous sauverez tous
» deux.

» C'est en vain que je lui écrirais, répon-
» dit François *Ouei*; il faut, pour le retenir,
» une autorité qu'il respecte, comme celle
» de Dieu même; et il n'y a que ses Pères
» spirituels qui puissent régler ses démar-
» ches: je vais leur en parler. »

Il vint effectivement nous proposer, au Père Suarez et à moi, la peine de l'Officier, et nous crûmes devoir avertir le Prince François, que, dans l'exercice de son zèle au dehors, il devait suivre aveuglément les conseils et la direction du Prince Jean, son frère aîné, dont la prudence nous était parfaitement connue: mais avant que nos lettres pussent arriver à *Fourdane*, et même avant que l'Officier partit de Peking, un événement changea la face des choses, et contribua beaucoup à la persécution présente. Le voici :

Lorsque les six Princes partirent de Peking pour leur exil dans les différentes Provinces, il y eut des défenses expresses de permettre à leurs domestiques de les y accompagner: quelques-uns cependant les suivirent de loin, afin de ne manquer à rien de ce qu'ils regardaient comme leur devoir. Un d'entr'eux en-

core Infidèle , nommé *T'ong-leou* , eut le courage de se loger à *T'si-nan-sou* , Capitale de la province de *Chang-tong* , qui était le lieu de la prison de son maître : il était veuf , et il épousa une veuve. Il arriva qu'il y eut du tumulte à ses noces , et que la fête en fut troublée.

Les Mandarins en eurent bientôt connaissance ; et craignant que l'Empereur , qui a par-tout des espions , n'apprit par quelque autre voie que le Prince prisonnier avait été suivi de ses domestiques , ils les firent tous arrêter. On interrogea le nouveau marié , qui répondit qu'il était esclave du Prince.

Les autres assurèrent qu'ils étaient domestiques à gages , et non sur le pied d'esclaves , sur quoi ils furent mis en liberté. L'un d'eux , appelé *Pierre Yang* , fils d'un Letné qui avait été précepteur chez le second Prince , me vint voir à son retour , et me raconta cet événement. L'esclave n'en fut pas quitte à si bon compte : les Mandarins le renvoyèrent enchaîné à *Pekin* , et le livrèrent au Tribunal des crimes : ils en donnèrent en même-temps avis à l'Empereur , et telle fut la source de tout le mal.

Sa Majesté ayant ordonné qu'on fit des informations , le Tribunal des crimes répondit que ces Princes coupables avaient été remis sans aucun domestique au Tribunal des troupes , pour être conduits aux termes de leur exil : ceux-ci rejetèrent la faute sur l'ancien Général de *Fourdane* , qui était en

place
et sa
avait
rait q
Géné
répon
touch
ancie
il exe
répon
vait
s'était
interr
cha c
comm
nière
et ven
les Off
tion d
qu'ils
tous co
tres aff
Mémo
Général
teresse
Ce n
est Pri
famille
ces Pr
sembla
eurent
de se r
donnai
cusatio

place quand on y envoya le Prince *Sourniama* et sa famille. Il apportait pour raison qu'on avait déterminé que toute cette famille n'aurait que cent trente domestiques, et que le Général nommé *Ou-ly-pou*, n'avait point répondu par écrit au Tribunal des troupes touchant ce nombre de domestiques. Cet ancien Général était pour lors à Peking, où il exerçait une autre charge : on le cita pour répondre à l'accusation ; et comme il ne pouvait pas se rappeler le souvenir de ce qui s'était passé dans ce temps-là, il lui fallut interroger ses Officiers subalternes : il dépêcha courrier sur courrier à la Forteresse, comme s'il se fût agi d'une affaire de la dernière importance. Ces courriers qui allaient et venaient sans cesse, mirent l'alarme parmi les Officiers, et leur firent prendre la résolution d'accuser ces Princes sur leur Religion, qu'ils regardaient comme l'unique cause de tous ces mouvemens, quisque toutes les autres affaires étaient finies. Ils composèrent un Mémorial à ce sujet, qu'ils présentèrent au Général qui commandait alors dans la Forteresse.

Ce nouveau Général, appelé *Chémoute*, est Prince du sang, et par conséquent de la famille des Princes accusés : il savait que ces Princes étaient Chrétiens, et il faisait semblant de l'ignorer : mais quand ils lui eurent été déferés comme tels, il craignit de se rendre lui-même coupable, s'il ne se donnait pas quelque mouvement sur une accusation si publique.

Il s'imagina que le moyen le plus court pour prévenir tout sujet de reproche , était de les faire renoncer à leur Religion , chose à laquelle il ne voyait nulle difficulté : il se flattait même qu'il n'aurait qu'à parler pour être obéi , et que des gens qui depuis trois ans accablés de toutes sortes de maux , voyaient à peine tomber leurs chaînes , que leurs frères portaient encore , seraient ravis de trouver en lui un protecteur qui pût mettre fin à leur misère.

Mais , grâces en soient rendues au Seigneur , il se trompa : n'ayant pu vaincre la résistance de ces fervens Chrétiens , il assembla son conseil de guerre , en condamna deux à être décapités , et les autres à être emprisonnés. Il envoya ensuite un Mémorial à l'Empereur , par lequel il le suppliait de ratifier la Sentence. Ce Mémorial arriva à Pekin le 8 de Janvier de cette année.

Pour vous instruire en détail des demandes et des réponses qui furent faites dans l'interrogatoire , je ne puis mieux faire que de traduire la Relation qu'en fit le Prince Jean Sou , et qu'il nous envoya. La simplicité qui y règne porte un caractère de vérité qui ne laisse pas le moindre doute. Ce Prince , par esprit d'humilité , parle de lui-même en troisième personne. Voici ses paroles.

« Il faut vous informer d'une affaire qui » vient d'arriver : il n'y a personne ici » qui ignore que les Mandarins d'aujourd'hui couvrent la recherche qu'il font des » Chrétiens ,

» Chrétiens, du spécieux prétexte de connaître le nombre de nos domestiques, comme si leurs prédécesseurs, par égard pour nous, avaient gardé le silence sur cet article.

» Le 15, jour de la onzième lune de la quatrième année de *Yong-Tching*, (c'est le 18 Décembre 1726) des Députés en grand nombre, envoyés de tous les *Niu-rou* (1), vinrent nous déclarer, de la part du Général, qu'il fallait changer de Loi. Nous répondîmes que la Loi chrétienne que nous professons était la seule véritable, qu'elle ne pouvait être ni changée, ni réformée, et qu'absolument nous ne pouvions pas y renoncer.

» Comme ils s'aperçurent qu'ils ne gagnaient rien, soit par leurs promesses, soit par leurs menaces, l'un d'eux nous tira à part : pourquoi, nous dit-il, êtes-vous si opiniâtres et si inflexibles? qui vous empêche de penser dans l'ame tout ce que vous voudrez? dites seulement de bouche que vous renoncez, cela nous suffit.

» Cela même, répondîmes-nous, nous ne le pouvons pas : le moindre mensonge est opposé à la Loi de Dieu; comment permettrait-il une si honteuse dissimulation?

» Le septième fils du Prince *Sourniama*, appelé *Pierre Lo*, était présent, de même

(1) Compagnies ou Régimens qui composent les Bannières. Il y en a de 100 jusqu'à 300 hommes.

» que son fils aîné Paul. Ils n'avaient reçu
» le Baptême que depuis peu de temps , et
» n'étaient pas encore assez bien instruits
» des obligations du Christianisme. Le pre-
» mier faisant attention à ce que disait l'Of-
» ficier , crut pouvoir suivre l'avis qu'il pro-
» posait , et il dit : je renonce. Et vous , dit
» l'Officier , s'adressant à Paul , n'imitiez-
» vous pas votre père ? Paul sortit sans ré-
» pondre ; et l'on écrivit sur un registre les
» noms de ceux qui avaient confessé Jésus-
» Christ.

» Ce premier interrogatoire fini , on nous
» ordonna de nous rendre chez le *Cou-*
» *saita* (1) , afin qu'il nous examinât lui-
» même. Pour lors Jean *Sou* prit la parole ,
» et dit : nous autres Chrétiens , nous sui-
» vons une Loi qui défend tout ce qui est
» mal , et qui n'ordonne rien que de bien.
» Elle enseigne la fidélité au Roi , l'obéis-
» sance aux parens , l'amour du prochain ,
» en un mot tous les devoirs , et elle dé-
» fend tout ce qui n'est pas conforme à
» la raison. Vous voulez que nous renon-
» cions à cette Loi ; dites-nous lequel de
» tous ces points vous voulez que nous
» abandonnions ?

» Point tant de discours , reprit le Tri-
» bun. Voulez-vous renoncer à la Loi du
» Seigneur du Ciel , ou ne le voulez-vous
» pas ? Nous répondîmes tous , qu'il ne nous
» était pas possible d'y renoncer. Cette ré-

(1) Tribun ou Colonel.

» ponse fut aussitôt portée au Général et
» aux grands Officiers.

» Le même jour , sur le soir , nos domes-
» tiques eurent ordre de se rendre au corps-
» de-garde : on les interrogea chacun en par-
» ticulier , et on leur demanda s'ils étaient
» Chrétiens. Tous répondirent qu'ils se fe-
» saient gloire de l'être : deux d'entr'eux , qui
» n'étaient encore que Catéchumènes , con-
» fessèrent Jésus-Christ comme les autres ,
» et la nuit suivante ils furent baptisés : l'un
» fut nommé Stanislas , et l'autre François.
» Neuf autres de leurs compagnons reçurent
» aussi le saint Baptême.

» Le même jour , qui était le quinzième ,
» et pendant une nuit très-obscur , nous
» fûmes appelés au même corps-de-garde ,
» par ordre du Général et des grands-Offi-
» ciers. On nous demanda comment nous
» avions connu la Loi du Seigneur du Ciel ,
» à quelle intention nous l'avions embras-
» sée , et s'il y avait parmi nous des étran-
» gers.

» Les Princes Jean et François répondi-
» rent qu'ils entendaient les caractères Chi-
» nois ; qu'ils avaient lu plusieurs livres qui
» traitaient de la Religion chrétienne , et
» qu'après avoir mûrement examiné cette
» Religion , ils avaient reconnu qu'elle était
» la seule véritable , et qu'ils l'avaient em-
» brassée. Nous adorons , ajoutèrent-ils ,
» un premier Etre , qui a créé le Ciel , la
» Terre , les Anges , les hommes et toutes
» choses , et qui en est le Seigneur univer-

» sel. La Loi que nous suivons , nous oblige
» d'être fidèles au Roi , d'obéir à nos pa-
» rens , d'observer les cinq devoirs , de nous
» réformer nous-mêmes , d'éviter toute sorte
» de mal , et de pratiquer toute sorte de
» bien pendant cette vie , afin de mériter
» dans l'autre une éternelle félicité. Telles
» sont nos vues et nos intentions. Nous prions
» pour l'Empereur et pour l'Empire , et
» nous demandons à Dieu qu'il nous donne
» la force d'éviter le péché , et de pratiquer
» la vertu ; du-reste il n'y a parmi nous aucun
» étranger.

» Les Mandarins nous ordonnèrent de
» mettre notre déposition par écrit cette
» nuit-là même , et ils nous renvoyèrent.
» Les Princes étant de retour chez eux ,
» firent sentir à Pierre et à Paul toute l'énor-
» mité de la faute qu'ils avaient commise.
» Vous avez renoncé Jésus-Christ , leur
» dirent-ils , vous avez apostasié sa sainte
» Loi. Ces deux Néophytes rentrèrent en
» eux-mêmes , et sortant comme d'un pro-
» fond sommeil , ils comprirent qu'ils étaient
» beaucoup plus coupables qu'ils ne se
» l'étaient figuré. Leur douleur fut si vive ,
» que dès le lendemain ils allèrent se pré-
» senter à l'Officier , dont la feinte douceur
» les avait séduits. Quand vous nous avez
» interrogés , s'écrièrent-ils , nous étions
» Chrétiens , et nous les sommes encore : pour-
» quoi changerions-nous ? Nous ne chan-
» geons point , nous professons la Loi chré-
» tienne.

» L'Officier ne voulut point les écouter ,
» et les renvoya au Tribun. Ils y allèrent ,
» et ils lui parlèrent avec le même courage
» et avec la même fermeté. Le Tribun ajouta
» leurs noms dans la liste de ceux qui s'étaient
» dits Chrétiens , et c'est ce qu'ils souhai-
» taient. Quelque temps après nous allâ-
» mes chez le Tribun , pour lui lire notre
» déposition , que nous avions écrite la nuit
» précédente : il la rejeta , parce que , di-
» sait-il , elle était trop longue. Ainsi nous
» ne savons pas en quels termes il l'aura
» rapportée au Général et aux autres Offi-
» ciers.

» On nous laissa en repos jusqu'au second
» de la douzième lune , c'est-à-dire , jus-
» qu'à la veille de Noël : ce jour-là le Gé-
» néral assembla chez lui les Mandarins des
» Bannières , et leur dit : j'ai résolu d'accuser
» à l'Empereur les Chrétiens de la famille
» de *Sourniama*. *Sourghien* (c'est le nom
» Tartare du Prince Jean) est le chef de
» cette famille : qu'on l'arrête , et qu'on le
» garde dans un lieu public. L'ordre fut
» exécuté à l'instant. Aussitôt le Prince Fran-
» çois accourut ; et s'adressant aux Manda-
» rins qui étaient chargés d'exécuter l'ordre
» du Général : l'Empereur est averti , leur
» dit-il , que mon dixième frère et moi ,
» sommes Chrétiens , de même que *Sour-*
» *ghien* : mon dixième frère est absent : mais
» pourquoi ne m'arrêtez-vous pas avec *Sour-*
» *ghien* ? François nomma le Prince Paul , son
» dixième frère , parce qu'ils étaient conve-

» nus entr'eux , qu'en cas de persécution ,
» le premier qu'on attaquerait sur le Chris-
» tianisme , déclarerait que l'autre était aussi
» Chrétien. Votre dixième frère est absent ,
» répondirent les Mandarins , ce n'est plus
» notre affaire : pour vous , attendez ; nous
» allons informer le Général de ce que vous
» venez de dire. Le Général ayant appris ce
» nouvel incident , fit pareillement arrêter
» François.

» Les Dames et les filles Chrétiennes
» voyant qu'il s'agissait de prisons , de chaî-
» nes , et peut-être de la mort pour Jésus-
» Christ , voulurent avoir part au bonheur de
» souffrir pour la Religion. Cécile , épouse
» du Prince Jean , et cinq autres Dames ,
» savoir , Marie *Ly* , Catherine *Nan* , Marie
» *Cou* , Agnès *Pé* , Michelle *Pé* , étaient
» déjà prêtes à partir pour aller se présenter
» aux Mandarins , lorsque Thérèse , veuve
» du Prince Xavier , suivie de sa belle-fille ,
» courut pour se joindre à cette troupe. Un
» des fils de Thérèse , nommé Pierre *Y* ,
» pria sa mère de rester , lui faisant entendre
» qu'elle n'était pas décemment vêtue pour
» sortir ; qu'il était tard ; et que si l'on atten-
» dait davantage , toutes les autres Dames
» voudraient les accompagner , et qu'avant
» qu'elles fussent prêtes , il serait nuit ; que
» d'ailleurs un trop grand nombre causerait
» du tumulte , et mettrait de la confusion ;
» que même on refuserait de les écouter.
» Thérèse se rendit ; et se mettant à genoux
» devant Cécile , elle la pria de donner son

» nom aux Mandarins pour être inscrit dans
» la même liste. Plusieurs autres Dames en-
» voyèrent prier Cécile de la même grâce.
» Catherine *Sou* voulait suivre sa mère ;
» Cécile l'en détourna. Catherine *Hou* en-
» voya un domestique à Cécile , pour la prier
» de se souvenir d'elle.

» Luce *Hoang* , Marie *Lou* , Agnès *Tchao* ,
» Suzanne *Leou* , et une de leurs suivantes ,
» nommée *Ly* , firent la même prière à Cécile.

» Françoise *Vang* , femme suivante ,
» voulait accompagner sa maîtresse : mais
» comme l'on n'avait point encore parlé des
» domestiques , elle eut ordre de se tenir
» tranquille. Il n'y eut donc que les six
» Dames que j'ai nommées , et qui avaient
» Cécile à leur tête , qui allèrent trouver les
» Mandarins. Le Prince Pierre les conduisit.
» Ils furent étrangement surpris à la vue de
» de toutes ces Dames ; mais ils le furent
» bien davantage , quand ils apprirent la
» raison qui les amenait. Cécile leur déclara
» que ses cinq compagnes , et presque toutes
» les autres Dames , femmes et filles , qui
» n'avaient pu venir , étaient Chrétiennes ;
» qu'elle priait qu'on en informât le Géné-
» ral , et qu'on écrivit leurs noms dans l'ac-
» cusation qu'il devait envoyer à l'Empereur.
» Marie *Ly* , épouse du Prince Paul , l'une
» des compagnes de Cécile , dit que dès le
» temps de *Cang-hi* , son époux aussi-bien
» qu'elle , avaient embrassé la Religion chré-
» tienne , et qu'elle priait que leurs noms
» fussent écrits sur le registre.

» Ces demandes embarrassaient les Mandarins, et ils gardaient un profond silence. » Les Dames les pressèrent avec autant de force que de modestie. Si c'est un crime à nos époux, dirent-elles, d'être Chrétiens, nous sommes aussi criminelles qu'eux. Nous sommes prêtes, comme eux, à donner notre vie plutôt que d'abandonner notre Religion. Les Mandarins ayant enfin répondu qu'ils n'avaient point d'ordre d'interroger les Dames, et qu'ils ne pouvaient recevoir leur déposition; Cécile se mit à genoux, et les conjura, les larmes aux yeux, de ne pas lui refuser la grâce qu'elle demandait. Alors ils promirent d'en informer le Général. En même-temps ils donnèrent ordre à Pierre F de faire une liste de toutes les Dames et Demoiselles qui étaient Chrétiennes, et de n'écrire les noms que de celles qui le voudraient. Cette nuit-là même Pierre s'acquitta de sa commission : et le lendemain matin, sur les sept heures, il entra dans la Ville, et porta la liste aux Mandarins.

» Le Général à qui elle fut présentée, répondit que les femmes suivraient le sort de leurs maris, et qu'il ne fallait pas écrire leurs noms séparément.

» Dans le même temps, le bruit se répandit que les Mandarins, trouvant le nombre des Chrétiens trop grand, avaient déclaré qu'ils ne compteraient pas parmi eux les enfans au-dessous de quinze ans.

» A cette nouvelle, cinq jeunes gens,

» savoir, Ignace *Cou*, âgé de dix ans ; Phi-
» lippe *Té*, âgé de quatorze ans ; Philippe
» *Mou*, âgé de onze ans ; Matthieu *Sou*,
» âgé de neuf ans ; Thomas *Sou*, âgé de
» huit ans, tous deux petits-fils de Jean *Sou*,
» coururent au Tribunal, et prièrent les
» Mandarins de recevoir leurs noms, et de
» les inscrire dans la liste des Chrétiens.
» Faut-il donc avoir quinze ans, disaient-
» ils, afin de pouvoir mourir pour Jésus-
» Christ ? Les Mandarins renvoyèrent ces
» jeunes gens, et ne parurent pas faire atten-
» tion à leur demande. Mais que durent-ils
» penser d'une Religion qui inspire tant d'ar-
» deur et de courage ?

» Ignace *Sou*, qu'une violente maladie a
» fait tomber en démence, répondit brus-
» quement à l'interrogatoire, qu'il n'avait pas
» embrassé la Loi chrétienne. Jean *Lo*,
» pour qui sa mère avait répondu qu'il était
» Chrétien, saisi tout-à-coup de frayeur,
» dit qu'il ne voulait plus l'être : la mère en
» avait fait informer le Mandarin, qui pro-
» nonça qu'il fallait s'en tenir à la première
» réponse. Mais ce jeune enfant étant ins-
» truit, revint de sa première frayeur, et
» protesta que quand il s'agirait de répandre
» jusqu'à la dernière goutte de son sang, il
» était résolu de persévérer dans la Loi chré-
» tienne.

» Il nous est venu plusieurs doutes sur
» lesquels nous vous demandons des éclair-
» cissemens. 1.° Nous avons plusieurs en-
» fans qui ont été baptisés : il y en a d'autres

» qui, après avoir reçu le Baptême, tom-
» bent en démente : pouvons-nous répondre
» à leur place, et dire qu'ils sont Chré-
» tiens ? 2.^o Le quatrième jour de la troisième
» lune de l'année dernière, l'ordre de l'Em-
» pereur nous ayant été signifié pendant la
» nuit, on nous appela chez le Tribun, où
» nous apprîmes que cet ordre était terrible.
» Comme nous étions encore hors de la porte
» de la Ville, et qu'on ne nous avait pas
» enchainés, Paul *Chou* baptisa Paul *Tou*,
» François *Cou* baptisa Gabriel *Lo*, fils de
» notre quatrième frère. Quand nous fûmes
» entrés dans la Ville, et qu'on nous eut
» chargés de chaînes, Jean *Sou* baptisa trois
» personnes ; savoir, Jean *Lou*, Gabriel
» *Lou* son fils, et Pierre *Lo*.

» Paul *Chou* en baptisa cinq autres, à qui
» il donna le nom de Paul. Le vingt-troisième
» jour de la septième lune de la même an-
» née, notre quatrième frère qu'on ramenait
» de l'armée, pour le conduire en exil, passa
» la nuit dans une hôtellerie hors de la Ville ;
» Jean *Sou* l'alla visiter ; et après l'avoir
» instruit des vérités de la Religion les plus
» capitales, et l'avoir exhorté à la contrition
» de ses péchés, il lui conféra le Baptême
» qu'il demandait avec un extrême empres-
» sement. Quand le temps nous le permet,
» nous ne baptisons personne qu'après l'avoir
» bien instruit en détail de ce qu'il doit croire
» et pratiquer. Mais dans ce temps de troubles
» et de persécution, ou à l'article de la mort,
» nous croyons pouvoir en user autrement.

» Le quatrième jour de la sixième lune,
» qui fut un jour de confusion et de tumulte,
» trois femmes, savoir, *Tchao*, *Leou* et *Ly*,
» arrêterent Joseph *Cai* par ses habits, lui
» demandant instamment le Baptême, et
» disant que bientôt il ne serait plus temps.
» Joseph les baptisa, et donna à l'un le nom
» d'Agnès, à l'autre celui de Suzanne, et à
» la troisième celui de Marie. Le même jour
» Cécile *Tou*, Marie *Ly* et Catherine *Nan*
» en baptisèrent six autres, tant femmes que
» filles.

» Quelque-temps après, Agnès *Tchao*
» qui avait été baptisée au milieu du tumulte
» causé par l'emprisonnement de tous les
» Chrétiens, tomba malade, et pria Jean *Sou*
» de suppléer à ce qui pourrait avoir été omis
» dans son Baptême. Jean *Sou* après l'avoir
» instruite plus à loisir, et lui avoir fait
» faire un acte de contrition, la rebaptisa
» sous condition. Il en a souvent usé de
» même : il demande s'il n'a rien fait en cela
» de contraire aux maximes de la sainte Loi,
» et il vous prie de l'en instruire. Michel
» *Chou* souhaite fort d'avoir le livre qui
» contient les explications des saints Evan-
» giles. Donnez-lui, je vous prie, cette
» satisfaction. »

Voilà, mon Révérend Père, ce que nous
écrit le Prince Jean : ces faits nous ont été
confirmés par des domestiques et des Néophytes
venus de *Fourdane*. Ils nous ont rapporté
quelques autres circonstances, entr'autres,
que le Prince Jean s'était fait admirer

par son égalité d'esprit ; par sa modestie , et par la force de ses raisonnemens ; qu'un des Mandarins avait dit au Tribun , qu'il eût fait plus sagement de se taire , que d'accuser des gens qu'on ne pouvait convaincre d'aucune action mauvaise , et dont les réponses étaient sans réplique ; que ces Mandarins avaient été très-embarrassés , lorsque les six Dames vinrent se présenter pour faire inscrire leurs noms dans le registre ; mais qu'ils avaient été interdits et saisis d'étonnement lorsqu'ils virent ces cinq jeunes enfans les prier de leur accorder la même grâce ; et que l'un d'eux leur demanda s'il était nécessaire d'avoir quinze ans accomplis , pour pouvoir confesser Jésus-Christ et répandre son sang en témoignage de sa Foi.

Je pourrais vous traduire les autres lettres que je reçus en même-temps de quelques autres de ces Princes ; mais comme elles n'ajoutent rien à celle du Prince Jean , je me contente de vous rapporter le Mémorial présenté à l'Empereur de la part du Général de *Fourdane*. Il est bon de vous faire observer que quand on présente des Mémoriaux à l'Empereur , on expose à la tête du Mémorial le sujet dont il s'agit.

Mémorial présenté à l'Empereur par le Général de Fourdane , pour faire mourir ceux qui ont embrassé une fausse Loi.

« Nous , vos Sujets , *Ché-moute* , etc. après avoir mûrement examiné toutes choses ,

» no
» fil
» zi
» gu
» le
» m
» fre
» jet
» pe
» fa
» ré
» lo
» qu
»
» qu
» dé
» les
» le
» se
» au
» fa
» di
» gri
» gh
» m
» Lo
» de
» ni
» pa
»

(1)
que le
est Sou

» nous avons trouvé que *Sourghien*, troisième
 » fils de (1) *Sou-nou*, et *Courtchen* son on-
 » zième fils avaient embrassé la Loi du Sei-
 » gneur du Ciel, de même que leurs fils et
 » leurs frères, auxquels ils ont appris à
 » mépriser les Lois, à vivre à leur gré, sans
 » frein et sans nulle retenue. Nous, vos Su-
 » jets, ayant ordonné sévèrement aux fils et
 » petits-fils de *Sou-nou* d'abandonner cette
 » fausse Loi; *Sourghien* et *Courtchen* ont
 » répondu qu'ils l'avaient embrassée depuis
 » long-temps, et qu'ils mourraient plutôt
 » que de l'abandonner.

» Nous, vos Sujets, nous avons considéré
 » que les fils et petits-fils de *Sou-nou* étant
 » déjà coupables, ils eussent dû respecter
 » les bienfaits de Votre Majesté, et montrer
 » leur reconnaissance par une attention
 » scrupuleuse à observer les Lois: Mais,
 » au-contraindre, ils sont entrés dans une Loi
 » fausse: ils vivent selon leur caprice, sans
 » discrétion et sans règle. Ils ont péché
 » grièvement contre les Lois. Ainsi *Sour-*
 » *ghien* et *Courtchen*, qui ont protesté qu'ils
 » mourraient plutôt que d'abandonner la
 » Loi du Seigneur du Ciel, sont très-dignes
 » de haine, et ont donné des preuves ma-
 » nifestes de leur opiniâtreté; ils ne méritent
 » pas de vivre.

» C'est pourquoi nous jugeons que

(1) Il est bon de se souvenir de ce qu'on a déjà dit, que le grand nom du chef de la famille de ces Princes est *Sourniama*, et que le petit nom est *Sou-nou*.

» *Sourghien et Courtchen*, comme étant à
 » la tête de ceux qui font profession de la
 » Loi chrétienne, doivent être décapités,
 » pour donner un exemple qui retienne tous
 » les autres.

» Que l'autre fils de *Sou-nou* et ses petits-
 » fils *Letay, Legen, J. Jamga, Loubequet,*
 » *Oubequet, Tourtay, Chourtaz, etc.* qui
 » ont embrassé la Loi chrétienne, soient
 » chargés de chaînes, enfermés dans une
 » prison, et étroitement gardés.

» Pour ceux qui ne sont pas Chrétiens,
 » qu'ils servent en qualité de Soldats dans
 » les Bannières, et qu'on les observe atten-
 » tivement. S'il arrive que quelques-uns
 » d'eux fasse quelque chose au mépris des
 » Lois, nous en informerons Votre Majesté.»

Il est à remarquer que les Princes Pierre et Paul, qui avaient cru pouvoir dissimuler, et qui se rétractèrent ensuite, sont compris comme les autres dans cette accusation du Général sous leurs noms Tartares.

Cette accusation arriva à Pekin le 15 de la douzième lune, c'est-à-dire le 8 de Janvier 1727, et fut présentée à l'Empereur. Le Général n'attribuait à ces Princes aucun autre crime que celui de leur Religion. Il condamnait cependant les uns à avoir la tête tranchée, et les autres à être chargés de chaînes et emprisonnés, ce qui est contraire aux Lois de la Chine, qui ne condamnent qu'à l'exil ceux qui professent une fausse Loi; mais cela même fait voir que le Général était bien instruit des intentions de la Cour.

L'
 l'asse
 Gran
 affain
 de l'
 port.
 l'Em
 Prin
 vers
 empl
 les ra
 les c
 qui n
 être t
 La
 ne vi
 pédic
 et plu
 précé
 arriva
 du G
 ment
 Lead
 Man
 l'Em
 n'ava
 serne
 meur
 étaien
 souff
 L'
 Gén
 cienn
 et qu

L'Empereur renvoya cette accusation à l'assemblée des Princes du sang et à tous les Grands des neuf Tribunaux, comme une affaire d'une très-grande importance, afin de l'examiner, et de lui en faire leur rapport. Il est certain que, dès ce temps-là, l'Empereur prit la résolution d'obliger ces Princes à renoncer à leur Religion. Les divers expédiens, et les différens biais qu'il employa pour y réussir, font assez voir que les raisons qu'il allégua dans la suite pour les condamner, étaient de purs prétextes, qui n'ont trompé que ceux qui ont bien voulu être trompés.

La délibération fut différée, et la réponse ne vint qu'un peu tard; car les affaires s'expédient ici dans l'ordre qu'elles arrivent, et plusieurs autres plus anciennes devaient précéder celle-ci. Pendant ce temps-là, il arriva à Peking un courrier avec un Mémorial du Général d'armes de *Mougden*, ou autrement *Chin-yang*, Capitale de la province du *Leao-tong*, autrefois la Cour des Tartares Mant-cheoux. Ce Général représentait à l'Empereur, que les Soldats de sa garnison n'avaient ni maison dans la Ville, ni casernes au-dehors, et qu'étant obligés de demeurer dans des Villages aux environs, ils étaient trop éloignés, et que le service en souffrait.

L'Empereur n'ignorait pas que ce nouveau Général se plaignait d'une coutume aussi ancienne, que l'établissement des Mant-cheoux, et qui était même fondée en raison. Cepen-

dant il éclata contre les anciens Commandans qui n'avaient pas donné cet avis. Les deux qui avaient précédé immédiatement celui-ci, sont encore à Pekin pleins de vie. L'un s'appelle *Sunjou* (1), et l'autre *Tang-pao-chou*; en remontant plus haut, on trouvait *Sourniama* qui était mort, et qui avait en effet gouverné cette Province pendant dix ans avec un applaudissement général. Aucun d'eux n'avait averti que les Soldats manquaient de logement; on ne s'en prit néanmoins qu'à *Sourniama*. L'ordre de l'Empereur portait qu'on confisquât tous les biens de *Sou-nou*, et qu'ils fussent employés à bâtir des logemens pour les Soldats de *Mougden*; que les deux Commandans qui l'avaient suivi, savoir, *Sunjou* et *Tang-pao-tchou*, fussent chargés de l'exécution, et que s'ils ne trouvaient pas dans la confiscation l'argent qui était nécessaire, ils le fournissent du leur.

Ces deux Mandarins étaient trop intéressés dans cette affaire, pour ne pas agir avec la dernière rigueur. Ils se firent accompagner des Mandarins de la Bannière rouge, qui est celle de *Sourniama*, et ils allèrent la nuit du 18 de la seconde lune, c'est-à-dire le 8 Février, apposer les sceaux, non-seulement dans l'hôtel de *Sourniama*, mais encore dans tous les hôtels des Princes ses enfans. Ces Princes avaient encore dans Pekin des Intendans et des domestiques, qui prenaient soin de leurs Palais et de leurs

(1) *Sunjou* est aujourd'hui un des quatre Ministres d'Etat.

biens
pas le
seul t
porte
Régu
ancét
arrêtu
se rel
le pa
Ce
désor
pouva
différ
les do
à l'éc
vaient
cache
oblig
à pro
laient
lieu à
Princ
Sour
puis
meté
coura
comm
lettre
Ce
tueus
les I
l'Em
Géné
tence

biens. Plusieurs furent arrêtés, et n'eurent pas le loisir de rien mettre à couvert; un seul trouva le moyen de s'échapper, et d'emporter dans un panier les vases d'or dont le Régulo se servait aux cérémonies pour les ancêtres défunts. Comme il fuyait, il fut arrêté par les Gardes qui veillent; et pour se retirer de leurs mains, il leur abandonna le panier, dont ils profitèrent.

Cette nuit fut une nuit de confusion, de désordre et de pillage. Les Mandarins ne pouvant sceller tant de maisons à-la-fois dans différens quartiers de la Ville, soupçonnèrent les domestiques d'avoir mis beaucoup d'effets à l'écart. Les terres et les maisons ne pouvaient pas disparaître. Il était plus aisé de cacher l'argent, les meubles, les bijoux, les obligations, les billets d'argent prêté ou mis à profit, et c'est de quoi les Mandarins voulaient s'assurer. C'est aussi ce qui donna lieu à la cruelle persécution qu'on suscita au Prince Joseph *Ourtchen*, douzième fils de *Sourniama*, qui est prisonnier à Pekin depuis trois ans, et dont le courage et la fermeté dans la Foi ne le cèdent guères au courage et à la fermeté des premiers Martyrs, comme vous le verrez dans la suite de cette lettre.

Ces visites et ces perquisitions tumultueuses avaient déjà duré dix jours, lorsque les Régulos et les Grands présentèrent à l'Empereur leur réponse sur l'accusation du Général *Ché-moute*. Ils confirmaient la sentence qu'avait porté ce Général contre *Sour-*

ghien et *Courtchen*, ajoutant qu'il fallait les décapiter à *Fourdane*. Pour ce qui est des fils, des petits-fils de *Sou-nou*, et des autres qui ont, disaient-ils, embrassé une fausse Loi; il est difficile de leur pardonner; il faut les punir et les livrer au Général, pour les faire étrangler en automne.

Le premier de la troisième lune, c'est-à-dire le 23 Mars, l'Empereur fit sur cette délibération la réponse suivante :

« Cette délibération des Régulos et des
» Grands s'est faite avec peu de soin et d'at-
» tention. On s'en est tenu à l'accusation du
» Général *Ché-moute*, qui rapporte que
» *Sourghien* et *Courtchen* ont répondu qu'ils
» avaient embrassé cette Loi depuis long-
» temps, et que quand il s'agirait de per-
» dre la vie, ils ne l'abandonneront jamais.
» On devait me représenter qu'il était à
» propos d'envoyer à *Fourdane* un Régulo
» et des Grands, pour les interroger, et
» que si *Sourghien* et *Courtchen*, après avoir
» entendu mes ordres, continuent à dire
» qu'ils mourront plutôt que de changer,
» il faut les faire mourir.

» Il est vrai que dans un temps et dans des
» circonstances ordinaires, ils ont pu dire
» qu'ils ne changeront pas; mais maintenant,
» lorsque mes ordres leur seront signifiés,
» s'ils venaient à changer, ce serait autre
» chose, et il faudrait conclure d'un autre
» manière. Ils ont tous fait des fautes qui
» méritaient la mort, je leur ai pardonné;
» il ne faut pas les faire mourir pour un

» mot
» l'eff
» Q
» rer
» rapp
Tel

il fait
ces illu
ligion
pût le

Les
dre de
veau,
confor
l'uniqu
done
Régul
les plu

L'E
congo
Banni
de la
d'Avri
On ne
pereur
ces de
simple
ne ju
d'enga
aband

Aus
cutait
nous
les jou

» mot dit au hasard , et qui n'est peut-être
» l'effet que d'un vain entêtement.

» Qu'on renvoie ce Mémorial pour délibé-
» rer une seconde fois , et qu'on me fasse le
» rapport de cette nouvelle délibération. »

Tel fut le premier ordre de l'Empereur :
il fait assez voir que le dessein était d'obliger
ces illustres Chrétiens d'abandonner leur Re-
ligion , et que c'était là le seul crime qu'on
pût leur reprocher.

Les Régulos et les Grands ayant reçu l'or-
dre de l'Empereur , se rassemblèrent de nou-
veau , non pas pour délibérer , mais pour se
conformer entièrement à sa volonté , qui est
l'unique règle qu'on ose suivre. Ils prièrent
done Sa Majesté de nommer elle-même le
Régulo et les Grands qu'elle reconnaîtrait
les plus capables de cette commission.

L'Empereur nomma le Prince *Tomoro-*
congo son cinquième frère , et un chef de
Bannière. Ils ne partirent de Pekin que le 22
de la troisième lune , c'est-à-dire , le 13
d'Avril , qui était le saint jour de Pâques.
On ne fut pas peu surpris de voir que l'Em-
pereur envoyât son propre frère à des Prin-
ces dégradés , qu'il avait mis au rang du
simple Peuple ; mais il n'y eut personne qui
ne jugeât que la vue de l'Empereur était
d'engager plus efficacement ces Seigneurs à
abandonner leur Religion.

Aussitôt que nous apprîmes qu'on persé-
cutait ouvertement les Princes chrétiens ,
nous ne nous contentâmes pas d'offrir tous
les jours à Dieu nos vœux et nos sacrifices ,

pour leur obtenir les grâces nécessaires dans une si rude épreuve ; nous crûmes devoir encore les consoler et les fortifier par nos lettres. Il y avait du risque dans un tel commerce de lettres , vu les circonstances où l'on se trouvait ; mais c'est dans de pareilles circonstances qu'il faut risquer. Nous fîmes donc partir un homme de confiance , à qui nous remîmes des lettres qui avertissaient ces Seigneurs de la confiscation de leurs biens , et de l'ordre donné au cinquième frère de l'Empereur de se transporter à *Fourdane* pour les examiner. Nous le chargeâmes en même-temps de les prévenir sur un petit secours d'argent que nous leur préparions pour subvenir à leurs nécessités présentes. Enfin , nous tâchâmes de les satisfaire en les éclaircissant sur les doutes qu'ils nous avaient proposés , et nous leur donnâmes les instructions les plus conformes aux tristes conjonctures où ils étaient. Cet exprès que nous avions fait partir , s'appelle *Pierre Yang* : c'est un fervent Chrétien et anciennement attaché à ces Princes ; il fut très-peu de temps dans son voyage ; il nous rapporta à son retour , que ces illustres Néophytes avaient reçu de si accablantes nouvelles , sans faire paraître la moindre émotion ; que la seule chose qu'ils semblaient craindre , c'était qu'à leur occasion on ne nous fit de la peine ; qu'ils nous recommandaient instamment de nous souvenir d'eux tous les jours au saint sacrifice de la Messe , et de demander à Dieu la rémission de leurs péchés , et la force de souffrir cons-

tamment
qu'il av
lation e
les Prin
qu'aux
raient q
du bonh
Jésus-C

« Qu
» petit
» de vo
» Princ
» d'ent
» brage
» ces t
» gent
» du c
» tiers
» voier
» les su
» qu'il
» et en
» que
» au re
ramassé
França
valent
c'était
sonnes
besoin
vreté n
Le
cette n
accide

tamment pour une cause si juste. Il ajouta qu'il avait été rempli de la plus douce consolation en voyant que tous, grands et petits, les Princesses et leurs filles, et même jusqu'aux enfans de sept à huit ans, ne respiraient que les souffrances, et ne parlaient que du bonheur qu'il y a de donner sa vie pour Jésus-Christ.

« Quand je leur parlai, pour suivit-il, du » petit secours que je devais leur apporter » de votre part, ils allèrent en avertir le » Prince Jean; car il ne m'était pas permis » d'entrer chez lui de peur de donner de l'om- » brage à ses gardes. Il me fit répondre en » ces termes : Dites aux Pères que s'ils ju- » gent qu'il n'y ait rien à risquer pour eux » du côté de la Cour, nous recevrons volon- » tiers leurs aumônes; mais que s'ils pré- » voient qu'il y ait le moindre risque, nous » les supplions de s'en dispenser; c'est-à-dire » qu'ils eussent mieux aimé souffrir la faim, » et être réduits à la plus extrême misère, » que de nous exposer le moins du monde » au ressentiment de l'Empereur. » On avait ramassé entre les Pères Portugais et les Pères Français, la somme de deux cens taëls, qui valent environ mille francs de notre monnaie; c'était bien peu de chose pour tant de personnes qui se trouvaient dans un extrême besoin; mais c'était tout ce que notre pauvreté nous permettait de faire.

Le même Pierre *Yang* fut le porteur de cette modique somme. Il ne lui arriva aucun accident durant le voyage; mais à son retour

ayant rencontré les Fourriers du cinquième Régulo, il fut obligé de se cacher un jour entier pour laisser passer ce Prince avec toute sa suite, dont il n'aurait pas manqué d'être reconnu.

Il arriva ici le 6 de la troisième lune intercalaire, c'est-à-dire le 26 d'Avril, avec des lettres qui fesaient foi de l'exactitude avec laquelle il s'était acquitté de sa commission. Il nous dit que ce secours d'argent avait été reçu avec de grands sentimens de reconnaissance, et que le Prince Jean l'avait fait remettre à celui qui garde la Chapelle commune, afin de le partager entre ceux qui s'adresseraient à lui.

Telle était la situation de ces Princes à *Fourdane*. Pendant ce temps-là *Sunjou*, Ministre d'Etat, l'un des deux intéressés à la confiscation des biens de ces Seigneurs, était continuellement occupé à questionner leurs domestiques, et à leur faire rendre compte des sommes qu'il prétendait que leurs maîtres leur avaient laissées entre les mains.

Dans la visite qu'il fit de leurs Hôtels, ayant vu des Chapelles, des Oratoires, et des Images de piété; il leur demanda si leurs maîtres étaient Chrétiens, et si eux-mêmes l'étaient aussi. Quatre répondirent qu'ils étaient Chrétiens. Le cinquième, qui était Infidèle, et qui appartenait au Prince Louis, avait vu partir son maître pour l'exil sans recevoir le Baptême. Il répondit qu'il n'était pas Chrétien, et qu'il ignorait que son maître le fût. Louis en effet n'avait reçu le Baptême qu'au

lieu de
le Gén
lui et
de sa d
Chape
lettre
vous a
tous de
ment.
mestiq
menace
Religio
pereur
conclus
mettre
des pap
tres. L
avaient
l'égard
seule v
» ainsi
» au T
» reur
» cache
» diren
» accus
» jusqu
» dre
les fit e
l'Empe
troisièr
« No
» mais
» que

lieu de son exil, et qu'après l'accusation que le Général d'armée fit à l'Empereur contre lui et contre son frère Joseph, compagnon de sa disgrâce, sur ce qu'ils avaient élevé une Chapelle dans une Ville de la frontière. La lettre que je vous écrivis en l'année 1724, vous a appris comment ils furent conduits tous deux à Pekin, et emprisonnés séparément. *Sunjou* crut intimider ces quatre domestiques Chrétiens. Il leur fit de grandes menaces sur ce qu'ils avaient embrassé une Religion proscrite, et contre laquelle l'Empereur s'était ouvertement déclaré. Mais la conclusion était toujours qu'il lui fallait remettre ce qu'ils avaient retenu de l'argent, des papiers, et des meubles de leurs maîtres. Les Chrétiens répondirent qu'ils leur avaient remis tout ce qu'ils avaient; qu'à l'égard de leur Religion, ils la croyaient la seule véritable. « Quoi! vous osez parler » ainsi, reprit *Sunjou*! je vais vous livrer » au Tribunal, et vous accuser à l'Empereur; remettez moi tout ce que vous avez » caché. Nous n'avons rien caché, répondirent les Chrétiens; vous pouvez nous » accuser à l'Empereur; nous vous suivrons » jusqu'à la porte du Palais, pour y attendre la réponse de Sa Majesté. » *Sunjou* les fit enchaîner tous quatre, et présenta à l'Empereur l'accusation suivante le 25 de la troisième lune, c'est-à-dire le 16 d'Avril:

« Nous, vos Sujets, nous avons visité les » maisons de *Sou-nou*, et nous avons trouvé » que ses fils *Sourghien*, *Tchourtchen*,

» *Courtchen*, *Ourtchen*, et ses petits-fils
 » *Ijamga*, *Legen*, etc. avaient embrassé la
 » Loi du Seigneur du Ciel ; que *Sourghien*
 » et *Tchourtchen* avaient orné dans leurs
 » maisons des endroits particuliers, pour y
 » placer l'Image du Seigneur du Ciel, et
 » pour l'honorer.

» Ayant interrogé leurs domestiques *Yose*, *San-pao*, *Oudanga*, *Tong-cheting*,
 » ils ont répondu que leurs maîtres étaient
 » Chrétiens, et qu'ils l'étaient pareillement.
 » Les domestiques ont suivi l'exemple de
 » leurs maîtres ; *Sourghien* et les autres, en
 » suivant cette Loi, ont agi inconsidérément,
 » et ont tenu une conduite tout-à-fait insensée.
 » Mais puisqu'un Régulo et un Grand
 » sont partis pour *Fourdane* afin de les
 » juger, nous n'en dirons pas davantage.

» Pour ce qui est d'*Ourtchen*, qui est
 » actuellement à Peking, et de ces quatre
 » domestiques, qui sont Chrétiens, nous demandons
 » à Votre Majesté un ordre pour
 » les livrer au Tribunal des crimes, afin
 » qu'ils y soient jugés dans la dernière rigueur.
 » Il n'y a que les châtimens qui puissent
 » réduire ces esprits brouillons et indisciplinables :
 » nous attendons avec respect
 » les ordres de Votre Majesté. »

La réponse de l'Empereur ne fut pas entièrement
 conforme aux desirs de *Sun-jou*.
 « Vous me demandez, dit Sa Majesté, de
 » livrer au Tribunal les domestiques d'*Ourtchen*
 » et les autres fils de *Sounou*, parce
 » qu'ils suivent la Loi du Seigneur du Ciel.

En

» E
 » co
 » Q
 » gu
 » in
 » sa
 » ma
 » lib
 » qu
 » me
 » leu
 Je
 lorsqu
 perein
 Joseph
 truire
 d'aille
 prison
 rasser
 Prince
 de la C
 de défi
 quitter
 dence
 faire,
 gneur,
 ses lun
 grâce.
 Nous
 pas aba
 descen

(1) Tro

(2) Le

Tom

» En cela les domestiques n'ont fait que se
 » conformer à la conduite de leurs Maîtres.
 » Que le Régulo *Ounenguy* (1), accompa-
 » gné des Grands de la même Bannière, aille
 » interroger *Ourtchen* (2); s'il reconnaît
 » sa faute et s'il s'en repent, tout est fini;
 » mais s'il ne veut pas changer, qu'on en dé-
 » libère, et qu'on me fasse le rapport de ce
 » qu'on aura déterminé. A l'égard des do-
 » mestiques, qu'on les mette en liberté; je
 » leur pardonne. »

Je vous avoue, mon Révérend Père, que lorsque nous apprîmes cet ordre de l'Empereur, nous craignîmes fort que le Prince Joseph, qu'on n'avait pas eu le temps d'instruire à fond de nos saintes vérités, et qui, d'ailleurs, était affaibli par une longue et dure prison, ne se laissât surprendre ou embarrasser par les artifices du troisième Régulo. Ce Prince avait ordre de lui faire tout espérer de la Cour, pourvu qu'il eût la complaisance de déférer aux volontés de l'Empereur, en quittant la Religion qu'il avait eu l'imprudence de suivre. Tout ce que nous pûmes faire, fut de redoubler nos vœux au Seigneur, et de le prier d'éclairer ce Prince de ses lumières, et de le fortifier par sa sainte grâce.

Nous apprîmes bientôt que Dieu ne l'avait pas abandonné dans les fers, et qu'il était descendu avec lui dans sa prison. Il eut à

(1) Troisième frère de l'Empereur.

(2) Le Prince Joseph.

soutenir les plus fréquentes et les plus vives attaques. Promesses, menaces, reproches, tout fut mis en œuvre ; mais il y fut insensible : et toute la réponse qu'on put tirer de lui, c'est qu'il était Chrétien, et qu'il continuerait de l'être jusqu'à l'effusion de tout son sang. C'est ce que vous verrez encore mieux par le compte que le Régulo en rendit à l'Empereur, le troisième de la troisième lune intercalaire, c'est-à-dire, le 23 d'Avril.

« Nous, vos Sujets, pour obéir respectueusement aux ordres de Votre Majesté, nous sommes allés interroger *Ourtchen*, et nous lui avons fait les questions suivantes : On assure que vous et vos frères aînés *Sourghien*, *Tchourtchen* et *Courtchen*, avez embrassé la Loi chrétienne : dites-nous quelle raison vous a porté, vous qui êtes Mant-cheoux, à suivre cette fausse Loi ?

« *Ourtchen* a répondu : il est vrai que j'adore le Seigneur du Ciel de même que je sers l'Empereur ; je ne puis changer. Rebellé, m'écriai-je, oses-tu désobéir à l'Empereur ton Maître ? Ignores-tu que c'est par son ordre et de sa part que je t'interroge ? Tiens, lis-le, cet ordre respectable, et fais-y attention : veux-tu changer, ou ne le veux-tu pas ?

« *Ourtchen* ayant lu l'ordre de Votre Majesté, s'est mis à genoux et a dit : j'offense l'Empereur, je dois mourir ; mais je ne puis changer.

»
 » qu
 » un
 » du
 » l'a
 » vo
 » no
 » en
 » avo
 » tir
 » obs
 » est
 » que
 » nul
 » rep
 » cont
 » il so
 » rais
 » chan
 » men
 » le-cl
 » belle
 » moy
 » Lois
 » dres
 Il se
 pérance
 Cepend
 réussir
 ses men
 l'ordre
 « Q
 » Bann
 » siden

» Nous , vos Sujets , nous considérons
» qu'*Ourtchen* étant *Mant-cheou* , a suivi
» une fausse Religion , et qu'il tient la con-
» duite d'un insensé et d'un rebelle. *Sunjoû*
» l'a déjà accusé à Votre Majesté. Elle a bien
» voulu , par un effet de sa bonté singulière ,
» nous envoyer vers lui pour le faire rentrer
» en lui - même , et lui dire qu'il n'a qu'à
» avouer sa faute , et en témoigner du repen-
» tir , et que tout est fini. Mais *Ourtchen* est
» obstiné dans sa désobéissance : son parti
» est pris , et il ne changera jamais. Pendant
» que nous l'interroignons , il ne fit paraître
» nulle crainte , et ne donna aucun signe de
» repentir : au-contraire , il avouait d'un air
» content , qu'il avait embrassé cette Loi ; et
» il soutenait , avec opiniâtreté , qu'il avait eu
» raison de le faire , et qu'il ne devait pas
» changer. Rien n'est plus digne de châti-
» ment. C'est pourquoi nous jugeons que sur-
» le-champ *Ourtchen* doit être traité en ré-
» belle , et être coupé en pièces. C'est le
» moyen de faire observer exactement les
» Lois. Nous attendons avec respect les or-
» dres de Votre Majesté. »

Il semblait qu'on devait perdre toute es-
pérance d'ébranler ces illustres Néophytes.
Cependant l'Empereur ne désespéra pas d'y
réussir , et il se flatta que ses promesses ou
ses menaces auraient enfin leur effet. Voici
l'ordre qu'il donna le même jour.

« Que le Régulo et tous les Chefs des
» Bannières *Mant-cheoux* , et tous les Pré-
» sidents des Tribunaux aillent encore in-

» interroger *Ourtchen* ; qu'ils délibèrent sur
 » ses réponses , et qu'ils m'en fassent le rap-
 » port. »

Aussitôt que cet ordre fut porté , le troisième Régulo fixa au cinquième de la même lune , c'est-à-dire , le 25 d'Avril , le jour de l'assemblée générale qui devait se tenir à *Yen-sse-keou* , lieu de la prison d'*Ourtchen*. On envoya des billets dans les différens quartiers de la Ville , pour avertir tous ceux qui devaient assister à cette assemblée : et par ce moyen-là on fut bientôt informé , dans tout *Pekin* , du jour où l'on devait juger ce Seigneur. Le concours du Peuple autour de sa prison fut si grand , que les gardes eurent beaucoup de peine à écarter la foule. La curiosité y attirait les uns ; d'autres y venaient par de meilleurs motifs : plusieurs de ses domestiques y accoururent : l'un d'eux , quoiqu'Infidèle , ne doutant point que son Maître ne dût avoir la tête tranchée ce jour-là même , avait préparé une natte et un coussin , afin de recevoir son corps : d'autres , qui étaient Chrétiens , n'avaient en vue que de recueillir avec respect ce qu'ils pourraient s'approprier de ses Reliques.

Un si grand nombre de Juges ne pouvant entrer dans la prison du Prince , ils établirent leur Tribunal dans un Temple d'Idoles qui était proche , et y firent venir le prisonnier chargé de ses neuf chaînes. On lui ordonna d'abord de se mettre à genoux. On lui fit coup-sur-coup une infinité de questions , auxquelles on l'obligeait de répondre prompte-

ment
de le
mêm
mit p
valus
Juges
daïen
viron
Chrét
mirab
prison

Les
de ce
qu'ils
présen
pas ve

Qu
sa pris
terroga
qu'on
et qu'd
vous e

Actes

Cett
d'éclat
autres
reur fu
ne cro
dange
aux co
là vie
sen ch
pas co
qui po

ment. Le dessein était de l'embarrasser, et de le forcer en quelque sorte à se couper lui-même en ses réponses. Mais Dieu ne permit pas que le mensonge et l'iniquité prévalussent sur la vérité et l'innocence. Ses Juges furent bientôt convaincus qu'ils perdaient leur temps et leurs peines : et après environ une heure de combat, où le généreux Chrétien se soutint toujours avec une admirable fermeté, ils le renvoyèrent dans sa prison.

Les Juges rendirent compte à l'Empereur de ce qui s'était passé : mais le peu de succès qu'ils avaient eu, les empêcha sans doute de présenter un Mémorial • du-moins il n'est pas venu à ma connaissance.

Quand le Prince Joseph fut de retour dans sa prison, il raconta une partie de son interrogatoire à *Ma-siao-ell*, jeune domestique qu'on avait enfermé avec lui pour le servir, et qu'on a depuis mis en liberté. Je diffère à vous en parler, pour ne pas interrompre les Actes authentiques.

Cette seconde tentative, faite avec tant d'éclat, ayant si peu réussi, de même que deux autres particulières et plus secrètes, l'Empereur fut outré d'une résistance à laquelle il ne croyait pas devoir s'attendre : situation dangereuse dans un Monarque peu accoutumé aux contradictions, et qui a tout pouvoir sur la vie de ses Sujets ! Il dissimula néanmoins son chagrin ; et faisant semblant qu'on n'avait pas compris sa pensée, il prit un autre biais, qui pourtant ne trompa personne. Vous en

jugerez vous-même , par l'exposition que je vais faire , en traduisant fidèlement ses paroles.

Le treizième jour de la troisième lune, c'est-à-dire, le 10 Mai, l'Empereur fit appeler *Matsi*, premier Ministre d'Etat, les Présidens des neuf Tribunaux, et les grands *Mant-cheoux* des huit Bannières; et leur dit :
 « *Ourtchen* se moque de vous, et il a raison, parce que vous l'avez mal interrogé, faute d'avoir compris ma pensée : écoutez bien ce que je vais vous dire, et retournez lui porter mes ordres.

» Le Seigneur du Ciel, et le Ciel, c'est une même chose; toutes les Nations du monde honorent le Ciel, mais chacune a son Rite particulier pour lui rendre ses honneurs. Le Rite des Tartares *Mant-cheoux* est le *Tiaochin* (1). Il n'y a personne qui, le premier jour de l'an, ne brûle des odeurs et du papier, et cela pour honorer le Ciel.

» Nous autres *Mant-cheoux*, nous avons nos Rites particuliers; les Montgoux, les Chinois, les Moscovites, les Européens, etc., ont aussi chacun le leur, qui leur est propre. Quand on fait attention aux réponses d'*Ourtchen*, on voit qu'il se fâche, comme si l'on voulait qu'il cessât d'honorer le Ciel. Ce n'est pas là ce que j'ai prétendu lui défendre : mais j'ai dit que cha-

(1) Le *Tiaochin* est une cérémonie qui n'a rien de fixe ni d'arrêté; chaque famille la fait à sa manière.

» cun avait sa manière de l'honorer, et que
 » lui étant Mant-cheou, il devait suivre le
 » Rite des Mant-cheoux. Or, non-seulement
 » il refuse de s'y conformer, mais il l'aban-
 » donne pour suivre la fausse Loi des Euro-
 » péens; c'est un renversement total de con-
 » duite.

» *Ourtchen* ayant donc abandonné le Rite
 » de ses ancêtres, et soutenant, contre toute
 » raison, que celui d'Europe, qu'il a em-
 » brassé, est le seul véritable, imite la con-
 » duite insensée de son père, qui abandonna
 » son véritable Maître pour entrer dans la
 » faction d'*Akina* et de *Se-sse-ke*. Voici sans
 » doute quel est le raisonnement d'*Ourt-*
 » *tchen* : C'est fait de moi, je dois mourir ;
 » si, en m'attachant opiniâtement à la Loi
 » du Seigneur du Ciel, l'Empereur me con-
 » damne à la mort, je rendrai sa personne
 » odieuse, et il aura la mauvaise réputation
 » de m'avoir fait mourir, parce que j'ho-
 » nore le Seigneur du Ciel. Son père et lui
 » ont commis des fautes énormes, qui mé-
 » ritaient la mort : vous autres, Grands,
 » vous me présentâtes un Mémorial par le-
 » quel vous me suppliez de les traiter en
 » rebelles : je n'ai pas encore répondu à ce
 » Mémorial. Si je voulais le faire mourir,
 » ce serait pour les crimes de rébellion,
 » dont son père et lui sont coupables, et non
 » pas parce qu'il honore le Seigneur du
 » Ciel. Vous savez que les Grands m'ayant
 » présenté une Requête contre les quatre
 » domestiques qui s'étaient faits Chrétiens,

» afin qu'on les jugeât sévèrement ; je ré-
 » pondis que c'était une canaille ignorante ,
 » et qu'il fallait leur pardonner. Je n'ignore
 » pas que plusieurs autres font aussi profes-
 » sion de cette Loi : mais il n'y a nul in-
 » convénient par rapport à l'Empire ; car
 » s'il y en avait réellement, est-ce que l'Em-
 » pereur mon père eût souffert les Euro-
 » péens à la Cour ? et moi-même ne l'au-
 » rais-je pas défendu dès le commencement
 » de mon règne (1) ? mais parce qu'*Ourtchen*,
 » qui est Mant-cheou , et qui était ci-devant
 » du Sang Royal, a préféré la Loi chrétienne
 » aux Rites de ses ancêtres , il a non-seule-
 » ment violé les Lois de l'Empire , mais il
 » a encore offensé le Ciel même , et c'est
 » pourquoi j'avais ordonné qu'il abandonnât
 » cette Loi. »

Au sortir de cette audience , les Grands
 mirent par écrit les paroles de l'Empereur ,
 et avec ces nouvelles armes , ils allèrent pour
 la troisième fois attaquer le généreux Néophyte.
 Ils redoublèrent leurs efforts ; ils lui
 répétèrent tout ce que l'Empereur leur avait
 dit , et ils y ajoutèrent d'eux-mêmes tout ce
 qu'ils crurent de plus convaincant et de plus
 capable de le gagner ; ils le flattèrent ; ils lui
 firent les plus belles promesses ; ils en vinrent
 aux reproches , aux menaces , aux invectives.

(1) Quand l'Empereur parle en particulier , et non
 pas par la voie du Tribunal des Rites , il dit toujours
 qu'il n'a pas proscrit la Loi de l'Europe ; mais qu'il
 a seulement défendu que les Européens demeurassent
 dans les Provinces.

Tous
 inébu
 je ne
 inter
 même
 ne s'e
 par é
 unes
 tèrent
 cet é
 je ne
 parce
 doit
 duit
 «
 » tra
 » no
 » et
 » a
 » no
 » leu
 » Vo
 » Lo
 » po
 » de
 » et
 » ap
 »
 » or
 » du
 » fer
 » Ci
 » jou
 » en

Tous ces efforts furent inutiles ; Joseph fut inébranlable , et finissait toujours par dire : je ne puis changer. Les Juges se retirèrent interdits et confus : pour se disculper eux-mêmes , et pour faire voir à l'Empereur qu'ils ne s'étaient pas écartés de ses vues , ils mirent par écrit et leurs interrogations , et quelques-unes des réponses d'*Ourtchen* , qu'ils présentèrent à Sa Majesté. Quoiqu'on répète dans cet écrit plusieurs choses que j'ai déjà dites , je ne laisserai pas de le rapporter tout entier , parce que c'est un Acte authentique qui ne doit pas s'omettre. Le voici fidèlement traduit du Tartare :

« Nous , vos Sujets , nous nous sommes
» transportés dans la prison d'*Ourtchen* , et
» nous lui avons dit : Le Seigneur du Ciel ,
» et le Ciel , c'est la même chose ; il n'y
» a point de Nation sur la terre qui n'honore le Ciel : les Mant-cheoux ont dans
» leur maison le *Tiao-chin* pour l'honorer.
» Vous qui êtes Mant-cheou , vous suivez la
» Loi des Européens , et vous vous êtes senti
» porté à l'embrasser , dites-vous , à cause
» des dix Commandemens qu'elle propose ,
» et qui sont autant d'articles de cette Loi ;
» apprenez-nous ce qu'ils prescrivent.

» *Ourtchen* a répondu : Le premier nous
» ordonne d'honorer et d'aimer le Seigneur
» du Ciel sur toutes choses ; le second défend de jurer par le nom du Seigneur du
» Ciel ; le troisième veut qu'on sanctifie les
» jours de Fête en récitant des Prières , et
» en faisant les cérémonies pour honorer le

» Seigneur du Ciel ; le quatrième commande
 » d'honorer le Roi , les pères et mères , les
 » anciens , les Grands , et tous ceux qui ont
 » autorité sur nous ; le cinquième défend
 » l'homicide , et même la pensée de nuire
 » aux autres ; le sixième oblige à être chas-
 » tes et modestes , et défend jusqu'aux pen-
 » sées et aux affections contraires à la pureté ;
 » le septième défend de ravir le bien d'au-
 » trui , et la pensée même de l'usurper in-
 » justement ; le huitième défend le men-
 » songe , la médisance , les injures ; le neu-
 » vième et le dixième défendent de désirer
 » la femme d'autrui. Tels sont les articles
 » de la Loi à laquelle j'obéis. Je ne puis
 » changer.

» Nous avons dit : Ces dix Commande-
 » mens se trouvent dans tous nos livres , et
 » il n'est personne qui ne les observe , ou
 » si quelqu'un les transgresse , on le punit
 » de la manière que la Loi le prescrit. Ce
 » ne sont pas les seuls Européens qui les
 » mettent en pratique. Mais comment pou-
 » vez-vous dire que cette Loi commande
 » d'honorer le Roi , les pères et mères , etc. ,
 » tandis que vous abandonnez les Rites du
 » *Tiao-chin* de vos ancêtres ? Est-ce ainsi
 » que vous leur obéissez ? Et n'est-il pas
 » vrai de dire que vous violez cet article de
 » votre Loi ? Vous êtes *Mant-cheou* , vous
 » avez été du sang Royal , et malgré cela
 » vous renoncez aux coutumes de vos pères ,
 » pour suivre une Loi étrangère ! N'est-ce
 » pas imiter la conduite insensée de votre

» père, qui abandonnant son véritable Maître,
» tre, s'attacha à la faction d'*Akina* et de
» *Se-sse-ke*? Qu'a-t-il gagné? Ses os réduits
» en cendres, ont été jetés au vent. Quoi!
» vous manquez de fidélité à votre légitime
» Maître, vous désobéissez à vos parens,
» vous péchez contre le Ciel, et vous dites
» que vous l'honorez!

» *Ourtchen* a répondu que la Loi chrétienne lui apprenait que le Seigneur du Ciel descendit sur la terre, il y a plus de dix-sept cens ans, et qu'il enseigna lui-même le Culte dont il doit être honoré; que quand une fois on a suivi cette Loi, on ne la doit plus abandonner, et que quiconque l'abandonne, se révolte contre le Ciel; que cette Loi ne permet pas de pratiquer le Rite du *Tiao-chin*, et qu'ainsi il ne peut pas changer.

» De plus, il a dit que la Loi d'Europe règle parfaitement l'esprit et le cœur; qu'elle prescrit des abstinences convenables; qu'elle réproouve les fautes les plus intérieures, et jusqu'à la pensée du mal, et que toute autre Loi n'est pas véritable.
» Nous l'avons pressé encore davantage, et nous lui avons dit: La Loi d'Europe n'est suivie que des Européens, et vous prétendez que quiconque l'abandonne se révolte contre le Ciel? Quoi! l'Empereur notre Maître, n'est-il pas Maître et Seigneur, par l'ordre du Ciel? et vous refusez de lui obéir! Pouvez-vous disconvenir que vous ne soyez un rebelle, et que vous

» n'offensiez le Ciel ? Répondez nettement.

» *Ourtchen* a paru embarrassé , et ne sachant que répondre , il a frappé la terre du front , et a dit : Je ne puis soutenir le reproche qu'on me fait , de ne pas obéir à l'Empereur ; il est vrai pourtant que je ne puis changer.

» Nous lui avons fait de nouvelles instances : Vous assurez , lui avons-nous dit , que la Loi d'Europe règle l'esprit et le cœur. Est-ce que dans les livres de nos anciens Sages on n'apprend pas à régler l'un et l'autre ? Ne trouve-t-on pas à chaque page de ces livres les Maximes suivantes : ne vous trompez pas vous-même , ayez l'esprit droit , rectifiez votre cœur , et tant d'autres semblables ? qu'avez-vous à répondre ? Vous dites encore que le Seigneur du Ciel est descendu du Ciel en Terre. Est-ce qu'il a un corps ? Est-ce que vous l'avez vu ? Vous ajoutez qu'il y a plus de dix-sept cents ans qu'il a pris naissance parmi les hommes pour leur salut ; mais bien avant ce temps-là , sous le règne de *Yao* et de *Chun* , la Loi d'Europe n'existait pas , et cependant le Culte du Ciel subsistait : le nierez-vous ? vous seriez le seul. Que prétendez-vous donc , lorsque vous vous attachez avec tant d'opiniâtreté à la Loi des Européens ? Voudriez-vous dire que la Doctrine de nos anciens Sages est fautive , et que celle d'Europe est la seule véritable ?

» A tout cela *Ourtchen* a fait des réponses

» peu intelligibles , et qui marquaient l'em-
» barras où il se trouvait. Il nous a parlé
» d'une Loi ancienne et nouvelle ; il nous a
» dit qu'il n'était pas nécessaire de voir pour
» croire des vérités , telle que la descente du
» Seigneur du Ciel en Terre : et après beau-
» coup de paroles auxquelles on ne compre-
» nait rien , il a persisté à dire qu'il ne pou-
» vait pas changer.

» Fatigués de tant de discours peu sensés ,
» nous lui avons dit : Jeune homme , non
» content du crime de rebellion dont vous
» vous êtes rendu coupable , vous avez en-
» core suivi une fausse Loi que vous ne vou-
» lez pas abandonner. Cela seul mériterait
» qu'on vous fît mourir à l'heure même ;
» mais notre incomparable Maître , par une
» bonté singulière , suspend les effets de sa
» justice. Il a envoyé des Grands pour vous
» instruire , pour vous faire rentrer en vous-
» même , et vous dire que si vous voulez vous
» corriger en quittant votre fausse Loi , et
» reprenant les pratiques des *Mant-cheoux* ,
» touchant le Culte du Ciel , tout est fini ;
» mais que si au-contraire vous persistez dans
» votre opiniâtreté , c'est à l'ordre de l'Em-
» pereur même que vous résistez : prenez
» votre parti et répondez.

» *Ourtchen* frappant la terre du front ,
» a répondu : Les bienfaits de l'Empereur
» mon Maître sont très-grands ; son amour
» pour moi est parvenu à son comble ; je ne
» puis soutenir le reproche que vous me faites
» de ne lui pas obéir. Quoi ! lui avons-nous

» répliqué, n'êtes-vous pas entré, vous et
» votre père, dans la faction d'*Akina* et de
» *Se-sse-ke* ? N'avez-vous pas commis des
» crimes de toutes les sortes ? Combien de
» fois n'avez-vous pas mérité la mort ? Le
» Mémorial que les Grands ont présenté à
» l'Empereur, pour faire mourir selon les
» Lois votre père et ses enfans, subsiste en-
» core ; il est devant l'Empereur ; il n'a qu'à y
» répondre, et votre mort est certaine. Pour
» nous qui sommes témoins de votre opiniâ-
» treté à ne pas quitter cette fausse Loi, il
» nous est clair que vous raisonnez ainsi : J'ai
» mérité la mort ; si maintenant on me fait
» mourir, parce que j'ai embrassé la Loi
» chrétienne et que j'honore le Ciel, à la
» bonne heure, qu'on le fasse.

» Nous avons eu beau presser *Ourtchen*,
» comme il paraît par le compte que nous
» en rendons à Votre Majesté, il n'a pas été
» possible de vaincre son opiniâtreté ; ses ré-
» ponses ont toujours été les mêmes. La Loi
» que j'ai embrassée, je ne la puis quitter
» qu'avec la vie, je ne la changerai jamais ;
» si l'on me fait mourir pour cette cause,
» je mourrai avec joie.

» Tout bien considéré, *Ourtchen* et son
» père s'étant attachés à la faction d'*Akina*
» et de *Se-sse-ke*, ont fait des crimes de
» toutes les sortes, pour lesquels les os de
» *Sou-nou* ont été dispersés. Les Grands
» après avoir délibéré, ont supplié Votre
» Majesté de le condamner à la mort lui et
» ses enfans. *Ourtchen* ayant embrassé une

» fausse Loi, Votre Majesté lui a donné plu-
» sieurs ordres consécutifs, et lui a fait dire
» qu'étant *Mant-cheou*, et ayant même été
» du sang Royal, il devait suivre les coutu-
» mes de sa Nation dans le culte qu'elle rend
» au Ciel. *Ourtchen* n'eût-il pas dû porter
» dans le cœur, élever respectueusement sur
» sa tête les bienfaits de Votre Majesté, et
» changer à l'instant ? Mais au lieu d'obéir
» à des ordres si respectables, il s'est en-
» têté de folles idées, et a répondu cons-
» tamment, que puisqu'il avait embrassé
» la Religion chrétienne, il ne la quitte-
» rait pas.

» Les réponses d'*Ourtchen* prouvent évi-
» demment qu'il a pris son parti, et qu'il
» raisonne de cette manière : je ne puis éviter
» la mort que méritent mes crimes et ceux
» de mon père ; selon les Lois de l'Empire
» on ne peut les pardonner. Si maintenant
» l'on me fait mourir, parce que je fais pro-
» fession de la Loi chrétienne, et que j'ho-
» nore le Seigneur du Ciel, à la bonne
» heure, je mourrai content. C'est ce qui
» n'a pas échappé aux lumières et à la péné-
» tration de Votre Majesté. Si donc on le
» fesait mourir, parce qu'il a suivi une fausse
» Loi, on ne ferait que ce qu'il souhaite. Il
» est plus à propos, conformément à la dé-
» libération des Grands, présentée à Votre
» Majesté, de le traiter en rebelle et de l'exé-
» cuter à mort sans aucun délai. C'est pour
» cela que nous offrons avec respect ce Mé-
» morial à Votre Majesté. »

Il est aisé de voir que les Grands en mettant par écrit cette déposition , n'ont rien compris à plusieurs réponses du Prince Joseph , sur-tout à celles qui regardent l'ancienne et la nouvelle Loi et l'incarnation du Verbe. Ces vérités sont expliquées dans plusieurs livres que ce Seigneur avait lus , et qu'il avait même appris par cœur.

Les Juges furent quelque temps sans faire leur rapport , du-moins l'Empereur ne parla de cette affaire que le 21 de Mai ; c'était le jour auquel il faisait la cérémonie Tartare du *Tiao-chin*. A cette occasion il dit aux Régulos et aux grands *Mant-cheoux* , que les fils de *Sou-nou* étaient des rebelles ; que c'étaient des esprits brouillons et désoberbeissans , et qu'on ne devait pas les laisser vivre.

Quelque temps après , le Gouverneur-Général de Peking se transporta dans la prison de Joseph , suivi de Maçons , de Charpentiers et d'autres Ouvriers. Il examina attentivement le logement et la cour , et dit au Prince : « *Ago* (1), ce lieu-ci est trop vaste » pour vous ; il vous faut un lieu plus étroit , » et plus propre à vous maintenir dans le » recueillement , pour avoir moins de distraction dans vos prières. Cela est vrai , répondit Joseph , le plus petit espace me » suffit. Quel âge avez-vous , dit le Gouverneur ? J'ai trente-trois ans , dit Joseph.

(1) Tous les fils de l'Empereur et des Princes s'appellent *Ago*.

» Qu
» neu
» on
» tem
» je n
» fait
» le f
» aup
» her
Au
vriers
cham
partag
de six
on pr
et à
la dis
mur a
tour p
fit son
fût en
Ce
Masie
Com
le nor
la sui
Juin
Je lui
répon
que v
en fa
« J
» Jos
» On

» Que fait ici ce valet , reprit le Gouverneur ? il faut qu'il sorte. Joseph répondit :
» on le fit entrer avec moi , pour m'aider de temps-en-temps à soulever mes chaînes :
» je n'en ai pas besoin , d'ailleurs il n'a point fait de faute qui mérite la prison. Je
» le ferai sortir , dit le Gouverneur , mais
» auparavant il faut vous construire un petit
» hermitage. »

Au même instant il fit approcher ses ouvriers ; la prison consistait en trois petites chambres de plain pied. Il en prit une qu'il partagea en deux , ne laissant qu'un espace de six pieds en large sur dix de profondeur : on pratiqua une petite porte sur le devant , et à côté une fenêtre. Devant la porte , à la distance de cinq pieds , il fit élever un mur aussi haut que le toit , où l'on plaça un tour pour faire passer la nourriture , puis il fit sortir le domestique avant que la clôture fût entièrement achevée.

Ce domestique âgé de dix-huit ans , nommé *Masia-oell* , avait été baptisé le jour de la Commémoration de saint Paul dont il porte le nom ; et c'est pourquoi je l'appellerai dans la suite Paul *Ma*. Il vint me voir le 16 de Juin , et me raconta ce que je viens de dire. Je lui fis plusieurs questions auxquelles il me répondit avec beaucoup d'ingénuité , ainsi que vous le verrez par le précis que je vais en faire.

« J'ai été enfermé , me dit-il , avec le Prince Joseph deux ans et quarante un jours.
» On m'avait promis de ne me retenir que

» deux mois dans la prison , et qu'au bout
» de ce temps-là un autre prendrait ma place.
» Ce terme étant expiré , et voyant qu'on ne
» pensait pas à moi , l'ennui me prit de telle
» sorte , que j'en pensai mourir. Mon maître
» en était affligé lui-même , et imaginait
» toutes sortes de moyens de me consoler.
» Il attribuait mon chagrin au malheur que
» j'avais de n'être pas Chrétien ; il m'instruisait
» chaque jour ; j'appris les prières , et
» je me trouvai peu après dans une situation
» tranquille ; la prison ne m'était plus à
» charge ; la pensée même ne me venait pas
» d'en sortir. Voici l'ordre du jour que mon
» maître s'était prescrit , et qu'il observait
» exactement. Il se levait de grand matin ,
» et récitait le gros livre de prières qu'il
» sait par cœur. Il avait trois livres qui traitent
» de la Religion ; il les lisait chaque jour
» pendant quelque temps ; il les sait de
» même par cœur.
» Après le dîner il s'occupait à des exercices
» corporels , et creusait la terre dans
» la cour. Quand un trou était achevé , il
» en faisait un autre pour combler le premier.
» Je l'aidais à un ouvrage si inutile ; nous
» n'avions point d'outils de fer ; nous nous
» servions du bois le plus dur , qu'on nous
» donnait pour brûler.

» Le *Cangou* l'estrade de maçonnerie sur
» laquelle nous couchions , était endommagée ;
» et au-dessous l'on ne pouvait brûler
» que du charbon de pierre , dont la vapeur
» causait à mon maître des étourdissements ;

» ainsi nous passions l'hiver sans feu. Il s'a-
» visa de faire de petits fourneaux de la terre
» qu'il avait tirée de la cour , et de l'eau
» qu'on nous fournissait , afin de pouvoir al-
» lumer dans la cour du charbon de pierre.
» J'avais beau lui dire que je savais , par expé-
» rience , qu'on ne pouvait allumer que du
» charbon de bois dans de pareils fourneaux.
» Fais toujours , me disait-il , et ne te mets
» pas en peine du reste. Il arriva en effet ,
» que le charbon de pierre s'y alluma aisé-
» ment ; c'est ce que jusques là je n'avais
» jamais vu.

» Quand l'heure destinée au travail était
» venue , il jetait sur ses épaules les chaînes
» qu'il avait au bras et au cou , et il traînait
» celles qu'il avait aux pieds. Il ne m'a ja-
» mais dit de l'aider à les supporter , si ce
» n'est quand il voulait changer d'habit. Un
» jour qu'un anneau d'une de ses chaînes
» s'était rompu , il en fit avertir les Gardes
» afin qu'on y remédiât. Après le souper il
» récitait toutes les prières du soir. Pour ce
» qui est des jours d'abstinence , il n'était pas
» nécessaire de l'en avertir ; depuis qu'il a
» été arrêté à *Fourdane* , il n'a jamais fait
» gras , dans la crainte où il était de ne pas
» garder les jours d'abstinence , faute de les
» connaître. Il n'y avait que moi qui man-
» geais de la viande. Pour lui il disait qu'il
» était un grand pécheur , et qu'il devait
» faire pénitence. La rigueur de sa prison ,
» la pesanteur de ses chaînes , et sa conti-
» nuelle abstinence , ne l'empêchaient pas

» de macérer son corps par plusieurs autres
» austérités. Un bruit d'instrumens qu'un
» voisin faisait devant ses Idoles à la pointe
» du jour , nous annonçait le premier jour
» de la lune , et nous apprenions le quin-
» zième par le bruit d'une poulie , dont on
» se sert pour élever devant le Temple voi-
» sin la Bannière au-dessus du mât dressé à
» cet usage. Son esprit inventif lui faisait
» trouver cent moyens de varier ses exerci-
» ces : une fois entr'autres il me fit tirer quel-
» ques tuiles du toit , et peu-à-peu nous les
» fendîmes avec de petites pierres plates ou
» avec de petits os ; ayant ensuite trouvé ,
» en creusant dans un endroit , du marbre
» blanc , et d'autre marbre qui était noir ,
» nous nous mîmes à le tailler et à le polir
» avec d'autres pierres ; et peu-à-peu nous
» achevâmes un jeu de dames complet : c'est
» ainsi qu'il s'occupait hors des temps des-
» tinés à la lecture et à la prière.

» Vinrent ensuite les interrogatoires. Le
» troisième Régulo entra dans notre prison
» avec le Chef de la Bannière *Pou-ta-che* ,
» et grand nombre d'autres Mandarins. Il
» n'y a point de reproches qu'ils n'aient fait
» à mon maître , sur ce qu'il avait aban-
» donné le Rite de ses ancêtres pour sui-
» vre la Religion des Européens. Ces re-
» proches étaient suivis de belles promesses :
» quittez cette Loi , lui disaient-ils , l'Em-
» pereur oubliera vos fautes , et vous réta-
» blira dans vos charges , etc. Mais mon
» maître répondait toujours que la Religion

» qu'il suivait , était la seule véritable , et
 » qu'il aimait mieux mourir que d'y re-
 » noncer. Voilà l'ordre de l'Empereur ,
 » poursuivaient-ils , lisez-le. Mon maître
 » l'ayant lu , frappait la terre du front , et
 » répondait toujours qu'il ne pouvait pas
 » changer. Ces Messieurs parlaient tantôt
 » Tartare et tantôt Chinois , et je ne compre-
 » nais pas tout ce qu'ils disaient ; mais je
 » vis bien qu'ils étaient en grande colère ,
 » et qu'en se retirant ils lançaient sur lui
 » des regards menaçans , et le chargeaient
 » d'invectives.

» Une autre troupe de Mandarins vint
 » encore dans sa prison , et l'accabla d'in-
 » jures. Quelques-uns lui demandèrent en
 » se moquant ; s'il était fils des Européens
 » ou des *Mant-cheoux*. Est-ce que les jeu-
 » nes gens , leur répondait mon maître , qui
 » vont aux écoles de *Cong-tse* (1) , sont pour
 » cela les enfans de *Cong-tse* ? Ils apprennent
 » sa doctrine , et c'est tout.

« Un de ces Mandarins , qui a épousé la
 » sœur de mon maître , et qui pour cette
 » raison a été dépouillé de sa dignité , sans
 » cependant perdre sa charge , lui a fait la
 » même question par manière d'insulte. Mon
 » maître lui demanda à son tour s'il était
 » fils de *Koen-lao-ye* (2) qu'il honorait à

(1) Confucius.

(2) Ce *Koen-lao-ye* qui s'appelait *Koen-yun-tcham* ,
 après avoir mené la brouette , et fait le métier de vo-
 leur , devint fameux Général. Après sa mort on lui

» deux genoux avec tant de dévotion ? Taisez-
 » vous , lui dirent les autres , c'est par or-
 » dre de l'Empereur que votre beau-frère
 » vous parle ainsi : pour lors il se tut , et
 » s'excusa sur ce qu'il ignorait cet ordre.

» Enfin on tira mon maître de sa prison ,
 » pour lui faire subir un troisième interro-
 » gatoire. Je ne le suivis pas ; mais il me dit
 » à son retour que quand on doit compa-
 » raitre devant les Tribunaux pour rendre
 » compte de sa Foi , il n'est pas nécessaire
 » ds préparer ses réponses , et que Dieu ins-
 » pire alors ce qu'il faut dire. Ils me repro-
 » chent , ajouta-t-il , que je suis un rebelle ,
 » que je viole les ordres de l'Empereur ; mais
 » puis-je lui obéir , quand il me commande
 » de me révolter contre Dieu même ? Je vois
 » bien qu'on va confisquer mes biens , je
 » m'en mets peu en peine ; qu'ensuite on me
 » fera mourir ; c'est le plus grand avantage
 » que je puisse désirer. Pour toi , poursuivit-
 » il , on te laissera tranquille ; mais songe
 » sérieusement à te faire bien instruire , et
 » à vivre en parfait Chrétien. Si cette Loi
 » n'était pas véritable , je ne porterais pas ces
 » chaînes que tu vois , ou elles seraient déjà
 » tombées depuis long-temps.

» Enfin , ajouta Paul *Ma* , on vint resserrer
 » mon maître ; il fut mis dans un cachot ,
 » comme je vous l'ai raconté , et l'on me
 » donna la liberté. Il me chargea de recom-

éleva un Temple ; et les *Mant-cheoux* qui croient qu'il
 les a aidés à faire la conquête de l'Empire , l'honorent
 d'une façon particulière.

» m
 » lu
 » et
 » m
 » ch
 » to
 » pa
 » tr
 » ni
 » je
 » de
 témo
 et en
 Rua
 taire
 a reçu
 prête
 P
 Pekin
 dane
 tiens
 ses E
 attend
 sans l
 que l
 porté
 Le
 Chré
 récem
 famil
 dit qu

(1)
 Ma m
 échange

» mander à tous ses amis de prier Dieu pour
 » lui , et de leur dire qu'il se portait bien ,
 » et qu'il était content. Il me fit mettre dans
 » mon paquet une vieille veste de soie blan-
 » che , ses bas et ses anciennes bottes ; c'est
 » tout ce qu'il avait à me donner (1). Il n'est
 » pas possible de trouver un meilleur Maî-
 » tre ; je ne l'ai jamais entendu se plaindre ,
 » ni donner le moindre signe d'impatience ;
 » je n'ai eu avec lui d'autre peine que celle
 » de le quitter. » Paul *Ma* a rendu le même
 témoignage à tous ceux qui l'ont interrogé ,
 et en particulier à M. le Docteur Antoine
 Rua , Protonotaire apostolique et Secré-
 taire de M. l'Ambassadeur de Portugal , qui
 a reçu ses dépositions par le canal de l'Inter-
 prète de son Excellence.

Pendant que ces choses se passaient à
 Pekin , le cinquième Régulo envoyé à *Four-
 dane* pour interroger les autres Princes chré-
 tiens qui y étaient arrêtés , dépêcha un de
 ses Eunuques à la Cour ; l'Empereur le fit
 attendre à la porte du Palais plus de dix jours ,
 sans lui donner de réponse , ce qui marquait
 que les nouvelles que cet Eunuque avait ap-
 portées , ne plaisaient pas à Sa Majesté.

Le 25 de Mai , Pierre *Yang* m'amena un
 Chrétien nommé Louis *Vang* , arrivé tout
 récemment de *Fourdane* , et envoyé par la
 famille du Prince Stanislas. Ce Chrétien me
 dit que le cinquième Régulo , Prince d'un

(1) Je garde précieusement ces hardes , que Paul
Ma m'a apportées : je lui en ai donné de neuves en
 échange.

génie doux et naturellement équitable, avait interrogé plusieurs fois les Princes Jean et François, en présence du Général des armes ; que bien qu'il eût ordre de faire mourir les Chrétiens qui refuseraient de renoncer à Jésus-Christ, il avait été frappé de leurs réponses, et qu'il n'avait pu se résoudre à condamner à la mort des gens qu'il ne trouvait coupables d'aucun crime ; qu'il avait pris le parti de recevoir par écrit leurs dépositions, et tous leurs moyens de défense, avec les livres de la sainte Loi, qu'ils lui présentèrent ; qu'il avait envoyé le tout par un courrier à l'Empereur ; et que Sa Majesté, après avoir été long-temps sans faire de réponse, avait donné l'ordre suivant : « Ces » gens-là veulent disputer ; eh bien ! qu'on » les amène chargés de chaînes pour disputer à Pekin ; » que cet ordre ne fut pas plutôt arrivé à *Fourdane*, qu'on fit monter les Princes Jean et François, chacun sur une charrette ; que le Général de *Fourdane* fit arrêter en même-temps tous les autres Chrétiens, et les fit étroitement garder jusqu'à ce qu'il fût informé des dernières résolutions de la Cour. Il m'ajouta qu'il partit deux jours après eux ; qu'ils venaient assez lentement ; que le cinquième Régulo les faisait conduire par une escorte de Soldats, les Officiers à leur tête, et qu'il les suivait de loin. C'est tout ce que je pus apprendre de ce bon Néophyte.

Les deux prisonniers arrivèrent le 27, et couchèrent hors de la Ville.

Le

Le 28 au matin , le cinquième Régulo se rendit au Palais pour faire son rapport à l'Empereur. Il ne savait pas que tout s'y disposait pour l'audience que Sa Majesté devait donner ce jour-là à l'Ambassadeur de Portugal. Deux Princes , frères de l'Empereur , qui le virent entrer , l'avertirent de ce contre-temps. Sur l'heure il retourna sur ses pas , et alla au-devant de ses prisonniers , qui étaient déjà entrés dans la Ville : il les en fit sortir pour retourner à l'endroit où ils avaient couché.

L'Ambassadeur eut donc ce matin-là son audience ; et au sujet de cette audience , il donna par écrit , ce jour-là même , à tous les Grands , une espèce de déclaration , où il marquait ses sentimens et ses vues sur les différentes Religions.

Le 29 , le cinquième Régulo fit son rapport à l'Empereur ; et le même jour il conduisit les deux prisonniers au quartier oriental de la Ville ; où ils furent enfermés dans deux prisons séparées , et gardés chacun par vingt Soldats.

Le 30 , le même Régulo , accompagné des grands Mandarins , fut envoyé vers les Princes pour les interroger. Tel fut le rapport qu'ils firent de leur interrogatoire.

« Nous nous sommes d'abord adressés à
« *Sourghien* , et nous lui avons dit : vous
» êtes infidèle à l'Empereur ; vous manquez
» de respect pour vos ancêtres ; vous avez
» abandonné la Religion de vos pères , pour
» vous livrer à une Loi funeste et proscrite.

Tome XX.

G

« *Sourghien* a répondu : La Loi que je
» suis , ordonne d'honorer en premier lieu
» le Seigneur du Ciel , en second lieu le
» Roi , et ensuite les pères et mères ; mais
» elle n'honore point *Fo* (1). J'ai de la re-
» connaissance pour les bienfaits de l'Em-
» pereur ; je lui suis fidèle ; je ne sers point
» deux maîtres.

» Vous ne reconnaissez pas deux maîtres ,
» avons-nous dit ; comment l'entendez-vous ?
» L'Empereur vous ordonne de renoncer à
» la Loi chrétienne ; et vous résistez opiniâ-
» trement à ses ordres ; n'est-ce pas recon-
» naître un autre maître que lui ?

» J'ai examiné , a dit *Sourghien* , pen-
» dant plus de vingt ans , avec beaucoup
» d'application et d'exactitude , la doctrine
» Chrétienne , pour m'en instruire et la pra-
» tiquer : j'ai reconnu qu'elle est très-subtile
» et très-profonde.

» Vous prétendez , avons-nous repris ,
» que cette doctrine est profonde et subtile ;
» dites-nous quelque chose qui ne se trouve
» pas dans nos livres ?

» *Sourghien* a eu de la peine à répondre :
» après avoir rêvé un peu de temps , il a dit :
» sous la dynastie des *Han* (2) , le Seigneur
» du Ciel se fit homme , descendit sur la
» terre , fut crucifié , et mourut pour porter
» lui seul les péchés de tous les hommes.

(1) C'est le nom d'une Idole honorée par un grand nombre de Chinois.

(2) C'est la famille qui régnait lors de la naissance de Jésus-Christ.

» Ce point n'est pas dans les livres de la
» Chine ; il est néanmoins très-certain. Les
» Docteurs Européens qui nous le prêchent
» viendraient-ils de neuf mille lieues , pour
» mentir et nous tromper ?

» Sur quoi nous avons dit à *Sourghien* :
» ce que vous avez avancé d'un homme qui
» a porté les péchés de tous les hommes , est
» incompréhensible. Ce sont là des contes ,
» dont on cherche à amuser le Peuple. Notre
» admirable maître a fort bien dit que vous
» vous laissiez tromper par quelque imbé-
» cille d'Européen. Vous devriez bien le
» comprendre et changer ; faites-y réflexion
» un moment avant que de nous répondre.

» La Religion chrétienne , répondit
» *Sourghien* , enseigne des choses véritable-
» ment merveilleuses. Si l'on veut que j'en
» parle , je prie le Prince et les Grands de
» m'introduire en présence de l'Empereur ,
» afin de lui expliquer la Loi du Seigneur du
» Ciel ; rien ne sera plus utile à Sa Majesté.

» Comment osez-vous parler de la sorte ,
» nous écriâmes-nous ? L'Empereur n'a-t-
» il pas lu tous les livres d'Europe ? N'en
» a-t-il pas pénétré le sens le plus caché ?
» Il veut bien vous instruire , et vous ne
» comprenez pas encore ? En parlant comme
» vous venez de faire , vous vous rendrez
» coupable d'un crime plus grand que celui
» de rebellion. Ne vous avisez jamais de rien
» dire de semblable ; mais répondez-nous
» nettement ; voulez-vous changer , ne le
» voulez-vous pas ?

« *Sourghien* a répondu : Si je dis de bouche
» que je change , et que dans le cœur je ne
» change pas , je trompe l'Empereur. C'est-
» à-dire , reprîmes-nous , que vous ne vou-
» lez pas changer. Pour lors *Sourghien* a
» déclaré nettement qu'il persévérera jus-
» qu'à la mort dans la Religion, qu'il a em-
» brassée. Nous interrogeâmes ensuite *Court-*
» *chen* (1), il nous a fait à-peu-près les mêmes
» réponses que son frère et avec une égale
» opiniâtreté.

» Sur quoi nous jugeons qu'il faut traiter
» l'un et l'autre comme on a traité *Ourtchen*
» et leur faire leur procès pour d'autres
» crimes que celui de leur Religion. Telles
» sont leurs réponses que nous présentons
» avec respect à Votre Majesté. »

Après des démarches si éclatantes et si
inutiles , on disait publiquement que les
Princes , les Grands et les Tribunaux avaient
honteusement échoué en attaquant le Chris-
tianisme dans la personne de ces Princes ,
qui n'étaient Chrétiens que depuis quelques
années. L'Empereur ne put dissimuler son
chagrin : il le témoigna d'abord par paroles ,
et ensuite par des effets de sa colère. Dès
le 21 de Mai , au sortir d'une cérémonie de
Religion , qui est proprement des *Mant-*
cheoux, il arrêta tous les Princes et les Grands
qui y avaient assisté , et leur dit : les enfans
de *Sourniama* sont infidèles à leur Roi , et
manquent de respect pour leurs ancêtres ;

(1) Le Prince François.

de sont des brouillons et des insensés qu'on ne doit pas laisser vivre. Ce qu'il dit ce jour-là, il le répéta le 28 du même mois dans un écrit adressé à tous les Grands de l'Empire et que la gazette a publié. Il composa cet écrit à l'occasion de la première audience qu'il donna à l'Ambassadeur de Portugal. « Il est assez plaisant, dit-il, que le jour » même de la naissance de *Foë*, j'aie vu aux » pieds de mon Trône un Ambassadeur » d'Europe. » Il se met ensuite à dogmatiser ; et s'érigeant en Juge souverain de toutes les Religions, il se moque de la Secte de *Foë*, et prétend réfuter certains points du Christianisme. Il retombe ensuite sur les fils de *Sourniama*, qu'il accable d'injures, et qu'il traite d'insensé pour s'être faits Chrétiens. « Le comble de leur folie, ajoute » l'Empereur, est de dire qu'ils sont prêts à » verser tout leur sang pour une telle cause. » C'est ainsi que, sans le vouloir, ce Prince fait le plus magnifique éloge de ceux dont il prétend censurer la conduite. Les Juges ne doutaient pas que dès qu'ils auraient rapporté cette affaire, les Princes ne fussent exécutés à mort le même jour. C'est pourquoi, comme ils devaient la rapporter le 8 de Juin, jour de la très-sainte Trinité, dès le matin ils firent préparer ce qui était nécessaire pour cette exécution ; on dressa les poteaux dans le *Tsaiche*, c'est-à-dire dans la place publique : les Soldats avec leurs Officiers furent postés dans la place et dans les rues où devaient passer les prétendus criminels. Tout

ce fracas remua le Peuple ; chacun s'arrêtait et demandait de quoi il s'agissait ; les Soldats répondaient qu'on allait couper en pièces les fils de *Sou-nou*, parce qu'ils étaient Chrétiens. L'Eglise des Pères Portugais étant sur la rue où passent ceux qu'on conduit au supplice, ils furent informés des premiers de cette nouvelle par le bruit et le mouvement du Peuple.

Deux de ces Pères en allèrent aussitôt faire part à M. l'Ambassadeur de Portugal, chez qui j'arrivai un moment après eux. Il nous répondit qu'il comptait parmi les plus beaux jours de sa vie, celui de s'être trouvé à Peking au triomphe de ces héros du Christianisme.

M. le Comte Sava Ouladislavisek, Plénipotentiaire de Sa Majesté Czarienne en cette Cour, n'avait d'autre regret en la quittant, que de ne pouvoir être le témoin de la fin glorieuse de ces illustres Confesseurs de Jésus-Christ. Il me pria instamment de l'en instruire, et il ajouta qu'il demanderait sans cesse au Seigneur leur persévérance dans la Foi. Plus de vingt Catholiques qui étaient à la suite de cet Ambassadeur, faisaient les mêmes vœux, et ne doutaient pas qu'après un si long exil et tant de peines souffertes pour la Foi, ces Seigneurs ne consommassent enfin leur sacrifice par une mort précieuse.

Le plus illustre de ces Messieurs était M. l'Abbé Crussala, Prêtre Dalmatien, Historiographe de la Cour de Russie ; il se faisait sans cesse raconter dans le plus grand détail l'histoire de ces Princes, et toutes

les c
en fa
sa N
C
de c
mén
rent
sons
Gra
à vo
lisar
fut t
L
mais
Peki
sait
tem
L
inter
d'un
deux
de p
la p
élev
l'on
et le
les
pris
ter
dire
ces
lant
qu'
qu'

les circonstances de leur persécution , pour en faire part dans la suite aux Catholiques de sa Nation.

Cependant les domestiques et les esclaves de ces Seigneurs, hommes et femmes, ceux même qui étaient encore Infidèles, accoururent et environnèrent les portes de leurs prisons, pour leur rendre les derniers devoirs. Grand nombre de Chrétiens se préparaient à voir ce qu'ils avaient souvent admiré en lisant la vie des anciens Martyrs : mais on fut trompé.

L'Empereur ne ratifia pas la Sentence ; mais il donna des ordres au Gouverneur de Pekin qui prouvent assez qu'on ne leur laissait la vie que pour les faire souffrir plus longtemps.

Le Gouverneur seconda parfaitement les intentions de son Maître : il fit préparer près d'une des portes septentrionales de la Ville deux prisons de six pieds de large sur dix de profondeur, n'y laissant d'ouverture que la porte et une petite fenêtre à côté. Il fit élever une muraille à la hauteur du toit, où l'on plaça un tour pour faire passer le boire et le manger. Tout étant prêt, il alla tirer les Princes Jean et François des premières prisons où ils étaient ; et les ayant fait monter sur une méchante charrette, sans leur dire où il les menait, il les renferma dans ces sombres cachots pour y passer l'été brûlant de ce Pays-ci : il prescrivit même ce qu'on leur donnerait chaque jour ; savoir : qu'on leur apporterait la troisième partie

de ce qu'un homme mange communément de riz , vingt deniers pour des herbes , et de l'eau à discrétion. Quatre Soldats avec leurs Officiers , furent mis en faction , pour garder jour et nuit les prisonniers , (car leurs prisons sont isolées), et pour empêcher que personne n'en approchât. Il paraît bien qu'on ne voulait pas leur laisser une longue vie.

Il y en a qui prétendent que l'Empereur avait dit qu'ils ne seraient pas là huit jours sans changer de ton : mais j'ai peine à le croire. Ce Prince était trop bien instruit de leur inébranlable fermeté , pour se persuader que les plus mauvais traitemens pussent affaiblir leur constance. Quoi qu'il en soit , les voilà ensevelis tout vivans , jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de couronner une persévérance qui a été mise à de si rudes et de si longues épreuves.

La suite des actes que je n'ai pas voulu interrompre , m'a fait omettre plusieurs particularités édifiantes , que je ne dois pas vous laisser ignorer , non plus que les lettres que je reçus de ces Seigneurs avant qu'ils partis-
sent de *Fourdane* , pour être conduits prisonniers à Pekin. Les moindres actions de ces généreux Confesseurs de Jésus-Christ ont de quoi toucher et instruire.

Quand l'ordre fut arrivé à *Fourdane* de conduire à Pekin les Princes prisonniers ; comme ils étaient sur le point de monter sur leurs charrettes , la Princesse Técile fit prier le Général de lui permettre de dire le der-

nier adieu au Prince Jean son époux. Cette permission lui fut refusée. Elle jugea que la nature lui donnait ce droit : elle se mit en chemin, et s'étant présentée à la porte de la prison où était le Prince, elle entra, sans écouter ce que lui dirent les gardes, qui n'osèrent, par respect, user de violence pour l'arrêter.

Aussitôt qu'elle aperçut son mari, elle se mit à genoux ; et d'un air modeste et tranquille, elle lui demanda quel ordre il lui laissait : « Gardez, dit le Prince, les Com-
» mandemens du Seigneur du Ciel. Ayez
» soin de bien instruire votre famille, et
» ne vous mettez nullement en peine de ce
» qui me regarde ; je ne suis point à plain-
» dre. » Après ce peu de mots la Princesse se retira.

Ces Seigneurs étant arrivés le 27 de Mai au faubourg de Peking, on les enferma dans une Hôtellerie, dont on avait fait sortir tout le monde, jusqu'au Maître de la maison. Ce lieu devint inabordable : la porte était continuellement gardée par six Soldats et un Officier qui les commandait. Il n'était permis qu'aux deux Charretiers qui avaient amené les prisonniers, de sortir et d'aller acheter au-dehors ce qui était nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux ; encore avait-on grand soin de les fouiller lorsqu'ils rentraient.

Quelques Chrétiens, domestiques de ces deux Princes, étaient allés au-devant d'eux : mais ils ne purent les voir, ni en chemin,

ni dans l'Hôtellerie, où leurs Maîtres étaient gardés avec une telle rigueur, qu'ils n'osaient en approcher. Ils se contentaient d'observer de loin ce qui se passait ; et après avoir attendu long-temps, ils virent un des Charretiers qui sortait avec un sac sur l'épaule ; et allait acheter de la paille et des fèves pour ses chevaux. Deux le suivirent dans la boutique où il devait faire la provision. Ils prirent leur temps, et lui découvrirent franchement qu'ils appartenaient aux prisonniers. Le Charretier, de son côté, leur dit qu'il avait amené le Prince François, mais qu'il n'osait lui rien porter, parce qu'en rentrant dans le logis, il ne manquerait pas d'être visité avec la dernière rigueur. « Il n'est pas nécessaire, lui dirent-ils, que tu lui portes rien ; il suffit que tu lui dises que nous sommes ici. Mais parce que tu aurais de la peine à retenir nos noms, nous allons les écrire dans la main dont tu tiens l'ouverture de ton sac : présente-les au Prince, c'est tout ce que nous voulons. » Ils le menèrent à un petit cabaret ; deux coups de vin et quelques centaines de deniers dissipèrent ses craintes : il prit même la précaution de n'acheter que la moitié de ce qui lui était nécessaire, afin d'avoir occasion de sortir une seconde fois, et d'apporter une réponse qui lui vaudrait une nouvelle récompense :

Il ne fut pas long-temps sans reparaitre, non pas la tête nue, comme la première fois, mais avec un bonnet où il avait caché une

lett
que
pap
de p
rem
occ
C
dev
le fi
long
trad
sem
«
» m
» le
» ve
» fa
» po
» ap
» sa
» ou
»
» th
» vi
»
» ga
» T
»
» du
»
(1)
de la
de ma
gens.

lettre du Prince François. C'était un Mémoire que ce Seigneur avait écrit en chemin sur du papier de Corée, et qu'il avait plié en forme de petites tablettes, pour être plus facilement remis à des domestiques dans une pareille occasion.

Ce Mémoire contenait une instruction qui devait diriger ses domestiques, soit qu'on le fit mourir au plutôt, soit qu'on le retint long-temps en prison. Le voici tel que je l'ai traduit de l'original que je conserve précieusement :

« Dans le cas d'une longue prison, si l'on
» me permet d'allumer du feu, procurez-moi
» les petits meubles de cuisine dont se servent
» les pauvres pour cuire du riz, pour
» faire chauffer de l'eau, etc. Si l'on ne me
» permet pas d'allumer du feu, faites-moi
» apporter quelques petits pains, des herbes
» salées et du thé; cela suffit pour les jours
» ouvrables.

» Le Dimanche vous me ferez donner du
» thé au lait, et de petits pains farcis de
» viande (1).

» Les jours de Fêtes ordinaires, de
» galettes de farine sans levain, et du thé
» Tartare.

» Le jour de Noël, une livre de viande et
» du thé Tartare.

» S'il y a des nouvelles favorables à la

(1) Ce sont de petits pâtés de farine noire farcis avec de la chair de bœuf, le plus souvent de bêtes mortes de maladie, qu'on vend aux manœuvres et aux pauvres gens.

» Religion , envoyez - moi un paquet de
» *Long-yuen* ; (c'est un fruit qui est doux
» et agréable au goût). Si elles sont mauvai-
» ses , vous m'enverrez un paquet de *Nym-*
» *phea-lien-tse* ; (c'est un fruit amer et insi-
» pide). Si l'on me permet de changer d'ha-
» bits aux quatre saisons , il faut les faire
» faire de toile grossière pour l'été , et pour
» l'hiver de grosses peaux de moutons et de
» chèvres.

» Tâchez , autant que vous le pourrez ,
» d'envoyer chaque année quelques secours
» à *Fourdane*.

» En cas qu'on me fasse mourir pour la
» Religion , il ne faudra pas rejoindre ma
» tête à mon corps , ni le changer d'habit ,
» mais le laisser avec ceux dont il se trou-
» vera pour lors revêtu ; qu'on le mette dans
» un cercueil des plus communs , et qui ne
» coûte tout-au-plus que deux ou trois taëls ;
» qu'on le transporte sans fracas à *Yang-*
» *fang-tien* , hors de l'enceinte de la sépul-
» ture de mes ancêtres du côté de l'Orient ,
» et qu'on l'enterre simplement et sans or-
» ner le tombeau , jusqu'à ce que la mé-
» moire de mon père soit rétablie. Si cela
» arrive , vous pourrez alors faire quelque
» ornement à ma sépulture. Si les Pères sou-
» haitent qu'on dispose autrement de mon
» corps , faites ce qu'ils vous ordonneront.

» En cas que vous n'ayez pas de quoi four-
» nir à ces dépenses , je prie *Hiu* , *Tchang* ,
» *Tong* , *Hong* ; (ce sont quatre anciens do-
» mestiques de son père) , d'avoir pitié de

» moi. Commencez par donner cinq cens de-
» niers à ce Charretier. Je n'ai rien apporté
» de *Fourdane*. »

Le Prince avait mis à la fin de ce Mé-
moire sept points noirs traversés de deux li-
gnes parallèles. Personne n'a pu comprendre
ce qu'il voulait dire; c'est une énigme qui
suppose des connaissances que nous n'avons
pas.

Le jour qu'on interrogea à Peking le Prince
Jean, un Mandarin du Tribunal des crimes,
qui avait assisté à l'interrogatoire, en fut si
touché, que le soir même il alla frapper à
la porte d'un Mandarin Chrétien de ses amis,
nommé Laurent *Tchao*, pour le prier de
lui donner des livres de la Religion chré-
tienne; disant qu'il voulait les lire cette nuit-
là même.

Laurent, surpris de cet empressement,
dans un homme qui jusqu'alors avait eu tant
d'éloignement du Christianisme, lui en de-
manda la cause. « J'ai assisté, répondit-il,
» à l'interrogatoire de *Sourghien* (1): je n'ai
» jamais vu de criminel parler avec tant de
» fermeté et de constance. Les autres, à la
» vue de leurs Juges, pâlisent et sont saisis
» de frayeur: à peine peuvent-ils dire deux
» paroles de suite: ils tombent souvent par
» terre de crainte et de faiblesse. Celui-ci
» a paru avec un air modeste, à la vérité,
» mais tranquille et même gai. Il a subi
» les interrogatoires sans se troubler, sans

(1) Le Prince Jean.

» s'étonner : il a soutenu les disputes , les
 » reproches , les invectives d'un ton de con-
 » versation : inébranlable sur la Religion ,
 » lors même qu'on lui déclarait que l'or-
 » dre de l'Empereur était qu'il y renoncât ;
 » paraissant insensible à la vue des supplices
 » et de la mort , dont sa résistance doit être
 » suivie. Où puisez - vous , vous autres ,
 » Chrétiens , tant de générosité ? Sont - ce
 » vos livres qui vous l'inspirent ? Votre Re-
 » ligion a-t-elle la force de dissiper toute
 » crainte ? » Son ami lui dit sur-le-champ ce
 qu'il y avait de meilleur dans les circons-
 tances , et lui promit de lui donner le len-
 demain des livres.

De si beaux commencemens auront-ils une
 suite heureuse ? Je n'ai pas encore ouï dire
 que ce Mandarin ait demandé le Baptême :
 il est vrai qu'il faut du temps pour l'instruire.
 Des exemples semblables à ceux dont nous
 avons été témoins , auraient été autrefois en
 Europe une source féconde qui eût produit
 une multitude de Chrétiens. On peut dire
 aussi qu'un pareil procès n'y eût pas duré si
 long-temps , et qu'on aurait déjà vu nos in-
 vincibles Néophytes sur des échafauds : le
 génie Chinois est plus tempéré , et par - là
 moins disposé à prendre une résolution qui
 demande de la vigueur.

Pour ce qui est des Chrétiens , cette per-
 sécution a eu parmi eux l'effet qu'elle a com-
 munément , selon les différentes dispositions
 de chacun : les uns , plus timides , ont ap-
 préhendé qu'elle ne s'étendit jusqu'à eux :

les au
 géné
 plusi
 leme
 rage
 naire
 haite
 avec
 nom
 dang
 grâce
 de là
 Des
 autre
 avai
 para
 tout-
 que
 qu'il
 L
 eut
 tien
 l'Of
 pain
 dans
 tien
 » ve
 » M
 » p
 » r
 » à
 » d
 L'ex
 asse

les autres, et en grand nombre, beaucoup plus généreux, n'ont témoigné aucune crainte : plusieurs, et même ceux qui étaient nouvellement baptisés, ont fait paraître un courage qui consolait infiniment les Missionnaires. Il y en a eu qui allaient jusqu'à souhaiter ardemment de se trouver aux prises avec les ennemis de Jésus-Christ. Un grand nombre de Catéchumènes ont allégué le danger présent, pour obtenir au plutôt la grâce du Baptême. Quelques autres ont pris de là occasion de s'éloigner pour un temps. Des Princes de la Maison Impériale, d'une autre branche que ceux qu'on persécute, qui avaient reçu beaucoup d'instructions, et qui paraissaient très-bien disposés, se sont arrêtés tout-à-coup. Ils veulent sans doute attendre que cette tempête soit passée. Dieu-veuille qu'ils n'attendent pas trop long-temps.

Le lendemain, jour que le Prince Jean eut subi l'interrogatoire, un Soldat Chrétien qui était en sentinelle, fut chargé, par l'Officier de garde, de porter quelques petits pains au prisonnier. Le Soldat étant entré dans sa chambre, lui déclara qu'il était Chrétien, et lui présenta son Chapelet. « Que vous êtes heureux, répondit le Prince : » Mais souvenez-vous qu'il ne suffit pas de » porter un si beau nom ; il faut encore en » remplir les devoirs. Il y a des difficultés » à surmonter : mais comptez sur la bonté » de Dieu, et priez-le avec confiance. » L'exhortation, au rapport du Soldat, fut assez longue et pleine d'une onction qui

P'avait charmé. En le quittant, le Prince lui dit qu'il avait rompu ses lunettes, sans lesquelles il ne pouvait lire, et qu'il le pria d'avertir quelqu'un de ses domestiques de lui en procurer d'autres.

Le Soldat s'acquitta de sa commission. Le domestique averti s'adressa à moi : et outre les lunettes, ie lui remis encore quelque argent pour le lui faire tenir, s'il était possible. L'Officier qui commandait alors, se laissa toucher ; et, après avoir ouvert l'étui pour examiner s'il ne renfermait point quelque billet, il le fit tenir au Prince. Il ne trouva pas même mauvais qu'on remît de l'argent à quelques-uns des gardes pour les besoins des prisonniers.

Ce même domestique, en se retirant, examina les gardes du Prince François ; ils étaient tous Infidèles. L'un d'eux, qu'il connaissait, lui dit que l'état de ce Seigneur était digne de compassion ; qu'il ne vivait que de riz clair et de quelques petits pains noirs ; qu'il était encore vêtu des habits de peau qu'il portait au mois de Décembre, lorsqu'il fut arrêté à *Fourdane* : il eut recours à moi, et je lui donnai aussitôt de quoi acheter un habit propre de la saison. Le Soldat qui avait donné l'avis, se chargea, tout Infidèle qu'il était, de faire passer cet habit au Prince François, auquel il demanda un témoignage de sa fidélité, qu'il fit voir ensuite au domestique.

Cette légère condescendance dont on usait, ne dura pas long-temps : les gardes furent

chang
mais à
prison
domes
rété à
voir d
leur m
rité m
rigueur
leurs

Te
courage
grand
Je ne
sentir
qu'ils
Four

« J
» au
» san
» I
» qui
» No
» ins
» Sa
» Sei
» me
» nos
» poi
» de
» ob
» bie
» les
» pa

changés, et l'on devint plus rigide que jamais à ne laisser approcher personne de leurs prisons. On publia que si quelqu'un de leurs domestiques venait à paraître, il serait arrêté à l'instant : on ne voulut plus même recevoir du dehors ce qui était nécessaire pour leur nourriture, de crainte que, par une charité mal entendue ; et pour leur épargner la rigueur des supplices, on n'empoisonnât leurs mets.

Telle est la situation de ces Princes : leur courage et leur patience sont encore plus grands que l'animosité de leurs persécuteurs. Je ne puis mieux vous faire connaître leurs sentimens, qu'en vous rapportant les lettres qu'ils m'écrivirent avant que de partir de *Fourdane*. La première est du Prince Jean.

« Jean *Sou* offre cette lettre avec respect
» au Père Parennin, pour s'informer de sa
» santé et de celle des autres Pères.

» Le Père Suarez vous apprendra tout ce
» qui nous est arrivé : je lui en fais le détail.
» Nous autres pécheurs, nous vous prions
» instamment de ne nous pas oublier au saint
» Sacrifice de la Messe, et de demander au
» Seigneur qu'il nous donne la grâce de l'ai-
» mer de tout notre cœur ; qu'il augmente
» nos forces spirituelles, pour soutenir le
» poids de nos souffrances, et nous corriger
» de nos défauts, afin que nous puissions
» obtenir une sainte mort..... Je voudrais
» bien avoir le livre de la consolation dans
» les souffrances, et les règles de votre Com-
» pagnie. Mon fils Ignace est guéri en partie.

» Il y a beaucoup de choses sur lesquelles il
 » raisonne juste. Ce n'est que quand il s'agit
 » de ceux qui sont au-dessus de lui, qu'il
 » extravague. Croyez-vous que sa maladie
 » soit incurable, et qu'il n'y ait nulle espé-
 » rance de guérison ? Quand Pierre *Yang*,
 » que vous nous avez envoyé, retournera à
 » *Fourdane*, ne me refusez pas la consolation
 » de recevoir de vos lettres, et souvenez-
 » vous de m'envoyer des livres, et tout ce
 » qui est capable de nous entretenir dans la
 » piété. »

Le Prince François m'écrivit pareille-
 ment ; et après la formule ordinaire, il me
 dit que la décision de leur affaire a été ren-
 voyée à l'Empereur, et qu'il n'en a nulle
 inquiétude ; qu'il nous prie seulement de
 continuer pour eux nos prières, et de deman-
 der à Dieu la grâce de persévérer jusqu'à la
 fin dans son service. Il me parle ensuite des
 nouveaux Chrétiens, et il dit qu'ils se plai-
 gnent de ce qu'il ne leur a pas encore pro-
 curé des Chapelets, des Croix, des Images,
 des Reliques, etc. ; qu'il a cependant écrit
 plusieurs fois sur ce sujet. Sur quoi il me
 prie instamment de le mettre à l'état de sa-
 tisfaire leur piété, et sur-tout de ne pas
 manquer de lui envoyer deux exemplaires
 du gros recueil des Prières ; et parce que sa
 charité pour le prochain le fait penser à tout
 ce qui peut le soulager, il me prie encore
 de lui envoyer quelques pierres carrées des
 Indes, qu'on dit être propres à arrêter le
 vomissement, qui est fréquent dans une ma-

ladie
dane.

Jen
des p
vaient
Chino
ticulie
fiscati
mande
quent
appré
de leu

Le
étant r
répons
Jean :

« C
» bien
» nous
» épre
» ayon
» et a
» nou
» que
» les p
» plus
» rend
» ces,
» cette
» notr
» eu l
» avon
» n'av
» don

ladie populaire , dont on est affligé à *Fourdane*.

Jereçusen même-temps des lettres de trois des petits-fils du vieux Régulo. Ils m'écrivaient , les uns en Tartare , et les autres en Chinois , et me faisaient des demandes particulières. Aucun d'eux ne se plaint de la confiscation générale de leurs biens , ni ne demande du secours , quoique plusieurs manquent du pur nécessaire : ils paraissent même appréhender qu'on ne soit plus touché qu'eux de leurs misères.

Le domestique dont je viens de parler , étant retourné à *Fourdane* , me rapporta la réponse suivante , que me faisait le Prince Jean :

« C'est par la grâce de Dieu , et par un bienfait singulier de sa sainte Mère , que nous nous soutenons dans cette longue épreuve. La seule inquiétude que nous ayons , c'est qu'étant aussi grands pécheurs et aussi faibles que nous le sommes , il ne nous échappe bien des fautes. L'assurance que vous nous donnez de vos continuelles prières pour nous , nous pénètre de la plus vive reconnaissance ; nous vous en rendons de très-humbles actions de grâces , en vous suppliant de nous continuer cette faveur. Nous nous souviendrons toute notre vie des instructions que vous avez eu la bonté de nous envoyer : nous les avons reçues avec respect ; mais nous n'avons pu goûter les éloges que vous nous donnez : tout ce qu'il y a de bien en nous

» est dû à Dieu , à la protection de sa sainte
 » Mère , et aux soins que tous les Pères ont
 » pris de nous instruire : leur charité les
 » porte à s'incommoder eux - mêmes pour
 » nous secourir , et remédier au désordre de
 » nos affaires domestiques. Nous avons reçu
 » ce secours , la honte sur le visage et la re-
 » connaissance dans le cœur. François Cou-
 » en a pris cinquante taëls (1) ; on disposera
 » du reste suivant les divers besoins. Les
 » Pères ont un grand nombre de personnes
 » à assister ; et il ne fallait pas nous parta-
 » ger si libéralement.

» J'ai lu avec plaisir l'abrégé des actions de
 » quelques saints Pénitens que vous m'avez
 » envoyé écrit en Tartare. Je voudrais qu'on
 » en fit une traduction en langue Chinoise :
 » je souhaiterais aussi que vous voulussiez
 » prendre la peine d'écrire la vie de saint
 » Louis , Roi de France , que vous m'avez
 » racontée autrefois , et qui m'a extrême-
 » ment touché. Ces deux ouvrages contri-
 » bueraient beaucoup à la sanctification de
 » ceux qui les liraient. »

Vous serez également surpris et édifié ,
 mon Révérend Père , de l'usage que le Prince
 François fit de ces cinquante taëls , dont il
 me parle dans sa lettre. Il y avait chez lui
 et chez ses frères , trois filles Chrétiennes ,
 qu'ils avaient achetées , et qui étaient leurs
 esclaves. Du consentement de leurs Maîtres
 et de leurs Maîtresses , elles avaient fait vou-

(1) Le taël vaut environ cinq livres de notre monnaie.

de cha
voyant
fisqué
vendre
en don
import
ter , q
de riz
ploya
si chan
que ce
se disp
gloire.

Dep
étroite
ment
qui ét
souffra
que no
en app
moins
chang
Chrét
avait
niers.
sistait
cuire
de l'es
Un
fidèle
ayant
qui le
pour l
Le P

de chasteté perpétuelle. Le Prince François voyant que les Mandarins, qui avaient confisqué leurs biens, ne manqueraient pas de vendre ces jeunes esclaves à ceux qui leur en donneraient le prix, jugea qu'il était plus important de leur donner de quoi se racheter, que de se pourvoir, lui et sa famille, de riz et d'habits, dont il manquait. Il employa donc les cinquante taëls à une œuvre si charitable. C'est par ces éminentes vertus, que ces illustres Confesseurs de Jésus-Christ se disposaient à recevoir la Couronne de gloire.

Depuis le 10 de Juin, qu'ils furent plus étroitement resserrés, leur vie a véritablement été une vie cachée en Jésus-Christ, qui était presque le seul témoin de leurs souffrances. Ils sont si sévèrement gardés, que nous avons passé plus de deux mois sans en apprendre de nouvelles. Il arriva néanmoins qu'à la seconde ou troisième fois qu'on changea leur garde, il s'y trouva un Soldat Chrétien nommé Ignace *Cao*, que l'Officier avait chargé de porter à manger aux prisonniers. Toute la préparation de leur repas consistait en une poignée de riz qu'on faisait cuire, en quelques herbes salées, du thé et de l'eau.

Un jour qu'Ignace, accompagné d'un Infidèle, faisait passer ces mets par le tour, ayant aperçu par une fente le Prince Jean, qui le voyait aussi, il fit le signe de la Croix, pour lui faire connaître qu'il était Chrétien. Le Prince sourit pour lui marquer sa joie,

et lui demanda de quelle part on apportait ces alimens. Ignace répondit que tout se faisait par l'ordre du Gouverneur de Pekin. « N'y a-t-il aucun de mes domestiques dans la rue, reprit le Prince ? » L'Officier de garde, qui entendit ces mots, s'avança vers le tour, écarta Ignace, et répondit lui-même que s'il paraissait quelqu'un de ses gens, il le livrerait au Gouverneur-Général. Le Soldat Infidèle fut indigné de voir qu'un petit Officier, qui avait été autrefois à la porte du Prince en qualité de domestique, traitât ainsi son ancien Maître, et il ne put s'empêcher de lui en faire des reproches.

Un autre jour, à ce que me dit Ignace, le Prince Jean ayant prié les gardes de faire passer à son frère, le Prince François, quelques habits de toile qu'il croyait lui manquer durant les chaleurs, l'Officier, à qui on en parla, en refusa durement la permission. Le même Soldat ajouta que les prisonniers récitaient des Prières une grande partie du jour, et même bien avant dans la nuit ; qu'ils les récitaient si haut, qu'on les entendait de la rue ; qu'ils avaient attaché des Images aux murs de leurs cachots, que les Infidèles prenaient pour des portraits d'Européens ; que le Prince François, au fort de l'été, demanda un jour au Soldat qui lui portait à manger, si dehors il faisait chaud ; que le Soldat ayant répondu que la chaleur était excessive : « Hé bien, répliqua le prisonnier, je vous avertis que l'air est ici fort » frais, et que je me porte à merveille. C'est

» parce que je mets toute ma confiance en
» Dieu. »

La prison et les souffrances continuelles de ces illustres Chrétiens ne parurent pas une peine suffisante ; l'Empereur résolut , dans un moment de chagrin , la perte entière de la famille de *Sourniama*. Il fallait pour cela un prétexte : il fut bientôt trouvé : les prétextes ne manquent pas , quand on a en main le pouvoir et l'autorité. *Sourniama* avait été , comme je l'ai dit dans ma première lettre, Chef de Bannière. C'est l'usage à la Chine , que ces Chefs , de même que les grands Mandarins , offrent de temps-en-temps des Mémoires sur les affaires qui concernent leur charge. L'Empereur écrit sa réponse à la fin du Mémoire , et quelquefois en caractères rouges , et le fait rendre à celui qui l'a présenté. Un Secrétaire y ajoute l'année , le mois , le jour que l'ordre a été porté , et ce papier se garde sous la clef dans le Tribunal.

Au commencement de son règne il y eut ordre de tirer des archives de chaque Tribunal , et de porter au Palais tout ce que le feu Empereur *Cang-hi* avait écrit en caractères rouges.

Sur la fin de Juillet l'Empereur se fit apporter quelques-uns de ces anciens Mémoires , et tomba , par hasard ou autrement , sur un de ceux qui avait été présentés par *Sourniama*. L'Empereur s'étant aperçu qu'à côté des caractères rouges , écrits de la main de son père , la date était en caractères

noirs. « Voyez, s'écria-t-il, l'insolence de
 » *Sounou* : ne vous avais-je pas bien dit
 » que c'était un scélérat ? Voyez le peu de
 » respect qu'il avait pour mon père ; il a
 » osé écrire dans ce Mémorial, des carac-
 » tères à côté de ceux de l'Empereur mon
 » père ; encore n'est-ce qu'un pur griffon-
 » nage : qu'on porte au plutôt ce Mémo-
 » rial au Tribunal, et qu'on lui fasse son
 » procès. »

Le dix-septième frère de l'Empereur était
 présent : soit qu'on lui eût fait sa leçon, ou
 qu'il parlât de lui-même, il dit que *Sour-
 niama* étant mort, il n'en fallait plus par-
 ler, mais que son crime devait être rejeté
 sur ses enfans et sur toute sa postérité mas-
 culine. « C'est bien dit, reprit l'Empereur ;
 » mais il faut auparavant rappeler *Se-ke*,
 » qui est pareillement coupable, puisque
 » ayant succédé à *Sourniama*, il ne l'a pas
 » accusé. »

Sur cet ordre, tous les Régulos, tous les
 grands Mandarins d'armes et de lettres, Tar-
 tares et Chinois, s'assemblèrent, et sans autre
 délibération, sur la seule parole de l'Empe-
 reur, sans même faire mention de *Se-ke*,
 ils condamnèrent à mort tous les descendans
 de *Sourniama*, jusqu'aux arrière-petits-
 fils, comme coupables du crime de rebel-
 lion, etc.

Ils présentèrent cette Sentence le 16 de la
 sixième lune, c'est-à-dire, le 3 d'Août, par
 la voie ordinaire. L'Empereur l'ayant lue,
 les appela tous en sa présence, et leur fit un
 long

long discours, auquel ils ne s'attendaient pas, et qu'ils furent obligés d'écrire aussitôt en Tartare. Le voici :

« Quoiqu'on ait ôté la ceinture jaune à *Sounou*, dit l'Empereur, et qu'on l'ait dégradé, il est toujours vrai qu'il a été de la Famille impériale. Maintenant vous vous êtes assemblés, et vous me priez d'éteindre toute sa race à cause du crime de rébellion. Suivant votre rapport, il est donc juste, et même nécessaire, que je les fasse mourir comme la Loi l'ordonne. Cette affaire cependant est de conséquence : faites-y bien réflexion : si la Justice se trouve blessée dans cette exécution, le crime nous sera commun à vous et à moi. Il se peut faire que quelques-uns aient signé cet Arrêt contre leurs véritables sentimens. C'est pour cela que je vous ai fait tous venir en ma présence, pour vous interroger à la face du Ciel, de la terre, et des ancêtres, et vous donner lieu de dire ce que vous pensez. Que si quelqu'un cache dans son ame ses véritables sentimens, sans vouloir les faire connaître, il sera puni dans la suite avec la même sévérité que *Sounou* ; ou s'il n'est plus en état de recevoir le châtimement qu'il mérite, sa postérité aura le même sort que les fils et petits-fils de *Sounou*.. Ainsi faites-y de sérieuses attentions. »

L'Assemblée comprit bien que c'était là un artifice de l'Empereur, pour découvrir si les Princes avaient encore des amis. Tous

répondirent que les fautes de *Sounou* étaient énormes ; que sa malice était parvenue au comble , et que ses enfans méritaient le supplice dont on punit les rebelles.

Après cette réponse , l'Empereur s'adressant en particulier à *Mandoho* et à *Tchabina* , leur demanda ce qu'ils pensaient. Ils répondirent tous deux que les descendans de *Sourniama* méritaient la mort. « Il paraît , » reprit l'Empereur , qu'aujourd'hui *Mandoho* parle comme il pense ; mais pour » ce qui est de *Tchabina* , il me semble que » ses vues se portent plus loin. Tous ceux » qui sont ici , en donnant leur avis , n'ont » suivi que ce que prescrit la Loi : *Tchabina* n'a égard qu'à ses intérêts particuliers : il a toujours été fort attaché à *Sounou* ; il était son ami intime ; il craint de » se voir mêlé dans ses affaires ; il souhaite » l'extinction totale de sa race , pour n'avoir » plus de malheur à craindre ; c'est ce que » son air et sa contenance font assez connaître : ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on » voit les gens de parti s'accuser réciproquement les uns les autres , aussitôt que » leurs secrets complots se découvrent ; ça » été de tout temps la conduite des ames » viles. »

Ensuite l'Empereur , se jetant sur l'Histoire ancienne , étala son érudition sur les diverses révolutions et sur les partis qui se sont formés dans l'Empire , et il fit voir que ces entreprises ont toujours été funestes à leurs Chefs , voulant faire entendre qu'il s'agis-

sait
lait
Gran
de la
Tche
«
» Ré
» au
» gen
» des
» le r
Deu
bunal
aux M
ces , s
nou q
sur la
exacte
qui co
et leur
Fourde
dus cri
plusieu
tement
manda
fait.
Penc
Dames
une ext
à Pekin

(1) C'
des Crim
viseurs.
bonnet.

saît ici d'un parti réel et véritable qu'il fallait dissiper ; après quoi il exhorta tous les Grands à concevoir l'horreur qu'ils devaient de la méchante conduite de *Mandoho* et de *Tchabina*, et il conclut enfin en ces termes :

« Que ce Mémorial , signé par tous les Régulos et par tous les Grands , soit remis au *San-fa-sse* (1) ; qu'on y détermine le genre de mort dont on doit punir les descendants de *Sounou*, et qu'on m'en fasse le rapport. »

Deux jours après je vis un papier du Tribunal des crimes , par lequel il demandait aux Mandarins de la Bannière de ces Princes, s'il y avait d'autres descendants de *Sounou* que les trente-huit qui étaient marqués sur la liste. Il leur ordonnait d'en faire une exacte recherche , et d'examiner aussi si ce qui concernait leurs maisons , leurs terres et leurs domestiques , soit à *Pekin*, soit à *Fourdane* , était enfin terminé. Les prétendus criminels étaient en grand nombre , et plusieurs fort éloignés ; il fallait parler exactement sur chacun d'eux : c'est ce qui demanda un nouvel examen qui ne fut pas sitôt fait.

Pendant qu'on faisait ces recherches , les Dames Chrétiennes étaient à *Fourdane* dans une extrême inquiétude de ce qui se passait à *Pekin*. Elles attendaient de jour-en-jour

(1) C'est un assemblage de trois Tribunaux, de celui des Crimes, de celui des Censeurs, et de celui des Revisiteurs. Tous ces Juges n'opinent aujourd'hui que du bonnet.

la détermination de leur sort. Les Princes étaient aux fers ; et les Princesses , ainsi abandonnées , se trouvaient dans la situation la plus triste. On leur donnait de temps - en - temps des nouvelles de Pekin ; mais il était bien naturel que dans de pareilles circonstances , elles souhaitassent d'être plus souvent informées de la manière dont étaient traitées des personnes qui leur étaient si chères.

La Princesse Cécile profitant des bons intervalles que la maladie laissait à son fils Ignace , lui dicta deux lettres , l'une pour le P. Suarez , et l'autre pour moi. La difficulté était de faire partir ces lettres. Tous leurs anciens domestiques avaient été renvoyés à Pekin ; on n'avait laissé pour les servir que quelques gens qu'on devait leur ôter au premier jour. On ne les laissait point sortir sans garde , et toutes les avenues étaient exactement gardées.

Un bon vieillard , parent d'une des suivantes de la Princesse Cécile , ayant appris l'embarras où l'on était , se chargea de la commission , et trouva le moyen d'entrer ; il quitta ses habits , et se couvrit de vieux haillons ; il prit sur ses épaules un fagot de bois , et se présenta à la porte faisant semblant d'entrer sans en demander la permission. Les Soldats l'arrêtèrent ; mais lui sans s'étonner , et contrefaisant l'homme en colère , jeta par terre son fagot , et dit qu'il voulait être payé de ses premiers fagots , et que son extrême pauvreté ne lui permettait pas d'attendre plus long - temps ce qui

lui é
s'ava
du v
conv
les d
bien
parti
8 d'
vait
duct

«
» so
» De
» sa
» gr
» co
« de
» du
» et
» ac
» m
» fa
» ve
» ac
»
» si
» C
» q
» E
» il
» le
» o
» a
» se

lui était dû. A ce bruit l'Officier de garde s'avanca , et après avoir écouté les raisons du vieillard , il jugea qu'il n'y avait nul inconvénient à le laisser passer. On lui remit les deux lettres , qu'il eut la précaution de bien coudre dans ses habits déchirés. Il partit ensuite pour Peking , où il arriva le 8 d'Août. Il m'apporta la lettre que m'écrivait la Princesse Cécile , dont voici la traduction :

« Je vous écris pour vous prier d'avoir
» soin de mon mari et de mon beau-frère.
» Demandez à Dieu , par l'intercession de
» sa sainte Mère , qu'il les soutienne par sa
» grâce , et qu'il augmente leur force et leur
» courage. Je sais que mon mari vous avait
» demandé avec beaucoup d'empressement
» du bois sacré de la Croix de Jésus-Christ ,
» et qu'il espérait de l'obtenir. Si vous lui
» accordiez maintenant ce qu'il a si ardem-
» ment souhaité , ce serait un double bien-
» fait qui lui inspirerait une nouvelle fer-
» veur. Cécile ose aussi vous prier de lui
» accorder la même grâce.

» Je ne sais si l'un et l'autre ont eu occa-
» sion de se confesser et de recevoir la sainte
» Communion. Que s'est-il passé depuis
» qu'ils sont à Peking ? Où en est leur affaire ?
» Est-elle terminée ? De quelle manière sont-
» ils emprisonnés , et en quel endroit ? Qui
» leur donne à manger ? Se portent-ils bien ,
» ou plutôt vivent-ils encore ? Mon mari
» a une faible santé ; il est âgé de près de
» soixante ans ; il est chargé de neuf chaînes ;

» il est dépourvu de tout secours. Aura-t-il
» pu souffrir tant de maux sans y succomber ?
» C'est là pour moi un sujet continuel d'in-
» quiétude et d'affliction. Je ne sais si en
» cela j'offense Dieu.

» Il y a plus d'un an que je n'ai pu me
» confesser ; les affaires et les embarras qui
» se sont succédés les uns aux autres , m'ont
» tellement dérangée , que sans doute j'ai
» commis beaucoup de fautes. Il ne me reste
» que des femmes et des enfans. De plus ,
» on m'a choisie pour présider à l'assemblée
» des femmes ; c'est une autre source de pé-
» chés ; je ne puis les rassembler toutes à
» la Chapelle pour les prières ; il en man-
» que toujours quelques-unes que la crainte
» et les circonstances présentes retiennent à
» la maison ; mais on ne peut que se louer
» de la ferveur et de l'assiduité du plus grand
» nombre.

» Si j'entreprenais d'écrire en détail tous
» mes péchés , tant de paroles que de pensée
» et d'omission , je ne finirais point ; priez
» le Seigneur qu'il me les pardonne.

» Je vous avais fait demander du bois sacré
» de la sainte Croix ; faites-moi ce plaisir.
» Nous aurions besoin de deux exemplai-
» res , l'un Tartare , l'autre Chinois , du re-
» cueil général de toutes les prières.

» Je vous prie encore une fois de m'ap-
» prendre des nouvelles certaines de l'état
» où se trouve mon mari : donnez-moi , je
» vous en conjure , cette consolation. »

Elle écrit à-peu-près la même chose au

Père S
filles
être co

Lor
vait ce
n'avait
nier o
pos de
en leu
anima
tion d
ne pou
sionor
il sem
près à
nois ,
ensuit
qui re
On pu
il acc
s'en a
voyag
ces tr
pour
partit
Vierg
avec c
avion
pauv
le pl
Le
au P
vait
augu

Père Suarez , et elle lui recommande trois filles Chrétiennes et esclaves , qui doivent être conduites à Pekin.

Lorsque la Princesse Cécile nous écrivait ces lettres , ni elle ni les autres Dames n'avaient pas encore de connaissance du dernier ordre de l'Empereur. On jugea à propos de leur envoyer un Missionnaire , qui , en leur apprenant ces tristes nouvelles , les animât par sa présence et par la participation des Sacremens , s'il était possible. On ne pouvait y envoyer un Européen ; sa physionomie l'aurait aussitôt fait connaître. Mais il semble que la Providence eût conduit exprès à Pekin le Père Rosario , Jésuite Chinois , qui a été long-temps compagnon , et ensuite successeur du feu Père Provana , et qui retournait dans sa Mission de *Chen-Si*. On proposa à ce Père d'aller à *Fourdane* : il accepta volontiers cette commission , et il s'en acquitta avec zèle et avec sagesse. Le voyage était pénible , et dans les circonstances très-dangereux ; mais beaucoup moins pour un Chinois que pour un Européen. Il partit le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge , accompagné d'un fervent Chrétien avec quelque secours d'argent , que nous lui avions fourni , pour soulager du-moins les pauvres femmes Chrétiennes qui souffraient le plus.

Le 12 Août nous apprîmes qu'on avait ôté au Prince Louis le domestique qui le servait dans la prison. C'était un fort mauvais augure , et plusieurs appréhendaient qu'on

n'eût pris le dessein de le faire mourir sans témoin.

Ce domestique vint aussitôt me voir ; c'est un jeune homme âgé de vingt ans , nommé *Chouang-ting*, qui est encore Infidèle. Voici ce qu'il me rapporta : « Le 23 de la sixième lune , c'est-à-dire , le 10 d'Août , nous entendîmes ouvrir brusquement la porte de la prison , et nous jugeâmes qu'il s'agissait de quelque événement extraordinaire. Nous vîmes entrer le fils du troisième frère de l'Empereur , qui , s'adressant à mon Maître, lui dit : l'Empereur ordonne qu'on fasse sortir ce valet. Mon Maître se mit à genoux et répondit : qu'il sorte , à la bonne heure.

» Le Régulo , sans rien dire autre chose , me fit plier mon paquet , et m'ordonna de retourner chez mon père. Il sortit en même-temps lui-même , et fit refermer la porte comme auparavant. Mon Maître a quarante-neuf ans ; il est tout décharné , quoiqu'il paraisse avoir encore assez de vigueur. Il prie cinq fois le jour ; on ne lui a laissé aucun livre ; mais il sait une infinité de Prières par cœur : il porte toujours sur lui le Reliquaire du bois de la Croix que vous lui envoyâtes à *Fourdane* : il a des Médailles et plusieurs Chapelets ; il n'a d'autre amusement que celui d'examiner le travail des guêpes et des araignées ; il me faisait remarquer un jour comment Dieu avait instruit ces animaux à faire des ouvrages où l'industrie des hom-

» mes ne pourra jamais parvenir : il m'expli-
» quait la Doctrine chrétienne , et il m'ap-
» prenait les Prières.

» Je souhaite fort d'être Chrétien , mais
» mon père et mes deux frères sont Infidè-
» les : on ne sait pas encore à quel Maître
» nous serons livrés , ni quelle liberté on
» nous laissera. » C'est tout ce que je pus
tirer de ce jeune homme , qui est naturelle-
ment mélancolique et taciturne.

Le jour de l'Assomption, Paul *Ma*, valet
du Prince Joseph , accourut de grand matin
à notre Eglise , et vint nous dire en pleu-
rant , que Dieu venait d'appeler à lui son
bon Maître; qu'il était mort d'un flux de sang;
que les gardes assuraient que depuis trois
jours il ne venait plus recevoir au tour ce
qu'on lui portait à manger , et que le 14 au
matin ils l'avaient vu couché à la porte de
son cachot , demi-nu , et sans mouvement ;
qu'un Officier en alla aussitôt donner avis au
troisième frère de l'Empereur. Heureux mo-
ment , qui délivra le Confesseur de Jésus-
Christ des mortels ennuis d'une si malheu-
reuse vie , et qui le fit entrer dans la joie
de son Seigneur ! Le tranchant d'une épée
lui aurait sans doute épargné bien de cruel-
les langueurs ; mais plus ses souffrances ont
été longues et dures , plus sa Couronne est
brillante.

Je fis aussitôt savoir cette nouvelle à nos
Pères de Pékin , et tous ensemble nous remer-
ciâmes Dieu d'avoir terminé les combats et
les souffrances de son serviteur , ne doutant

point qu'il ne devienne dans le Ciel le protecteur de la Mission et de sa Patrie.

Dès le commencement du mois de Mai il confessa le saint Nom de Jésus-Christ pour la cinquième fois au milieu des Tribunaux, et en présence de tous les Grands de l'Empire : il se préparait à sceller de son sang les vérités de la Foi ; et ses vœux eussent été exaucés , si l'Empereur eût ratifié la Sentence qui avait été portée contre lui.

Le troisième Régulo avertit l'Empereur de cette mort , et l'ordre fut donné aux Mandarins d'aller visiter le corps. Un Chef de Bannière avec le Gouverneur de Pekin , à la tête d'une troupe de Soldats , fesaient écarter la foule avant l'ouverture de la prison. Quarante Archers couraient çà et là , pour arrêter les domestiques de la maison de *Sourniama* qui oseraient paraître.

Il y en avait un grand nombre : Paul *Ma*, François *Tcheou* et quelques autres auraient été pris , si les Archers qui les aperçurent , n'eussent mieux aimé les dissiper que de les arrêter , et si dans cette vue ils n'eussent crié : où sont les domestiques de *Sourniama* ? De quel côté ont-ils fui ? Il n'en fallut pas davantage pour les faire évader au plus vite. Le 17 du même mois , les mêmes Mandarins firent mettre le corps du Prince Joseph dans un méchant cercueil , sans lui ôter ses chaînes , et le firent porter par quatre hommes : une troupe de Soldats marchait devant , et une autre suivait qui écartait le Peuple. On fit fermer les boutiques du Faubourg

de la p
et l'on
demi-l
ly-yue
autre a
Là ils
sur des
le cerc
fut à-p
tes , le
y enfo
rettes
dant l

Les
rappor
des cri
aux S
des cl
cet en
s'y arr
ou tro
gagne

Un
s'arrê
chem
venait
multi
« C'e
» un
» le
de lo
qui d
» tie
» tre

de la porte occidentale par où ils sortirent ; et l'on suivit le grand chemin pendant une demi-lieue jusqu'à un endroit nommé *Sse-ly-yuen* , où ce chemin est coupé par un autre aussi grand qui va du Nord au Sud. Là ils s'arrêtèrent , et posèrent le cercueil sur deux bancs. Ils mirent ensuite le feu sous le cercueil pour brûler le corps. Quand tout fut à-peu-près consumé , ils brisèrent les restes , les jetèrent dans la boue ; et pour les y enfoncer , firent passer par-dessus les charrettes et les mulets qu'on avait arrêtés pendant l'exécution.

Les chaînes furent retirées du feu , et rapportées sur une charrette au Tribunal des crimes. Le Gouverneur de Pekin ordonna aux Soldats Chinois , qui veillent à la garde des chemins , de faire souvent la ronde en cet endroit , et de ne permettre à personne de s'y arrêter. On espère bien avec le temps , ou tromper la vigilance des gardes , ou les gagner par argent.

Un de nos Catéchistes y fut envoyé , et s'arrêta à un petit cabaret , qui est dans ce chemin croisé. Il demanda à l'Hôte d'où venait ce fracas , et ce que signifiait cette multitude de gens qui renournait à la Ville : « C'est , répondit-il , qu'on vient de brûler » un Chrétien : on assure que ce ne sera pas » le seul. » D'autres Chrétiens qui suivaient de loin cette populace , entendaient les uns qui disaient : « des Princes se faire Chré- » tiens ! avaient-ils perdu l'esprit ? Et d'au- » tres qui répondaient : deux mots auraient

» tiré celui-ci d'affaire , et il a été assez fou
 » pour ne vouloir pas les dire ; sans doute
 » que les gens qui sont long-temps renfer-
 » més deviennent stupides et s'ennuient de
 » vivre. » C'est ainsi que raisonnaient les
 Infidèles qui ont de la peine à comprendre
 qu'on ne puisse pas dissimuler sa Religion ,
 lorsqu'il s'agit de la vie.

L'exemple de ces illustres Confesseurs de
 Jésus-Christ n'a pas été stérile. Un Chrétien
 baptisé récemment , n'a pas rougi non plus
 qu'eux , de confesser sa foi en présence même
 de l'Empereur. Son histoire vous édifiera.
 Un jeune Bachelier , nommé *Van* , du Dis-
 trict de la ville de *Fon-yang* , dans la pro-
 vince du *Kiang-nan* , s'étant fait Médecin ,
 quitta son Pays , et alla à *Geho* pour y exer-
 cer sa profession. Il y trouva un autre Mé-
 decin de sa Province qui était Chrétien.
 Celui-ci tâcha de gagner le nouveau venu à
 Jésus-Christ , et il me l'amena pour l'ins-
 truire : il n'avait jamais entendu parler de
 la Religion chrétienne , et il n'avait l'esprit
 rempli que des connaissances propres à son
 état : peu-à-peu il ouvrit les yeux à la lu-
 mière , ou plutôt Dieu lui toucha le cœur ,
 et il reçut le saint Baptême et le nom de
 Mathieu.

Quand il fut de retour à Peking , il tâcha
 de s'introduire en qualité d'associé dans le
 Tribunal des Médecins , afin de pouvoir ser-
 vir dans l'armée qu'on avait envoyée en Tar-
 tarie contre *Tse-vanraptan* à 600 lieues
 d'ici. Mathieu s'y comporta bien : le grand

Général
 satisfait
 le quel
 achev
 bonne
 Tribu
 Au
 ce Tr
 pereu
 senter
 Mathi
 flattai
 était c
 l'honn
 tôt qu
 l'Emp
 rogea
 servic
 sonne
 pondi
 Mais
 ton ,
 » lui
 » vra
 » éta
 » por
 » fai
 » ell
 » et
 pereu
 Math
 ques
 dava
 A

Général à qui je l'avais recommandé, fut satisfait de ses services, et loua le zèle avec lequel il traitait les malades. Après avoir achevé son temps, on le renvoya avec une bonne récompense, et il rentra dans le même Tribunal en qualité de Mandarin.

Au mois de Mars dernier, il vauqua dans ce Tribunal une charge considérable. L'Empereur ordonna aux Présidens de lui présenter quatre sujets propres à la remplir. Mathieu fut du nombre des proposés : il se flattait d'être préféré aux autres, parce qu'il était connu de l'Empereur, et qu'il avait eu l'honneur de paraître en sa présence. Aussitôt qu'ils se furent mis tous quatre à genoux, l'Empereur s'adressant à Mathieu, l'interrogea sur son âge, sur son Pays, et sur ses services. Mathieu qui est bien fait de sa personne, et qui a le talent de la parole, répondit avec une grande présence d'esprit. Mais l'Empereur changeant tout-à-coup de ton, et prenant un air sévère : « J'ai appris, » lui dit-il, que tu es Chrétien : cela est-il » vrai ? Mathieu répondit sans hésiter qu'il » était Chrétien. Tu as perdu l'esprit, ré- » pondit l'Empereur ; tu ne sais ce que tu » fais. Cette Loi est sainte, dit Mathieu : » elle nous enseigne la fidélité, l'obéissance, » et la pratique de toutes les vertus. » L'Empereur jeta quelque temps un regard fixe sur Mathieu, comme s'il eût eu encore quelque question à lui faire ; puis, sans rien dire davantage, il les congédia tous quatre.

Au sortir de là, les Eunuques de la pré-

sence, qui étaient amis de Mathieu, lui firent de grands reproches, en lui disant que la tête lui avait tourné, et qu'il venait de perdre sa fortune. « Si je ne passe aucun jour, répondit le Médecin, sans vous presser d'embrasser le Christianisme, comment aurais-je pu déguiser mes sentimens, et nier à l'Empereur que je suis Chrétien ? »

Le lendemain Mathieu ne laissa pas d'aller au Tribunal, quoiqu'il s'attendit à être exclus du poste auquel il aspirait : mais il fut agréablement surpris, lorsqu'en entrant dans la salle, le Président vint le féliciter, et lui dire que l'Empereur l'avait nommé, et qu'il pourrait prendre possession de sa charge quand il lui plairait. « Ne vous l'avais-je pas bien dit, répondit le Médecin, que le Seigneur du Ciel me protégerait, et vous ne voulez pas me croire, lorsque je vous exhorte à embrasser sa Loi ? »

On dira peut-être qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire, et que ce Chrétien n'a fait que son devoir : je l'avoue, mais c'est justement en quoi consiste la difficulté. L'enfer n'est rempli que de gens qui n'ont pas fait leur devoir, et le Ciel n'est plein que de ceux qui ont satisfait à leurs obligations. Il faudrait savoir combien un Chinois est petit, lorsqu'il se trouve à genoux en présence de l'Empereur, pour connaître ce qu'il y a d'héroïque dans l'action de ce généreux Néophyte.

J'ai parlé plus haut des deux Mandarins *Sunjou* et *Tang-pao-tchou*, qui, en con-

fisquant
le Prin
d'être
d'être
casern
cherch
parten
avec v
l'extrê
duits :
tées d
la Vil
Dan
ils ass
de ces
res, le
été est
(c'est
les se
somm
instru
partir
les b
les H
sons,
Bann
réuni
grosse
de ce
Man
ce qu
Sunj
disgr
Prin

visquant les biens de *Sourniama*, accusèrent le Prince Joseph et ses quatre domestiques d'être Chrétiens. Dans la crainte qu'ils eurent d'être obligés de construire à leurs frais les casernes des Soldats, ils avaient fait les recherches les plus rigoureuses des biens appartenans aux Princes, et les avaient saisis avec violence, sans nulle compassion de l'extrême misère où ces Seigneurs étaient réduits : mais leurs mesures furent déconcertées d'une manière qui prêta à rire à toute la Ville.

Dans le rapport qu'ils firent à l'Empereur, ils assurèrent que tous les biens qui restaient de ces Princes, en y comprenant leurs terres, leurs maisons et leurs meubles, avaient été estimés par les experts vingt van de taëls : (c'est un million deux cens mille livres) les seules terres labourables valaient cette somme et au-delà. L'Empereur qui en était instruit, dissimula, et leur donna ordre de partir incessamment pour faire commencer les bâtimens. Après leur départ, il changea les Hôtels de ces Princes en autant de prisons, pour renfermer les criminels des huit Bannières. Pour ce qui est des terres, il les réunit à son domaine, de manière que la plus grosse partie des frais pour la construction de ces casernes, retombera sur les deux Mandarins ; car ils ne retireront guères que ce qui proviendra de la vente des meubles. *Sunjou* ne survécut pas long-temps à cette disgrâce. Il mourut peu de temps après le Prince Joseph, et il aura trouvé dans l'autre

monde pour Juge , celui dont il s'était fait l'accusateur en celui-ci.

Le 6 de Septembre , nous apprîmes que le *San-fa-sse* avait présenté sa délibération à l'Empereur. Elle portait que tous les descendants de *Sourniama* , au nombre de 39 , seraient décapités ; que leurs femmes et leurs filles seraient mises au nombre des esclaves , qu'on occupe aux plus vilsemplois au-dedans et au-dehors du Palais.

L'Empereur répondit que tous méritaient la mort. Cependant il fut détourné de ratifier la Sentence de ce Tribunal , par la crainte que l'effusion de tant de sang ne donnât atteinte à sa réputation. Nous n'avons pas vu par écrit l'ordre qu'il porta alors : mais on en peut juger par ce qui s'est passé depuis.

Le 8 de Septembre , un Chrétien qui retourne dans sa maison au sortir de notre Eglise , rencontra en chemin les deux Princes Jean et François qu'on avait tirés de leurs prisons , pour les transférer dans celle où le Prince Joseph est mort. Ils étaient chacun sur une charrette et chargés de neuf chaînes.

Le troisième Régulo qui n'avait pas prévu qu'on lui enverrait ces prisonniers , avait rétabli la prison dans son premier état , et y avait logé une bande de ses Comédiens. Il fallut les faire sortir à l'instant , et travailler toute la nuit à construire deux prisons , et à élever des murs devant les fenêtres. Ainsi les deux prisonniers passèrent la nuit dans la cour , gardés par des Soldats.

Le lendemain le troisième Régulo , le

Prés
Com
dans
de l
Deu
pou
bien
quat
C
rèr
ritas
acco
les p
O
sa pr
la le
sans
core
Ainsi
ne se
ces h
tyre
Ce
revin
Il no
il av
les r
dées
aucu
parle
gard
fami
Prin
mort

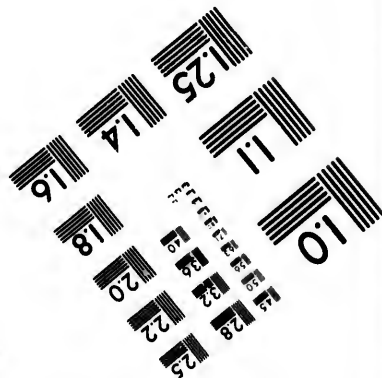
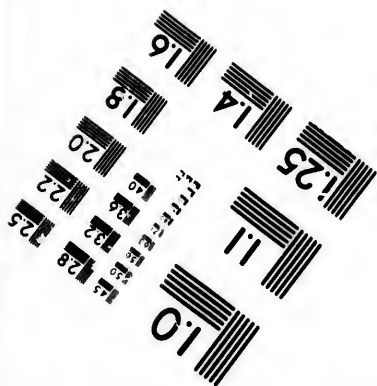
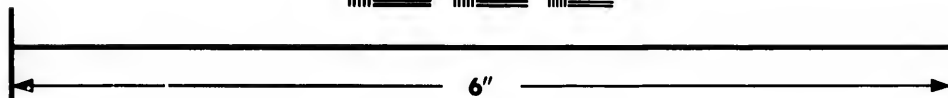
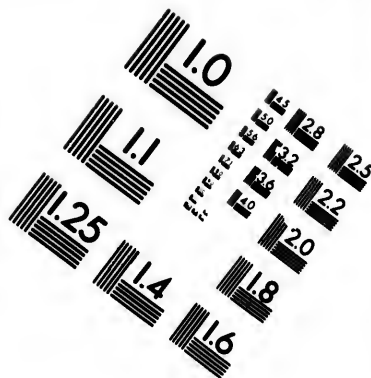
Président du Tribunal des Régulos, et deux Comtes du Sang royal, se transportèrent dans la prison, et firent venir le Prince Louis de la prison voisine où il était renfermé. Deux hommes le soutenaient, parce qu'il ne pouvait porter le poids de ses chaînes. Il fut bien surpris de voir deux de ses frères, et quatre autres Princes de sa connaissance.

Ces quatre Envoyés de l'Empereur déclarèrent aux prisonniers que, quoiqu'ils méritassent la mort, Sa Majesté voulait bien leur accorder la vie, et qu'elle se contentait de les punir par une prison perpétuelle.

On ramena ensuite le Prince Louis dans sa prison, et les deux autres attendirent que la leur fût prête : après quoi on les y enferma sans leur ôter leurs chaînes : ils y sont encore plus resserrés que dans la première. Ainsi la prétendue clémence de l'Empereur ne servira qu'à prolonger les souffrances de ces héros Chrétiens, et à rendre leur martyre plus lent et plus difficile à supporter.

Ce fut le même jour que le Père Rosario revint à Pekin sur les cinq heures du soir. Il nous rapporta qu'à son arrivée à *Fourdane*, il avait trouvé les barrières qui environnent les maisons des Princes si exactement gardées, qu'il perdit toute espérance d'en voir aucun ; que tout ce qu'il put faire, fut de parler à un de leurs domestiques, ami des gardes, par lequel il fit avertir toute cette famille de ce qui se passait à Pekin ; que les Princes reçurent avec joie la nouvelle de leur mort prochaine, dont ils voyaient bien le





Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**



véritable motif ; que les Princesses portaient envie à leurs maris , à leurs frères et à leurs enfans ; mais que ce qui les chagrinait extrêmement , c'était la vue de l'avenir , et la crainte d'être livrées à des Infidèles , d'être données pour esclaves à des Montgoux , et de se voir dans un danger continuel de perdre leur honneur ; que les mères auraient souhaité de voir plutôt leurs filles condamnées à la mort , et que les filles auraient préféré mille fois la mort à une vie si misérable ; qu'accablées de tristesse et de douleur , elles imaginèrent un expédient que de concert elles lui firent proposer. « Nous savons bien , » disaient-elles , que la Loi de Dieu nous défend d'attenter à nos vies dont il est le maître : mais ne nous serait-il pas permis de nous estropier , de nous mutiler , de nous couper le nez , les oreilles , pour sauver notre pudeur ? »

Cette occasion fit découvrir parmi ces Dames et leurs suivantes une vertu toute nouvelle à la Chine. Outre plusieurs filles qui avaient fait vœu de chasteté , il se trouva des femmes , qui , du consentement de leurs maris , avaient fait celui de continence perpétuelle. Elles crurent alors devoir en avvertir le Missionnaire. Thérèse en particulier , veuve du Prince Joseph , mort tout récemment dans les fers à Pekiou , lui envoya dire que quand le Prince son époux revint de la guerre pour prendre le deuil du vieux Prince *Sourniama* son père , tous deux s'étaient mis à genoux devant l'Image de la Sainte-Vierge ,

et d'un
promis
Il est a
que tr
Prince
d'être
Christ
tôt que
Le Pèr
tions ,
bles , l
pot , et
parce
n'était
Peu
parti d
reçut o
tous les
niam
Princes
quatre-
tiens. C
Septem
s'y atte
parmi
jeunes
maîtres
mariag
courra
tres Da
jeunes
tiques.
vœu d
conseil

et d'un consentement réciproque , avaient promis à Dieu une perpétuelle continence. Il est à remarquer que le Prince n'avait alors que trente ans , et était sans postérité. La Princesse ajoutait qu'ayant eu le bonheur d'être l'épouse d'un Confesseur de Jésus-Christ , elle était prête à tout souffrir , plutôt que d'être engagée à aucun autre mortel. Le Père répondit avec sagesse à leurs questions , leur donna les instructions convenables , les affermit et les consola le mieux qu'il put , et ne différa pas à sortir de la Forteresse , parce que les Chrétiens l'avertirent qu'il n'était pas sûr pour lui d'y rester davantage.

Peu de jours après que le Missionnaire fut parti de *Fourdane* , le Général des troupes reçut ordre de la Cour de renvoyer à Pekin tous les domestiques de la famille de *Sour-niama* , pour être donnés à divers autres Princes : ils étaient au nombre de cent quatre-vingt-quatorze , presque tous Chrétiens. Cet ordre qui arriva le second jour de Septembre , ne surprit pas ces Dames. Elles s'y attendaient : mais faisant réflexion que parmi leurs esclaves il y avait sept ou huit jeunes filles Chrétiennes , qui , changeant de maîtres , seraient infailliblement données en mariage à des Infidèles , avec lesquels elles courraient risque de se pervertir ; ces illustres Dames les firent marier au plutôt avec de jeunes Chrétiens du nombre de leurs domestiques. A l'égard de celles qui avaient fait vœu de chasteté , elles les renvoyèrent aux conseils et à la direction des Missionnaires.

Le Général fit enchaîner toute cette troupe , de peur que quelqu'un d'eux ne se sauvât en chemin ; on les mit sur quarante charrettes , et ils furent escortés par cent Soldats et six Officiers.

Ce fut le 19 du même mois qu'ils arrivèrent à Pekin. Après avoir été distribués à leurs nouveaux maîtres , ils ne manquèrent pas de venir à nos Eglises pour participer aux divins Mystères , et nous apprendre ce qui venait de se passer à *Fourdane*. Ils nous rapportèrent que les Princes sont toujours dans les fers , et que les Princesses n'ont plus personne à leur service ; qu'aussitôt après que les domestiques furent sortis des casernes , on ferma la barrière , et qu'on y laissa la même garde ; que le second ou le troisième jour après leur départ ils avaient appris que le Gouverneur leur avait envoyé cinq jeunes enfans de dix ou douze ans , pour leur porter de l'eau , et leur acheter les choses nécessaires à la vie , sans se mettre en peine si elles avaient de quoi les acheter. Voilà des épreuves bien rudes , et une conduite bien éloignée de nos idées d'Europe. Il faut en changer absolument , quand on est en ce Pays-ci , et l'on n'y est pas long-temps sans apprendre à estimer beaucoup le bonheur qu'il y a , même pour ce monde , d'être né et de vivre dans un Empire Chrétien.

C'était le 4.^e ou le 5.^e de Septembre que toutes ces choses se passaient à *Fourdane*. Alors le Général ne pouvait pas savoir ce qui n'arriva ici que le 9 du même mois. C'est pour-

quoi c
cesses
sort q
fans q
des vi

Qu
lustre
il est
épreu
général
du Sa
l'écla
par d
n'avo
paren
solen
encha
Dém
dont
mêm
de si
tenir
cons
le tri
tous
délu
Foi
d'ar
plai
vére
quel
hér
tan
de l

quoi cet Officier ne doutait point que les Princesses ne dussent bientôt éprouver le même sort que leurs Esclaves, et il regardait les enfans qu'elles portaient entre leurs bras, comme des victimes destinées à une mort prochaine.

Quand on fait réflexion à ce que cette illustre famille a souffert depuis quatre ans, il est difficile d'imaginer une plus rude épreuve, ni qui ait été soutenue avec une générosité plus chrétienne. Des Princesses du Sang royal, qui avaient toujours vécu dans l'éclat et l'abondance, se voir tomber comme par degrés dans la plus affreuse indigence; n'avoir plus ni maris qui les soutiennent, ni parens qui les secourent, ni amis qui les consolent; n'avoir devant les yeux que des fils enchaînés, destinés à la mort, et de jeunes Demoiselles plus malheureuses encore, et dont le sort était plus accablant que la mort même; savoir qu'un Missionnaire est venu de si loin pour elles, et ne pouvoir l'entretenir, ni participer aux Sacremens, seule consolation qu'elles pouvaient recevoir dans le triste état où elles se trouvaient; éprouver tous ces malheurs, sans néanmoins que ce déluge de maux ait été capable d'ébranler la Foi de ces nouvelles Chrétiennes, ni même d'arracher de leur bouche un seul mot de plainte; ne m'avouerez-vous pas, mon Révérend Père, qu'il y a dans cette fermeté quelque chose d'aussi admirable et d'aussi héroïque, que ce que nous lisons de la constance des héros Chrétiens des premiers siècles de l'Eglise?

Voilà ce que nous avons pu apprendre des glorieux combats de nos illustres Néophytes. L'Empereur n'avait jamais cru devoir trouver en eux tant de courage et de fermeté. Après avoir arrêté le cours de la prédication de l'Evangile dans tout son Empire, il voulait enlever à la Religion chrétienne l'honneur qu'elle avait de compter tant de Princes parmi ses enfans ; mais jamais le Christianisme n'a reçu plus d'honneur à la Chine que par le moyen dont on s'est servi pour l'y déshonorer.

Ce qui est surprenant, et qu'on doit attribuer à une providence particulière de Dieu, c'est que l'Empereur, en déchirant les Ouailles, n'inquiète point les Pasteurs, et les laisse tranquilles au milieu de sa Capitale; qu'il leur donne quelquefois audience, et les honore de présens. Au commencement de cette année, qui est un temps de réjouissance où l'Empereur fait des largesses aux Grands et aux gens de sa Maison, il nous fit tous appeler au Palais, et nous admit en sa présence au nombre de vingt, c'est-à-dire, autant que les deux côtés de la salle où il était sur son Trône en pouvaient contenir. Il s'entretint sur différens sujets; il parla de la Religion, quoique fort superficiellement; il nous fit même un honneur que l'Empereur *Cang-hi*, tout protecteur des Européens qu'il était, ne leur a jamais fait. Durant son repas il nous fit servir, par les premiers Eunuques, des tables couvertes de toutes sortes de mets, questionnant tantôt l'un, tantôt l'autre, et

avant
à cha
bourse
les po
accom
térieu
beilles
à la v
et de
Il n
alors
Missi
gion
entre
celui
l'anné
inform
Place
Quel
présen
conge
C'e
tâche
en fa
les av
taien
sisté
sans
capa
et de
plus
tion
qui
men

avant que de nous retirer, il nous fit donner à chacun deux peaux de Zibeline, et deux bourses fort propres, telles que les Chinois les portent à la ceinture. Il nous fit ensuite accompagner au sortir des appartemens intérieurs par des Eunuques chargés de corbeilles remplies de très-beaux fruits, et cela à la vue de tout ce qu'il y avait de Princes et de Mandarins au Palais.

Il n'y a personne de nous à qui il ne vint alors cette pensée : ah ! moins de grâces aux Missionnaires, et plus de justice à la Religion qu'ils prêchent. C'est à Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des Rois, de changer celui d'*Yong-tching*. Durant le cours de l'année, nous allons de temps-en-temps nous informer en cérémonie de sa santé. Notre Placet ne manque point de lui être porté. Quelquefois il fait venir les Pères qui l'ont présenté ; il leur parle avec bonté, et ne les congédie point sans quelque petit présent.

C'est de ces sortes d'occasions que nous tâchons de profiter pour parler au Monarque en faveur du Christianisme. Souvent nous les avons fait naître lorsqu'elles ne se présentaient pas ; souvent nous avons supplié, insisté et présenté des Mémoires forts et pressans pour la défense de la Religion, et capables de le persuader de son excellence et de sa vérité ; et en cela nous avons toujours plus consulté notre confiance en la protection divine, que certaines règles de prudence, qui semblaient demander plus de ménagemens. Triste et étrange situation d'avoir

affaire à un Prince Infidèle, puissant, absolu, qui se croit habile, et qui veut avoir raison ! Prince d'ailleurs que le respect et l'autorité despotique et absolue, qu'il a dans son empire, empêche d'interrompre, quoi qu'il puisse dire, et qui n'attend pas qu'on lui réponde; qui, lorsqu'il se sent pressé, change de discours, sans qu'il soit permis de l'y ramener; et qui enfin ne manque ni d'esprit ni d'adresse pour éluder ce qu'on peut lui dire de plus convainquant. Un moment d'attention sur les tempéramens qu'on est obligé de prendre en Europe avec des Princes Chrétiens, tout religieux qu'ils sont, peut donner quelque idée de l'extrême embarras où se trouvent les Missionnaires en présence de l'Empereur de la Chine. Nous avons grand besoin de vos prières, et de celles de tant de personnes qui ont du zèle pour la propagation de la Foi. Je les demande instamment, et suis, etc.



LETTRE

Du P
Com
de l

M

LA
vous é
vous in
roïque
de la C
lée, n
par la
les rig
menac
de tem
des nov
prenai
bre da
tale de
lieu d
Sou,
vait al
rut le
ignore

To

L E T T R E

*Du Père Parennin , Missionnaire de la
Compagnie de Jésus , au Père Duhalde ,
de la même Compagnie.*

A Pékin , ce 15 Septembre 1728.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

La paix de N. S.

LA dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 26 Septembre de l'année 1727 , vous informait dans un grand détail de l'héroïque fermeté des Princes du Sang impérial de la Chine , dont la Foi n'a pu être ébranlée , ni par la dégradation de leur rang , ni par la confiscation de tous leurs biens , ni par les rigueurs d'une dure prison , ni par les menaces d'une mort infame et cruelle. Peu de temps après ma lettre écrite , il me vint des nouvelles du Prince Jean Lou ; elles m'apprenaient qu'il était mort le 16 de Septembre dans sa prison de *Tci-nan-fou* , Capitale de la province de *Chan-tong* , qui était le lieu de son bannissement. Le Prince Jean Sou , qui était prisonnier à Pékin , se trouvait alors dangereusement malade , et il mourut le 13 Novembre. Je ne dois pas vous laisser ignorer les circonstances d'une mort si glo-

Tome XX.

I

LETTRE

ricieuse , qui est le fruit d'une longue suite de mauvais traitemens , que son attachement au Christianisme lui a procurés.

Depuis le huit Septembre qu'on le transféra de sa prison dans celle où était mort le Prince Joseph , ainsi que je vous le racontais dans mes dernières lettres , on n'a pu rien apprendre de l'état où il se trouvait. Nul domestique ne pouvait approcher des prisons ; les Soldats même qui faisaient la garde n'osaient parler aux prisonniers , et il ne leur était permis que de répondre quand ils étaient appelés , ou de faire passer par le tour ce qu'on accordait chaque jour pour leur subsistance.

Mais deux mois après , c'est-à-dire le 8 Novembre , Paul Sa vint m'avertir que le Prince Jean était malade à l'extrémité , qu'il ne prenait plus que du riz clair , et qu'il avoit beaucoup de peine à se traîner jusqu'au tour pour le recevoir. Le troisième Régulo , que l'Empereur avait chargé de tout ce qui concernait ces illustres prisonniers , ne fut pas plutôt informé du danger où était le Prince , qu'il ordonna à ses gens d'ouvrir la prison , et de porter au malade tout ce qu'il souhaiterait. Le Prince répondit d'une voix mourante , que désormais il n'avait plus besoin de rien , et qu'il ne pensait plus qu'à se préparer à la mort.

Aussitôt le Régulo fit appeler *Pou-ta-che* , (c'est le Chef de bannière dont j'ai déjà parlé) et il lui dit que *Sourghien* , (c'est le nom Tartare du Prince Jean) , étant sur

le point
célébrai
tait pas
Majesté ;
passée ,
vait renf
le dépose
« Qu
» l'Emp
» ta-che
» être tr
» dont le
» et fou
humain .

Le 13
que le m
qu'on m
qu'on le
porte oc
un Offici
qu'on pû
pereur ; c
Prince fu
ses chain
sa mort.

Cepen
extrême
alors une
du Prin
Princess
jour plus
son mari
les mand
ses , et

le point de mourir dans un temps où l'on célébrait la naissance de l'Empereur, il n'était pas possible de prendre les ordres de Sa Majesté ; qu'il fallait attendre que la Fête fût passée, et que cependant il croyait qu'on devait renfermer le corps dans un cercueil, et le déposer dans un lieu convenable.

« Qu'est-il besoin d'attendre l'ordre de l'Empereur, répondit brusquement *Pou-ta-che* ! croyez-vous que *Sourghien* doive être traité plus favorablement que son frère, dont les cendres ont été jetées dans la boue, et foulées aux pieds ? » Le Régulo plus humain, ne fut pas de cet avis.

Le 13 du même mois, on vint lui dire que le malade venait d'expirer : il ordonna qu'on mît son corps dans un cercueil, et qu'on le transportât dans une Pagode hors-la-porte occidentale, où il serait gardé par un Officier et quelques Soldats, jusqu'à ce qu'on pût être informé des volontés de l'Empereur ; cet ordre fut exécuté, et le corps du Prince fut mis dans un méchant cercueil avec ses chaînes, qu'on ne lui ôta pas même après sa mort.

Cependant on était à *Fourdane* dans une extrême inquiétude ; Marc *Ki* m'apporta alors une lettre de la Princesse Cécile, épouse du Prince Jean : elle me mandait que les Princesses et leurs enfans étaient de jour-en-jour plus resserrés ; que depuis le départ de son mari et de son beau-frère, leurs familles manquaient absolument de toutes choses, et qu'elle avait bien de la peine à

défendre de la faim et du froid ses deux petits-fils, le Prince Thomas et le Prince Mathieu : « Je vous expose nos besoins , ajoutait-elle : si sans vous incommoder vous pouvez nous procurer quelques légers secours , à la bonne heure ; si vous ne le pouvez pas , n'ayez nul égard à nos souffrances. »

Elle écrivait aussi à-peu-près dans les mêmes termes au Père Suarez : « ce qui m'inquiète le plus , lui disait-elle , et ce que j'appréhende plus que la mort , c'est que nonobstant la fidélité de nos Princes à observer les jeûnes prescrits , et à réciter les prières accoutumées , quelques-uns d'eux ne viennent à succomber sous le poids accablant de tant de disgraces , ou que se repaissant d'une vaine espérance , ils ne se flattent du retour des bontés de l'Empereur. On me presse de retirer de la Chapelle les saintes Images , de crainte que quelque ordre subit et imprévu de la Cour ne les expose à la profanation des Infidèles ; on veut même qu'on cesse de tenir les assemblées ordinaires , et de faire les prières en commun : la prudence , dit-on , demande que chacun les fasse en son particulier , pour ne point fournir de prétexte à de nouvelles vexations. J'ai cru devoir me rendre à ces instances ; mais si vous jugez que j'aie commis en cela quelque faute , j'en demande pardon à Dieu , et je vous prie de me donner là-dessus les éclaircissemens nécessaires. Depuis le départ des chefs de famille , nous n'avons

» plus personne qui puisse nous guider, ré-
 » soudre nos doutes, et nous fixer au parti
 » qu'il convient de prendre : je m'aperçois
 » même que la pauvreté extrême où l'on se
 » voit réduit, refroidit la charité dans plu-
 » sieurs, et altère un peu l'union qui régnait
 » auparavant parmi nous ; il y en a qui crai-
 » gnent que partageant ce qui leur reste avec
 » les autres, ils ne tombent bientôt eux-
 » mêmes dans le même état d'indigence. Ce
 » que je vous écris ici naïvement, ne doit
 » pas passer au-dehors ; j'ai même quelque
 » scrupule de vous en faire part, et j'en aurais
 » pareillement de vous le dissimuler : je ne
 » sais pas bien démêler ce que je dois dire
 » d'avec ce que je dois taire. Quand on nous
 » retira de *Sin-pou-tse*, mon mari fit dé-
 » molir la Chapelle, pour la rebâtir dans
 » le lieu où nous sommes maintenant : il se
 » répand un bruit sourd qu'on nous fera
 » bientôt changer de demeure : que dois-je
 » faire de la Chapelle ? j'attends sur cela
 » votre réponse. » Enfin elle finit sa lettre
 en priant le Père Suarez de lui donner des
 nouvelles du Prince Jean son mari, parce
 qu'elle ne peut compter sur tout ce qu'elle
 apprend par d'autres voies.

Je fus chargé de faire une réponse com-
 mune à cette Dame, et de lui apprendre la
 précieuse mort de son mari. Je confiai ma
 lettre à *Marc Ki*, avec une petite somme
 conforme à l'état de pauvreté où nous som-
 mes nous-mêmes, pour le soulagement de
 ceux dont les besoins étaient les plus pres-

sans. Les aumônes venues de France par votre canal , mon Révérend Père , quelque légères qu'elles soient , seront d'un grand secours à cette nombreuse et illustre famille dépouillée de ses biens , et constamment persécutée pour son attachement à la Foi.

Le 13 de Décembre , le Régulo fit appeler les domestiques du Prince nouvellement décédé , c'est-à-dire , ceux qui avaient été autrefois à son service , et leur permit de transporter le corps de leur ancien maître à la sépulture de ses ancêtres , et de l'y enterrer auprès de celui de sa femme (le Prince Jean avait eu une première femme , qui était morte assez jeune , et il avait épousé ensuite la Princesse Cécile). Les domestiques étaient extrêmement pauvres depuis la confiscation générale des biens de leurs maîtres : ils ne laissèrent pas néanmoins de prendre des habits de deuil , et de disposer toutes choses pour les obsèques du Prince , qui furent finies au 29 du même mois.

L'enterrement se fait de deux manières parmi les Tartares Mant-cheoux : chez les uns , on enterre le corps avec le cercueil ; les autres brûlent l'un et l'autre , ramassent les cendres , et les renferment dans une urne qu'ils mettent en terre , et ils élèvent ensuite au-dessus un monument : c'est cette dernière manière qui est en usage dans la famille du Prince Jean.

Sebastien *Ly* et François *Tcheou* , tous deux Chrétiens , et anciens domestiques du Prince , avaient une extrême envie de voir le

corps
Relig
prire
cercu
curio
sépul
leur
déma
bruit
darin
cueil
est à
pure
prom
en av
de se
gardi
Pa
rémo
que
selon
de sa
piété
se sa
rent
velle
raison
ayan
quer
Jean
ture
mit
saire
On r

corps de leur maître , et de retirer les saintes Reliques qu'il portait toujours sur lui : ils prirent le temps le plus propre à ouvrir le cercueil sans être aperçus ; mais leur pieuse curiosité leur coûta cher. Le garde de la sépulture , qui était Infidèle , se doutant de leur dessein , observait attentivement leurs démarches ; et les ayant surpris , il fit grand bruit , et les menaça de les déférer aux Mandarins , et de les accuser d'avoir violé le cercueil , pour satisfaire à leur avarice , ce qui est à la Chine un crime digne de mort. Ils ne purent l'apaiser qu'à force d'argent , et avec promesse de remettre dans le cercueil ce qu'ils en avaient tiré : ils eurent néanmoins l'adresse de se réserver plusieurs choses à l'insçu du garde ; après quoi on mit le feu au cercueil.

Parmi ceux qui se trouvèrent à cette cérémonie , il y eut des Infidèles qui voulaient que tout généralement fût réduit en cendres selon la coutume. Les Chrétiens tâchèrent de sauver quelques ossemens ; et comme la piété est industrielle , ils y réussirent. Ils se saisirent aussi des chaînes , qu'ils retirèrent des cendres : mais ils trouvèrent de nouvelles oppositions de la part du garde. Sa raison était que les chaînes du Prince Joseph ayant été portées au Tribunal , on ne manquerait pas de lui demander celles du Prince Jean , dont , en qualité de garde de la sépulture , il devait répondre. Sébastien lui promit de les lui représenter , s'il était nécessaire ; les autres Chrétiens se firent sa caution. On ne put rien gagner sur cet esprit intéressé ;

et il ne se laissa enfin fléchir qu'à la promesse qu'on lui fit de lui donner une nouvelle somme d'argent , encore suivit-il les Chrétiens qui emportaient ces chaînes , jusqu'au lieu où elles devaient être déposées.

Comme le chemin le plus court pour retourner à Pekin , était de passer par devant l'Eglise des Jésuites Portugais , ils les remirent au Père Suarez , en présence du garde qui reçut alors l'argent dont on était convenu avec lui. Les Chrétiens vinrent ensuite me trouver pour me rendre compte de ce qui s'était passé à l'ouverture du cercueil. Ils m'assurèrent qu'ils n'avaient pas trouvé le moindre vestige de corruption ni de mauvaise odeur ; qu'on eût dit que le Prince ne faisait que d'expirer : ce qui ne pouvait pas s'attribuer à la rigueur de la saison , puisque les mains et le cou étaient souples et maniables , comme ils l'avaient éprouvé plusieurs fois en retirant les Reliquaires ; que son visage même n'avait pas changé de couleur , et qu'il était seulement un peu couvert de la poussière qui s'était insinuée par les fentes du cercueil ; c'est là tout ce que je pus apprendre au sujet de la mort et de la sépulture de ce Prince. Quoiqu'il soit déjà assez connu par ce que j'en ai écrit les années précédentes , il le sera encore mieux par le portrait qu'en fait la Princesse Cécile son épouse , dans deux lettres qu'elle écrivit le 29 Janvier de cette année. L'une s'adressait à moi , et c'est ainsi qu'elle s'exprimait.

« Marc Ki , me dit-elle , arriva ici le se-

» cond de la onzième lune. La lettre qu'il
» me rendit de votre part m'apprenait que
» je n'avais plus de mari. J'ai toujours pré-
» sent à l'esprit les grands motifs de conso-
» lation que vous me donnez au sujet de cette
» perte, la plus grande que je pouvais faire.
» Mais enfin quand je fais réflexion à tous
» les bienfaits que j'ai reçus de lui ; quand
» je considère combien d'années il m'a main-
» tenue dans la splendeur et l'abondance ,
» dans quelle inquiétude il était de mon
» salut , quelles peines il s'est données pour
» m'instruire des mystères de la Religion ,
» et me disposer au saint Baptême ; quand ,
» dis-je , je pense à tout cela , je me re-
» garde comme la plus malheureuse de tou-
» tes les femmes , de n'avoir pu recueil-
» lir ses derniers soupirs , et remplir à son
» égard les devoirs d'une tendre et fidelle
» épouse.

» La mort vient de terminer ses malheurs ,
» et le Dieu de miséricorde , comme j'ai
» grand sujet de le croire , l'a placé dans le
» lieu du repos : cette pensée me console ;
» mais quand sa personne et ses aimables
» qualités se présentent à mon esprit , ma
» douleur se renouvelle , et je vous avoue
» que j'ai bien de la peine à la supporter.
» Il n'est donc plus , ce Prince qui m'était
» uni par des liens si forts , et que j'aimais
» si tendrement ! Mais qu'est devenu son
» corps ? est-il toujours dans cette Pagode où
» on l'a transporté ? l'a-t-on enterré , et en
» quel endroit ? je ne puis en être sûrement

LETTRES ÉDIFIANTES

» formée que par vous : en quelque lieu
 » qu'on l'ait mis je vous le recommande : s'il
 » a eu le même sort que son frère, ne me le
 » laissez pas ignorer. Quoi qu'il en soit, je
 » sais que rien ne s'est fait que par la disposi-
 » tion de la Providence : pardonnez, je vous
 » prie, cette inquiétude d'esprit à la vivacité
 » de ma douleur.

» Vous dites dans votre lettre qu'une pa-
 » reille mort est la fin de tous les maux, et
 » le commencement de tous les biens, et c'est
 » cela même qui me la fait souhaiter. Lors-
 » que je reçus le saint Baptême, j'avais sans
 » cesse les yeux sur Jésus-Christ attaché à
 » la croix ; les cinq plaies par où son sang
 » coula jusqu'à la mort pour nous délivrer
 » de la servitude du péché, et nous donner
 » droit à l'héritage céleste, me pénétrèrent
 » de la plus vive reconnaissance : ce fut avec
 » ces sentimens que je me vis régénérée dans
 » les eaux salutaires ; et depuis ce temps-là,
 » fortifiée par la grâce de Dieu, et par la
 » protection de sa sainte Mère, j'ai persévéré
 » jusqu'à présent dans la Foi.

» Une autre réflexion me soutient encore,
 » c'est le souvenir que j'ai du contentement
 » et de la joie que mon mari faisait paraître
 » toutes les fois qu'il survenait une nouvelle
 » disgrâce, sur-tout les trois dernières an-
 » nées de sa vie ; je fus autant surprise qu'édi-
 » fiée de son attention continuelle à n'agir
 » que par l'esprit de Dieu : il n'entreprenait
 » rien, il ne faisait rien qu'après avoir im-
 » ploré le secours du Ciel : une grande pu-

» reté de cœur et une profonde humilité
» animaient toutes ses actions. Il est heu-
» reusement au bout de sa carrière ; Dieu
» l'a appelé de ce monde , et je vis encore ,
» malheureuse pécheresse que je suis. Il y
» a trois ans que je n'ai pu me confesser : je
» crains tout de ma faiblesse ; si vous y joi-
» gnez ce que j'ai à souffrir de ceux-là même
» de qui je devais attendre quelques secours ,
» n'ai-je pas lieu d'appréhender que je n'ou-
» blie enfin les bienfaits de Dieu ; que je
» ne déshonore le nom et la mémoire de
» mon époux , et que je ne tombe dans des
» péchés gricifs qui me conduiraient à une
» mort éternelle ? c'est pour quoi je vous
» prie à genoux , et je vous conjure les lar-
» mes aux yeux , de demander à Dieu , par
» les mérites de sa passion , qu'il me retire
» au plutôt de ce misérable monde ; j'espère
» que vous m'accorderez cette grâce ; telle
» est ma disposition présente , et il suffit que
» vous la connaissiez.

» La lettre que vous m'avez écrite a été
» lue publiquement , et l'aumône que vous
» m'avez envoyée s'est distribuée selon vos
» intentions : il est très-difficile de trouver
» quelqu'un qui puisse vous porter nos let-
» tres ; on nous garde à vue , et l'on ne per-
» met à qui que ce soit de nous voir : c'est
» par la charité et l'adresse d'un petit Of-
» ficier de Bannière que le porteur de mes
» lettres a eu entrée chez nous ; c'est un
» homme sûr , en qui vous pouvez prendre
» confiance. »

L'autre lettre de la Princesse était adressée au Père Suarez. Après les complimens ordinaires, elle lui parle ainsi. « J'ai lu votre » lettre, comme si je vous entretenais vous- » même ; vous m'apprenez que Dieu a re- » cueilli mon mari dans son sein, et qu'il » est enfin délivré des misères de cette mal- » heureuse vie. J'envie son bonheur : il » souhaitait depuis long-temps de sceller » de son sang les vérités de la Foi, et de » mourir pour Jésus-Christ. Dieu, par un » bienfait singulier de sa miséricorde, a » rempli ses desirs et ses espérances : je le » crois maintenant au nombre des Saints. » Cette pensée si consolante devrait me sou- » tenir : je vous avoue néanmoins que je suis » presque accablée sous le poids de ma dou- » leur : je ressens dans le cœur un chagrin » et une amertume qu'il ne m'est pas aisé » de dissiper, quoique sans cesse je fasse » réflexion à la grâce peu commune que » Dieu lui a faite de l'attirer au Ciel par la » voie du martyre. C'est à vous après Dieu, » mon Père, c'est à votre charité, à votre » zèle et à votre amour pour le prochain, » que lui, toute sa famille et moi, sommes » redevables du bonheur que nous avons eu » d'embrasser la Foi. Ce sont vos soins, vos » conseils, vos exhortations, qui ont ouvert » le Ciel à mon époux : comment puis je, » dans l'éloignement où je suis, vous en » témoigner ma juste reconnaissance ? c'est » à genoux, et en frappant la terre du front, » que je vous rends grâces d'un si grand

» bienfait : car enfin c'est vous qui avez jeté
» dans son cœur les semences de tant de
» vertus , dont il reçoit maintenant la récom-
» pense : j'en ai été témoin , et elles sont
» continuellement présentes à mon esprit.
» Vous savez que dès l'enfance ses incli-
» nations le portaient à la vertu : à vingt ans
» il honorait le souverain maître du Ciel ;
» il aimait le prochain , et faisait des œuvres
» de charité. Environ à quarante ans il lut
» les livres qui traitent de la Religion chré-
» tienne : il les goûta ; il ne pouvait se lasser
» de vous entretenir , et il recevait vos ins-
» tructions avec une avidité et une docilité
» que j'admirais : mais comme la grâce du
» Baptême lui fut alors différée pour des
» raisons qui vous sont connues , vous ne
» sauriez vous imaginer quelles furent ses
» agitations et son inquiétude : il soupirait
» jour et nuit , sans pouvoir prendre aucun
» moment de repos. C'est de quoi j'ai été
» témoin. A peine eut-il reçu le saint Bap-
» tême , qu'il me sembla revêtu d'une force
» toute extraordinaire ; les continuelles dis-
» grâces dont sa vie fut traversée , le com-
» blaient de la plus douce joie : il n'avait
» point d'autre volonté que celle de Dieu ,
» et tout son plaisir était de s'y conformer.
» A toutes les fêtes qu'on s'assemblait pour
» faire les prières en commun , il nous faisait
» les exhortations les plus pathétiques , pour
» faire entrer dans nos cœurs les mêmes sen-
» timens dont il était pénétré. Dans la
» maison , il assemblait souvent ses petits-

fils, les domestiques et les esclaves : il leur
 » lisait les livres saints ; il leur expliquait
 » l'histoire de la création du monde, l'In-
 » carnation du Fils de Dieu, les douleurs
 » de sa Passion, son Ascension glorieuse
 » dans le Ciel, et les autres Mystères ; la
 » vie de la Sainte-Vierge, celle des Saints,
 » les huit Béatitudes, les Commandemens
 » de Dieu, et enfin il leur enseignait tout
 » ce qu'ils étaient obligés de croire et de
 » pratiquer. Au milieu des fers et dans sa
 » prison il vaquait encore à ces fonctions
 » de zèle.

» Lorsqu'on le retira d'ici pour le con-
 » duire à Pekin, il me laissa une instruc-
 » tion par écrit avec cette suscription : »
Jean Sou à sa sage épouse. Vous êtes d'une
santé faible, me dit-il, ayez soin de vous
conserver pour le bien de ma famille : ne
laissez passer aucun jour sans instruire mes
enfans et mes domestiques de leur obliga-
tions. Toutes nos actions doivent se faire,
comme si nous étions devant le Trône de
Dieu même, c'est-à-dire, que nous ne de-
vous en commencer aucune, qu'après nous
être mis en sa présence : implorez souvent
l'assistance divine, sans laquelle nous ne
pouvons rien : invoquez la très-Sainte-Vierge,
afin d'obtenir par son intercession les grâces
nécessaires pour persévérer dans l'exacte
observation des Commandemens de Dieu :
aussitôt que vous vous appercevez qu'il y a du
mal à faire une chose, abstenez-vous-en sur-
le-champ ; si vous avez le malheur de tomber

dans
 d'un
 vous-
 La
 vertu
 Mère
 ples ;
 vient
 seil d
 et l'a
 ne fa
 toujo
 vous
 nera
 faite
 et de
 saire
 de le
 » me
 » qu
 » tit
 adres
 létud
 votre
 vez
 fami
 bre
 tique
 mom
 de c
 «
 qui
 suit-
 mett

dans quelques fautes , qu'elles soient suivies d'un prompt repentir. Veillez sans cesse sur vous-même , et corrigez-vous de vos défauts. La pureté de cœur et l'humilité sont deux vertus essentielles : Jésus-Christ et sa sainte Mère nous en ont donné de grands exemples ; efforcez-vous de les imiter. S'il survient quelque affaire difficile , prenez conseil de votre belle-sœur l'aînée , et vivez l'une et l'autre dans une parfaite intelligence. Il ne faut pas croire que les choses réussissent toujours au gré de vos desirs : abandonnez-vous à la conduite de Dieu ; ce qu'il ordonnera sera toujours ce qu'il y a de meilleur ; faites souvent des actes de foi , d'espérance et de charité : ces trois vertus sont nécessaires en tout temps , mais sur-tout à l'heure de la mort. « Dans cet endroit mon mari » me recommande de répéter sans cesse ce » qu'il me marque à ses enfans , à ses petits-fils et à ses domestiques ; » puis il adresse ce qui suit à sa bru : Vous êtes valetudinaire ; ne faites rien sans consulter votre mère ; obéissez-lui ; respectez-la ; vivez dans une union parfaite avec toute la famille ; appliquez-vous à diminuer le nombre de vos défauts ; fixez-vous dans la pratique de la vertu , et perséverez-y jusqu'au moment qu'il plaira à Dieu de vous retirer de ce monde.

« Ensuite m'adressant la parole : Pour ce qui regarde la maladie de mon fils , poursuit-il , n'en prenez point d'inquiétude ; soumettez-vous aux volontés du Seigneur , et

attendez tout de sa miséricorde : ayez grand soin de bien instruire des vérités Chrétiennes tous nos enfans et leur postérité , afin que le Christianisme se perpétue dans notre famille. Demandez sans cesse à Dieu cette grâce par l'intercession de sa sainte Mère , dont vous ne devez jamais abandonner le culte ; c'est ce que je ne puis assez vous recommander. Pour ce qui est de moi , je reconnais que je suis un grand pécheur , la faiblesse même , et dénué de toute vertu : cependant Dieu me comble de grâces , et il n'y a point de jour que je ne ressente des effets de sa protection : que j'ai mal répondu aux desseins de miséricorde qu'il a eus sur moi ! car enfin je sens que je tiens encore au monde et à la chair , et que je fais deshonneur à sa sainte Loi. J'en ai la plus vive douleur , et toute ma ressource est dans sa bonté infinie , à laquelle je m'abandonne sans réserve avec un cœur véritablement contrit. Ne vous inquiétez point de ma situation présente , et ne pensez point à vous informer dans la suite de ce qui regarde ma personne : nous sommes entre les mains de Dieu ; abandonnons-nous à son amour et à la protection de sa sainte Mère , cela suffit. Recevez cette lettre , sage épouse , et observez bien ce qu'elle contient. Fait l'an cinquième de Yong-tching , le vingtième de la troisième lune intercalaire , c'est-à-dire le 16 de Mai 1726. « Tel est le testament que le » Prince Jean a laissé à la pécheresse Cécile » son épouse. Il y a encore quelques arti-

» des que j'ai omis , parce que le temps
 » me presse , et que j'écris bien avant dans la
 » nuit. Je lis et relis sans cesse cette lettre ,
 » que je regarde comme une marque cer-
 » taine et de son amitié et de sa vertu. Depuis
 » le moment qu'on l'arrêta ici , je n'ai pas
 » cessé de jeûner tous les jours , à la réserve
 » du Dimanche , pour demander à Dieu
 » qu'il lui donnât la force de se soutenir au
 » milieu de tant de tribulations. Je conti-
 » nue encore ce jeûne , pour le prier d'aug-
 » menter sa gloire dans le Ciel. Fais-je bien
 » en cela ? Je vous prie de m'instruire. Il y a
 » trois ans que je n'ai pu me confesser ; je
 » suis faible , et mes afflictions s'accroissent
 » de jour en jour. Je perds un époux que
 » j'aimais plus que moi-même : j'ai un fils
 » dont l'esprit est affaibli , des petits-fils qui
 » sont encore jeunes ; je manque de tout et
 » je n'ai nulle ressource : je crains bien de
 » succomber à tant de disgraces ; j'ai grand
 » besoin du secours de vos prières : inter-
 » cédez donc pour moi , je vous prie , au-
 » près de Dieu , afin qu'il me pardonne mes
 » péchés , et qu'il me donne la force de sup-
 » porter avec patience tant de diverses tri-
 » bulations , ou qu'il me retire au plutôt de
 » ce monde.

» Oserais-je vous demander encore s'il
 » m'est permis de donner à mon mari le
 » nom de Saint ? Ses souffrances et sa mort
 » sont l'effet de son zèle à défendre la Reli-
 » gion , et de sa constance à y persévérer :
 » n'est-ce pas là un vrai martyre ? J'apprends

» que trois jours avant qu'il mourir, il ne
 » pouvait plus prendre de nourriture, et
 » que cependant il fesait ses prières à
 » genoux; que faible comme il était, et
 » qu'après une prison de sept mois, il ait pu,
 » la mort sur les lèvres, se prosterner ainsi
 » devant le Seigneur, c'est ce qui me com-
 » ble de joie et de consolation. Je remercie
 » Dieu de nous avoir donné un si parfait
 » modèle d'une sainte mort. »

Le reste de sa lettre ne contient que des
 demandes particulières, qu'il est inutile de
 rapporter. Elle m'écrivit encore une petite
 lettre que je reçus au commencement de
 Mai de la même année, où elle dit que les
 Mandarins les ont tous fait sortir de l'en-
 droit où ils étaient, pour les renfermer dans
 un autre beaucoup plus étroit, sous prétexte
 qu'il sera plus aisé de veiller à leur sûreté,
 et d'empêcher que pendant la nuit on ne leur
 fasse quelque insulte.

» Nous voilà, dit-elle, au nombre de
 » soixante-trois personnes resserrées dans
 » dix-huit *Kien*; (un *Kien* n'a que dix pieds
 » de largeur sur douze de profondeur.)
 » C'est vainement que nous avons représenté
 » aux Mandarins, qu'un si petit espace ne
 » suffisait pas pour loger tant de monde:
 » ils nous ont répondu que nous pouvions
 » bâtir dans la cour à nos dépens de petites
 » maisons de terre, ou faire transporter
 » celles que nous avions ajoutées aux caser-
 » nes dont on nous retirait: mais n'ayant
 » pas de quoi vivre, comment aurions-nous

» le moyen de bâtir ? Nous demandâmes
» ensuite, que du-moins on nous donnât la
» même quantité de riz qu'on accorde dans
» tout l'Empire aux prisonniers. La réponse
» des Mandarins fut que cela passait leurs
» pouvoirs, et qu'il ne leur était pas permis
» de porter nos représentations au Général,
» parce que leurs ordres se bornaient à nous
» faire changer de logement. Au milieu de
» tant de maux, ce qui m'afflige le plus,
» c'est que par ce changement de demeure,
» la Chapelle se trouve hors de notre en-
» ceinte. Priez le Seigneur qu'il me sou-
» tienne de sa main toute-puissante, qu'il
» augmente mes forces, et qu'il me par-
» donne mes péchés. Le 19.^e de la 3.^e lune. »

Voilà, mon Révérend Père, à quel excès
de misère cette grande famille est réduite.
Rien ne me touche tant que de n'être pas en
état de procurer à tant de généreux confes-
seurs de Jésus-Christ, les secours nécessaires
dans le délaissement général où ils sont, sans
support, sans amis, sans ressource, et vous
pouvez juger quelle a été ma joie, lors-
que j'ai reçu la petite aumône que vous
m'avez envoyée, pour soulager leur ex-
trême indigence.

Pour ce qui est du Prince-Louis et du
Prince François, ils sont toujours ici ren-
fermés dans deux prisons séparées, sous la
garde du troisième Régulo. On est assez
exact à leur fournir chaque jour les alimens
nécessaires; mais on n'a pas la même atten-
tion pour leurs vêtemens. Le Prince Fran-

çois ayant demandé des habits doublés de peaux, pour se défendre du froid extrême de la saison, nous songâmes aussitôt à les lui procurer, et François *Tcheou* fut chargé de les lui remettre. Il se présenta à la porte de la prison, mais l'Officier de garde le chassa durement, et lui défendit de paraître. Le zélé domestique ne se rebuta point; il attendit que ce cruel Officier eût descendu la garde et fût relevé par un autre. Celui-ci fut plus doux et plus humain; il loua *Tcheou* de l'affection qu'il conservait pour son ancien maître; il prit les habits et les fit passer par le tour, en nommant au prisonnier le domestique qui les lui avait apportés. Peu après il vint le retrouver : « Votre maître, lui dit-il, est très-sensible » à votre attention; il n'a rien à vous donner; mais il m'a chargé de vous dire, que » s'il pouvait détacher une des trois chaînes » qu'il a au cou, il vous en ferait volontiers » présent. » L'Officier avait pris cela pour un bon mot du prisonnier, comme s'il eût voulu faire entendre que tant de disgrâces ne lui avaient point abattu l'esprit ni le courage. Le domestique ne le prit pas de même, et il jugea que son maître lui souhaitait le même bonheur qu'il avait d'être enchaîné pour Jésus-Christ.

Il paraît que le Prince Louis n'a fait jusqu'ici aucune demande; il a même refusé un petit présent de diverses sortes de fruits que son ancien Maître d'hôtel lui apportait. L'Officier voulant les faire passer dans la

prison
honnê
bien d
ne plu
» ven
» a in
» sou
A l'
les div
seul do
Dacru
par un
velles
les ga
Mand
diater
toute
dehor
touch
et de
nes, a
Foi,
le Ba
deux
nois;
passé
le mo
a eu
cevoi
Missi
des d
à ce
des p
le Pr

prison, il le pria, en le remerciant de son honnêteté, de dire au domestique qu'il ferait bien d'aller servir son nouveau maître, et de ne plus revenir : « Si l'Empereur, ajouta-t-il, venait à découvrir ce que votre bonté vous a inspiré de faire en ma faveur, vous en souffririez, et moi aussi. »

A l'égard des autres Princes relégués dans les diverses Provinces, le Prince Paul est le seul dont nous ayons entendu parler. Le Père Dacruz, Jésuite Chinois, nous en a donné, par une lettre qu'il nous a écrite, des nouvelles très-consolantes; il mande qu'outre les gardes qui sont aux premières portes, les Mandarins ont posté deux Soldats immédiatement devant la prison, afin de lui ôter toute communication avec les personnes de dehors; que l'un de ces Soldats, également touché et de la patience de son prisonnier, et de ses entretiens sur les vérités chrétiennes, avait pris la résolution d'embrasser la Foi, dût-il lui en coûter la vie; qu'il a reçu le Baptême, et a eu l'adresse d'introduire deux fois dans la prison le Missionnaire Chinois; savoir, le 21 de Novembre de l'année passée, et le 17 du mois suivant. C'est par le moyen de ce Néophyte, que le Prince Paul a eu la consolation de se confesser et de recevoir Notre-Seigneur. Ce fut par le même Missionnaire qu'il apprit la glorieuse mort des deux Princes ses frères, et qu'il écrivit à ce sujet une lettre très-touchante et pleine des plus beaux sentimens à son fils unique le Prince Michel, qui est prisonnier à Four-

dane. Comme ce Missionnaire est parti pour aller visiter les diverses chrétientés de la province de *Fo-kien*, il n'y a guères d'apparence que nous recevions de long-temps aucune nouvelle de cet illustre prisonnier.

Le 15 d'Août de cette même année, le Prince Gabriel, fils du quatrième Prince Jean *Ho*, dépêcha un Chrétien de *Fourdane*, pour nous donner avis que la Princesse sa mère venait de mourir dans sa prison, et que peu de jours auparavant, une autre Dame, nommée Agnès *Tchao*, était morte de même, sans avoir pu obtenir la permission de faire venir un Médecin, ce qui est néanmoins permis dans l'Empire à tous les prisonniers qui ne sont point condamnés à la mort. Il n'est pas surprenant que parmi tant de personnes renfermées dans un espace si étroit, et manquant presque de tout ce qui est nécessaire à la vie, il y en ait eu déjà deux qui aient fini leurs jours dans un âge si peu avancé. Il est difficile que les Princes résistent encore long-temps; ils sont logés fort à l'étroit, ils couchent sur la terre, ils n'ont pour toute nourriture qu'un peu de riz et des herbes salées; et sous un climat très-froid, à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

Comme je finissais ma lettre, j'en ai reçu encore une de la Princesse Cécile: elle me marque qu'elle a dessein de mettre sur le papier tout ce qu'elle sait des vertus du Prince son époux; qu'elle a même commencé ce petit ouvrage, auquel il lui faudra em-

ployer b
bien de l
qu'elle.
mais j'e
qu'elle a
des, et q
mour, ou
Voilà
tout ce q
la situati
l'attache
constanc
cation,
ceux qui
de la rec
uis, av

Du Père
Comp
de la

M

La p

DANS
l'honneur
quelle e
re fami
l'années

s
t parti pour
s de la pro-
l'apparence
ps aucune
r.

année, le
me Prince
Fourdane,
rincesse sa
prison, et
utre Dame,
ede même,
on de faire
néanmoins
prisonniers
a mort. Il
nt de per-
e si étroit,
qui est né-
à deux qui
ge si peu
nces résis-
logés fort
, ils n'ont
e riz et des
rès-froid,
rture pour

en ai reçu
: elle me
tre sur le
vertus du
commencé
udra em-

employer beaucoup de temps, parce qu'elle a
bien de la peine à écrire : c'est la seule raison
qu'elle apporte pour excuser sa lenteur ;
mais j'en sais une autre plus réelle, c'est
qu'elle a cédé sa petite chambre aux mala-
des, et qu'elle s'est retirée dans un coin de la
cour, où elle couche sous des nattes.

Voilà, mon Révérend Père, un précis de
tout ce que j'ai pu apprendre cette année de
la situation de cette illustre famille, dont
l'attachement à la Foi, et l'inébranlable
constance au milieu de la plus vive persé-
cution, ne peuvent manquer d'édifier tous
ceux qui ont le cœur véritablement chrétien.
Je la recommande à vos saints sacrifices, et
vous, avec beaucoup de respect, etc.

LETTRE

*Du Père Parennin, Missionnaire de la
Compagnie de Jésus, au Père Duhalde,
de la même Compagnie.*

A Pekin, ce 15 Octobre 1734.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

DANS toutes les lettres que vous me faites
l'honneur de m'écrire, vous me demandez
quelle est la situation présente de cette illus-
tre famille Tartare, qui gémit depuis tant
d'années dans les fers, et dont la Foi ne s'est

jamais démentie au milieu des plus longues et des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu savoir s'il ne s'était pas fait quelque changement à leur fortune , mais jusqu'ici je n'ai rien eu de positif à vous apprendre : ce ne fut que l'année dernière qu'il y eut ordre de la Cour de faire revenir à *Fourdane* ceux de ces Princes qui avaient été exilés dans diverses Provinces , où on les avait enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderait quelque grâce à ceux qui étaient restés prisonniers à *Fourdane*. C'est ce qui arriva effectivement dans le temps qu'on osait le moins l'espérer , et que tout leur paraissait le plus contraire. Voici l'occasion que Dieu a fait naître pour le soulagement de ces généreux Confesseurs de son saint nom.

Il y a environ deux ans que l'Empereur envoya son premier Ministre en Tartarie , pour y faire la revue des nouvelles troupes destinées à renforcer l'armée qui était aux mains avec le Prince *T'chong-Kar* , fils et successeur de *Tse-Vang-Raptan* , Roi des Eluths. Ce Ministre à son retour passa par *Fourdane* , justement dans le temps que le Général qui y commandait redoublait sa vigilance , ou plutôt sa cruauté , pour resserrer plus que jamais les prisonniers. Les Mandarins qu'il chargea de ce soin exécutèrent durement ses ordres : ils changèrent les Soldats de la garde , ils chassèrent ceux qui étaient Chrétiens , ils interdirent aux prisonniers toute communication avec ceux de dehors ,
visitant

visitant exactement tout ce qu'on leur portait pour leur repas, afin d'examiner si l'on n'y aurait pas caché quelque billet ou quelque lettre.

Les Princesses qu'on avait placées dans un quartier séparé, n'étaient pas plus libres; leurs gardes en refusaient l'entrée, même à ceux qui leur portaient de l'eau; et ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes, ils aimaient mieux ouvrir la barrière, et permettre à deux de ces Dames de sortir de l'enceinte, et d'en aller tirer dans un puits qui était voisin.

Le Ministre dont je viens de parler, passant par-là comme par hasard, fut témoin du triste état où étaient réduites des personnes d'un rang si élevé. Ce spectacle le toucha, et il crut que l'indécence avec laquelle on traitait ces Princesses, rejaillissait sur la famille Impériale.

Lorsqu'il fut de retour à Peking, et qu'il eut rendu compte à l'Empereur de la commission dont il avait été chargé, il l'entre tint des indignes traitemens dont on usait à leur égard. Mais comment s'y prit-il, et quels termes employa-t-il? c'est ce que nous ignorons; ce que nous savons de certain, c'est qu'il parla en leur faveur, et que deux jours après son arrivée, il y eut ordre de renvoyer à *Fourdane* les Princes exilés dans les Provinces. Cet ordre fut donné au *Ping-pou*, c'est-à-dire au Tribunal des troupes, qui ne se pressa pas de l'exécuter.

Le neuvième Prince, encore Infidèle,
Tome XX. K

était prisonnier à *Tai-yuen-fou*, Capitale de la province de *Chan-Si* : Ses hauteurs avaient forcé les Mandarins à le traiter plus durement qu'ils n'auraient fait s'il eût été plus modeste dans sa disgrâce. Il se souvenait trop qu'il était né Prince du sang, et il affectait des airs trop fiers et trop impérieux avec des gens de qui il dépendait, et qu'il ne cessait pas de regarder comme ses esclaves.

Lorsque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à son premier poste, les Mandarins le tirèrent de son cachot, lui ôtèrent ses chaînes, lui permirent de se faire raser, l'équipèrent assez mal, et le firent conduire par une petite escorte jusqu'à *Fourdane*, d'où il était plus près que ses frères. Il y arriva le trente de la sixième lune de l'année dernière. Le Général, qui est en faveur à la Cour, bien qu'il soit de la même Famille impériale, se trouva embarrassé, parce que l'Empereur n'avait pas expliqué nettement ses intentions. Dans la crainte qu'il eut d'être disgracié lui-même, s'il traitait trop favorablement le Prince son parent, il ordonna qu'on l'enfermât dans la même prison où étaient son fils et ses neveux.

Cet ordre fit entrer le neuvième Prince dans une espèce de fureur ; il ne fut plus maître de lui même, et prenant ce ton de fierté qui lui était naturel : « L'Empereur, » mon maître et le vôtre, lui dit-il, vient, » par un bienfait singulier, de me délivrer » de mes chaînes ; avez-vous ordre de me

» les rendre ? Si vous avez cet ordre , mon-
» trez-le moi ; si vous ne l'avez pas , je suis
» aussi libre que vous. » Il lui échappa quel-
ques autres paroles indiscretes , qui ne pou-
vaient partir que d'une tête troublée par sa
passion.

Le triste état de ce Prince , loin d'aigrir
le Général , émut sa compassion , mais il
craignait toujours d'outré-passer ses pouvoirs.
Le parti qu'il prit , fut de le garder dans son
Tribunal. Ce traitement , quoique plus mo-
déré , parut encore trop dur à cet infortuné
Prince , qui n'étant point soutenu , comme
les Chrétiens , par les motifs surnaturels que
la Religion inspire , tomba bientôt dans une
mélancolie noire , qui dégénéra peu après en
une vraie manie. Le Général le fit lier et
garrotter comme un fou. Ce fut là un surcroît
d'affliction pour le Prince Paul *Tou* son fils,
qui est Chrétien. Ce jeune homme est si édi-
fiant par sa douceur , par sa modestie , et par
sa patience , que ses gardes , tout Infidèles
qu'ils sont , lui ont donné le surnom de Saint.
Les Princes ses cousins , qui demeurent avec
lui dans la même prison , rendent le même
témoignage à sa vertu.

Le quatrième Prince nommé Jean *Ho* ,
qui était exilé à *Cai-fong-fou* , Capitale de
la province de *Ho-nan* , arriva à *Fourdane*
le 21 de la septième lune. Les Mandarins
de *Cai-fong* l'avaient équipé asscz propre-
ment. Ils avaient tâché de lui adoucir les
rigueurs et les amertumes de sa prison , en
permettant presque tous les jours à des gens

de considération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie, Ils respectaient encore dans ce Prince disgracié ses qualités aimables, et l'emploi distingué qu'il exerçait à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet emploi répond à-peu-près à celui de nos Lieutenans-Généraux. Les mêmes raisons portèrent sans doute le Général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatre Princes exilés.

Le Général faisait semblant d'ignorer que, des six Princes qu'on attendait, il n'en restait plus que quatre, et que deux avaient déjà passé à une meilleure vie. savoir le second Prince nommé *Jean Lou*, qu'on avait exilé à *Tsi-nan-fou*, Capitale de la province de *Chan-tong*; et le dixième nommé *Paul Chou*, qui était relégué à *Nankin*. Il n'y en avait donc plus que deux qui devaient retourner à *Fourdane*, savoir *Stanislas Mou*, qui était le dernier de tous (1) et l'héritier de sa famille, qu'on avait exilé à *Sou-tcheou* dans la province de *Kiang-nang*; et le Prince fils aîné du Prince *Xavier*, qui mourut saintement en arrivant à *Fourdane*. Il était relégué à *Han-tcheou*, Capitale de la province de *Tche-Kiang*. Des raisons d'intérêt l'empêchèrent de suivre l'exemple de son père, et

(1) Selon la coutume des *Mont-cheoux*, le dernier ou celui de la famille qui se trouve encore à la maison lorsque le père meurt sans qu'il ait eu son partage, hérite de tous les biens qui restent,

d'embrasser la Foi. Il s'est imaginé que dans un changement de règne, il obtiendra la place qu'occupait son grand père, et cette chimérique espérance, dont il se flatte encore, le retient dans l'infidélité.

Ces deux Princes en revenant de leur exil, passèrent presque aux portes de Pekin, dont l'enceinte leur fut interdite. Ils furent reçus à *Fourdane* à-peu-près de la même manière que le quatrième Prince.

Ceux de cette famille qui y ont toujours resté prisonniers, crurent toucher enfin au moment où l'on allait rendre leur captivité plus douce; mais ils furent bien étonnés, lorsqu'ils apprirent que le Général voulait paraître ignorer la mort des deux Princes qui manquaient. A la vérité, on ne la lui avait pas fait savoir par une voie authentique, et pour en être informé juridiquement il écrivit au Tribunal des troupes qui est à Pekin. Au bout d'un mois il reçut réponse: on lui mandait simplement que l'un était mort à *Tsinan-fou*, et l'autre à *Nankin*.

Nouvel embarras pour le Général, qui s'attendait à recevoir des instructions, sur la manière dont il devait traiter ces Princes, qui étaient confiés à sa garde. Ne sachant quel parti prendre pour se mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui était de s'adresser une seconde fois au même Tribunal, et de lui demander comment il devait se conduire, tant avec les quatre Princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfans, leurs neveux, leurs femmes

et leurs filles qui étaient détenus encore en prison.

Après bien des délais, la réponse du Tribunal fut que cette affaire n'était pas de son ressort ; que le Général, de même que le Tribunal, avait le droit d'adresser des Mémoires à l'Empereur ; qu'il pouvait employer cette voie de la manière qu'il lui paraîtrait, et quand il le jugerait à propos.

S'il se fût agi d'une affaire agréable à l'Empereur, on se serait disputé l'honneur de lui en faire le rapport ; mais ceci étant d'une autre nature, on se la renvoyait de part et d'autre. Dans le fond c'était le devoir du Général, et après bien des réflexions il se déterminait enfin à envoyer son Mémoire à l'Empereur. On ne sait en quels termes il était conçu ; mais voici quelle fut la réponse qu'il reçut le vingt-quatrième de la treizième lune, qui était la troisième fête de Pâques de cette année ; « Disposez de ces gens-là de la » manière que vous jugerez la plus convenable : fallait-il pour si peu de chose avoir » recours à moi ? »

Cette réponse équivoque abandonnait ces Princes à la discrétion du Général, et c'est ce qui lui causait une nouvelle inquiétude. Il craignait également d'être trop sévère ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prit le parti que lui suggéra la compassion, et qui d'ailleurs pouvait lui faire le plus d'honneur dans le public, et dans l'esprit des Princes sortis tous de la même tige, qui sont en grand nombre à Peking. Il commença par ôter les chaînes

aux Princes , et il leur permit de se faire raser , ce qui est pour des Tartares une consolation presque aussi grande que celle de se voir délivrés de leurs fers. Les Dames eurent permission de sortir de leur enceinte , pour aller voir , les unes leurs époux , les autres leurs fils , leurs filles , leurs pères ; vous devez juger que dans cette première entrevue , et après une séparation de tant d'années , il se répandit bien des larmes. Ces illustres Confesseurs de Jésus-Christ rendirent à Dieu tous ensemble des actions de grâces pour cette première faveur , qui devait , ce semble , être suivie de quelques autres. Ils auraient bien voulu terminer une si belle journée par un petit repas de conjouissance , mais leur pauvreté ne le leur permit pas , et ils se retirèrent chacun dans son premier poste , jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement.

Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que prit le Général pour placer toutes ces familles ; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances , me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jusqu'aux moindres circonstances qui les regardent.

La garnison de *Fourdane* , comme vous savez , n'est qu'un détachement des troupes des huit Bannières qui sont à Pekin ; ce détachement est logé dans des casernes hors de la Ville. Le Général jugea qu'au lieu de placer toutes ces familles ensemble dans quelque grande maison de la Ville , ce qui eût été incommode et gênant pour elles , il valait

mieux les distribuer dans chacun des détachemens qui porte le nom de la Bannière dont il est sorti. Voici comme il les distribua.

Il mit la Princesse Thérèse , veuve du feu Prince Xavier , avec son fils aîné , la femme de son fils et leurs enfans , sous la Bannière blanche. Le puîné , Pierre Y , fut mis avec sa famille sous la Bannière jaune.

La seconde famille , composée de neuf personnes , fut mise sous la Bannière blanche bordée de rouge.

La troisième et la dixième famille , au nombre de sept personnes , sous la Bannière rouge.

La huitième et la neuvième famille , de neuf personnes , sous la Bannière rouge bordée de blanc.

La septième famille , de dix personnes , sous la Bannière bleue.

La quatrième et la sixième famille , de huit personnes , sous la Bannière bleue bordée de rouge.

La cinquième , onzième , douzième et treizième familles , qui ne comprenaient que dix personnes , furent mises sous la Bannière jaune bordée de rouge. Mais le Général n'ayant pu trouver de place dans les casernes pour ces quatre dernières familles , il leur assigna dans la Ville une maison qui avait été adjugée au fisc , et qui était beaucoup plus commode que les casernes.

Voilà , mon Révérend Père , soixante-douze Princes ou Princesses du Sang impérial , qui n'ont pas même un seul domesti-

que
si on
pèce
vête
tous
mais
Il fa
les a
dats
cette
pas
C
mer
avou
l'été
de n
nous
lége
Prin
ces
bien
Pe
priso
d'un
jour
Méd
honn
fit sa
la d
nair
quar
pen
de p
et d

que pour les servir. Trop heureux encore , si on leur fournissait ce qui est absolument nécessaire pour leur nourriture et pour leurs vêtemens. Le Général leur fait distribuer tous les mois une certaine quantité de riz ; mais elle ne suffit pas pour leur subsistance. Il fait espérer à ceux qui sont en âge de porter les armes, de leur procurer des places de Soldats quand il y en aura de vacantes. Mais cette espérance qu'il leur donne ne remédie pas aux besoins présents.

Ces Seigneurs eurent soin de nous informer du triste état où ils se trouvaient : nous avons tâché de les assister, non pas selon l'étendue de nos desirs , mais à proportion de nos facultés , et des légers secours qui nous sont venus d'Europe. Je les appelle légers , eu égard au nombre de tant de Princes et de Princesses , dont les souffrances et les besoins demandaient des secours bien plus abondans.

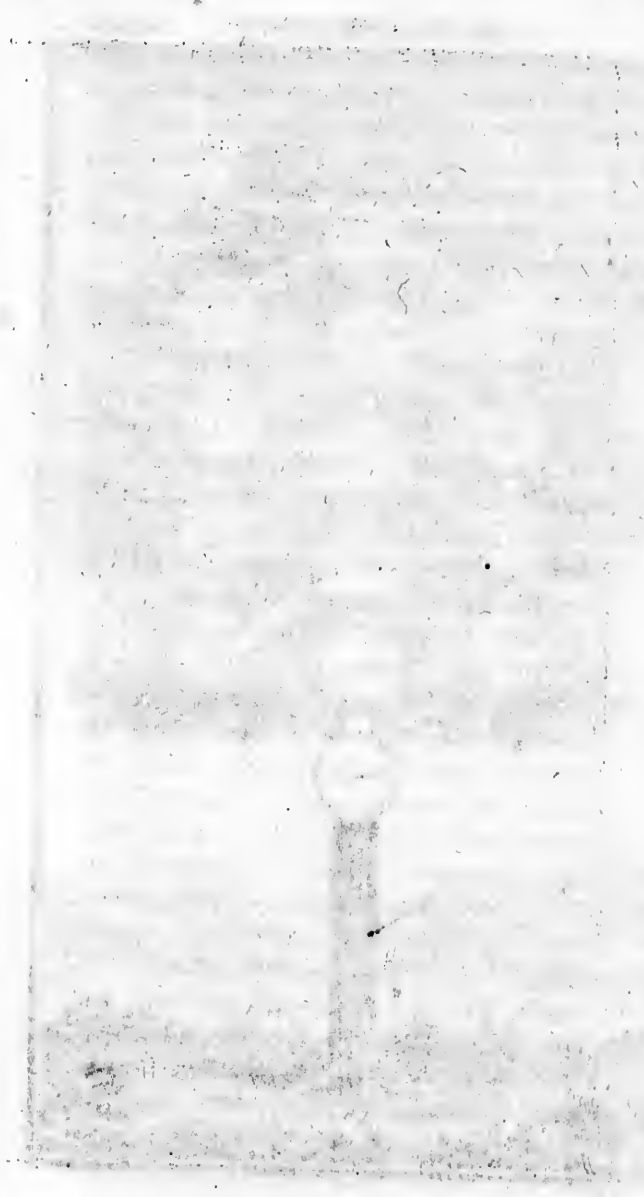
Peu de temps après qu'on eut élargi les prisonniers , la Dame Ursule *Ly* fut attaquée d'un flux de sang qui l'emporta en peu de jours , sans qu'elle ait pu faire venir aucun Médecin , faute d'avoir de quoi payer son honoraire. La Princesse Catherine *Na* me fit savoir cette perte en me demandant pour la défunte les suffrages de tous les Missionnaires , et les prières des Chrétiens. Elle marquait que cette Princesse leur avait donné pendant sa maladie les plus grands exemples de piété , de patience , de confiance en Dieu , et de résignation à sa divine volonté ; qu'elle

fesait presque à tout moment des actes de contrition et d'amour de Dieu , et qu'enfin elle avait rendu le dernier soupir en prononçant les saints noms de Jésus et Marie.

La conversion de cette Dame est un des traits les plus marqués de la divine Providence. Elle avait épousé le cinquième fils du Régulo *Sourniama* , chef de l'illustre famille Tartare , exilée à *Fourdane*. Son mari mourut assez jeune , et sans enfans , dans un temps où il n'y avait encore aucun Chrétien dans sa famille. Cette Princesse demeura veuve dans la fleur de sa jeunesse. Elle n'eut pas plutôt achevé le temps de son deuil , qu'elle fut fortement sollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refusa constamment tous les partis qui s'offrirent , et déclara à ses parens que sa résolution était prise de passer le reste de ses jours dans la maison de son époux , où elle ne voulait s'occuper que de sa douleur. En effet , elle ne sortait presque jamais de sa maison , et s'était interdite toute communication avec ses parens , à la réserve de certains jours , auxquels la coutume de l'Empire et la bienséance ne permettent pas de se dispenser des devoirs ordinaires.

Lorsque le Régulo , son beau-père , et toute la famille furent condamnés à l'exil , elle ne fut point comprise dans cette disgrâce commune , parce qu'elle ne tenait plus à cette famille que par un assez faible lien ; et elle en aurait été tout-à-fait détachée , si elle fût entrée dans une autre fa-





mil
don
Ré
nev
à la
aus
ord
qui
con
ave
(
me
hec
dan
bel
tier
eut
exh
pos
den
lui
sam
A
Pri
ava
leu
de
de
Po
Ba
les
et
da
de

mille par une seconde alliance. Elle resta donc tranquille dans sa solitude. Mais le Régulo ayant eu quelques démêlés avec son neveu, celui-ci alla déferer cette Princesse, à laquelle on n'avait pas pensé. Il y eut ordre aussitôt de la faire partir pour l'exil, et cet ordre fut donné à son propre accusateur, qui se chargea avec plaisir d'une si odieuse commission, et l'exécuta dès le lendemain avec dureté et sans nul ménagement.

Ce que cette Princesse regarda alors comme une disgrâce, fut la source de son bonheur. Elle ne fut pas plutôt arrivée à *Fourdane*, qu'on la logea fort à l'étroit avec ses belles-sœurs et ses nièces, qui étaient chrétiennes. Les grands exemples de piété qu'elle eut continuellement devant les yeux, et les exhortations touchantes qu'on lui fit à propos, la touchèrent de telle sorte, qu'elle demanda instamment le Baptême. Cette grâce lui fut accordée aussitôt qu'elle fut suffisamment instruite des vérités de la Religion.

Au-reste le Général ne traita pas cette Princesse, après sa mort, de même qu'il avait traité ceux et celles qui avaient fini leurs jours dans la prison. Il s'était contenté de les faire enterrer dans le sable sur le bord de la rivière, et sans aucune cérémonie. Pour ce qui est de celle-ci, il ordonna aux Bannières de fournir aux frais des funérailles. Tous ceux de la famille prirent le deuil, et après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil, ils récitèrent les prières de l'Eglise, et l'accompagnèrent hors de la

Ville à *Sin-pou-tse*, qu'ils ont maintenant choisi pour le lieu de leur sépulture, jusqu'à ce qu'un heureux changement les rétablisse dans leur premier état. *Sin-pou-tse* est un petit hameau que ces Princes bâtirent quand on les chassa de *Fourdane*. C'est le seul morceau de terre qui leur reste en propre, et qu'on ne pensa pas à confisquer.

La douzième Princesse, nommée Thérèse *Hou*, digne épouse du Prince Joseph *Ourtchen*, me mandait, il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de lui accorder, sera d'approcher du sacrement de la pénitence, et de recevoir le corps de Notre-Seigneur, ne doutant point que quelque Missionnaire ne vienne incessamment les visiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous sommes; car il n'est pas possible à un Missionnaire Européen de sortir hors de Pekin. Nous espérons cependant leur envoyer bientôt un Père Chinois qui passera par le *Fourdane* en qualité de Médecin ou de Marchand: mais il faut attendre qu'il soit de retour en cette Ville. Ces Princes ne sont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement sur leur conduite, et c'est ce qui durera apparemment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu de l'emploi.

Telle est, mon Révérend Père, la situation présente de cette illustre famille, dont je vous ai si souvent entretenu depuis onze ou douze ans, et dont l'on ne saurait trop louer la foi et la constance au milieu de tant

de disgrâces et d'afflictions. Au même temps qu'on apportait ce léger adoucissement à leurs maux, nous étions à Peking dans d'étranges inquiétudes. En voici le sujet.

Nous apprîmes que deux Missionnaires de l'ordre de saint Dominique venaient d'être arrêtés dans la province de *Fo-kien* : l'un qui s'y était caché depuis environ deux ans, et l'autre qui ne faisait que d'y arriver de Manille. Interrogés l'un et l'autre par le *Tsong-tou* sur le lieu d'où ils étaient partis pour venir dans sa Province, le premier dit qu'il était venu de Canton, et sur le champ le *Tsong-tou* le fit conduire par des gardes à Macao. Le second ayant répondu qu'il venait de Manille, y fut renvoyé.

Le *Tsong-tou* traita assez humainement ces deux Missionnaires ; ce qu'on attribue à la crainte qu'il eut que les habitants de Manille n'usassent de représailles à l'égard des Chinois qui fréquentent leurs ports ; mais il fit éclater toute sa sévérité contre les Chrétiens Chinois qui avaient favorisé l'entrée des Missionnaires dans la Province, ou qui les avaient cachés dans leurs maisons. La prison, les chaînes, les amendes pécuniaires, les coups de bâton, le bannissement, furent les peines qu'il décerna pour quelques-uns d'eux. S'ils s'en fût tenu là, l'affaire se terminait sans bruit, et la Cour n'en aurait pas été informée : mais comme il condamna à être étranglé un Licencié chrétien, dont la maison servait de retraite aux deux Missionnaires, et qu'une sentence

de mort ne peut s'exécuter sans un ordre exprès de l'Empereur, il fut obligé d'envoyer la sentence avec la suite de ses procédures au Tribunal souverain des crimes, afin qu'après l'avoir revue et confirmée, le Tribunal la présentât à l'Empereur pour la ratifier, ou pour donner tel ordre qu'il jugerait à propos. Toutes les sentences de mort doivent être confirmées par l'Empereur : quelquefois il augmente la peine ; le plus souvent il la diminue : mais d'ordinaire il laisse la sentence telle qu'elle est, parce qu'il n'arrive guères qu'elle ne soit conforme aux lois de l'Empire.

Ce gros paquet du *Tsong-tou* arriva à Peking le septième de la cinquième lune. Aussitôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, et les avis différens. Plusieurs croyaient que la sentence du *Tsong-tou* serait simplement confirmée par le Tribunal sans aucune addition, comme c'est assez la coutume lorsqu'il y procède de bonne foi. Ils ajoutaient qu'il était dangereux, dans les tristes conjonctures où nous nous trouvions, de paraître nous intéresser à cette affaire ; que ce serait attirer sur tous, tant que nous sommes, une tempête qu'il ne serait pas aisé d'appaiser, et que le souverain Tribunal en étant déjà saisi, il serait tout-à-fait inutile de recourir à la clémence de l'Empereur. Je convenais assez de ce dernier article ; mais mon avis était qu'on ne devait pas abandonner une pareille affaire aux *Chou-pan* du Tribunal, c'est-à-dire, à

ceux
des
sont
d'em
aux
qu'il
teur
ces
men
Il
véna
leur
met
où
n'au
peut
dans
vold
Il
puis
kien
dan
qu'i
tout
plus
che
dan
seul
don
cuti
dier
de
I
gés

ceux qui sont chargés de dresser la minute des réponses que fait le Tribunal ; car ce sont de vraies harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire , pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il fallait se servir de quelque entremetteur habile , qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais , et mon sentiment fut suivi.

Il était temps de négocier avec ces ames vénales : on trouva qu'ils avaient déjà dressé leur minute avec une malignité capable de mettre la Mission dans le plus grand danger où elle ait encore été. Les trois Présidens n'auraient pas même balancé à la signer , de peur de paraître favoriser les Européens , dans une affaire positivement contraire aux volontés et aux ordres de l'Empereur.

Ils avaient inséré dans leur minute , que puisque le *Tsong-tou* de la province de *Fokien* , avait découvert des Européens cachés dans leur Province , il était naturel de croire qu'il y en avait pareillement de cachés dans toutes les autres ; (et en effet il y en avait plusieurs) et qu'il fallait ordonner les recherches les plus exactes , généralement dans toutes les Provinces de l'Empire. Cela seul était capable de nous perdre , et eut donné lieu à l'Empereur , de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit , dans l'audience que nous eûmes le dix-huitième jour de Mars de l'année dernière.

Les entremetteurs que nous avions chargés de traiter avec ces gens-là , dissimulè-

rent adroitement ce danger , et ne firent paraître aucun empressement, sur-tout quand ils apperçurent que pour réformer la minute, ils demandaient une somme considérable. Ils insinuèrent habilement dans l'entretien, que les Européens de la Cour ne prenaient point d'intérêt à ce qui était arrivé dans une Province si éloignée; que cette affaire ne les regardait en nulle manière, parce qu'il n'y avait aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en est pas de même de nous, ajoutèrent-ils; des liaisons de parenté et d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous savez que nous ne sommes pas en état de pousser notre reconnaissance aussi loin que nous le souhaiterions; mais si vous voulez bien avoir égard à la médiocrité de notre fortune, nous nous en souviendrons en temps et lieu, et où est-ce qu'on ne se retrouve pas? Après quoi, sans rien répondre de positif sur les quinze cens livres qu'on demandait pour réformer la minute, ils les menèrent se rafraîchir dans le cabaret voisin. Là les *Choupan* se rendirent plus traitables qu'au Tribunal, et feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils se contentèrent d'une somme assez modique, uniquement, disaient-ils, pour adoucir leurs camarades; puis d'eux-mêmes ils proposèrent deux voies d'accommodement.

La première, dirent-ils, c'est de renvoyer cette sentence d'où elle est venue, et d'ordonner au *Tsong-tou* de faire savoir à la Cour, par quelle raison il a renvoyé sans

châti
sionn
mort
ou in
conn
des é
ils,
de
le T
satio
terri
affair
La
tante
où s
Tso
affair
et q
sa f
com
le T
pas
déce
acco
conc
vons
les c
firm
dans
pou
Cett
néce
et p
amu

et ne firent
 r-tout quand
 er la minute,
 onsidérable.
 l'entretien,
 ne prenaient
 ivé dans une
 affaire ne les
 rce qu'il n'y
 at impliqué.
 nous, ajou-
 é et d'amitié
 . Vous savez
 t de pousser
 que nous le
 ez bien avoir
 rtune, nous
 s et lieu, et
 e pas ? Après
 ositif sur les
 andait pour
 nèrent se ra-
 à les Chou-
 qu'au Tri-
 ouloir pour
 d'une som-
 t, disaient-
 rades ; puis
 deux voies

de renvoyer
 e, et d'or-
 savoir à la
 envoyé sans

châtiment les plus criminels (les deux Mis-
 sionnaires Européens) et a condamné à la
 mort un homme bien moins coupable qu'eux ;
 on insinuera dans cet ordre qu'on le soup-
 çonne de s'être laissé corrompre par l'argent
 des étrangers. En même temps, ajoutèrent-
 ils, il faudra avoir ici, et dans la province
 de *Fo-kien*, des gens capables d'accuser
 le *Tsong-tou*, et de soutenir leurs accu-
 sations. Alors on pourrait le jeter dans de
 terribles embarras, et lui susciter bien des
 affaires.

La seconde voie plus courte et moins écla-
 tante, est de dresser une nouvelle minute,
 où sans rien ajouter à la sentence que le
Tsong-tou a prononcée, on dise que cette
 affaire n'a pas besoin d'autre délibération,
 et que la sentence doit être exécutée selon
 sa forme et teneur ; car, ajoutèrent-ils,
 comme il a jugé selon les loix, auxquelles
 le Tribunal est également soumis, il n'est
 pas possible de diminuer les peines qu'il a
 décernées ; il n'y a que l'Empereur qui puisse
 accorder la grâce à un coupable qu'on a
 condamné à mort. Mais en quoi nous pou-
 vons le servir, c'est en ménageant tellement
 les choses, que la réponse du Tribunal, con-
 firmée par l'Empereur, ne puisse arriver
 dans la province de *Fo-kien* assez à temps
 pour être exécutée dans l'automne prochain.
 Cette saison étant écoulée, l'exécution sera
 nécessairement remise à l'automne suivant,
 et pendant ce temps-là il peut arriver une
 amnistie générale, ou bien l'on pourra trou-

ver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les entremetteurs acceptèrent ce second moyen ; et déposèrent en main tierce deux cens livres que nous leur avions données sous main , et dont ces petits Officiers du Tribunal se contentèrent. Moyennant quoi ils promirent de faire passer une minute qui n'intéresserait que ceux qui étaient déjà condamnés , et auxquels on ne pouvait rendre aucun service.

En effet , ils la dressèrent assez favorable , et la montrèrent au premier Président Chinois nommé *Tchang-tchao*. Ce Président refusa de la signer , et donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes accusations faites contre les Chrétiens par *Moan-pao* , en l'année 1724 , et les ordres que l'Empereur avait donnés à cette occasion. Cette réponse tendait à remuer de nouveau une affaire fâcheuse , et c'est ce qu'il était très-important d'éviter.

Les *Chou-pan* ne répondirent qu'en termes généraux sur ces accusations , sans cependant les montrer , et ils promirent de réformer leur minute , à laquelle ils ne changèrent que les expressions , y laissant toujours le même sens. Ils y ajoutèrent seulement , qu'il fallait donner ordre au *Tsong-tou* de la province de *Fo-kien* , de punir la négligence des Mandarins de *Hia-men* ou *Emouy* , port de mer de cette Province , pour y avoir laissé débarquer deux Européens venus de Manille. Le Président Chinois n'étant pas

encore
les *Ch*
absent
Tarta
caner
Tarta
Tribu
mouve
Air
c'est-à
l'affai
ce qu
» étra
» ten
L'Em
pressé
euren
dépêc
c'est
seni
ne s'e
qui se
pour
A
qu'il
à tro
trois
ting-
me
nos
La
mois
dres
Cam

encore satisfait de cette nouvelle minute, les *Chou-pan* choisirent un jour qu'il était absent pour la faire signer au Président Tartare, moyennant quoi il n'osa plus chicaner, de crainte de se brouiller avec le Tartare qui tient le premier rang dans le Tribunal, et donne presque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainsi le septième de la septième lune, c'est-à-dire, le 5 Août de l'année 1734, l'affaire fut portée à l'Empereur, et voici ce qu'il prononça : « Que le Lettré soit » étranglé en automne; du-reste que la sentence s'exécute selon sa forme et teneur ». L'Empereur n'ayant point ajouté qu'on se pressât d'envoyer l'ordre, les *Chou-pan* eurent le pouvoir de différer le départ de la dépêche jusqu'à une vingtaine de jours, et c'est ce qu'ils firent; au moyen de quoi la sentence qui condamne à mort le Lettré, ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui se pourra faire d'ici à l'automne prochain pour lui sauver la vie.

A peine cette affaire était-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuse, à trois journées d'ici, dans deux Villes du troisième ordre qui sont du ressort de *Pao-ting-fou*. La première de ces Villes se nomme *Cao-yang*, et la seconde *Gin-kiou*, où nos Pères Portugais ont d'anciennes Missions. La persécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un Infidèle, qui dressa un piège à un bon Néophyte de la Campagne, pour avoir un prétexte de l'ac-

cuseraux Tribunaux. Il lui proposa de contribuer à la construction d'une petite Pagode qu'il voulait élever dans son Village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage pour faire cuire les briques, les tuiles, et les autres matériaux nécessaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le Néophyte, il dressa une accusation remplie de calomnies contre la Religion, et alla la présenter au Gouverneur de *Cao-yang*, qu'il savait être ennemi déclaré des Chrétiens. Celui-ci, sans autre examen, envoya saisir l'accusé, l'enchaîna, et on enleva de sa maison les livres, les croix, les images, les chapelets, et les autres symboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du Mandarin comme la conviction des crimes dont le Néophyte était accusé. Dans l'interrogatoire il lui fit plusieurs questions captieuses; il lui demanda, entre autres choses, comment il avait osé embrasser une Secte fausse et réprouvée de l'Empereur; qui l'avait baptisé; quels étaient ses complices, etc. Toutes ces questions étaient accompagnées de soufflets et de beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Le Néophyte, sans se troubler de tant d'outrages, répondit simplement, que la Loi qu'il suivait était très-sainte, et que tous ceux qui la professaient comme lui, s'en faisaient honneur. Cette réponse, toute modeste qu'elle était, ne servit qu'à aigrir davantage le Gouverneur, qui fit arrêter sur-le-champ plusieurs autres Chrétiens, et qui informa aussitôt les grands Mandarins de la

Province
nait de
Cet
quiétu
nos an
penses
sont le
plus gr
Gouve
en eut
ou de
tion,
prison
jugem
cheuse
pas en
des cir
chain
en dét
Vou
quelle
comb
ner a
tien.
été lo
maise
autre
denia
admi
nous
dans
que
autre
des

Province de l'heureuse découverte qu'il venait de faire.

Cet éclat nous jeta dans de cruelles inquiétudes : nous mîmes en mouvement tous nos amis , et ce ne fut pas sans faire des dépenses assez considérables ; les Chrétiens qui sont le plus à leur aise en firent encore de plus grandes , sans qu'on ait pu adoucir le Gouverneur en faveur des prisonniers. Il n'y eut que quelques-uns , accablés de maladie ou de vieillesse , qu'il fit élargir sous caution , parce que s'ils fussent morts dans la prison avant l'interrogatoire juridique et le jugement définitif , il se serait attiré une fâcheuse affaire. Comme cette persécution n'est pas encore éteinte , et que j'en ignore bien des circonstances , ce ne sera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez assez , mon Révérend Père , quelle est la contrainte où nous vivons , et combien nous devons être attentifs à ne donner aucune prise aux ennemis du nom Chrétien. Depuis le mois de Mars nous avons été long-temps sans oser guères sortir de la maison , que pour aller au Palais , et aux autres endroits où le service de l'Empereur demandait notre présence. Lorsqu'il fallait administrer les Sacremens aux Moribonds , nous autres Européens , nous n'allions que dans les lieux où il n'y avait point à craindre que nous fussions surpris ; mais à l'égard des autres endroits où il n'était pas prudent que des Européens parussent , on y envoyait le

Père Mathieu *Lo*, ou le Père Julien *Tchin*, tous deux Jésuites Chinois. Les Dimanches et les Fêtes les Chrétiens n'ont pas discontinué de venir à l'Eglise : la seule précaution que nous prenions, était de ne pas les laisser sortir en foule. Enfin, nonobstant tous ces mouvemens et ces troubles qui se sont succédés les uns aux autres, nous n'avons pas été tout-à-fait dans l'inaction. On n'a pas cessé de cultiver les Missions dont les Jésuites Français sont chargés, soit ici, soit à la Campagne : depuis la onzième lune jusqu'à la huitième de cette année, on compte onze cent cinquante-sept adultes ou enfans qu'on a baptisés : le nombre des communions se monte à six mille deux cens. C'est à la vérité peu de chose en comparaison des fruits que l'on recueillerait si cette Mission était plus paisible.

La Providence vient de nous ménager un asile dans des montagnes inaccessibles de la province de *Hou-Quang*, où les Missionnaires et un grand nombre de Chrétiens seront à l'abri de la persécution présente : voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établissement.

Lorsque la persécution qui s'était élevée dans la province de *Fo-kien* s'étendit par toute la Chine, et qu'on obligea les Missionnaires de sortir des différentes Provinces, et de se retirer à Canton ; je fis savoir au Révérend Père Hervieu, notre Supérieur, qui se vit forcé de quitter la province de *Hou-Quang*, que j'enverrais de temps-en-temps d'anciens Chrétiens respectables par leur

vertu
Chrét
qu'il y
devoir
produ
Caté
et fut
nouve
Chrét
leur r
était y
Qu
tienté
rober
fesaie
résolu
qui so
à sept
ième
u sav
point
prop
étaient
Il y a
que se
friche
bua à
C'e
faire
retra
Missi
exerc
com
habili

Julien Tchín,
les Dimanches
ut pas discon-
ule précaution
e pas les laisser
stant tous ces
i se sont suc-
avons pas été
n'a pas cessé
et les Jésuites
ici, soit à la
e lune jusqu'à
a compte quze
a enfans qu'on
mmunions se
est à la vérité
des fruits que
ion était plus

s ménager un
cessibles de la
les Mission-
rétiensseront
ente : voici ce
ablisement.
s'était élevée
s'étendit par
a les Mission-
Provinces, et
avoir au Ré-
périeur, qui
ce de Hou-
ps-en-temps
les par leur

vertu et par leur capacité, pour visiter ces
Chrétientés, et examiner si les Catéchistes
qu'il y laissait, remplissaient exactement leurs
devoirs. La première visite que je fis faire,
produisit un autre bon effet : elle rendit les
Catéchistes très-attentifs à leurs obligations,
et fut d'une grande consolation pour les
nouveaux Fidèles : les Chefs de différentes
Chrétientés m'écrivirent pour me marquer
leur reconnaissance de ce secours, qui leur
était venu si à propos de la Capitale.

Quelque temps après le Chef de la Chré-
tienté de *Siang-Yang*, cherchant à se dé-
rober aux recherches rigoureuses qui se
fesaient par l'ordre des Mandarins, prit la
résolution de se retirer dans des montagnes,
qui sont au nord de cette grande Province,
à sept lieues de *Cou-tching*, Ville du troi-
sième ordre, où l'on entretient une garnison.
Il savait qu'il y avait là des terres qu'on n'a
point cultivées depuis un siècle, que les
propriétaires n'y habitaient pas, et qu'ils
étaient disposés à s'en défaire à bon compte.
Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta
que soixante écus Romains, et ayant fait dé-
fricher une partie de ces terres, il les distri-
bua à de pauvres familles Chrétiennes.

C'est ce qui me fit naître la pensée d'y
faire un petit établissement qui pût servir de
retraite aux Chrétiens de la Province et aux
Missionnaires qui y viendraient secrètement
exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette
commission un Bachelier Chrétien, homme
habile et expérimenté dans les affaires. Trois

mois furent à peine écoulés , qu'il m'apporta le contrat fait en son nom en bonne forme , et scellé des sceaux du Mandarin du lieu. On lui avait vendu une vallée formée par deux montagnes , laquelle aboutit à celle que le Chef des Chrétiens avait déjà achetée. Ces montagnes se nomment *Mou-pun-chan* , c'est-à-dire , montagne du plat de bois , parce qu'elles sont bordées d'arbrisseaux , et que leur sommet ressemble à un plat.

Pour arriver à ces montagnes , il faut traverser des torrens qui ne peuvent souffrir ni pouts ni barques. Après avoir passé ces torrens , il s'agit de grimper ces montagnes fort escarpées , au travers des broussailles dont elles sont couvertes , depuis la racine jusqu'au sommet. Quand on y est parvenu , on trouve un Pays fort étendu , rempli de beaux arbres , et dont les terres sont si grasses , que de plus de quatre ou cinq ans il ne sera pas nécessaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée , que des Infidèles qui avaient un riche Bachelier à leur tête , se repentirent de s'être laissés prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils résolurent d'en faire un crime au Bachelier chrétien , et allèrent l'accuser aux Mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avait prévu cette accusation , on prit de si bonnes mesures , que les accusateurs furent déboutés de leur demande , et la possession de ces terres confirmée aux Chrétiens qui les avaient achetées.

Malheureusement le Bachelier chrétien
qui

qui r
si frè
d'une
unive
Po
beau
Caté
la dis
Règl
les fa
En
Palai
Mém
prése
bre
étaie
pren
ser la
les P
Disci
encon
publi
Su
un de
les R
l'accu
par l
nou
fut p
ce qu
plutô
Provi
retire
furent
To

il m'apporta
bonne forme,
rin du lieu.
formée par
it à celle que
achetée. Ces
e-pun-chan,
plat de bois,
brisseaux, et
un plat.

s, il faut tra-
ent souffrir ni
passé ces tor-
montagnes fort
ussailles dont
a racine jus-
parvenu, on
mpli de beaux
i grasses, que
il ne sera pas
er.

terminée, que
he Bachelier à
re laissés pré-
agnes. Ils ré-
au Bachelier
ux Mandarins
t. Comme on
on prit de si
sateurs furent
la possession
rétiens qui les
elier chrétien
qui

qui n'était pas accoutumé à faire à pied de si fréquens et si rudes voyages, fut attaqué d'une pleurésie, dont il mourut regretté universellement de tous les Fidèles.

Pour suppléer à cette perte qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens Catéchistes en qualité de Visiteurs, qui firent la distribution des terres, qui dressèrent des Règlemens, et qui établirent des Chefs pour les faire observer.

En l'année 1729, un grand Mandarin du Palais présenta, au mois de Septembre, un Mémoire à l'Empereur, par lequel il lui représentait qu'il y avait un trop grand nombre d'Européens à Pekin; que plusieurs étaient inutiles, et ne s'occupaient qu'à surprendre les Chinois, pour leur faire embrasser la Loi chrétienne; qu'il y en avait dans les Provinces qui se cachaient chez leurs Disciples; que plusieurs Eglises n'avaient pas encore été converties en des usages utiles au public, etc.

Sur ces remontrances, l'Empereur appela un de ses Ministres, et s'étant fait apporter les Règlemens qu'il avait faits, au sujet de l'accusation intentée contre les Européens par le *Tsong-tou* de *Fo-kien*, il donna de nouveaux ordres si secrets, qu'il ne nous fut pas possible d'en rien découvrir. Tout ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plutôt les Missionnaires qui étaient dans les Provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs barques. Les recherches se firent dans la province de *Hou-Quang*, avec

tant d'exactitude , que le Père le Conteux , qui y demeurait depuis quelques années , fut obligé de se retirer à Canton.

Lorsque cet orage fut passé , ce Père sollicita fortement les Supérieurs de le renvoyer dans la Province ; mais ils lui trouvèrent la santé si affaiblie par l'âge et par les fatigues , qu'ils ne jugèrent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommèrent le Père Labbe pour le remplacer , en lui permettant seulement de conduire son successeur dans la Province , de l'installer dans les Chrétientés , et de revenir aussitôt à Canton pour s'y rétablir , s'il était possible. Ce Père était mûr pour le Ciel : deux jours après qu'il eut quitté le Père Labbe , il tomba malade , et eut la consolation de mourir au milieu de ses chers Néophytes.

Ainsi le Père Labbe est le premier Européen qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes , que le Révérend Père Hervieu appelait les Cevennes de la Chine. Il en prit possession au mois d'Octobre de l'année 1731. Il y retourna au mois d'Août de l'année 1732 , et le second Mars de cette année , je reçus de lui une lettre qu'il m'envoya par un exprès , où il me fit un détail bien consolant des bénédictions que Dieu répand sur ce nouvel établissement. Il avait divisé ces montagnes en huit différens quartiers , qui ont chacun leur Catéchiste. Dans la visite qu'il en a faite , il a eu la consolation d'administrer les Sacremens à un grand nombre de Chrétiens , et y a fait bâtir une maison

pot
pen
il n
auc
aille
de l
con
du v
ces
que
la s
au l
le p
Chin
ans
estin
par s
parn
bles
tenir
régner
s'aid
Père
l'ann
visite
sans
sion
avec

pour le Missionnaire , qui servira d'école pendant son absence. Dans les endroits où il n'y a que des Chrétiens , on ne permet à aucun Infidèle de s'établir ; et s'il s'en trouve ailleurs , il espère , avec la grâce du Seigneur , de les convertir à la Foi ; ainsi toute cette contrée ne sera habitée que par les adorateurs du vrai Dieu : il m'ajoute qu'en sortant de ces montagnes il y laissa six cens Chrétiens ; que ce nombre augmentera beaucoup dans la suite , et que pour cette raison il a écrit au Révérend Père Supérieur-Général , pour le prier de lui envoyer le Père *Kao* , Jésuite Chinois. Ce Père qui n'a guères que trente ans , a l'esprit excellent , et est encore plus estimable par sa piété , par sa prudence et par sa modestie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois plusieurs sujets semblables : je ne vois point d'autre moyen de soutenir cette Mission , tandis que l'Empereur régnant sera sur le Trône. Ces deux Pères s'aideront réciproquement l'un l'autre , le Père Labbe passera la plus grande partie de l'année dans ces montagnes , et le Père *Kao* visitera toutes les Chrétientés de la Province sans aucun risque. Je recommande cette Mission chancelante à vos saints sacrifices , et suis avec bien du respect , etc.



L E T T R E

*Du Père Parennin , Missionnaire de la
Compagnie de Jésus , au Père Duhalde ,
de la même Compagnie.*

A Pekin , ce 22 Octobre 1736.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

La paix de Notre-Seigneur.

Vous apprîtes par ma dernière lettre , que l'Empereur avait enfin procuré plus de liberté aux Princes Chrétiens qui ont été si long-temps prisonniers à *Fourdane* ; qu'il les y avait laissés sans emploi , et que toute la grâce que le Général leur faisait espérer , c'est que quand il y aurait quelques places de Soldat vacantes , il les donnerait à ceux qui sont en état de porter les armes.

Dès que ces généreux Chrétiens se virent un peu plus libres , leur premier soin fut de nous écrire : ils gémissaient sur les conjonctures présentes , qui ne nous permettent pas de sortir de Pekin , et ils nous priaient de leur envoyer du moins le Père Lo : *Fan* (1) ,

(1) C'est le même qui avait suivi le Père Provana en Europe ; qui fit à Turin et à Rome ses études , après quoi il revint Prêtre à la Chine avec le Père Provana , qui mourut en chemin.

Jésuite Chinois , pour leur administrer les Sacremens , et leur apporter quelques secours autant que nos facultés pourraient nous le permettre ; car , disaient-ils , « nous sommes sortis de prison à demi vêtus , et nous nous trouvons sans aucune ressource. Nous avons beau solliciter le Général des troupes de cette contrée , de demander à l'Empereur ce qu'il veut faire de nous , il remet cette affaire de jour-en-jour , et par ses délais continuels , il fait assez paraître qu'il n'est pas trop bien disposé à notre égard. Après tout , ce qui presse le plus , c'est la présence d'un Prêtre , dont nous avons un extrême besoin. De combien de péchés ne sommes-nous pas peut-être coupables aux yeux de Dieu , pour n'avoir pas su mettre à profit les ennuis , les rigueurs et les souffrances d'une si longue prison ! »

Toutes les lettres que ces illustres exilés nous écrivirent , étaient conçues à-peu-près dans les mêmes termes , et ils marquaient tous le même empressement de se purifier par le Sacrement de la pénitence , et de recevoir Notre-Seigneur : mais parce qu'ils s'imaginèrent que de simples lettres ne suffiraient pas pour vaincre les difficultés qu'on aurait peut-être à les satisfaire , ils eurent recours à Marc *Ki* , ce bon vicillard qui leur a rendu tant de services dans leur exil , et dont j'ai si souvent parlé dans les premières lettres , où je vous ai entretenu de ces généreux Confesseurs de Jésus-Christ , et ils le prièrent d'aller à Pekin pour presser l'exé-

cution de ce qu'ils demandaient , et de leur rendre encore ce dernier service.

Marc *Ki* s'excusa d'abord sur son grand âge , et sur sa faiblesse ; mais enfin ne pouvant résister à leurs instantes prières , il partit avec très-peu d'argent pour son voyage , parce qu'il est très-pauvre , et que ceux qui l'envoyaient étaient encore plus pauvres que lui. Il arriva ici quelques jours avant les fêtes de Noël : après nous avoir rendu compte de sa commission , il se confessa et communia pour se disposer à une sainte mort , qu'il jugeait n'être pas fort éloignée.

Les Pères Portugais , que je consultai , conclurent avec moi qu'il fallait renvoyer Marc *Ki* , et lui remettre pour ces Princes toutes les aumônes que nous avons , tant celles qui nous sont venues de France , que celles que nous avons pu ramasser d'ailleurs. Nous eûmes aussi moins de difficulté à leur envoyer le P. Louis *Fan* , parce que le nouvel Empereur , qui depuis trois mois était monté sur le Trône , avait un beau naturel , et nous donnait lieu de croire qu'il serait plus favorable à la Religion et aux Européens , que l'Empereur *Yong-tchingson* père.

Ce Missionnaire partit avec un domestique peu de jours après l'Épiphanie ; il essuya un très-mauvais temps pendant son voyage ; et comme il n'est pas d'une complexion robuste , à peine fut-il arrivé à *Fourdane* , qu'il tomba malade. Il se logea fort à l'étroit chez Marc *Ki* , dans les casernes mêmes des Soldats , où il était très-difficile de le secou-

rir. Les Princes Chrétiens nouvellement sortis de prison , n'étaient pas logés plus au large dans les maisons de louage qu'ils habitaient dans la Ville. Il n'y avait que le Prince Michel *Chou*, fils du Prince Paul , mort dans les prisons de Nankin , qui fût logé assez commodément avec les petits-fils du troisième Prince Jean , et leur mère Agnès : ils firent transporter le Missionnaire dans leur maison , où rien ne lui manqua que de bons remèdes. La faiblesse de son tempérament , jointe à sa maladie , le retint au lit près de deux mois , sans pouvoir administrer les Sacremens , qu'à ceux des deux familles chez lesquelles il logeait ; encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il se trouvait moins mal. A peine fut-il un peu rétabli , qu'il se livra tout entier à ses fonctions ; mais il ne les pouvait remplir qu'avec de grandes précautions et lentement.

Il en restait encore quelques-uns , dont il n'avait pu contenter la dévotion , lorsque des lettres venues coup sur coup de Peking , apprirent la persécution qui venait de s'y élever contre la Loi chrétienne. On mandait que dans toutes les Bannières , on recherchait avec une extrême sévérité ceux des Mant-cheoux ou des Chinois qui étaient Chrétiens , qu'on les rouait de coups pour les faire renoncer à leur Religion , et que les mêmes ordres viendraient bientôt pour le *Fourdane*. La prudence demandait que le Père *Fan* quittât sur-le-champ le *Fourdane* , et qu'il retournât à Peking , et en effet c'était

son dessein ; mais les Princes accoutumés depuis long-temps aux plus rudes épreuves , s'y opposèrent , et le retinrent encore quelque temps , afin qu'il continuât ses fonctions. Il eut pour eux cette déférence , jusqu'à ce qu'un des premiers Mandarins de *Fourdane* , proche parent du Prince Michel , chez qui logeait le P. *Fan* , alla voir ce Prince , et le pressa de renvoyer au plutôt ce Chinois sans aveu. « Au-lieu de vous en prier , lui dit-il , » je pourrais en donner l'ordre ; un seul mot » de ma part suffirait pour le chasser hon- » teusement ; mais je ne veux pas vous faire » cet affront ; vous savez ce qui se passe ac- » tuellement à la Cour ; vous dites que vous » ne craignez rien , je le crois ; car vous n'a- » vez plus rien à perdre ; mais moi je crains » pour mon emploi , pour ma famille , et » encore pour vous-même , qui vous expo- » sez imprudemment à rentrer dans la prison » dont vous ne faites que de sortir. »

Ce discours du Mandarin n'effraya nullement le Prince Michel , et il eut bien de la peine à se rendre aux raisons du Père *Fan* , qui appuyaient celles du Mandarin. Ce Missionnaire craignant de nouvelles oppositions de la part des autres Princes , partit sans leur dire adieu , et arriva à Peking extrêmement fatigué. Je l'allai voir aussitôt. Je vous épargnerai le détail de tout ce qu'il me dit de la Foi , de la constance et de la ferveur de ces nouveaux Fidèles. Il faudrait vous répéter ce que je vous ai déjà mandé dans plusieurs de mes lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait assez extraordinaire de zèle d'un Prince, qui est le seul de sa famille qui n'ait pas encore été baptisé. Ce Prince est le fils aîné du Prince François-Xavier *Sou*, et se nomme *Ka-jounga*. Le Père *Fan* m'a rapporté qu'il le vit aussi empressé, que l'eût pu être le plus fervent Chrétien, pour procurer à sa mère, à sa femme, et à ses enfans le bonheur de participer aux Sacremens; il fit préparer lui-même un endroit décent et commode pour y célébrer le saint sacrifice de la Messe; il invita à y venir ceux qui étaient intimidés par les recherches qu'on leur faisait craindre, et il leur releva le courage, en les assurant que s'il s'agissait de répondre au Mandarin, il en prendrait sur lui tous les risques. « Hé » quoi ! ajoutait-il, tant de Princes de notre » famille sont morts si généreusement pour » la défense de la sainte Loi, ne sont-ce » pas autant d'exemples à suivre ? N'allez » pas croire que je ne parle d'un ton si ferme, » que parce que n'étant pas encore baptisé, » j'aurai une excuse toute prête : d'autres » motifs ne m'ont point encore permis de recevoir le Baptême, et assurez-vous que » s'il y a quelque danger, on ne me verra jamais » mai reculer. »

Le Père *Fan*, avant que de partir de *Fourdane*, eut la consolation de baptiser la seizième et dernière fille du Régulo *Sourniama*. C'est celle-là même dont je vous parlais dans ma lettre du 24 Août 1726. Je vous marquais alors qu'après avoir fait répudier cette Prin-

cesse, on l'envoya à ses parens exilés à *Fourdane*, et qu'étant près d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ses frères, qu'on conduisait enchaînés aux prisons de Pekin, d'où ils devaient être dispersés dans les Provinces du Midi, et y être enfermés pour le reste de leurs jours.

Cette Dame était bien éloignée de penser qu'elle embrasserait un jour cette Religion, à laquelle elle attribuait la ruine de sa famille, et le malheureux état où elle se voyait réduite. Loin de prêter l'oreille aux exhortations des autres Princesses, elle blâmait leur entêtement, et regardait leur attachement à la Loi chrétienne, comme la cause de sa disgrâce particulière, et de tous les maux qu'elle allait souffrir le reste de sa vie.

Cependant, peu-à-peu elle se sentit touchée de la patience et de la tranquillité qu'elle remarquait dans ses frères et dans ses belles-sœurs; elle était étonnée qu'il ne leur échappât pas, comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs souffrances fussent beaucoup au-dessus des siennes; car elle avait eu la permission d'emporter son argent, ses bijoux et ses habits; d'ailleurs, son mari qui était au désespoir de ce que pendant son absence on l'avait répudiée et reléguée à *Fourdane*, lui envoyait de temps-en-temps quelques secours, quand il le pouvait faire par une voie sûre, et sans trop risquer sa fortune. Mais il fut bientôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la suite. Elle se trouva donc en peu de temps dans le même état d'indi-

gence que ses frères , et au-lieu de recourir à Dieu , qui lui ménageait cette disgrâce pour son salut , elle s'abandonnait à de continuelles plaintes , sans que les exemples de patience qu'elle avait sans cesse devant les yeux , pussent faire taire ses murmures.

Elle ne se rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ses frères qu'on avait mis en liberté dans les Provinces du Sud , et qu'on avait renvoyés à *Fourdane*. Stanislas Mou était de ce nombre ; et comme elle l'aimait tendrement , non-seulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de loger ensemble , mais encore elle l'écoutait avec plaisir , lorsqu'il expliquait la Loi de Dieu , et l'obligation qu'ont tous les hommes de l'embrasser et de l'observer. Souvent il lui proposait l'exemple de ses frères Jean , Joseph , Paul , François , etc. « Vous savez , lui disait-il , que le » premier passait pour le plus sage et le plus » éclairé de notre famille ; il a pourtant mieux » aimé mourir dans un cachot , chargé de » chaînes , et accablé de misères , que de » témoigner par aucun signe , qu'il chance- » lât dans une Religion ; qu'il n'avait pas » embrassée à l'aveugle , mais qu'il regardait » comme l'unique voie d'aller au Ciel , et » d'éviter une éternité de supplices. Crai- » gnez-vous de vous tromper en suivant son » exemple et celui de ses frères , qui ont » souffert comme lui pour la même cause , » et qui jouissent avec lui dans le Ciel du » même bonheur , où sans doute ils prient » Dieu de vous éclairer ? »

Cette Dame se sentait de plus-en-plus ébranlée par les raisons et par les exemples qu'on lui proposait , mais rien ne la toucha davantage que l'exemple de Stanislas , à qui elle pouvait appliquer une partie de ce qu'il venait de dire du Prince Jean. Elle ne pouvait revenir de la surprise où elle était , de lui voir des sentimens si différens de ceux qu'il avait , avant que d'avoir reçu le Baptême ; de ne lui entendre parler des chaînes qu'il avait portées , des rigueurs de sa prison et de son exil , que comme d'une grâce singulière que Dieu lui avait faite de le punir si légèrement en cette vie , pour lui épargner dans l'autre de bien plus terribles peines dues à ses péchés. Elle le voyait d'ailleurs doux , tranquille , humble et modeste , ne laissant échapper aucune plainte , quoiqu'après avoir eu autrefois toutes les commodités de la vie , il fût réduit à n'avoir pas même le nécessaire.

Tout cela joint aux exemples et aux exhortations de ses belles-sœurs , lui ouvrit enfin les yeux , ou plutôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit et toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités chrétiennes , à apprendre les prières , à garder les jeûnes et les abstinences aux jours marqués , enfin à imiter son frère , et à observer la Loi chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déjà embrassée ; de sorte qu'à l'arrivée du Père Louis *Fan* , elle était parfaitement instruite et disposée à recevoir le Baptême qu'il lui conféra , en lui donnant le nom de Rosalie.

(1) Nos lettres de l'année dernière vous apprirent la mort de l'Empereur *Yong-tching*, laquelle arriva le 7 Octobre, peu avant le départ de nos vaisseaux qui retournaient en Europe. L'avènement de son fils *Kien-long* au Trône était tout récent, et nous ne pûmes vous mander autre chose, si ce n'est que ce Prince était d'un caractère doux et bienfaisant, et qu'il avait déjà donné des marques publiques de sa bonté et de sa clémence envers les Peuples, et sur-tout envers les Princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au Tribunal des Princes, marquaient que les fils du huitième et du neuvième Régulo ses oncles, qui étaient en prison, ne devaient pas être punis pour les fautes de leurs pères; qu'il fallait les rétablir dans leur premier état, et faire pareillement la recherche des autres Princes du sang, dégradés et exilés depuis long-temps en divers lieux, parce que si l'on négligeait cette affaire, il arriverait dans la suite que par des alliances peu sortables à leur condition, leurs descendants seraient confondus avec le Peuple, et qu'ainsi il manquerait quelques branches à la généalogie du Fondateur de sa dynastie, ce qui est d'une grande conséquence. Il fallut du temps pour faire cette recherche, où les Princes de *Fourdane* n'entrèrent que par cette occa-

(1) Nous avons placé de suite toutes les lettres qui rendaient compte de la situation des Princes de la Famille impériale, persécutés pour la Religion; c'est ce qui fait qu'on n'a point encore vu celles qui apprennent la mort de l'Empereur *Yong-Tching*.

sion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particulière.

Dans ce temps-là, le dixième et le quatorzième fils de l'Empereur *Cang-hi* étaient encore en prison; le premier, dans la Ville, et le second, à la Campagne. Ce dernier, lorsque *Cang-hi* mourut, était dans le fond de la Tartarie, où il commandait l'armée Chinoise contre *T'chou-Kar*. Comme il était d'un mérite distingué, et que son fils, âgé de dix-huit ans, nommé *Poki*, était tendrement aimé de l'Empereur à cause de ses belles qualités, on ne doutait point que ce Prince ne le nommât pour son successeur au Trône; mais la mort ayant surpris l'Empereur plutôt qu'il ne croyait, et dans la crainte que s'il nommait ce quatorzième fils qui était fort éloigné de Pekin, il n'arrivât du trouble dans l'Empire, pendant le temps qu'il viendrait de si loin prendre possession du Trône, il jeta les yeux sur *Yong-tching* son quatrième fils, frère de père et de mère du quatorzième. Leur mère vivait encore, et aimait beaucoup plus celui-ci, qu'*Yong-tching* qui venait d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélérer la perte du quatorzième Prince, et de son fils *Poki*.

Dès que le nouvel Empereur fut sur le Trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'Empereur défunt comme s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les sceaux à celui qu'il lui nommait, et de revenir au plutôt à Pekin avec peu de suite, pour délibérer sur une affaire

de la
sur-l
srit q
plus
trouv
garde
cont
parce
ne fr
de te
et en
où il
comm
son f
paré
et en
ainé
d'un
vais
ferm
lui f
core
subs
C
a re
sing
cem
de s
pris
« L
» v
de
ouv

de la dernière importance. Le Prince obéit sur-le-champ, et n'apprit de quoi il s'agissait qu'à trois journées de la Cour. Il n'était plus temps de reculer : il arriva donc, et trouva son frère sur le Trône, qui l'envoya garder la sépulture de leur père, où l'on se contenta d'observer de près ses démarches, parce que sa mère vivait encore ; mais elle ne fut pas plutôt morte, ce qui arriva peu de temps après, qu'on le fit revenir à Pekin, et ensuite on l'envoya à *Tchang-chun-yuen*, où il fut enfermé plus étroitement, sans nulle communication au-dehors, pas même avec son fils *Poki*, qu'on mit dans une prison séparée. On changea plusieurs fois de prison, et enfin il fut mis entre les mains de son frère aîné, qui était de même père que lui, mais d'une mère différente. Ce Prince, aussi mauvais frère qu'il avait été mauvais fils, le renferma dans un coin de son Palais, où il ne lui fournissait que bien modiquement, et encore à regret, ce qui était nécessaire à sa subsistance.

C'est à ce *Poki* que l'Empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une façon assez singulière. L'année dernière, au mois de Décembre, l'Empereur lui envoya un Grand de sa Cour, qui se fit ouvrir la porte de la prison, et ne dit au Prisonnier que ces mots : « L'Empereur demande quel est celui qui vous retient ici : sortez. » Et après ce peu de paroles il se retira, laissant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant, l'Empereur

avait ordonné au Régulo, frère de *Poki*, d'aller au Tribunal des Princes pour y recevoir ses ordres. Ce Prince à qui la conscience faisait de justes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le Président l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant et bien désagréable pour lui. C'était un long détail de ses fautes, et sur-tout de celles qu'il avait commises contre le respect et l'obéissance filiale.

A l'égard de *Poki*, il fut admis en la présence de l'Empereur; il dit peu de paroles, et ne s'expliqua que par ses larmes; l'Empereur, pour le consoler, le fit Régulo à la place de son frère, qui fut encore mieux traité qu'il ne méritait; car on se contenta de le faire passer avec sa femme, ses enfans, et quelques Eunuques, dans un jardin qu'il avait fait faire à côté de son Palais pour s'y divertir, et qui est devenu aujourd'hui une vraie prison, par la défense qu'on lui a faite d'en sortir. Le 17 Janvier de cette année, l'Empereur fit appeler le Président des Régulos: c'est le douzième fils de *Cang-hi*. Sa Majesté lui donna ses ordres, dont on ne put avoir aucune connaissance; mais au sortir du Palais, on le vit partir avec tout son équipage de Régulo, pour se rendre à *Tchung-tchun-yuen*, où l'on disait qu'était renfermé le quatorzième fils de *Cang-hi*, dont on ne parlait plus, et que plusieurs croyaient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour parvenir jusqu'au Prisonnier, qui igno-

rait e
tion
les n
ses,
ce q
au-d
Je
Père
Prin
puis
reur
à l'e
gulo
bient
chac
de ce
pand
de ce
la p
ples y
gner
pant
à la
L
honr
lui fu
fesan
était
et d'
de l'
trion

(1)
par u

rait encore la mort de son frère , et l'élévation de son neveu sur le Trône , parce que les murailles de sa prison étaient si épaisses , qu'il ne pouvait rien entendre , ni de ce qui se passait , ni de ce qui se disait au-dehors.

Je vous laisse à juger , mon Révérend Père , quelle fut la joie et la surprise de ce Prince , lorsqu'ayant été comme enseveli depuis plus de douze ans , on le tira de l'horreur de ses ténèbres. Les passans s'arrêtèrent à l'endroit où ils virent l'équipage du Régulo , qui était entré dans la prison. On eut bientôt découvert de quoi il s'agissait , et chacun voulut être témoin de la délivrance de ce Prince infortuné. La nouvelle s'en répandit aussitôt à *Pekin* ; et comme le Palais de ce quatorzième Prince est assez près de la porte par laquelle on y entre , les Peuples y accoururent en foule ; et , pour témoigner leur joie , ils le reçurent à genoux , frappant la terre du front , et tenant des *hiang* (1) à la main.

Le Prince , qui ne s'attendait pas à ces honneurs , et qui craignait même qu'ils ne lui fussent préjudiciables , passa au plus vite , faisant signe à tout le monde de se lever. Il était accompagné du Régulo , de son fils *Poki* et d'un autre Seigneur , qui avaient eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainsi comme en triomphe à son Palais , où toute sa maison

(1) Ce sont des baguettes de parfums qu'on allume par un bout , et qui se consomment peu-à-peu.

l'attendait. Aussitôt qu'il y fut entré, le Régulo lui parla quelque temps en particulier. Tout ce qu'on a découvert de cet entretien, est qu'il lui fut dit de se remettre peu-à-peu, sans sortir sitôt de son Palais, et de laisser à son fils le soin d'aller remercier l'Empereur.

Le même jour, un autre Prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixième fils de *Cang-hi*, et de le conduire, non pas à son Palais, qu'on avait détruit depuis long-temps, mais dans une maison particulière, où logeait le seul fils qui lui restait, l'aîné étant mort en prison. Cela se fit avec moins d'éclat, mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorzième Prince son frère. Quand ces nouvelles furent publiques, tout *Pekin* applaudit au bon naturel et à l'humanité de l'Empereur; chacun l'exaltait à sa manière; et, pendant plusieurs jours, les éloges qu'on faisait de la bonté de son cœur, furent la matière de tous les entretiens.

Pour ce qui est de nous autres, mon Révérend Père, nous ne fûmes ni indifférens, ni insensibles à la grâce qu'on venait de faire à ces Princes, qui nous avaient toujours protégés, et dont en mon particulier j'avais beaucoup à me louer, parce que j'avais eu plus d'occasions que d'autres de les voir et de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre sur toute sorte de personnes, excepté sur les Bonzes et les *Taossée*, dont il manifestait les désordres, nous firent espérer que nous pourrions obtenir de ce

nouve
notre
fort p
ces les
lou, c

De
à l'esp
pereu
révoq
ni par
rendit
n'avio
à l'Ec
sonne
de no
d'une
ordres
nos
mistre
pour
en pa
lettres
trente
Je pr
de pr
que j
afin q
j'allas
et rec

Dè
dire c
pour
ligion
plus

nouveau Maître quelque grâce en faveur de notre sainte Religion, que son père avait si fort persécutée, en faisant sortir des Provinces les Missionnaires pour les reléguer à Canton, et quelques années après à Macao.

Deux difficultés se présentèrent d'abord à l'esprit : la première, que le nouvel Empereur ne commencerait pas son règne par révoquer les ordres qu'avait donnés son père, ni par les expliquer d'une manière qui les rendit inutiles. La seconde était que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'Empereur, et que nous ne voyions personne qui osât prendre sur lui de présenter de notre part un Mémorial, où il s'agissait d'une affaire si délicate, et qui intéressait les ordres du feu Empereur. Enfin, je proposai à nos Pères d'avoir recours au premier Ministre *Ma-tsi*, qui a eu toujours de l'affection pour les Européens en général, et pour moi en particulier, qui suis en commerce de lettres et en liaison d'amitié avec lui depuis trente-six ans. Mon dessein fut approuvé. Je priai le premier Officier de ce Ministre de pressentir son Maître sur notre affaire, que je lui expliquai dans un grand détail, afin qu'au cas qu'il fût disposé à y entrer, j'allasse en personne solliciter sa protection, et recevoir ses ordres.

Dès le lendemain, le Ministre m'envoya dire de dresser promptement un Mémorial, pour demander le rétablissement de la Religion et des Missionnaires ; que rien n'était plus raisonnable ; et qu'il n'y avait point,

dans tout l'Empire , de plus honnêtes gens que les Européens. Cette nouvelle nous remplit de joie et d'espérance. Je travaillai aussitôt au Mémorial ; et il n'était pas encore fini , que le Ministre nous l'envoya demander , en nous faisant dire qu'il fallait se presser , et que son dessein était de le faire présenter par le douzième Régulo , Président du Tribunal des Princes , et du Tribunal des Rits ; mais que pendant le temps qu'on traiterait cette affaire , nous ne devions point paraître chez lui , afin qu'elle demeurât secrète.

Ce douzième Régulo est gendre du Ministre , pour lequel il a des égards particuliers. L'Empereur se dit également son gendre , quoiqu'il n'ait épousé que sa nièce , fille de son frère : mais parce que ce frère mourut de bonne heure , laissant sa fille au berceau , le Ministre *Ma-tsi* , son oncle , prit soin de l'élever chez lui , comme si c'eût été sa propre fille , et il était regardé comme son père. C'est elle qui a été choisie préféablement à tant d'autres , pour être l'épouse légitime de l'Empereur régnant , dont elle a eu déjà un fils âgé de huit ans , et qui sera sans doute le Prince héritier.

Quand notre Mémorial fut en état , je l'envoyai au Ministre , qui le fit passer au Régulo par un de ses Eunuques. Ce Prince le lut , le trouva bien fait , et ne fit changer que deux ou trois caractères qui lui paraissaient trop forts contre *Mouun-pao* , lequel était autrefois *Tsong-tou* de la province de *Fokien* , et qui , par son accusation calomnieuse ,

fit ch
Le P
il éta
quel l
ne p
que l
qu'ell
mais
peut
Quoi
Mém
le pr
lui-m
temp
prit r
prése
son fu
verne
fit pa
notre
ami ;
Prin
qu'il
N
entre
douz
rial p
nistr
» sei
(1)
la mir
en mo
trop j
d'aut

honnêtes gens
elle nous rem-
travaillai aussi-
pas encore fini,
demander, en
se presser, et
e présenter par
nt du Tribunal
des Rits ; mais
traiterait cette
t paraître chez
crète.

prendre du Mi-
égards particu-
ement son gen-
que sa nièce,
e que ce frère
sant sa fille au
son oncle, prit
me si c'eût été
rdé comme son
sie préférable-
e l'épouse légi-
dont elle a eu
et qui sera sans

ut en état, je
it passer au Ré-
. Ce Prince le
fit changer que
ui paraissaient
o, lequel était
ovince de Fo-
a calomnieuse,

fit chasser les Missionnaires des Provinces.
Le Prince était au fait de cette affaire, car
il était Président du Tribunal des Rits, au-
quel l'accusation de *Mouan* fut renvoyée. Il
ne put alors nous servir, parce qu'il sut
que l'accusation venait de plus haut, et
qu'elle avait été faite par un ordre secret ;
mais à présent, sous un nouveau règne, il
peut nous rendre service sans aucun risque.
Quoi qu'il en soit, il se chargea de notre
Mémorial, sans nous avertir du jour qu'il
le présenterait. Il ne le savait peut-être pas
lui-même, car il voulait bien prendre son
temps. Malheureusement pour nous, il le
prit mal : le jour qu'il alla au Palais pour le
présenter, il rencontra le seizième Régulo
son frère, qui est le premier des quatre Gou-
verneurs ou Régens (1) de l'Empire ; il lui
fit part de son dessein ; il lui montra même
notre Mémorial, parce qu'il le croyait son
ami ; mais il fut bien surpris de voir que ce
Prince s'opposa fortement à la démarche
qu'il voulait faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur
entretien ; mais le 8 d'Avril dernier, le
douzième Régulo nous renvoya notre Mémo-
rial par le même domestique du vieux Mi-
nistre, avec ce peu de paroles : « C'est au
» seizième Régulo qu'il faut vous adresser ;

(1) Quoique les Régens ne soient que pour le temps de
la minorité du Prince, l'Empereur en a nommé quatre
en montant sur le Trône, sur ce qu'il se croyait encore
trop jeune pour gouverner lui seul, mais il ne leur laisse
d'autorité qu'autant qu'il lui plaît.

» votre affaire me sera ensuite renvoyée, et
 » je vous rendrai service. » Je demandai en
 particulier à ce domestique si le Prince ne
 s'était pas expliqué plus en détail ; « car en-
 » fin , lui dis-je , ce que vous nous dites de
 » sa part a assez l'air d'une défaite ; au-reste,
 » s'il y avait du risque pour lui dans une
 » pareille démarche , nous n'aurions garde
 » de l'y exposer , et nous attendrions en pa-
 » tience un temps plus favorable. » Il nous
 répondit qu'il ne savait rien davantage. « Il
 » est vrai , ajouta-t-il , que ce matin , la
 » Princesse son épouse m'a fait appeler , et
 » m'a ordonné de vous dire qu'une personne
 » puissante s'y opposait ; je n'ai pas osé lui
 » en demander le nom , et peut-être n'au-
 » rait-elle pas voulu me le dire. »

Je vous laisse à penser , mon Révérend
 Père , combien nous fûmes affligés de voir
 nos espérances évanouies de ce côté-là. Ce-
 pendant , pas un de nous ne fut d'avis de
 recourir au seizième Régulo ; ce n'est pas
 qu'on crût qu'il nous fût contraire ; car il
 nous témoignait de l'amitié dans l'occasion ;
 et si l'on ne s'adressa pas d'abord à lui , c'est
 que nous étions bien informés qu'il n'aimait
 pas à entrer dans d'autres affaires que dans
 celles qui le regardaient immédiatement , et
 qu'il ne pouvait pas se dispenser de rapporter
 à l'Empereur. Il n'eut pas manqué de nous
 répondre , ce qui était vrai , qu'il n'était pas
 chargé de nos affaires particulières.

Ce même jour , j'allai sur le soir remercier
 le vieux Ministre des marques qu'il nous

renvoyée, et
demandai en
le Prince ne
tail ; « car en-
nous dites de
aite ; au-reste,
lui dans une
'aurions garde
ndrions en pa-
able. » Il nous
davantage. « Il
ce matin, la
ait appeler, et
u'une personne
n'ai pas osé lui
eut-être n'au-
ire. »

mon Révérend
affligés de voir
ce côté-là. Ce-
fut d'avis de
; ce n'est pas
ontraire ; car il
ans l'occasion ;
ord à lui, c'est
s qu'il n'aimait
aires que dans
édiatement, et
er de rapporter
anqué de nous
qu'il n'était pas
alières.

soir remercier
ues qu'il nous

avait données de son affection. Il est cer-
tain que s'il n'eût tenu qu'à lui, notre af-
faire eût été bientôt terminée. Mais quoi-
qu'il ait le nom de premier Ministre, son
âge de 85 ans ne lui permet plus d'aller au
Palais que pour s'informer de temps-en-
temps de la santé de l'Empereur, ni de se
mêler des affaires publiques, quoiqu'il en
serait très-capable, si les forces de son corps
répondaient à celles de son esprit. Ce bon
vieillard me dit qu'il fallait trouver quelque
voie de parler à l'Empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous
crûmes que l'heure des miséricordes du Sei-
gneur n'était pas encore venue ; qu'il fallait
nous tenir en repos pendant quelque temps,
et ajouter de nouvelles prières et d'autres
bonnes œuvres, aux Messes votives qu'on
disait tous les jours dans nos trois Eglises ;
depuis le 18 Mars de l'année 1733, que
l'Empereur fut sur le point de nous ren-
voyer tous en Europe.

Le 22 d'Avril, un Chrétien nommé Joseph
Onang, petit Officier du magasin des por-
celaines dans le Palais, m'envoya avertir de
grand matin, qu'on lui avait dit la veille au
soir, qu'une accusation contre les Chrétiens
avait été présentée à l'Empereur, mais qu'il
n'en savait pas davantage. Nous primes
d'abord cette nouvelle pour un de ces faux
bruits qui se répandaient pour lors, et nous
étions persuadés que si l'Empereur ne nous
disait pas positivement du bien, il était d'un
caractère à ne nous faire aucun mal. Cepen-

dant nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au Tribunal intérieur, où vont tous les Mémoires, dont on y tient registre, aussi-bien que des réponses qu'on y fait et des ordres de l'Empereur : ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au Tribunal des Rits, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en savait encore rien dans ces deux Tribunaux; mais nous ne fûmes pas long-temps dans le doute. Les Chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la Sentence des Régens de l'Empire, et de la ratification de l'Empereur par ces deux caractères 卐, c'est-à-dire, je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour accusateur, se nomme *Tcha-sse-hai* : c'est un assez petit Mandarin, d'un Tribunal nommé *Tong-ching-ssëe*, qui avait été condamné à l'exil par l'Empereur défunt, et qui a été ensuite compris dans l'amnistie que fit publier son successeur. Au retour de son exil, il invita sa sœur à venir manger chez lui, et à assister à une cérémonie. Cette Dame qui est Chrétienne, et mariée à un Mandarin Chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût superstitieuse, s'excusa d'y assister. C'est ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étaient pas déjà trop bien d'accord ensemble.

D'autres disent que son accusation était déjà faite long-temps avant qu'il fût envoyé

en exil ; que même il l'avait fait passer à l'Empereur *Yong-tching* ; que ce Prince l'ayant lue , la rejeta , en disant qu'il s'embarassait peu que les gens de Bannières se fissent Chrétiens ou non ; que d'ailleurs il avait déjà donné ses ordres sur cette affaire.

Le fond de l'accusation de *Tcha-sse-hai* n'était qu'une répétition des mêmes calomnies , que d'autres avaient avancées avant lui. Ce qu'il y avait de particulier , c'est qu'il insistait fortement pour que les Mant-cheoux , et les Chinois qui sont sous les Bannières (1) , n'eussent pas la liberté de se faire Chrétiens. « Car , disait-il , c'est par » le Peuple que la séduction a commencé ; » les uns ont été abusés par des paroles artificieuses , les autres par des vœux d'intérêt ; et ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est » que les Mant-cheoux se sont laissés entraî-

(1) Il y a huit Bannières de Tartares Mant-cheoux , huit autres de Tartares Mongous , et huit de Chinois tartarisés. Les troupes de la maison Impériale et des Princes , qui sont très-nombreuses , sont sous les trois premières Bannières , et font un corps séparé des autres. Ces Bannières ont chacune leur étendard particulier , désigné par les couleurs jaune , blanche , rouge et bleue. Quatre ont chacune une de ces couleurs , les quatre autres ont ces mêmes couleurs bordées. Les Bannières jaune , blanche et bleue sont bordées d'une bande rouge de quatre à cinq pouces ; la Bannière rouge est bordée d'une bande blanche. Chaque Bannière a son quartier dans la ville Tartare , et sa justice particulière indépendante de celle du Peuple. Cette justice a quatre Tribunaux subordonnés les uns aux autres. Chaque Bannière est divisée en *Tchalan* , et chaque *Tchalan* en *Nirou*. Les *Tchalan* ont plus ou moins de *Nirou* , et les *Nirou* plus ou moins de Soldats. On peut dire en général que les *Nirou* sont l'un portant l'autre de cent cavaliers effectifs.

» ner peu-à-peu par l'exemple du Peuple et
 » par les mêmes motifs. Si l'on n'arrête de
 » bonne heure ce désordre par des punitions
 » exemplaires, on verra bientôt notre Re-
 » ligion et nos anciennes coutumes renver-
 » sées et détruites ; et quoique les Chinois
 » ne soient pas de la même origine que
 » nous, Votre Majesté n'en fait nulle dis-
 » tinction, et elle les traite avec la même
 » bonté. Il faut donc que la même défense
 » soit faite aux uns et aux autres, et qu'on
 » punisse également ceux qui embrasseront
 » cette Religion étrangère. En usant de cette
 » sévérité, nos Lois seront observées, et il
 » n'y aura nulle suite funeste à craindre pour
 » l'Empire. »

Ce *Pen* ou Mémorial fut présenté aux
 Régens de l'Empire, dont le seizième Ré-
 gulo est le chef. Au-lieu de le rejeter, comme
 il aurait dû faire s'il eût été bien inten-
 tionné, ou qu'il se fût souvenu des bontés
 que l'Empereur *Cang-hi* son père avait eues
 pour nous, il le reçut, et le présenta à l'Em-
 pereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec
 les autres Régens. La délibération fut bien-
 tôt faite, ou, pour mieux dire, elle était
 déjà prête ; car ils ne firent que transcrire
 l'accusation de *Mouan-pao*, et la Sentence
 qui l'avait suivie ; d'où ils concluaient qu'il
 fallait ordonner aux Chefs des Bannières
 d'examiner ceux qui s'étaient faits Chrétiens,
 de les exhorter à abjurer leur Religion, et
 de les punir sévèrement s'ils refusaient de
 le faire ; que pour les Européens qu'on lais-

sait i
 dans
 thém
 ordre
 Bann
 Ce
 de p
 temp
 senté
 et le
 reau
 au T
 qui g
 de la
 vinre
 se co
 persé
 EH
 Mand
 Impé
 non p
 cipale
 sainte
 voués
 quels
 Comp
 naux
 la vol
 d'abj
 d'être
 To
 très-p
 l'app
 marg

sait à Peking , parce qu'ils étaient habiles dans les sciences , et sur-tout dans les mathématiques , le Tribunal des Rits aurait ordre de leur défendre d'attirer les gens des Bannières et le Peuple à leur Religion.

Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation , pour ne pas nous laisser le temps de prévenir la Sentence ; elle fut présentée le 24 Avril , ratifiée le même jour , et le 26 du même mois , on l'envoya au bureau des Bannières pour être exécutée , puis au Tribunal des Rits et à celui des Censeurs qui gouvernent le Peuple. Dès le lendemain de la publication de cet Arrêt , les Chrétiens vinrent en grand nombre à nos Eglises pour se confesser et se disposer à soutenir la persécution.

Elle commença ce jour-là même. Les Mandarins n'eurent pas plutôt reçu le *Tchi* Impérial , qu'ils se mirent en mouvement , non pas tous à la vérité , mais ceux-là principalement qui étaient prévenus contre notre sainte Religion , ou qui étaient les plus dévoués au seizième Régulo. S'étant informés quels étaient les Chrétiens de leur *Nirou* ou Compagnie , ils les citèrent à leurs Tribunaux , et là , ils leur déclarèrent le *Tchi* ou la volonté de l'Empereur , qui leur ordonnait d'abjurer la Religion chrétienne , sous peine d'être punis très-sévèrement.

Tous nos Chrétiens , à la réserve d'un très-petit nombre , qui furent intimidés par l'appareil des supplices , donnèrent des marques d'une intrépidité et d'une cons-

tance héroïques au milieu des plus cruels tourmens : les Infidèles en furent étrangement surpris , et la Religion bien plus respectée. On avait beau leur ensanglanter le visage à force de soufflets , les étendre par terre , et les assommer à coups de fouets et de bâtons , ils répondaient constamment qu'ils voulaient vivre et mourir Chrétiens. Les Juges se lassant de les tourmenter inutilement , les pressaient de dissimuler , au moins pour un temps , leur Religion , et de se comporter à l'extérieur comme s'ils avaient renoncé à cette Loi étrangère. « Ne vous suffit-il pas , leur » disaient-ils , de la conserver dans le cœur ? » par ce moyen-là , vous obéirez à l'Empereur , sans préjudicier à votre créance. » Les Chrétiens répondaient qu'ils étaient très-soumis aux ordres de l'Empereur ; qu'il ne leur défendait pas d'honorer le souverain Maître du Ciel et de la terre ; que la Religion chrétienne n'est pas une Loi étrangère , et que tous les hommes devraient l'embrasser ; que la mort soufferte pour leur Foi était l'objet de leurs desirs ; qu'en vain les exhortait-on à la dissimuler ; que la Loi chrétienne défendait le mensonge dans les choses les plus légères ; qu'à plus forte raison ils ne pouvaient ni dissimuler , ni user d'équivoques dans une affaire si importante.

Je voudrais pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté et de constance qui illustrèrent nos Chrétiens , mais je tomberais dans des redites ennuyeuses qui fatigueraient votre patience. Je me bornerai à

deux
de J
tous

L
il s'e
sa fe

zèle à
les fa
de n

ans ,
de se
leur

d'eng
consa
dans

plusi
res p
parol

» pe
» lig
» ne

» vo
» qu
» co

» co
» fo
» pa

» «
» T

» vo
» co
» vo

» vo
» Pe

deux ou trois de ces généreux Confesseurs de Jésus-Christ , qui vous feront juger de tous les autres.

Le premier se nomme Laurent *Tcheou* : il s'est distingué dans cette persécution par sa fermeté à défendre sa Foi , et par son zèle à encourager les Chrétiens , et à soutenir les faibles ; aussi est-il parfaitement instruit de nos saintes vérités. Il n'a que vingt-six ans , et il a si bien ménagé les bonnes grâces de son père et de sa mère , qu'il a obtenu leur consentement pour ne point prendre d'engagement dans le mariage , et pour se consacrer entièrement à Dieu. Etant allé dans la chambre de son département , où plusieurs s'étaient assemblés pour des affaires particulières , l'un d'eux lui adressant la parole : « Maintenant , lui dit-il , que l'Em- » pereur vous ordonne de renoncer à la Re- » ligion chrétienne , à quoi vous détermi- » nerez-vous ? si vous refusez d'obéir , vous » vous susciterez de terribles affaires ; au-lieu » qu'un mot que vous direz , suffira pour » contenter les Mandarins , et vous n'en » conserverez pas moins votre Religion au » fond du cœur. Croyez-moi , c'est l'unique » parti que vous ayez à prendre.

« Il y a long-temps , répondit Laurent » *Tcheou* , que je ressens les effets de » votre bon cœur pour moi ; mais si vous » connaissiez la Religion chrétienne , et si » vous aviez eu le bonheur de l'embrasser , » vous tiendriez un langage bien différent. » Personne ne connaît mieux que les Chré-

» tiens l'obligation où l'on est d'obéir à son
» Prince, parce qu'ils savent que son auto-
» rité vient du Dieu que nous adorons, et
» que transgresser ses ordres, c'est transgres-
» ser les ordres de Dieu même. Vous avez
» vu les ordres de l'Empereur : dit-il qu'il
» ne faut pas honorer le *Tien-tchu* ? lui-
» même l'adore. Cet ordre, comme vous
» le savez aussi-bien que moi, a été donné
» à l'occasion d'un Placet du Mandarin
» *Tha-sse-hai*, qui accuse faussement la
» Religion chrétienne de ne pas honorer
» ses ancêtres, de ne point faire les céré-
» monies accoutumées à son père et à sa
» mère ; à quoi les Régens de l'Empire ont
» ajouté la calomnie de *Mouan-pao*, qui
» autrefois nous accusa faussement de nous
» assembler pêle-mêle, hommes et femmes,
» dans l'Eglise. L'Empereur n'a pu s'enpê-
» cher de condamner de pareils désordres,
» et d'obliger ceux qui en sont coupables
» de changer de conduite. Tout ce que la
» Religion chrétienne ordonne, se réduit
» principalement à deux articles ; à hono-
» rer Dieu sur toutes choses, et à aimer le
» prochain comme soi-même. Le premier
» article de cet amour du prochain est d'ho-
» norer son père et sa mère vivans et morts,
» et je doute fort que ceux qui ne sont pas
» Chrétiens, portent cet amour aussi loin
» que nous. Ce qu'on a eu l'audace d'a-
» vancer, que les hommes et les femmes
» s'assembloient pêle-mêle dans nos Eglises,
» est une calomnie avérée, puisqu'il n'est

ES
d'obéir à son
que son auto-
s adorons, et
est transgres-
e. Vous avez
r : dit-il qu'il
n-tchu ? lui-
comme vous
a été donné
du Mandarin
aussement la
pas honorer
ire les cérè-
père et à sa
l'Empire ont
an-pao, qui
nent de nous
es et femmes,
a pu s'empê-
ls désordres,
nt coupables
out ce que la
e, se réduit
les ; à hono-
et à aimer le
Le premier
ain est d'ho-
ans et morts,
i ne sont pas
ur aussi loin
'audace d'a-
les femmes
s nos Eglises,
uisqu'il n'est

» jamais permis aux femmes d'entrer même
» dans l'Eglise où les hommes ont accou-
» tumé de s'assembler.
» « Cela étant ainsi, dirent ceux qui l'é-
» contaient avec une grande attention, *Tcha-*
» *sse-hai* a eu grand tort de présenter son
» accusation contre la Loi chrétienne. Très-
» certainement, répondit Laurent *Tcheou*.
» Vous m'exhortiez d'abord à donner du-
» moins quelques apparences extérieures
» de changement. Je vous le demande, en
» quoi puis-je changer ? Est-ce en disant
» qu'il ne faut plus honorer le Maître du
» Ciel et de la Terre ? Un Chrétien aime-
» rait mieux mourir mille fois que d'en
» avoir la pensée. Vous me disiez encore
» que j'allais m'attirer de terribles affaires :
» elles seraient terribles, je l'avoue ; si je
» n'étais pas Chrétien ; mais je ne les crains
» point, et la tranquillité où je suis, j'en
» suis redevable au bonheur que j'ai d'être
» Chrétien. C'est aussi ce qui prouve que
» la Religion chrétienne est la seule vérita-
» ble, et que tout l'Univers devrait la suivre ;
» car je vous demande à mon tour, si une
» puissance supérieure vous ordonnait de
» changer de Religion, sous peine de perdre
» votre solde, qui de vous n'y renoncerait
» pas pour conserver un petit revenu dont
» il entretient sa famille ? Mais si l'on vous
» menaçait de cruels supplices, si l'on faisait
» une recherche exacte de ceux qui ont
» embrassé la Religion que chacun de vous
» professe, pour les punir rigoureusement,

» auriez-vous le cœur tranquille ? Marque
» certaine que votre Religion n'est pas vé-
» ritable. Vous savez qu'on recherche les
» Chrétiens ; en avez-vous vu quelqu'un
» qui n'ait pas avoué qu'il l'était ? Vous
» savez également les terribles menaces qu'on
» nous fait , nous voyez-vous pour cela moins
» tranquilles ? Est-ce que nous ne sommes
» pas composés de chair et d'os comme les
» autres hommes ? Les bêtes même crai-
» gnent leur destruction : pourquoi donc
» sommes-nous contents au milieu des me-
» naces et des tourmens ? C'est que nous
» avons le bonheur de professer la seule
» véritable Religion ; c'est que le Dieu que
» nous servons , témoin de ce que nous souf-
» frons pour son nom , récompensera notre
» fidélité par une félicité sans bornes et
» sans fin. Nul homme n'est immortel ; je
» suppose que vous parveniez jusqu'à l'âge
» de cent ans : il faudra enfin mourir , et
» paraître devant ce Maître souverain , et
» Juge de tous les hommes ; alors dix mille
» repentirs de ne l'avoir pas servi , vien-
» dront trop tard. C'est par un effet de
» votre ardeur pour moi que vous m'exhor-
» tez à changer , et moi c'est par le même
» principe que je vous parle comme je fais.
» Je prie ce grand Maître que nous servons
» de vous en faire connaître l'importance. »
Ce petit discours fut écouté dans un très-
grand silence.

Le 25 Mai , Laurent *Tcheou* fut appelé
par le Mandarin , qui le pressa d'abjurer

sa Re-
de m-
tatio-
marc
outr-
tend-
épar-
proc-
couc-
» le-
» de-
» ot-
se co-
marc
deux
pied-
» ne-
» tie-
» F-
déch-
de t-
le m-
levè-
Lau-
» je-
» es-
» de-
» p-
» p-
» et-
» l'-
dats-
pas
rom

sa Religion , et qui employa toutes sortes de moyens pour y réussir , prières , sollicitations , caresses , menaces. Toutes ces démarches ayant été inutiles , le Mandarin , outré d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas , ordonna à ses gens de ne pas épargner le Néophyte. Quatre Soldats s'approchèrent de lui pour le prendre et le coucher par terre. « Je suis Chrétien , dit » le Néophyte , et je n'aspire qu'au bonheur » de souffrir pour Jésus-Christ ; dites-moi » où vous voulez que je me mette » , et il se coucha tranquillement au lieu qu'on lui marqua. Le Mandarin ayant ordonné que deux hommes lui tiussent la tête et les pieds. « Il n'est pas nécessaire , répondit-il ; » ne craignez pas que je remue ; un Chrétien est trop heureux de souffrir pour sa » Foi. » Deux Soldats , armés de fouets , lui déchargèrent plusieurs coups sur le corps de toutes leurs forces , sans qu'il poussât le moindre soupir. Deux autres Soldats relevèrent les premiers , et dans l'intervalle Laurent dit au Mandarin : « Le plaisir que » je témoigne sous tant de coups redoublés » est un témoignage que je rends à la vérité » de ma Religion. Je mourrai volontiers » pour sa défense. Vous pensez à mourir » pour votre Religion , lui dit le Mandarin , » et moi je pense à exécuter les ordres de » l'Empereur : » puis il fit signe aux Soldats de continuer à le battre : ils n'eurent pas donné six à sept coups que les fouets se rompirent ; on les renoua , et deux nouveaux

Soldats recommencèrent à le frapper. Enfin, le Mandarin plus las de tourmenter le Néophyte, que le Néophyte ne l'était de souffrir, se retira de la salle, et le laissa en repos. Alors on avertit Laurent que s'il persistait dans sa désobéissance, on préparait de gros bâtons, dont on devait le frapper. « Fussent-ils de fer, répondit Laurent, » dût-on me mettre en pièces, on n'obtiendra jamais de moi ce qu'on demande; le » plus ardent de mes desirs est de donner » ma vie pour la défense de ma Foi. »

La mère de Laurent qui avait appris la fermeté invincible de son fils, l'attendait avec impatience à la porte de sa maison. Dès qu'il parut, elle sauta de joie à son cou: « Allons, mon cher fils, lui dit-elle, allons » remercier Dieu des grâces qu'il vous a » faites ». Et s'étant mis ensemble à genoux devant leur Oratoire, ils y demeurèrent long-temps prosternés. Après quoi elle se fit raconter en détail tout ce qui s'était passé.

Le lendemain 26 Mai, une autre mère ne parla pas avec moins de générosité à son fils nommé Paul *Yang*, qui n'a que dix-neuf à vingt ans. Apprenant l'ordre qu'on lui donnait de venir répondre au Mandarin, cette fervente Chrétienne le tira à l'écart, et jetant sur lui les regards les plus tendres: « Je sais, mon fils, lui dit-elle, que vous » avez la crainte de Dieu, ainsi j'espère » que vous vous comporterez en fidèle et » zélé Chrétien. Je suis votre mère, je vous » aime tendrement, vous devez m'obéir;

» je me croirais la plus heureuse mère du
» monde , et je vous regarderais comme le
» fils le plus obéissant , si l'on m'apportait
» l'agréable nouvelle que vous avez heureu-
» sement fini vos jours dans les tourmens
» pour la défense de notre sainte Religion.
» Mais sachez aussi que si vous vous com-
» portez en lâche et infidèle Chrétien , je
» ne vous reconnais plus pour mon fils , et
» ne pensez plus à reparaitre devant moi ,
» ni à rentrer dans ma maison tant que je
» vivrai. Ne craignez point, ma chère mère,
» répondit ce généreux fils; quelque faible
» et quelque jeune que je sois, j'ai une si
» grande confiance dans les mérites de Jésus-
» Christ et dans l'intercession de sa sainte
» Mère , que j'espère , avec le secours de
» vos prières , soutenir jusqu'au bout tous
» les tourmens qu'on me fera souffrir. » Il
partit à l'instant, et comparut au Tribunal
avec Luc *Ouang*, plus âgé que lui, et éga-
lement ferme dans sa Foi. Ils reçurent, par
l'ordre du Mandarin, plus de quatre cens
coups de fouets. Dans le pitoyable état où
ils étaient, et presque sans mouvement, on
les transporta dans leur maison, d'où on
les retira au bout de douze jours, pour les
jeter dans une prison, où ils furent détenus
jusqu'au mois de Juin, sans que le Manda-
rin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration,
sinon qu'ils étaient Chrétiens, et qu'ils ne
cesseraient jamais d'être Chrétiens.

Le feu de la persécution qui durait depuis
long-temps dans les Bannières des Chinois

tartarisés, commençait un peu à se ralentir, lorsqu'il s'alluma dans les troupes de la maison Impériale, dont le Prince *Yun-lo* est le Chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre *Tchang*, fils de Thomas *Tchang*, Mandarin de la porte du quatorzième Prince, fils de l'Empereur *Cang-hi*. Ce Thomas mourut il y a environ trois mois en vrai prédestiné. Pierre son fils est un très-servent Chrétien, qui dans ces tristes conjonctures a fait éclater son zèle en parcourant les maisons des Fidèles, afin de les encourager à souffrir constamment pour leur Foi.

Ce zélé Néophyte étant allé au Palais de son Prince, y trouva son Mandarin, qui lui demanda s'il avait connaissance de l'ordre Impérial qui condamnait la Religion chrétienne. « J'en ai ouï parler, répondit » Pierre *Tchang*; mais s'il y a en effet un » pareil ordre, on ne manquera pas de le » publier. Il est tout publié, dit le Mandarin; allez le demander au *Posko* (c'est » une espèce de Sergent. ») Le Néophyte alla le trouver, et il apprit de lui l'accusation de *Tcha-sse-hai*, la délibération des Régens et l'ordre de l'Empereur. « A ce » que je vois, dit Pierre *Tchang*, tout se » réduit à condamner une Religion dans » laquelle les hommes et les femmes s'as- » semblent en un même lieu, dans laquelle » on n'honore point son père et sa mère » après leur mort, on ne témoigne ni recon- » naissance ni respect à ses ancêtres, on ne »

se ralentir,
oupes de la
nce *Yun-lo*
qui il com-
re *Tchang*,
darin de la
ils de l'Em-
ourut il y a
stiné. Pierre
rétien, qui
fait éclater
us des Fidè-
uflrir cons-

au Palais de
ndarin, qui
nce de l'or-
la Religion
r, répondit
en effet un
a pas de le
lit le Man-
Posko (c'est
e Néophyte
lui l'accu-
pération des
ur. « A ce
ng, tout se
ligion dans
mmes s'as-
ans laquelle
et sa mère
e ni recon-
tres, on ne

leur fait point les cérémonies accoutu-
mées; or tout cela ne nous regarde point. »

Deux jours après, le Mandarin envoya deux *Posko* ou Sergens dans la maison de Pierre *Tchang*, pour lui ordonner de sa part de déclarer, par un écrit signé de sa main, qu'il obéissait aux ordres de l'Empereur, qu'il n'aurait plus chez lui d'Oratoire, qu'il n'irait plus à l'Eglise, et qu'enfin il renonçait à la Religion chrétienne.

« Je vois bien, dit Pierre *Tchang*, ce
» qui tient au cœur de notre Mandarin;
» il appréhende que ses Supérieurs ne s'en
» prennent à lui de mon ferme attachement
» à la Loi chrétienne; mais dites-lui de ma
» part, qu'il n'a qu'à me déférer à leurs
» Tribunaux comme étant Chrétien depuis
» plus de vingt ans, et marquer dans son
» accusation, que je suis si fortement atta-
» ché à cette Loi, que ses exhortations les
» plus pressantes, et ses menaces même
» n'ont pu rien gagner sur moi: par-là il
» se tirera de l'embarras où il me paraît
» être. Si quelqu'un devait craindre, ce
» serait moi sans doute: or, je vous déclare
» que je ne crains rien, parce que la Reli-
» gion chrétienne n'enseigne rien que de
» très-saint et de très-conforme à la raison.
» Je tâche d'en observer les commandemens;
» je rends à mes parens, soit qu'ils soient
» vivans, soit qu'ils soient morts, tous les
» devoirs prescrits par les Loix; j'honore et
» je respecte ceux qui sont au-dessus de
» moi; je vis dans la plus grande union avec



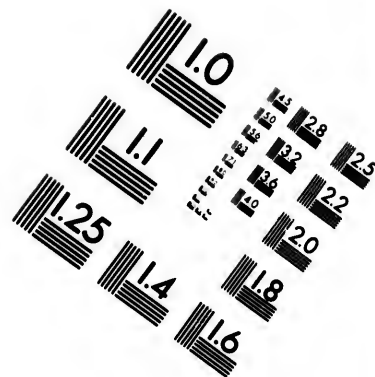
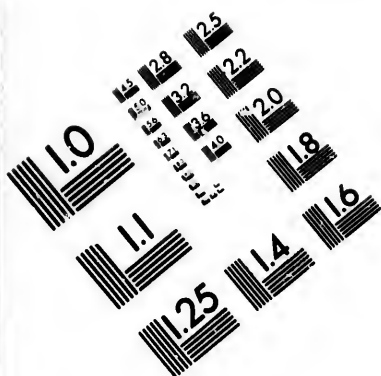
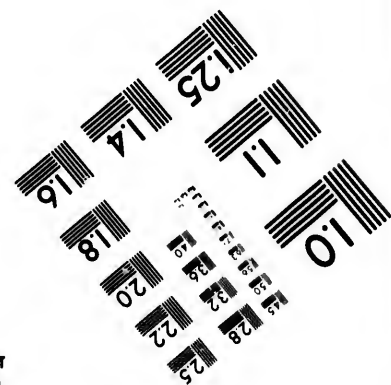
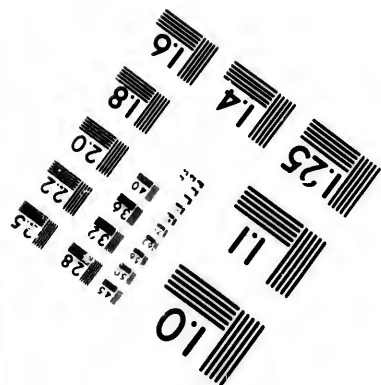
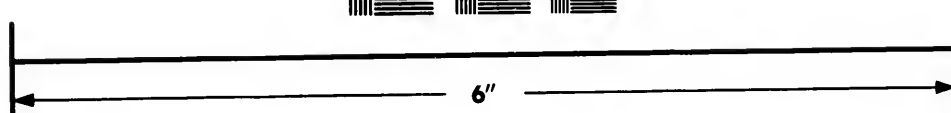
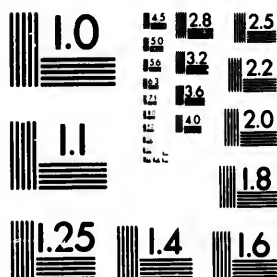
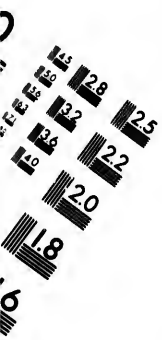


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



» mes voisins ; j'aime mon prochain comme
» moi-même , et je n'ai jamais fait tort à
» personne. Si vous ne m'en croyez pas ,
» informez-vous-en de ma famille : elle est
» fort étendue ; il n'y a que ceux de ma bran-
» che et moi qui soyons Chrétiens , tous
» les autres ne le sont pas ; demandez-leur
» si nous manquons d'honorer nos pères et
» nos mères , ou d'assister aux justes céré-
» monies de nos ancêtres ; s'ils ont jamais
» appris que nous ayons fait des assemblées
» d'hommes et de femmes dans le même
» lieu. Consultez nos voisins : ils sont té-
» moins de notre conduite. Il y a plus de
» trente ans que je sers le Prince ; exami-
» nez les registres , et voyez si j'ai jamais
» manqué à mon devoir. »

Après cet entretien , on fut quelque temps
sans l'inquiéter , lorsqu'enfin son Mandarin,
chez qui il se trouva , lui ayant fait de nou-
velles sommations , et ayant reçu les mêmes
réponses : « Si vous n'obéissez pas aux ordres
» de l'Empereur , lui dit-il , je serai con-
» traint de vous faire cruellement châtier.
» Faites , lui répondit le Néophyte ; vous
» me procurerez un vrai bonheur , et plus
» grand que vous ne pensez. » Le Manda-
rin offensé de cette réponse , ordonna qu'on
le menât hors de la salle , et qu'on le fit
coucher par terre. Le généreux Chrétien
se coucha lui-même à l'endroit qu'on lui
désigna. Alors le Mandarin lui demanda ,
s'il renonçait ou non à la Religion chrétienne ,
et sur sa réponse qu'il n'y renoncerait jamais ,

prochain comme
 jamais fait tort à
 l'en croyez pas,
 famille : elle est
 ceux de ma bran-
 Chrétiens , tous
 ; demandez-leur
 orer nos pères et
 aux justes céré-
 s'ils ont jamais
 it des assemblées
 dans le même
 ins : ils sont té-
 . Il y a plus de
 Prince ; exami-
 ez si j'ai jamais

et quelque temps
 a son Mandarin,
 ant fait de nou-
 reçu les mêmes
 ez pas aux ordres
 il , je serai con-
 llement châtier.
 Néophyte ; vous
 onheur , et plus
 z. » Le Manda-
 , ordonna qu'on
 et qu'on le fit
 éreux Chrétien
 droit qu'on lui
 lui demanda,
 gion chrétienne,
 oncerait jamais,

il lui fit donner d'abord trente à quarante
 coups de fouet. Comme il les recevait sans
 jeter le moindre cri , le Mandarin s'en prit
 aux exécuteurs ; il les chargea d'injures ,
 et après bien des menaces , il fit donner aux
 Néophytes près de cent coups. Ensuite il
 fit relever les exécuteurs par d'autres , et
 demanda de nouveau au patient s'il voulait
 changer ou non. « Il est inutile , répondit-
 » il , de me le demander davantage , vous
 » n'aurez de moi d'autre réponse que celle
 » que je vous ai déjà faite ; je ne renonce
 » point et je ne renoncerai jamais à ma
 » Religion ; je respecte et respecterai tou-
 » jours les ordres de l'Empereur. » Le
 Mandarin plus irrité que jamais , continua
 à le faire battre , et fit relever jusqu'à trois
 fois par d'autres ceux qui le frappaient.
 Comme ce généreux Néophyte ne poussait
 pas le moindre soupir : « Je crois , dit le
 » Mandarin , qu'il contrefait le mort. » A
 ces mots Pierre *Tchang* tourna doucement
 la tête , et la tourna du côté du Mandarin.
 Celui-ci prit ce mouvement pour une in-
 sulte : « Je vois bien , s'écria-t-il , que les
 » fouets ne suffisent pas ; qu'on apporte les
 » bâtons dont on se sert pour punir le
 » Peuple. »

Quand on eut apporté les bâtons , le
 Mandarin demanda à Pierre *Tchang* , s'il
 persistait dans les mêmes sentimens. « Je
 » vous ai déjà répondu , dit-il , que cette
 » demande était inutile ; je suis Chrétien ,
 » et je le serai jusqu'à la mort. » Sur quoi

le Mandarin le fit battre avec ces bâtons ; huit hommes qui se relevèrent les uns les autres , lui donnèrent plus de deux cens coups , qu'il souffrit avec une égale fermeté ; ce qui fit dire au Mandarin , qu'il fallait que les Chrétiens eussent l'art de se rendre insensibles aux coups. C'est ainsi que finit ce combat. Comme cet illustre Confesseur de Jésus-Christ ne pouvait se remuer , le Mandarin ordonna à ses gens de le prendre , et de le porter dans la chambre des registres.

Lorsqu'il y entra , il trouva un grand nombre de ses parens Infidèles qui le placèrent sur une estrade , où ils l'étendirent de la manière la moins incommode. Dans l'épuisement où il était , il demanda une tasse de thé , et pendant qu'il la prenait , ses parens ne cessèrent de l'exhorter à contenter son Mandarin , ou du-moins à dissimuler ses sentimens. Pierre *Tchang* leur fit un petit discours , pour les instruire des vérités de la Religion , autant que ses forces le lui permettaient , et il le finit en leur disant : « Ne
» regarderiez-vous pas comme un traître et
» un perfide , tout *Mant-cheou* , et tout
» Chinois qui renoncerait seulement de bouche à l'Empereur ? Et c'est le conseil que
» vous me donnez à l'égard du souverain
» Maître du Ciel et de la Terre ? Y pensez-
» vous ? »

En même-temps vinrent plusieurs Eunuques de ses Princes , et deux entr'autres nommés *Tchang-fou* et *San-yuen* , dont l'un est Eunuque de la présence du quatorzième

ec ces bâtons ;
 ent les uns les
 de deux cens
 égale fermeté ;
 qu'il fallait que
 e rendre insen-
 e finit ce com-
 sseur de Jésus-
 , le Mandarin
 dre , et de le
 registres.

un grand nom-
 ui le placèrent
 irent de la ma-
 Dans l'épuise-
 ne tasse de thé,
 ses parens ne
 enter son Man-
 uler ses senti-
 it un petit dis-
 s vérités de la
 ces. le lui per-
 r disant : « Ne
 e un traître et
 ieou , et tout
 ement de bou-
 le conseil que
 du souverain
 rre ? Y pensez-

usieurs Euno-
 tr'autres nom-
 , dont l'un est
 quatorzième

Prince , et l'autre l'est de la présence du fils
 de ce Prince , qui est aussi Régulo. Le zélé
 Chrétien les ayant aperçus , ouvrit d'abord
 l'entretien , afin de ne pas leur laisser le temps
 de lui donner de mauvais conseils. « Vous
 » savez , leur dit-il , ce que j'étais autrefois ,
 » et ce que je suis maintenant. Je veux vous
 » rappeler à ce sujet un trait d'audace et
 » d'insolence , qui m'échappa avant que
 » d'être Chrétien , et dont vous fûtes té-
 » moins. Vous n'avez pas oublié qu'un Chef
 » des Eunuques s'avisa de me dire un mot
 » qui me déplut , et que je pris pour une
 » injure. Alors , sans aucun respect , ni pour
 » sa personne , ni pour son emploi , ni pour
 » le lien où j'étais , je me jetai sur lui ; je
 » le battis violemment , et je continuai de
 » le battre jusqu'à la porte du Prince , ac-
 » cablant d'injures et de malédictions ceux
 » qui voulaient m'arrêter , et les Eunuques
 » même qui osèrent paraître. Voilà ce que
 » j'étais avant que d'être Chrétien. Depuis
 » que je le suis , avez-vous vu rien de sem-
 » blable ? vous m'avez dit plusieurs fois
 » vous-mêmes que vous ne me reconnaissiez
 » plus , et que j'étais un tout autre homme :
 » étais-je capable d'un pareil changement ?
 » Il n'y a que la Religion chrétienne qui
 » ait pu l'opérer , et c'est la preuve sensible
 » qu'elle est la seule véritable ; et l'on voudrait
 » que j'y renonçasse ? Cela se peut-il ? » Ces
 Eunuques l'ayant ainsi ouï parler , se conten-
 tèrent de lui dire plusieurs paroles obligeantes
 sur le pitoyable état où ils le voyaient , et

pas un n'osant lui rien dire contre la Religion, ils se retirèrent.

A peine furent-ils sortis, que Pierre *Tchang* vit arriver sa tante, âgée de près de 70 ans. « Hé quoi ! mon neveu, lui dit-elle, quel crime avez-vous donc commis, pour qu'on vous ait traité d'une manière si cruelle, vous qui avez plus de cinquante ans, et contre qui on n'a jamais formé la moindre plainte ? Soyez tranquille, ma tante, lui répondit-il, je n'ai commis aucun crime ; et si vous me voyez en cet état, c'est parce que je suis Chrétien, et que je ne veux pas cesser de l'être. Je vois bien, répondit-elle, que la Religion chrétienne vous a renversé l'esprit : sachez que si vous vous obstinez à ne vouloir pas y renoncer, vous me verrez mourir ici à vos yeux. J'en serais fâché, lui répondit *Tchang*, mais lié comme je suis et tout brisé de coups, on ne pourra pas m'imputer votre mort. Est-ce que vous croyez que s'il n'était pas d'une importance infinie pour moi de persévérer dans ma Religion, j'aurais voulu m'exposer à tant de souffrances ? Mais il s'agit d'être Infidèle au souverain Maître de l'Univers, et de précipiter mon âme dans des supplices éternels ; et croyez-vous que je le puisse ? Je vous l'ai dit souvent, et vous n'avez voulu jamais m'écouter : vous approchez de 70 ans, combien de temps vous reste-t-il à vivre ? Peut-être encore moins que nous ne croyons. Alors vous connaîtrez la vérité de tout ce

entre la Religion,

s, que Pierre
, âgée de près
neveu, lui dit-
donc commis,
d'une manière
us de cinquante
a jamais formé
tranquille, ma
e n'ai commis
ne voyez en cet
is Chrétien, et
le l'être. Je vois
a Religion chré-
rit: sachez que si
loir pas y renon-
r ici à vos yeux.
ondit *Tchang*,
et tout brisé de
n'imputer votre
ez que s'il n'était
ie pour moi de
a, j'aurais voulu
ances? Mais il
ouverain Maître
piter mon ame
ls; et croyez-
ous l'ai dit sou-
jamais m'écou-
ans, combien
a vivre? Peut-
us ne croyons.
rité de tout ce

» que je vous dis : mais ne sera-ce pas trop
» tard ? Il ne s'agit pas de cela , lui dit-elle ;
» il s'agit de vous tirer de la peine où vous
» êtes. C'est pourquoi je vais trouver le Man-
» darin , pour lui dire que vous avez changé.
» Vous pouvez dire ce que vous voudrez ,
» répondit *Tchang* ; je ne suis pas le maître
» de vos volontés ni de vos paroles. Tout ce
» que je puis dire , c'est que je suis Chrétien ,
» que je le serai jusqu'à la mort , et que j'en
» ferai profession devant tout l'Univers. »
Ces paroles fermèrent la bouche à sa tante,
et elle se retira.

Enfin on lui permit de retourner dans sa
maison. Ses parens Infidèles le mirent sur
une charrette et l'y accompagnèrent , dans
l'espérance que par le moyen de sa femme
ils obtiendraient son changement ; mais ils
se trompèrent. Il est vrai qu'elle ne put retenir
ses larmes à la vue du triste état où était son
mari : mais quand on lui parla de se joindre
à ses parens Infidèles pour le pervertir , cette
généreuse Dame essuyant ses pleurs , et chan-
geant de ton : « je vois bien , dit-elle , que
» vous ne me connaissez pas : avez-vous donc
» oublié ce qui m'a porté à entrer dans votre
» famille ? La mienne qui était chrétienne
» ne me voulait donner qu'à un Chrétien ,
» et si elle eût voulu le contraire , je n'y
» aurais jamais consenti. J'ai toujours re-
» gardé comme un grand bonheur de pou-
» voir donner notre vie pour le souverain
» Maître du Ciel et de la Terre. Que sais-je
» si cet heureux jour n'est pas venu ? Je me

» suis souvent représenté mon mari dans
» l'état où je le vois pour la défense de sa
» Foi , et je le trouvais heureux de souffrir
» pour une si bonne cause. Les larmes que
» vous m'avez vu répandre au premier abord,
» ont échappé à ma tendresse naturelle ;
» mais je ne puis m'empêcher de le féliciter
» d'avoir été jugé digne de participer aux
» souffrances de notre divin Rédempteur :
» hé ! que ne puis-je y participer comme
» lui ! » Cette réponse les étonna si fort ,
qu'aucun d'eux n'osa y répliquer.

Ses mêmes parens revinrent peu après ,
envoyés par le Mandarin , pour lui dire de
sa part que s'il persistait dans son opiniâtreté,
il devait s'attendre à un châtimement encore
plus dur et plus long que celui qu'il avait
souffert. « Je ne crains point ses menaces ,
» répondit le Confesseur de Jésus-Christ.
» Il n'a pas le pouvoir de m'ôter la vie. Hé !
» plutôt à Dieu qu'il l'eût , je serais au com-
» ble de mes desirs. Tout son pouvoir se
» réduit à me faire exiler en Tartarie , ou
» à me faire donner pour esclave à quelqu'un
» des fermiers du Prince. Hé quoi ! dirent
» ses parens , ne serait-ce pas pour vous la
» plus triste et la plus dure condition ? Vous
» ne savez pas , répliqua le Néophyte , ce
» que c'est que d'être Chrétien : ce que vous
» nommez peines , souffrances , tourmens ,
» ce sont pour lui des délices , lorsqu'il les
» endure pour le nom de Jésus-Christ. Que
» voulez-vous donc , lui demandèrent-ils ,
» que nous répondions au Mandarin ? Dites-

mon mari dans
défense de sa
eux de souffrir
Les larmes que
premierabord,
sse naturelle ;
de le féliciter
participer aux
Rédempteur :
participer comme
tonna si fort ,
quer.
ent peu après ,
pour lui dire de
on opiniâtré ,
atiment encore
lui qu'il avait
ses menaces ,
Jésus-Christ.
ter la vie. Hé !
serais au com-
son pouvoir se
Tartarie , ou
ave à quelqu'un
é quoi ! dirent
as pour vous la
condition ? Vous
Néophyte , ce
n : ce que vous
es , tourmens ,
 , lorsqu'il les
s-Christ. Que
mandèrent-ils ,
mandarin ? Dites-

lui , répondit le Néophyte , qu'étant mon
supérieur , il peut me condamner à toutes
les peines qu'il lui plaira ; mais que s'il
espère obtenir de moi que je renonce à
ma Religion , il l'espère vainement. »
Ils allèrent en effet porter cette réponse au
Mandarin.

A la vue d'une si grande fermeté , ce persé-
cuteur de la Religion ne savait plus quel parti
prendre. Il en parlait continuellement ; et à
l'entendre on eût dit que c'était l'affaire la plus
importante qu'il eût jamais traitée. Enfin
il se détermina à présenter une Supplique au
fils du quatorzième Prince , où il disait que
Tchang-ouen (*Pierre Tchang*) était un
esprit orgueilleux , qui se moquait des or-
dres qu'on lui donnait , et qui manquait de
respect pour ceux de l'Empereur ; qu'il mé-
ritait d'être sévèrement puni , et qu'il fallait
ou l'envoyer garder les chevaux en Tarta-
rie , ou le donner pour esclave à qu'elqu'un
des métayers du Prince. Le Prince répondit
que *Tchang-ouen* ne méritait pas un si dur
châtiment ; mais qu'il suffisait de le dépouil-
ler de son emploi , ce qui fut exécuté. *Pierre*
Tchang en reçut l'ordre avec joie , et rendit
grâces à notre Seigneur de ce que cette des-
titution lui donnait tout le loisir de vaquer
librement à tous les exercices de sa Religion.

Telle a été la constance de nos Chrétiens ,
dont on nous rendait chaque jour un compte
fidelle : je n'ai pu être également instruit de
ce qu'ont souffert ceux des Eglises Portugai-
ses. Mais parmi ce grand nombre de Fidéles

qui fréquentent notre Eglise française, il n'y en a eu que cinq ou six qui aient chancelé dans leur Foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, et on leur avait arraché un écrit où quelques-uns disaient qu'ils ne suivraient plus la Religion chrétienne, et où d'autres promettaient de ne plus réciter les prières, et de ne plus fréquenter l'Eglise; mais ensuite rentrant en eux-mêmes, et honteux de leur faiblesse, ils réparèrent leur faute par une rétractation authentique, qu'ils remirent à leurs Mandarins, dont voici la teneur :

» Nous, Cavaliers de tel *Nirou*, offrons
» avec respect cet écrit à notre Mandarin,
» pour lui dire clairement, que dans l'at-
» testation que nous lui présentâmes le cin-
» quième de cette quatrième lune, nous
» avons commis un énorme péché, les uns
» disant qu'ils ne suivraient pas la Loi chré-
» tienne, les autres qu'ils ne réciteraient
» point de prières et ne fréquenteraient plus
» les Eglises. Nous reconnaissons sincère-
» ment que nous avons grièvement péché,
» et nous protestons que nous faisons vérita-
» blement profession de la Religion chré-
» tienne : nous vous prions donc, en qualité
» de notre Mandarin immédiat, de nous dé-
» férer comme Chrétiens à nos Mandarins
» supérieurs. »

Nous fûmes vivement frappés, mon Révérend Père, d'une persécution si vive; mais nous n'en fûmes pas entièrement abattus : nous savions qu'on ne pouvait l'attribuer

ançaise, il n'y
 aient chancelé
 autres furent
 avait arraché
 aient qu'ils ne
 étienne, et où
 lus réciter les
 l'Eglise; mais
 es, et honteux
 rent leur faute
 que, qu'ils re-
 dont voici la

Virou, offrons
 re Mandarin,
 que dans l'at-
 ntâmes le cin-
 e lune, nous
 péché, les uns
 as la Loi chré-
 e réciteraient
 enteraient plus
 ssons sincère-
 ment péché,
 s fessons vérita-
 Religion chré-
 nc, en qualité
 at, de nous dé-
 os Mandarins

s, mon Révé-
 si vive; mais
 ment abattus:
 ait l'attribuer

qu'au seizième Prince; que l'Empereur ayant
 été tenu très-resserré par son père, n'était
 point au fait de ce qui concerne les Européens,
 et qu'il ne savait d'eux autre chose, sinon
 qu'ils étaient à Pekin; qu'à la vérité, nos
 Chrétiens avaient beaucoup souffert; mais
 que, grâces à Dieu, ils avoient été très-fer-
 mes dans leur Foi; que la Religion en avait
 reçu un nouvel éclat, et que, peut-être
 même, Dieu n'avait permis tout ce fracas,
 que pour la faire mieux connaître.

Après avoir délibéré ensemble, nous con-
 clûmes qu'il fallait avoir recours à l'Empe-
 reur: mais comment parvenir jusqu'à ce
 Prince, auprès duquel nous ne pouvions
 avoir aucun accès, les voies ordinaires nous
 étant fermées? Nous crûmes pouvoir, dans
 des conjonctures si pressantes, nous servir
 d'une autre voie, bien qu'elle fût extraordi-
 naire, et contraire aux usages du Palais:
 c'était de faire présenter notre Mémorial par
 le Frère Castiglione. L'Empereur l'occupait
 à la peinture dans une chambre voisine de
 son appartement, où souvent il venait le
 voir peindre.

Nous dressâmes au plutôt notre Mémorial,
 auquel nous joignîmes un exemplaire de l'Edit
 publié la 31.^e année de l'Empereur *Cang-hi*,
 qui permet le libre exercice de la Religion
 dans tout l'Empire. Cet Edit est fort connu
 en Europe; mais l'Empereur régnant n'en a
 jamais entendu parler. Le Mémorial fut prêt
 pour le second jour du mois de Mai, et dès
 le lendemain le Frère Castiglione eut occa-

sion de le présenter. L'Empereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le Frère quitta son pinceau , et prenant tout-à-coup un air triste et interdit , il se mit à genoux , où après avoir dit quelques paroles , entrecoupées de soupirs , sur la condamnation de notre sainte Loi , il tira de son sein notre Mémorial enveloppé de soie jaune. Les Eunuques de la présence tremblaient de la hardiesse de ce Frère ; car il leur avait caché son dessein. L'Empereur l'écouta pourtant tranquillement , et lui dit avec bonté : « Je n'ai pas condamné votre Religion ; j'ai défendu simplement aux gens de Bannières de l'embrasser. » En même-temps il fit signe aux Eunuques de recevoir le Mémorial , et se tournant du côté du Frère Castiglione , il lui ajouta , « je le lirai , soyez tranquille , et continuez de peindre. »

Quand nous apprîmes le succès de notre Mémorial , nous fûmes bien consolés , jugeant que , par la lecture qu'en ferait l'Empereur , il se mettrait au fait de ce qui regarde notre sainte Religion. On y exposait les accusations calomnieuses qu'elle avait souffertes , les soins et l'attention avec lesquels on l'avait tant de fois examinée , et sur-tout ce qui arriva à la 31.^e année de l'Empereur *Cang-hi* , où cette Religion ayant été examinée de nouveau , fut approuvée par le Tribunal des Rits , par les Ministres et autres Grands de l'Empire. Cependant , nous voyions bien que l'Empereur , soit qu'il eût

été surpris, soit qu'il n'eût pas fait les réflexions nécessaires sur l'accusation de *Tchasse-hai*, et sur la délibération de ses Ministres, ne reviendrait que très-difficilement de la résolution qu'il avait prise.

Le 12 au matin, nous reçûmes avis que ce jour-là même le Tribunal des Censeurs avait fait imprimer la condamnation de la Religion, et qu'il allait faire afficher ses placards aux portes de la Ville. On m'en apporta une copie, où il était marqué que si, parmi les Soldats et parmi le Peuple, quelqu'un était convaincu d'avoir embrassé la Religion chrétienne, il serait arrêté et livré à la justice, pour être sévèrement puni.

Le 13 du même mois, nous reçûmes un billet d'un grand Seigneur de la Cour, nommé *Hay-ouang*, qui nous ordonnait de nous rendre le lendemain au Palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint aussitôt à nous, tenant à la main notre Mémorial, et nous dit : « L'Empereur ne fera pas mettre ce Mémorial en délibération : si ne convient pas que les Mant-cheoux et ceux des Bannières embrassent votre Loi : on ne la défend pas, on ne dit pas qu'elle est fausse ou mauvaise, et on vous en laisse le libre exercice. » Nous entendîmes cet ordre à genoux, auquel je répondis, qu'on défendait également au Peuple et aux gens des Bannières d'être Chrétiens. « Y a-t-il quelqu'un parmi le Peuple, dit ce Seigneur, qu'on ait inquiété? - Je ne sais pas encore, lui répondis-je, mais on ne tardera pas à

» le faire , comme il est aisé de le voir par
» cette copie de l'ordre que le Tribunal des
» Censeurs a fait afficher. » Il la prit , et après
l'avoir lue , « puisque cela est sorti , dit-il ,
» quel moyen de le faire revenir ? Il fallait
» prendre les devans , et prévenir la con-
» clusion de cette affaire : Hé ! le moyen ,
» lui répliquai-je , après les soins qu'on a
» pris de nous en dérober la connaissance ?
» Mais , Seigneur , continuai-je , puisque
» la Loi chrétienne n'est pas défendue pour
» le Peuple , obligez-nous de faire publier
» cette déclaration de l'Empereur. Comme
» il ne fit à cela aucune réponse , j'ajoutai
» que les Mant-cheoux et ceux des Bannières
» qui avaient embrassé la Religion depuis
» l'année 31.^e de *Cang-hi* qu'elle fut ap-
» prouvée , ne devaient pas être recherchés ,
» et que néanmoins les Mandarins subalter-
» nes les tourmentaient de la manière la
» plus cruelle , pour les y faire renoncer. »
Les autres Pères qui se trouvèrent avec moi ,
lui dirent aussi des choses très-pressantes ,
mais ce Seigneur n'était pas venu pour nous
écouter , et encore moins pour reporter nos
paroles à l'Empereur ; et comme il ne cher-
chait qu'à se défaire de nous : « en voilà assez ,
» pour aujourd'hui , nous dit-il ; s'il arrive
» quelque nouvel incident , vous pourrez
» parler. Hé ! à qui parler , lui répondis-je ?
» toutes les portes nous sont fermées , et
» c'est ce qui nous a obligés , contre l'usage ,
» de faire présenter notre Placet à l'Em-
» pereur par le Frère Castiglione. S'il ar-

le voir par
Tribunal des
prit, et après
sorti, dit-il,
ir ? Il fallait
venir la con-
! le moyen,
soins qu'on a
connaissance ?
-je, puisque
défendue pour
e faire publier
ereur. Comme
onse, j'ajoutai
des Bannières
eligion depuis
qu'elle fut ap-
tre recherchés,
darins subalter-
la manière la
ire renoncer. »
erent avec moi,
rès-pressantes,
venu pour nous
ur reporter nos
me il ne cher-
: « envoilà assez
lit-il ; s'il arrive
, vous pourrez
ui répondis-je ?
nt fermées, et
, contre l'usage,
Placet à l'Em-
glione. S'il ar-

rive que nous soyons obligés dans la suite
d'avoir recours à Sa Majesté, à qui nous
adresserons-nous ? voulez-vous bien que
ce soit à vous ? Cela se pourra, répondit-
il, et en même-temps il se retira. »

Quand le bruit se fut répandu, qu'un
Grand de la Cour nous avait parlé de la part
de l'Empereur, bien qu'on ne sût pas quel
ordre il nous avait donné, quelques-uns des
Mandarins usèrent de modération envers les
Chrétiens; d'autres continuèrent encore quel-
que-temps leurs vexations; mais enfin la per-
secution fut assoupie, après avoir duré en-
viron deux mois : elle n'est pas pour cela
éteinte ; car on a toujours lieu de craindre
qu'elle ne se réveille, et c'est ce qui dépend
de la fantaisie des Mandarins, à moins que
l'Empereur ne révoque l'ordre qui lui a été
surpris ; aussi le Tribunal des Rits alla-t-il
son chemin, puisque le 18 du même mois,
il envoya afficher le même ordre à nos trois
Eglises.

Je vous ai déjà parlé de l'ordre que l'Em-
pereur avait donné au Tribunal des Princes,
de faire la recherche de ceux de la Famille
impériale, qui avaient été dégradés et exilés.
Comme on voyait ce Tribunal fort occupé
de cette recherche, l'on ne doutait pas que
le dessein de l'Empereur ne fût de les réta-
blir dans leur première splendeur, sur-tout
ses cousins-germains, fils du 8.^e, 9.^e et 10.^e
Princes, fils de *Cang-hi*, et de leur rendre
la ceinture jaune : c'est une marque d'hon-
neur, qui ne s'accorde qu'aux descendants du

fondateur de la dynastie et de ses frères , qui lui aidèrent à conquérir l'Empire. C'est parmi eux qu'on choisit les Régulos. Ceux qui étaient anciennement de la même famille, et qui portent aussi le nom de *Kioro* , mais qui ne descendent , ni du fondateur de la dynastie , ni de ses frères , sont distingués par une ceinture rouge ; ils peuvent être faits Mandarins , mais non pas Régulos.

Quand l'Empereur donna cet ordre , un Censeur de l'Empire lui représenta qu'il ne convenait pas que des gens dégradés et mis au rang du Peuple , fussent tout-à-coup rétablis ; que Sa Majesté devait premièrement leur faire porter la ceinture rouge , et que dans la suite , s'ils se comportaient bien , il pourrait leur rendre la ceinture jaune , et même , si elles les en jugeait dignes , les faire Comtes ou Régulos. Ce Censeur appuyait sa remontrance de plusieurs raisons et de divers exemples.

L'Empereur trouva que le Censeur avait fait son devoir : c'est pourquoi le 27 de la troisième lune , ayant vu la liste des exilés parmi lesquels étaient les fils et petits-fils de *Sounou* (1) , il leur accorda la ceinture rouge , et ordonna qu'on écrivit leurs noms dans le registre de la Famille impériale après ceux qui portaient la ceinture jaune qu'on y ajoutât les fautes pour lesquelles eux et leurs pères avaient été punis , et qu'on les laissât toujours dans le même endroit et dans la dépendance du même Général.

(1) Chef de la famille des Princes exilés à Fourdang.

ses frères, qui
ire. C'est parini
los. Ceux qui
même famille,
de *Kioro*, mais
fondateur de la
sont distingués
peuvent être faits
égulos.

à cet ordre, un
présenta qu'il ne
dégradés et mis
tout-à-coup ré-
it premièrement
e rouge, et que
portaient bien, il
nture jaune, et
ait dignes, les
Ce Censeur ap-
plusieurs raisons

le Censeur avait
quoi le 27 de la
liste des exilés
fils et petits-fils
corda la ceinture
crivit leurs noms
mille impériale
à ceinture jaune
s pour lesquelles
é punis, et qu'on
même endroit
ne Général.

es exilés à Fourdane

Cet ordre était conforme à la délibération du Tribunal des Princes; et il est à remarquer qu'en cette occasion, ce Tribunal n'a fait aucune mention de la Religion des Princes descendans de *Sounou*, quoiqu'il vît tout le fracas qu'on faisait actuellement à Pekin, pour obliger les Chrétiens des Bannières de renoncer à la Loi de Dieu. C'est, peut-être, parce qu'il n'avait pas reçu d'ordre sur cela, ou qu'il craignait de renouveler une ancienne querelle, qui mettrait obstacle à la grâce de l'Empereur, ou bien pour d'autres raisons que j'ignore.

Quand on en apporta la nouvelle à *Fourdane*, quelques-uns de ces Princes la reçurent assez froidement. « On nous donne des ceintures rouges, dirent-ils, mais nous donne-t-on de quoi en soutenir le rang ? Nous n'avons ni maisons, ni terres; une ceinture de soie rouge s'accorde-t-elle avec cette toile grossière dont nous sommes vêtus ? Ne valait-il pas mieux nous laisser simples Cavaliers, comme nous étions la plupart ? »

Effectivement ceux de ces Princes qui n'ont point à Pekin de parens riches du côté de leurs épouses, sont fort à plaindre. L'Empereur ne donne rien à ceux qui sont au-dessous de 20 ans; et à ceux qui ont atteint cet âge, il ne donne par mois pour leur entretien que trois taëls, et du riz à proportion, ce qui ne fait en tout que 45 livres monnaie de France. Il ne leur reste donc que l'espérance de devenir Mandarins, ou d'être

rappelés à Peking, où ils trouveraient pour le corps et pour l'ame plus de secours qu'à *Fou-dane*.

Je n'ai plus, mon Révérend Père, qu'à vous faire part de la manière dont la seizième fille de *Sounou*, nommée Rosalie à son Baptême, a été rappelée de son exil. Son mari, fort riche, et Mandarin du troisième ordre, était absent quand on la renvoya à ses parens. Peu de temps après, il fut accusé par un de ses esclaves sur plusieurs articles, et entr'autres sur ce qu'il était encore en commerce de lettres avec la fille de *Sounou* qu'on avait répudiée. L'Empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation, et dit qu'il lui pardonnait en considération de son père, qui avait été tué depuis peu à la tête de l'armée. Ce jeune homme bouillant et vindicatif, peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison, fit expirer l'esclave sous le bâton. L'Empereur en fut instruit, et indigné d'une action si cruelle, qui avait suivi de si près la grâce qu'il lui avait faite, il le dépouilla de ses biens et de ses Mandarinats héréditaires, qu'il donna à son frère cadet, et le fit mettre à la cangue (1) pour le reste de ses jours à une portée de la Ville. Plusieurs croyaient que la honte, jointe à ce qu'il souffrait jour et nuit, lui ferait prendre la résolution de se tuer lui-même. C'est le parti

(1) Espèce de carcan composé de deux ais fort pesans, et échancrés vers le milieu de leur union, où est inséré le cou du coupable.

que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui qui ne manquait pas de courage, il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'amnistie générale qu'accorda le nouvel Empereur, sans cependant rentrer en possession de ses biens et de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance, il apprit que l'Empereur désapprouvait les séparations violentes du mari et de la femme, il demanda la sienne par une Requête qu'il présenta au Tribunal des troupes, pour être offerte à l'Empereur. Heureusement un des Présidens était Chrétien. (C'est le Prince Joseph, d'une autre branche que le Prince exilé, et qu'on n'avait point inquiété pour sa Religion.) Ce Président en ayant conféré avec ses collègues, tous prononcèrent qu'il n'était pas nécessaire d'en parler à l'Empereur; qu'ils savaient ses intentions, et qu'ils lui donneraient une Patente avec les sceaux du Tribunal, au moyen de laquelle on lui remettrait son épouse. Cependant lorsqu'il fut arrivé à *Fourdane*, avec des litières et des femmes de chambre pour servir sa femme, le Général, nonobstant la Patente du Tribunal auquel il est soumis, s'opposa à son retour. Ce Général raisonnait juste, selon l'usage ordinaire de ce Pays-ci; car si ses parens eussent été Infidèles, ils ne l'eussent pas certainement rendue, à cause de l'affront fait à leur famille; ils l'eussent plutôt mariée à un autre. Mais ceux-ci qui étaient de fervens Chrétiens, consentirent volontiers à son départ, et firent

à leur beau-frère le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils se trouvaient. Le Prince Stanislas se distingua parmi les autres.

Quand cette Dame fut arrivée à deux journées de Pekin , elle y trouva le frère de son mari , et quelques autres de ses parens qui n'avaient pu avec bienséance se dispenser d'aller au-devant d'elle , et de la régaler jusqu'à la Capitale , où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maison de Campagne avec son mari , où elle est encore pour des raisons de famille qu'on ignore.

Parmi ceux qui allèrent la féliciter de son retour , se trouva un Eunuque qui servait autrefois le Prince Xavier Sou : c'est un excellent Chrétien qui se nomme Paul Ly. Après lui avoir témoigné combien elle était sensible à l'attachement qu'il conservait pour ses anciens maîtres , elle lui apprit la triste situation de sa famille à *Fourdane* , l'histoire de sa conversion , et la grâce que Dieu lui avait faite de recevoir le saint Baptême avant son départ. « Aussitôt , ajouta-t-elle , que mon mari apprit que j'étais Chrétienne , il me dit qu'avant que de faire cette démarche , je devais bien l'en informer ; que mes réponses lui fesaient assez connaître qu'inutilement il entreprendrait de me faire changer ; qu'il n'ignorait pas que ceux qui s'étaient faits Chrétiens , ne reculaient jamais. Il désignait par-là les Princes ses frères : mais du-moins , ajouta-

« t-il , la grâce que je vous demande , est
 « de ne pas faire connaître à nos domesti-
 « ques que vous soyez Chrétienne ; priez en
 « votre particulier tant qu'il vous plaira ,
 « mais assurez-moi que vous ne sortirez pas
 « au-dchors. »

Cette Dame me fit dire par ce même Eunuque d'être tranquille sur sa fermeté dans la Foi ; qu'elle espérait , avec la grâce de Dieu , d'y persévérer jusqu'à la mort ; que la seule chose qui lui faisait de la peine , c'est qu'elle ne pourrait ni entendre la Messe , ni participer aux Sacremens , qu'au retour de ses frères et de ses belles-sœurs. Elle n'en dit pas la raison , parce qu'elle nous est assez connue : c'est qu'en ce Pays-ci les personnes de qualité ne sortent jamais que pour visiter leurs parens les plus proches , ou pour aller à la sépulture de leurs ancêtres. Or , elle n'a actuellement à Pekin que deux sœurs mariées à deux Seigneurs Infidèles. Elles allèrent l'une et l'autre lui rendre visite dans sa retraite à la Campagne , et lui offrir un logement dans leurs Hôtels , mais elle s'en excusa sous différens prétextes ; la vraie raison était qu'elle regardait comme très-dangereux le commerce avec des familles Infidèles. C'est ainsi que m'en parla l'Eunuque Paul. Il m'ajouta qu'en prenant congé de cette Dame , elle lui enjoignit plusieurs fois de nous prier , tous tant que nous sommes , de nous souvenir d'elle au saint sacrifice de la Messe , et de demander à Dieu qu'il daigne éclairer son mari , et lui toucher le cœur , pour le faire

entrer dans la voie du salut. Je recommande également à vos prières cette Mission si fort persécutée, et suis avec bien du respect dans l'union de vos saints sacrifices, etc. (1)

LETTRE

*Du Père Contancin, Missionnaire de la
Compagnie de Jésus, au Père Etienne
Souciet, de la même Compagnie.*

A Canton, ce 2 Décembre 1725.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

DANS le triste état où vous voyez que cette Mission est réduite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant : c'est pourquoi, sans entrer dans le détail de nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le Trône. Tout aliéné qu'il paraît être de la Religion chrétienne, on ne peut

(1) Ici finit l'histoire de ces Princes du Sang impérial persécutés pour la Religion. On trouvera à la fin de ce volume les motifs du Prince Jean pour embrasser la Religion chrétienne, et une notice sur les ouvrages composés ou traduits en Chinois par différens Missionnaires Jésuites.

recommande
mission si fort
respect dans
etc. (1)

naire de la
ère. Etienne
agnie.

écembre 1725.

ez que cette
vous attendez
rien de bien
s'entrer dans
que vous ne
retiendrai que
puis trois ans
é qu'il paraît
, on ne peut

du Sang impérial
era à la fin de ce
pour embrasser la
sur les ouvrages
différens Mission-

s'empêcher de louer les qualités qui le rendent digne de l'Empire, et qui en si peu de temps lui ont attiré le respect et l'amour de ses Peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter, vous le feront suffisamment connaître.

Ce Prince est infatigable dans le travail; il pense nuit et jour à établir la forme d'un sage Gouvernement, et à procurer le bonheur de ses Sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour, que de lui proposer quelque dessein qui tende à l'utilité publique, et au soulagement des Peuples: il y entre avec plaisir, et l'exécute sans nul égard à la dépense.

Deux Villes de la province de *Nankin*, *Sou-tcheou* et *Song-kiang* gémissaient sous le poids du tribut qu'on exigeait d'elles chaque année. On représenta à l'Empereur que ces Villes étaient trop chargées, et qu'il était à propos de les soulager. Aussitôt il diminua d'un million cinq cent mille livres le tribut annuel que *Sou-tcheou* doit payer, et de sept cents cinquante mille livres celui de la ville de *Song-kiang*. Il accorda la même grâce à la ville de *Nan-tchang*, capitale de *Kiang-Si*.

Une grande sécheresse désola, l'année dernière, la province de *Tche-kiang*. En plusieurs endroits, la récolte fut très-légère. L'Empereur fit distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de riz. La centième partie d'un boisseau est pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année, au-contraire, les pluies ont

été trop abondantes ; elles ont inondé la province de Pékín et les environs ; le prix des vivres est devenu excessif. Le premier soin de l'Empereur a été de soulager les pauvres familles de Soldats qui sont à la Cour : il leur a fait distribuer 450,000 liv. Egalement attentif aux besoins du Peuple, il a écrit de sa propre main et du pinceau rouge, un avertissement dans lequel il parle ainsi aux Grands de l'Empire.

« Cet été les pluies ont été extraordinaires :
» les provinces de *Pekin*, de *Canton* et de
» *Honan* en ont été inondées. Je suis très-
» sensible à l'affliction de mon Peuple : je
» le porte dans mon cœur ; j'y pense jour et
» nuit. Comment pourrai-je goûter un som-
» meil tranquille, sachant que mon Peuple
» souffre ? Ceux qui faisaient un petit com-
» merce pour gagner leur vie, se trouvent
» sans fonds : d'autres qui avaient une mai-
» son, l'ont vue renversée par les pluies, et
» n'ont plus où se retirer. Sur-tout à pré-
» sent que l'automne approche, je fais ré-
» flexion que les grains ayant été ensevelis
» sous les eaux, il n'y aura point de mois-
» son à recueillir : c'est ce qui renouvelle et
» augmente ma douleur. Il faut secourir au
» plutôt tant de pauvres affligés. Vous,
» Grands de l'Empire, choisissez des Of-
» ficiers fidèles, attentifs, capables de se-
» conder mes intentions, et qui préfèrent le
» bien public à leurs propres intérêts. Qu'ils
» parcourent ces trois Provinces pour y porter
» les effets de ma compassion ; qu'ils pénètrent

ont inondé la
rons ; le prix
Le premier
soulager les
qui sont à la
450,000 liv.
s du Peuple,
et du pinceau
lequel il parle
traordinaires :
Canton et de
Je suis très-
on Peuple : je
pense jour et
couter un som-
me mon Peuple
un petit com-
e , se trouvent
ient une mai-
les pluies , et
ur-tout à pré-
he , je fais ré-
t été ensevelis
oint de mois-
renouvelle et
ut secourir au
fligés. Vous ,
sissez des Of-
pables de se-
ui préfèrent le
ntérêts. Qu'ils
pour y porter
u'ils pénètrent

» jusques dans les endroits les plus obscurs et
» les plus reculés , pour y découvrir le pauvre ,
» afin qu'aucun de ces malheureux n'échappe
» à leurs recherches et à mes bienfaits. Je sais
» qu'il se commet des injustices dans ces
» sortes de distributions ; mais j'y veillerai :
» veillez-y aussi. Je charge les *T'song-tou* et
» les vice-Rois des Provinces d'y donner tous
» leurs soins : je punirai sévèrement les cou-
» pables : qu'on m'informe exactement. Re-
» gardez donc ces affligés comme vos enfans ,
» ou comme vos petits neveux ; soyez équi-
» tables et vigilans dans la distribution de
» mes bienfaits ; usez-en comme vous feriez ,
» si vous aviez à partager votre propre bien.
» Il suffit de vous dire que vous me ferez
» plaisir , et que votre conduite sera con-
» forme à mes intentions. Qu'on respecte
» cet ordre. »

Cette instruction impériale fut insérée
dans la gazette publique , et répandue dans
l'Empire , afin que les Mandarins et le Peu-
ple même fussent informés des intentions
de Sa Majesté. Ce qui rend la gazette de la
Chine très-utile pour le Gouvernement ,
c'est qu'au-lieu de la remplir , comme on
fait en certaines contrées de l'Europe , d'inu-
tilités , et souvent de médisances et de calom-
nies , on n'y met que ce qui a rapport à
l'Empereur : et comme le Gouvernement
Chinois est parfaitement monarchique , et
que toutes les affaires tant soit peu considé-
rables de l'Empire lui sont rapportées , cette
gazette ne contient rien qui ne puisse beau-

coup servir à diriger les Mandarins dans l'exercice de leur charge , et à instruire les Lettrés et le Peuple.

On y lit , par exemple , le nom des Mandarins qui ont été destitués de leurs emplois , et pour quelle raison : l'un , parce qu'il a été négligent à exiger le tribut impérial , ou qu'il l'a dissipé : l'autre , parce qu'il est , ou trop indulgent , ou trop sévère dans ses châtimens. Celui-ci , à cause de ses concussions ; celui-là , parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des Mandarins a été élevé à quelque charge considérable , ou s'il a été abaissé , ou bien si on l'a privé , pour quelque faute , de la pension annuelle qu'il devait recevoir de l'Empereur , la gazette en fait aussitôt mention.

Elle parle aussi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort le coupable. Il est à observer qu'à la réserve de certains cas extraordinaires , qui sont marqués dans le corps des Lois chinoises , nul Mandarin , nul Tribunal supérieur ne peut prononcer définitivement un Arrêt de mort. Tous les jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinés , décidés et souscrits par l'Empereur. Les Mandarins envoient en Cour l'instruction du procès , et leur décision , marquant l'article de la Loi qui les a déterminés à prononcer de la sorte : par exemple , un tel est coupable de tel crime ; la Loi porte qu'on étranglera ceux qui en seront convaincus : ainsi je condamne un tel à être étranglé. Ces informations étant

ndarins dans
instruire les
nom des Man-
eurs emplois,
parce qu'il n
impérial, ou
ce qu'il est,
sévère dans ses
de ses con-
a peu de talent
u'un des Man-
charge considé-
ou bien si on
de la pension
e l'Empereur,
ntion.
es affaires cri-
mort le cou-
la réserve de
qui sont mar-
chinoises; nul
érieur ne pent
Arrêt de mort:
lignes de mort
és et souscrits
rins envoient
pès, et leur
de la Loi qui
de la sorte: par
de tel crime;
ceux qui en
condamne un
mations étant

arrivées à la Cour, le Tribunal supérieur des affaires criminelles examine le fait, les circonstances et la décision. Si le fait n'est pas clairement exposé, ou que le Tribunal ait besoin de nouvelles informations, il présente un Mémorial à l'Empereur, qui contient l'exposé du crime et la décision du Mandarin inférieur; et il ajoute: « Pour juger sainement, il paraît qu'il faut être encore instruit de telle circonstance; ainsi nous opinons à renvoyer l'affaire à tel Mandarin, afin qu'il nous donne les éclaircissemens que nous souhaitons. » L'Empereur ordonne ce qui lui plaît; mais sa clémence le porte toujours à renvoyer l'affaire, afin que quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne décide point légèrement et sans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorsque le Tribunal supérieur a reçu les informations qu'il demandait, il présente de nouveau sa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur souscrit à la délibération du Tribunal, ou bien il diminue la rigueur du châtimement; quelquefois même il renvoie le Mémorial en écrivant ces paroles de sa main: « Que le Tribunal délibère encore sur cette affaire, et me fasse son rapport. » Vous seriez surpris, mon Révérend Père, si vous étiez témoin de l'attention scrupuleuse qu'on apporte à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à la mort. Tout cela est marqué dans la gazette.

On y voit encore le nom des Officiers qui remplacent les Mandarins cassés de leurs

emplois , leur nom , leur pays , les accusations portées contre les Mandarins , et la réponse de l'Empereur ; les calamités arrivées dans telle ou telle Province , et les secours donnés par les Mandarins du lieu , ou par l'ordre de l'Empereur ; l'extrait des dépenses faites pour la subsistance des Soldats , pour les besoins du Peuple , pour les ouvrages publics , et pour les bienfaits du Prince ; les remontrances que les Grands de l'Empire ou les Tribunaux supérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majesté sur sa propre conduite ou sur ses décisions. On y marque le jour que l'Empereur a labouré la terre , afin de réveiller dans l'esprit des Peuples , l'amour du travail et l'application à la culture des Campagnes : le jour qu'il doit assembler à Pekin tous les Grands de la Cour et tous les premiers Mandarins des Tribunaux , pour leur faire l'instruction dont le sujet est toujours tiré des livres canoniques : car , disent les Chinois , il est Empereur pour gouverner , Pontife pour sacrifier , et Maître pour enseigner. On y apprend les Lois ou les coutumes nouvelles qu'on établit. On y lit les louanges que l'Empereur a données à un Mandarin , ou les réprimandes qu'il lui a faites , par exemple : « tel Mandarin » n'est pas d'une réputation saine ; s'il ne » se corrige , je le punirai. » Enfin , comme je l'ai déjà dit , la gazette Chinoise se fait de telle sorte , qu'elle est très-utile pour apprendre aux Mandarins la manière de bien gouverner les Peuples. Aussi la lisent-

s, les accusa-
 darins, et la
 amités arrivées
 et les secours
 lieu, ou par
 it des dépenses
 Soldats, pour
 les ouvrages
 du Prince;
 ds de l'Empire
 prennent la
 sur sa propre
 On y marque
 ouré la terre,
 des Peuples,
 ation à la cul-
 u'il doit assem-
 de la Cour et
 es Tribunaux,
 dont le sujet
 moniques: car,
 mpereur pour
 fier, et Maître
 d les Lois ou
 établit. On y
 eur a données
 imandes qu'il
 tel Mandarin
 saine; s'il ne
 Enfin, comme
 hinoise se fait
 ès-utile pour
 a manière de
 Aussi la lisent-

ils exactement; la plupart même mettent par écrit des observations sur les choses qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon Révérend Père, cette digression sur la gazette Chinoise; j'ai cru qu'elle ne vous serait pas désagréable. Je reviens à l'Empereur.

Ayant été informé par un vice-Roi de Province, que la sécheresse menaçait son Gouvernement d'une stérilité générale, il s'enferma dans son Palais; il jeûna, il pria, jusqu'à ce qu'il eût appris que la pluie y était tombée en abondance: après quoi il porta un Edit, où témoignant combien il était touché des misères de son Peuple, il ordonna à tous les Grands Mandarins de l'informer avec soin des calamités dont les Peuples de leur District seraient affligés: puis il conclut par ces paroles. « Il y a entre le » *Tien* (1) et l'homme une correspondance » de fautes et de punitions, de prières et » de bienfaits; remplissez vos devoirs; » évitez les fautes; car c'est à cause de nos » péchés que le *Tien* nous punit. Quand » le *Tien* envoie quelque calamité, soyons » attentifs sur nous-mêmes, mortifions-nous, » corrigeons-nous, prions: c'est en priant » et en nous corrigeant que nous fléchissons » le *Tien*. Si je porte cet ordre, ce n'est » pas que je me croie capable de toucher » le *Tien*; mais c'est pour vous mieux per- » suader qu'il y a, comme je viens de le

(1) Le Ciel.

» dire , entre le *Tien* et l'homme , une
 » correspondance de fautes et de punitions ,
 » de prières et de bienfaits. »

Cette année le fleuve *Hoang-ho* a inondé les Campagnes , et causé de grands ravages : les Mandarins supérieurs ne manquèrent pas , selon la coutume , d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des Mandarins subalternes , et de les déferer à l'Empereur. « Ne jetez point cette faute sur les » Mandarins , répondit l'Empereur : c'est » moi qui suis coupable. Ces calamités affligent mon Peuple , parce que je manque » des vertus que je devrais avoir. Pensons » seulement à nous corriger de nos défauts , » et à remédier à l'inondation. A l'égard » des Mandarins que vous accusez , je leur » pardonne ; et je n'accuse que moi de mon » peu de vertu. »

Sur la fin de la 6.^e lune , qui répondait cette année au mois de Juillet , les chaleurs ont été excessives à Peking. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les prisons , ou condamnés à porter la cangue (1) dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les quatre Mandarins du premier ordre , auxquels il ordonna ce qui suit :

(1) La cangue est composée de deux assez grands morceaux de bois échancrés , pour y insérer le cou du coupable. Ce fardeau est posé sur ses épaules , et est plus ou moins pesant , selon que la faute est plus ou moins griève. Il y a des cangues qui pèsent jusqu'à deux cens livres ; les ordinaires pèsent cinquante à soixante livres : elles sont souvent de trois pieds en carré , et d'un bois épais de cinq ou six pouces.

TES
homme , une
de punitions ,
»
g-ho a inondé
rands ravages :
e manquèrent
tribuer la cause
ce des Manda-
éférer à l'Em-
e faute sur les
mpereur : c'est
calamités affli-
que je manque
avoir. Pensons
de nos défauts ,
ion. A l'égard
ccusez , je leur
ue moi de mon

, qui répondait
et , les chaleurs
L'Empereur fit
heureux détenus
nnés à porter la
rs. Sur quoi il
ns du premier
a ce qui suit :

deux assez grands
y insérer le cou du
ses épaules , et est
a faute est plus ou
pèsent jusqu'à deux
quante à soixante
pieds en carré , et
s.

ET CURIEUSES.

307

« Les chaleurs sont insupportables : ceux qui
» sont renfermés dans les prisons , ou qui
» portent la cangue , doivent beaucoup souf-
» frir : il faut les soulager : je ne parle pas
» de ceux qui sont dans les cachots , et qu'on
» a condamnés à être punis de mort dans
» l'automne : ils ne méritent point de grâce ,
» et il ne convient point de les élargir : je
» parle de ceux qui sont détenus pour dettes ,
» ou pour des différends qui demandent
» une longue discussion. Demain joignez-
» vous à tel Président , et de concert avec
» lui , voyez ce qui peut se faire pour adou-
» cir la peine de ces malheureux. » Le
lendemain l'ordre de l'Empereur fut exé-
cuté : on donna la liberté aux criminels qui
trouvèrent une caution , sur laquelle on pût
s'assurer qu'ils seraient représentés à la fin
des chaleurs. On fit la même grâce et la
même condition à ceux qui portaient la
cangue. A l'égard de ceux qui ne purent
trouver de caution , on les délivra de leurs
fers , et on les laissa libres dans toute l'éten-
due de la prison qui est fort spacieuse. Les
Mandarins furent approuvés de l'Empereur ;
et ce trait fit connaître au Peuple que l'at-
tention et la clémence de ce Prince s'étend-
ait généralement à tous ses Sujets , et qu'il
n'y en avait point de si misérable , pour qui
il n'eût une tendresse de père.

Depuis le peu de temps qu'il est sur le
Trône , il a fait plusieurs autres Règlemens
qui prouvent sa vigilance et son application
à bien gouverner ses Peuples. Je me con-

tenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les Laboureurs au travail et leur inspirer l'amour d'une vie régulière, il a ordonné aux Gouvernemens de toutes les Villes de l'informer, chaque année, de celui qui, parmi ceux de cette profession, se sera le plus distingué dans leur District par son application à la culture des terres, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille, et la paix avec ses voisins; enfin par son économie et son éloignement de toute dépense inutile. Sur le rapport qui lui sera fait par le Gouverneur, Sa Majesté élèvera ce sage et actif Laboureur au degré de Mandarin du huitième ordre, et lui enverra des Patentes de Mandarin honoraire. Cette distinction lui donnera droit de porter l'habit de Mandarin, de visiter le Gouverneur de la Ville, de s'asseoir en sa présence et de prendre du thé avec lui. Il sera respecté le reste de ses jours, et après sa mort on lui fera des obsèques convenables à son degré, et son titre d'honneur sera écrit dans la salle des ancêtres. Quelle joie pour ce vénérable vieillard et pour toute sa famille! outre l'émulation qu'une pareille récompense excitera parmi les Laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau lustre à une profession si nécessaire à l'Etat, et qui de tous temps a été estimée dans l'Empire.

Il a fait un autre Règlement pour engager les femmes veuves à garder la continence, et les femmes mariées à demeurer fidèles à

leurs maris. « La beauté du Gouvernement ,
 » dit l'Empereur , dépend sur-tout de la
 » régularité des femmes ; elles doivent s'ap-
 » pliquer à remplir leurs devoirs , et à vivre
 » dans la retenue qui convient à leur sexe.
 » Lorsqu'une femme encore jeune a perdu
 » son mari ; si elle demeure dans son état
 » de veuve sans passer à un second mariage ,
 » et qu'elle vive au-moins vingt ans dans la
 » continence avant sa mort ; ou si une autre
 » pressée , forcée même , a résisté jusqu'à
 » donner sa vie , plutôt que de commettre
 » le crime , j'ordonne à ceux de sa famille ,
 » de quelque condition qu'ils soient , d'en
 » informer le Mandarin du lieu , qui véri-
 » fiera le fait et m'en instruira , afin que ,
 » suivant mes ordres , on tire du Trésor im-
 » périeur l'argent nécessaire , pour ériger
 » dans sa patrie un arc de triomphe en son
 » honneur , sur lequel on gravera son éloge. »

Il y a deux mois que pour mieux entre-
 tenir et augmenter , s'il était possible , la
 piété des enfans envers leurs parens , (car
 c'est un point capital dans l'Empire ,) il
 donna ordre à tous les vice-Rois des Provin-
 ces , de s'informer exactement quels sont
 les Bacheliers de leur Gouvernement , qui
 ont le plus excellé dans l'observation d'un
 devoir si essentiel , et d'envoyer leurs noms
 à la Cour , afin que pour cette seule raison
 Sa Majesté leur accorde le degré de *Kien-
 seng* , qui est plus élevé que celui de Bache-
 lier , et avec lequel ils peuvent devenir
 Mandarins , celui de simple Bachelier ne

suffisant pas pour être élevé aux charges. Il ne leur accorde pas le degré de Licencié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles lettres ; cet honneur ne se donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre Règlement qu'a fait l'Empereur, il semble vouloir porter cette piété filiale, au plus haut point où elle puisse monter. Comme les Mandarins, selon le degré où ils ont été élevés, ont un titre particulier qui les distingue, et sous lequel ils doivent être honorés après leur mort ; l'Empereur permet aux enfans Mandarins de renoncer à ce titre, et de le transporter à leur père, et par conséquent à la mère qui participe au titre honorable de son mari. « C'est, » dit l'Empereur, renoncer à soi-même en » faveur de son père et de sa mère : c'est se » priver d'un honneur qui subsisterait même » après la mort, afin qu'il soit rendu au » père. Rien n'est plus juste, parce qu'enfin » le fils est bien moins redevable à lui-même » de son mérite qu'à ceux dont il a reçu la » vie et l'éducation. » Ce sentiment des Chinois paraîtra singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge.

Dans le dessein qu'a l'Empereur de bien connaître tous les Mandarins de l'Empire, il a fait aussi à leur sujet de nouveaux Règlemens. 1.^o Il a ordonné à tous les Grands Mandarins d'examiner soigneusement quels sont les Officiers de leur District, qui ont le plus de talens pour bien gouverner les

ux charges. Il
de Licencié,
der les belles
onnant qu'au
aves des exa-

a fait l'Empe-
er cette piété
où elle puisse
ins, selon le
t un titre par-
sous lequel ils
r mort; l'Em-
Mandarins de
nsporter à leur
mère qui par-
mari. « C'est,
a soi-même en
mère: c'est se
sisterait même
soit rendu au
parce qu'enfin
ble à lui-même
nt il a reçu la
sentiment des
mais il n'en est

peureur de bien
de l'Empire,
ouveaux Règle-
us les Grands
usement quels
strict, qui ont
gouverner les

Peuples, et d'envoyer leurs noms à la Cour.
2.^o Il a ordonné qu'on lui envoyât pareil-
lement les noms des Mandarins inférieurs,
qui sont capables d'exercer les charges du
premier ordre, afin que sans passer par les
degrés ordinaires, ils puissent être élevés
tout-à-coup aux emplois les plus considéra-
bles. 3.^o On a coutume tous les trois ans de
faire l'examen de tous les Mandarins de
l'Empire, sans en excepter un seul. Le vice-
Roi de chaque Province en délibère avec
les quatre Officiers-Généraux qui résident à
la Capitale, et renvoie à la Cour ses notes
sur chaque Mandarin. Il marque, par
exemple, que tel Mandarin, de tel degré,
de telle Ville, est trop sévère, qu'il est avide
d'argent, et qu'il vexé le Peuple; ou bien,
qu'il est trop âgé, qu'il a peu d'application
aux fonctions de sa charge; ou bien qu'il est
brusque, sujet à se mettre en colère, et peu
aimé du Peuple. Suivant ces notes adressées
au premier Tribunal de Peking, la Cour
casse, abaisse, et punit un grand nombre
de Mandarins. Au-contre ceux qui n'ont
point de notes mauvaises, ou qui sont loués
comme gens extraordinaires et au-dessus du
commun *Tcho-y*, on les élève aussitôt à de
plus grands Mandarinats. Il semble que ces
connaissances devaient suffire: le nouvel
Empereur veut quelque chose de plus. Il
ordonne aux Mandarins supérieurs de cha-
que Province de distinguer en trois classes
tous les Mandarins de leur District. La pre-
mière doit être de ceux qui ont des manières

polies et engageantes , qui ne cherchent point à s'enrichir , qui sont habiles dans les Lettres , qui possèdent les coutumes et les Lois de l'Empire , qui sont peu avancés en Age , et qui ont de la force et de la santé. La seconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talens , mais qui sont d'une santé faible , ou d'un Age avancé. Enfin la troisième doit être de ceux qui ont un corps sain et robuste , mais dont les talens sont médiocres. « Cette liste me fera mieux connaître , dit l'Empereur , les Mandarins » qui , dans l'examen général qui se fait » tous les trois ans , mériteront des éloges » ou des réprimandes. La gloire qui en reviendra aux uns , et la honte dont les autres » seront couverts , les piquera d'une louable émulation. J'examinerai moi-même » cette liste , ajoute l'Empereur ; ainsi j'ordonne aux Mandarins , sous peine d'être » sévèrement punis , d'agir avec une extrême équité , sans partialité , et sans acceptation de personnes. »

J'ai parlé plus haut de la grâce que l'Empereur a faite aux villes de *Sout-cheou* et de *Song-kiang* , en leur remettant pour toujours une partie du tribut annuel qu'elles doivent payer. Cette bonté du Prince causa une grande joie parmi le Peuple. Le *Tsong-tou* (1) crut faire sa cour à l'Empereur , en lui apprenant quelle avait été la joie des Peuples : il lui

(1) Mandarin au-dessus du vice-Roi , qui a la surintendance de deux Provinces.

ne cherchent
habiles dans les
outumes et les
pen avancés en
et de la santé.
ux qui ont les
nt d'une santé
Enfin la troi-
out un corps
les talens sont
iera mieux cou-
les Mandarins
ral qui se fait
ront des éloges
loire qui en re-
e dont les autres
era d'une loua-
crai moi-même
reur ; ainsi j'or-
ous peine d'être
avec une extrê-
, et sans accep-

grâce que l'Em-
out-cheou et de
nt pour toujours
qu'elles doivent
causa une grande
ong-tou (1) crut
en lui apprenant
Peuples : il lui

Roi , qui a la surin-

envoya

envoya un Mémorial , où , après avoir fait l'éloge de Sa Majesté , il disait , entr'autres choses , que le Peuple , pour marquer sa reconnaissance , faisait réciter des prières dans les Temples des Idoles pour la conservation d'une vie si précieuse à l'Etat ; qu'on y représentait des comédies ; et que pour perpétuer le souvenir d'un bienfait si signalé , on allait élever un édifice public , et y placer un monument de pierre , où l'on graverait une inscription propre à éterniser la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de sa propre main au *Tsong-tou* la réponse suivante :

» Ce que vous me mandez est tout-à-fait
» contraire à mes intentions. Quand j'ai ac-
» cordé cette grâce , je n'ai eu d'autre vue
» que de procurer le bonheur de mon Peu-
» ple , et non pas de m'attirer un vain hon-
» neur. Ces comédies et ces prières sont
» superflues , et ne peuvent m'être d'aucune
» utilité. Après que j'ai envoyé des instruc-
» tions dans tout l'Empire , pour exhorter
» les Peuples à l'économie et à la frugalité ,
» comment osez-vous permettre ces folles
» dépenses ? Défendez-les au plutôt. Il est
» même à craindre que les Officiers subal-
» ternes , sous prétexte d'avoir de quoi fournir
» à ces divertissemens , ne tirent des contri-
» butions , et ne s'engraissent de la substance
» du pauvre Peuple. Veillez-y. Pour ce qui
» est de l'édifice et du monument de pierre ,
» je défends aussi qu'on les élève ; car , en-
» core une fois , quand j'accorde des grâces ,
» je ne prétends pas me faire une vaine répu-

» tation. Tout ce que je souhaite , c'est que
» parmi ce grand Peuple , il n'y ait personne
» qui n'observe les coutumes ; qui ne rem-
» plisse ses devoirs , et qui ne vive tranquille.
» Voilà ce qui peut me faire plaisir. C'est
» pourquoi aussitôt que vous aurez reçu cet
» ordre , défendez ces prières et ces comé-
» dies , empêchez qu'on n'élève l'édifice et
» le monument de pierre , et donnez vous-
» même par un écrit une instruction publi-
» que , qui soit affichée aux carrefours , par
» laquelle vous exhortiez le Peuple à obser-
» ver les coutumes , à remplir ses obligations ,
» et à vivre dans une parfaite union. Alors je
» m'estimerai heureux. »

L'attention de ce Prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné , par rapport à ces malheureux. « Deux choses , dit
» l'Empereur , doivent me rendre très-at-
» tentif , quand il s'agit de condamner quel-
» qu'un à la mort. Premièrement , l'estime
» que nous devons faire de la vie de l'homme.
» Secondement , la tendresse et la compas-
» sion que je dois avoir pour mon Peuple.
» Ainsi , que dans la suite on ne punisse per-
» sonne du supplice de mort , que son pro-
» cès ne m'ait été présenté trois fois. »

Lorsque le crime est fort énorme , l'Em-
pereur , en souscrivant à la mort du crimi-
nel , ajoute : « Aussitôt qu'on aura reçu cet
» ordre , qu'on l'exécute sans aucun délai. »
Pour ce qui est des crimes dignes de mort ,
qui n'ont rien d'extraordinaire , l'Empereur
écrit au bas de la Sentence : « qu'on retienne

» le criminel en prison , et qu'on l'exécute
 » au temps de l'automne. » Il y a un jour
 fixé dans l'automne pour exécuter tous les
 criminels. Voici la conduite que le souve-
 rain Tribunal des crimes a tenue cette année.

Quelque temps avant le jour déterminé ,
 il a fait transcrire dans un livre toutes les in-
 formations qui , pendant le cours de l'année ,
 lui ont été envoyées des Justices subalternes ;
 on y a joint le jugement qu'a porté cette Jus-
 tice , et celui du Tribunal de la Cour. Ce
 Tribunal s'est ensuite assemblé , et a lu ,
 revu , corrigé , ajouté , retranché ce qu'il a
 jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer
 deux copies au net : l'une qu'il a présentée
 à l'Empereur , afin que ce Prince puisse la
 lire et l'examiner en particulier : l'autre qu'il
 a gardée pour la lire en présence de tous les
 principaux Officiers des Tribunaux souve-
 rains , et la réformer selon leurs avis. Ainsi ,
 comme vous voyez , on accorde à l'homme
 le plus vil et le plus misérable , ce qu'on n'ac-
 corde en Europe , comme un grand privilège ,
 qu'aux personnes les plus distinguées , je
 veux dire le droit de n'être jugé et condamné
 que par toutes les chambres du Parlement as-
 semblé en corps.

On fait encore plus à la Chine : cette se-
 conde copie ayant été ainsi examinée et cor-
 rigée , on la présente à l'Empereur ; puis l'on
 en tire quatre-vingt-dix-huit copies en lan-
 gue Tartare , et quatre-vingt-dix-sept en
 langue Chinoise. Toutes ces copies se remet-
 tent entre les mains de Sa Majesté , qui les

donne encore à examiner aux plus habiles Officiers, soit Tartares, soit Chinois, qui se trouvent à Pekin. Cette attention de l'Empereur, lorsqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, est une autre preuve de sa tendresse pour ses Sujets.

Enfin, ce nouveau Monarque a si fort à cœur le bien de l'Empire, qu'il a donné un avertissement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les Mandarins qui, selon leur dignité, ont droit de présenter des Mémoires, à bien réfléchir sur ce qui peut contribuer au bon Gouvernement, et à lui communiquer leurs lumières par écrit. Il ajoute qu'au cas que leurs réflexions doivent être secrètes, ils peuvent envoyer ou présenter leur Memorial cacheté, et il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'Auteur.

Vous voyez par tous ces traits, mon Révérend Père, quelle est l'application de ce Prince. Sa continuelle étude est d'apprendre à bien gouverner ses Peuples, et à procurer leur bonheur. Dieu veuille lui inspirer des sentimens plus favorables à notre sainte Religion, afin que les Pasteurs, arrachés par ses ordres à leur cher troupeau, puissent quelque jour y être réunis. C'est une grâce que je vous prie de demander dans vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis avec respect, etc.



L E T T R E

*Du Père d'Entrecolles, Missionnaire de la
Compagnie de Jésus, au Père Duhalde,
de la même Compagnie.*

A Pekin, ce 26 Juillet 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

DANS le déplorable état où se trouve la Chrétienté de la Chine, nous avons encore cette légère consolation, que les Missionnaires sont soufferts à Pekin, où, nonobstant le peu de liberté qu'ils ont d'exercer les fonctions de leur ministère, leur présence ne laisse pas d'être très-utile au troupeau que Jésus-Christ leur a confié. Vous en jugerez par le détail que je vais vous faire de plusieurs particularités édifiantes qui m'ont véritablement touché, et qui feront sans doute la même impression sur votre cœur.

Je ne vous entretiendrai point des exemples héroïques de force et de vertu que donne depuis plusieurs années une nombreuse famille de Princes du Sang impérial; je laisse au Père Parennin le soin de vous en informer, comme il l'a déjà fait par plusieurs de

ses lettres ; je me bornerai à ce que j'ai vu de plus singulier , parmi les Chrétiens qui sont sous ma conduite.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfans ou exposés ou moribonds , qui ont été régénérés dans les eaux du Baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de six cens ; on en compte beaucoup plus dans chacune des deux Eglises Portugaises , parce que leur District est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire , ne serions-nous pas bien dédommagés de tout ce que nous éprouvons de peines et de contradictions ? Je visite de temps-en-temps les tombeaux de nos Chrétiens , sur-tout le quartier destiné à la sépulture des enfans morts avant l'âge de raison : et là , me représentant cette multitude innombrable d'ames innocentes qui sont à la suite de l'Agneau , j'implore leur secours , et je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches et de leurs compatriotes , qui court de si grands risques dans ces jours de tribulation. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve , toujours prêtes à fortifier du haut du Ciel ceux de leurs frères , dont la constance a de si rudes assauts à soutenir pour s'affermir dans la Foi.

C'est principalement dans cette vue , que j'exhorte sans cesse nos Néophytes à baptiser les jeunes enfans , qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les Catéchistes entretenus par les aumônes

qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné, à aider les Chrétiens dont je connais le zèle, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable. A l'égard des autres qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent, d'assurer par le Baptême le salut de ces enfans moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne sont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver, il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur: il avait découvert que l'enfant d'un de ses voisins, qui est Infidèle, ne pouvait échapper à la violence de son mal, et il comptait de le baptiser secrètement le lendemain matin. Ayant appris qu'il était mort pendant la nuit, il parut inconsolable; et déposant dans mon sein le vif repentir qu'il avait de ne s'être pas pressé davantage, il se reprochait cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus grièves qu'il eût pu commettre.

Une Chrétienne, que sa condition rend sujette à des corvées journalières dans la maison d'un Régulo, où il y a quantité d'esclaves, a conféré cette année le Baptême à treize enfans moribonds: un de ses artifices est de porter toujours sur elle du coton bien imbibé d'eau, et de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau salutaire sur la tête des enfans qui sont près d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent en me comptant le nom-

bre de ses pieuses conquêtes, égale celui que j'ai de l'entendre.

Il ne se passe aucun mois qu'un Médecin, habile à traiter les maladies des enfans, ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du Ciel par le Baptême. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos Chrétiens, hommes et femmes, des remèdes aisés pour la petite vérole, afin qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des Infidèles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfans dont la vie est désespérée.

Comme je suis persuadé que rien n'est impossible à une foi vive, je suis porté à croire qu'il y a quelque chose d'extraordinaire et de sur-humain, dans ce qui est arrivé à un de nos Catéchites plein de religion et de piété.

« J'entrai il y a quelque temps, me disait-
» il, chez un Chrétien de ma connaissance :
» je trouvai toute la famille éplorée de la
» perte qu'elle venait de faire d'un enfant
» qui lui était cher ; mais ce qui l'affligeait
» le plus, c'est que cet enfant était mort sans
» recevoir le Baptême ; après quelques mots
» de consolation, j'exhortai ces bonnes gens
» à se mettre avec moi en prières. A peine
» avions-nous élevé les mains vers le Ciel,
» qu'on s'aperçut que l'enfant respirait ; je me
» lève à l'instant, je le baptise, et il est main-
» tenant plein de vie. Après l'avoir écouté
» attentivement : il se peut faire, lui dis-je,
» et il est même vraisemblable que cet en-
» fant n'était pas mort. On m'assura qu'il
» était mort, me répondit-il, et je le crus

égale celui que

a'un Médecin,
des enfans, ne
quels il a ou-
aptème. C'est
enseigner à nos
s, des remèdes
n qu'ayant par
es maisons des
le même bon-
t désespérée.
rien n'est im-
porté à croire
raordinaire et
est arrivé à un
ion et de piété.
ps, me disait-
connaissance:
éplorée de la
e d'un enfant
qui l'affligeait
était mort sans
quelques mots
es bonnes gens
ères. A peine
vers le Ciel,
espirait; je me
et il est main-
l'avoir écouté
re, lui dis-je,
e que cet en-
n'assura qu'il
, et je le crus

» aisément ; car ayant tâté moi-même son
» corps, je le trouvai tout froid. » L'humble
naïveté du Catéchiste est toute la preuve
que j'ai de la vérité du fait.

Je vous ai parlé autrefois d'un Temple
d'Idoles, où l'on apporte de divers endroits
les enfans exposés, pour les transporter en-
suite à l'hôpital, ou, s'ils viennent à mourir,
dans le lieu destiné à leur sépulture. Un Chré-
tien du voisinage, que nous entretenons ex-
près, a changé ce Temple consacré au Dé-
mon, en une piscine vivifiante pour ces en-
fans abandonnés. Il a fallu pour cela gagner
le Bonze, Chef de la Pagode, et on y a réussi
en achetant la liberté d'y entrer pour une
somme d'argent qu'on lui donne tous les
mois. Mais il semble que le Démon, ja-
loux du salut de tant de petits innocens, ait
voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce
lieu. Le Bonze a été exclus avec affront de
son poste ; et comme nous sommes dans un
temps où règne la défiance, nous craignîmes
pendant quelques jours, que le contre-coup
de sa disgrâce ne tombât sur le zélé Néophyte,
et ensuite sur la Religion et sur ceux qui la
prêchent. Nos craintes se sont dissipées, et
la bonne œuvre continue moyennant une
somme plus forte que l'on donne chaque
mois aux nouveaux maîtres de cette Pagode.

Un nouveau Chrétien dont j'admire l'in-
nocence et la ferveur, me fournit un trait de
zèle que je dois placer ici ; mais pour en être
aussi frappé que je le suis, il faudrait être
bien au fait des usages de la Chine. Ce Né-

phyte, aussitôt après son Baptême, ne songea plus qu'à travailler à la conversion de sa mère et de sa femme ; il trouvait dans celle-ci assez de docilité, mais il n'en était pas de même de sa mère ; son obstination dans l'infidélité était si grande, que le moindre entretien sur la Loi de Dieu la transportait de fureur. En vain le Néophyte lui eût-il demandé son agrément pour faire baptiser son fils ; elle avait déclaré plusieurs fois, et dans les termes les plus durs, qu'elle ne le souffrirait jamais : d'ailleurs, il ne lui était pas possible d'introduire un Catéchiste dans sa maison à l'insçu de sa mère. Je lui conseillai, dans l'embarras où il se trouvait, de baptiser lui-même son fils, mais c'est à quoi il avait peine à se résoudre. Enfin dans un jour de réjouissance publique, il obtint la permission de prendre son fils entre ses bras pour le récréer hors de la maison : aussitôt il vole vers l'Eglise, et me l'apporte comme en triomphe. Il ne cessa de pleurer de joie durant toute la cérémonie du Baptême que je lui conférai. La foi du Néophyte, et l'innocence de cet enfant nouvellement baptisé, obtiendront de Dieu, à ce que j'espère, des grâces de conversion pour le reste de sa famille.

Ce trait de zèle me rappelle le souvenir d'un autre qui est assez récent. Un vieux Soldat plein de foi, prit tout-à-coup la résolution de faire un tour dans son Pays, pour tâcher de gagner à Jésus-Christ quelques-uns de ses compatriotes, ou du-moins pour réparer les scandales qu'il avait donnés autre-

me, ne songea
 ion de sa mère
 celle-ci assez
 pas de même
 dans l'infidé-
 ndre entretien
 tait de fureur.
 l demandé son
 son fils ; elle
 dans les ter-
 souffrirait ja-
 it pas possible
 sa maison à
 nseillai , dans
 e baptiser lui-
 i il avait peine
 our de réjouis-
 permission de
 our le récréer
 vole vers l'E-
 en triomphe.
 urant toute la
 e lui conférai.
 ocence de cet
 obtiendront de
 grâces de con-
 nille.

le le souvenir
 Un vieux Sol-
 oup la résolu-
 n Pays ; pour
 rist quelques-
 u-moins pour
 donnés autre-

fois. En y arrivant, il apprit que la maison d'un de ses concitoyens était infestée des Démons ; que ces malins esprits brisaient les meubles, et que souvent ils lançaient des pierres contre ceux qui se présentaient à l'endroit où se faisait le vacarme. On avait eu recours aux *Taossée* (ce sont des Prêtres d'Idoles qui prétendent avoir de l'empire sur les Démons.) Les efforts qu'ils firent pour conjurer le malin esprit, furent inutiles ; mais leurs peines n'en furent pas moins bien récompensées ; c'est tout ce qu'ils souhaitaient.

Le bon Soldat crut que Dieu lui offrait une occasion de manifester sa gloire. Il appelle le Chef de cette maison affligée ; il l'entretient des vérités de la Religion ; il lui fait sentir que cette tyrannie des Démons sur le corps, n'est qu'une faible image de celle qu'ils exercent sur les ames des Idolâtres, et il lui promet que s'il embrasse le Christianisme, le caractère qui lui sera imprimé par le Baptême, écartera pour toujours ces funestes ennemis de son repos.

Celui-ci touché des paroles du Soldat, eut toute l'ardeur imaginable pour se faire instruire, et demanda avec empressement le Baptême pour lui et pour toute sa famille. Le Soldat se contenta pour lors de baptiser le plus jeune des enfans ; puis adressant la parole au chef de la maison : « Votre fils, » lui dit-il, est maintenant enfant de Dieu ; » cette qualité le rend redoutable à toutes » les puissances infernales ; si elles s'avisent

» de vous inquiéter encore , ce que j'ai peine
» à croire , prenez cet enfant , et conduisez-
» le hardiment et sans crainte dans le lieu
» où elles renouvelleront leurs insultes. Dès
ce moment le Démon n'eut plus de pouvoir
dans cette maison désolée , et tout y devint
tranquille. A quelques jours de là toute cette
famille reçut le Baptême , et le Soldat Chré-
tien s'en retournant à son poste , passa par
Pekin , pour m'informer du succès dont Dieu
avait béni sa Mission.

Quelque temps s'étant écoulé , le Soldat
alla revoir cette famille , qu'il regardait
comme sa conquête , à dessein de la fortifier
de plus-en-plus dans la Foi ; mais il fut bien
surpris de la trouver replongée dans sa pre-
mière affliction : le chef de la maison
n'ayant pu résister aux instances de ses voi-
sins Infidèles , qui le pressaient de contribuer
à certaines fêtes superstitieuses , paya sa cote-
part , sans pourtant renoncer à la Foi. Au
même instant le fort-armé rentra en posses-
sion de sa première demeure , et y porta la
désolation , comme il avait fait auparavant.
On voit de faux zélés , dit saint Jérôme ,
qui , loin des épreuves , et dans une vie douce
et tranquille , se promettent tout de leur
fermeté dans la Foi ; mais qui en même-temps
sont inexorables , s'ils apprennent qu'au mi-
lieu de la Gentilité , de faibles Néophytes
aient chancelé dans des sentiers très-diffi-
ciles , et qui n'ont plus pour eux que des
reproches amers et de dures invectives. Notre
zéle Soldat tint une conduite bien différente ;

que j'ai peine
et conduisez-
e dans le lieu
insultes. Dès
us de pouvoir
tout y devint
là toute cette
Soldat Chré-
ste, passa par
ccès dont Dieu

lé, le Soldat
u'il regardait
de la fortifier
mais il fut bien
e dans sa pre-
de la maison
ces de ses voi-
de contribuer
, paya sa cote-
à la Foi. Au
tra en posses-
et y porta la
it auparavant.
aint Jérôme,
une vie douce
tout de leur
même-temps
ent qu'au mi-
es Néophytes
ers très-diffi-
eux que des
ectives. Notre
en différente;

il fit sentir à son compatriote toute l'énor-
mité de sa faute; mais il le fit avec une dou-
ceur propre à le ramener au devoir, et non
pas avec cette dureté qui conduit très-souvent
au désespoir : il l'assura que s'il avait un vif
repentir de sa lâcheté, et que s'il promettait
de ne plus contribuer à ces sortes de supers-
titions, la bonté infinie de Dieu le délivrerait
une seconde fois des insultes du Démon; pré-
voyant ensuite les persécutions que ce nouveau
Fidèle aurait à souffrir de la part des Idolâ-
tres : « Ils sont la plupart vos amis, lui dit-
» il; exposez-leur ingénument le triste état
» où le Démon avait réduit votre famille :
» représentez-leur que vous n'avez pu chasser
» de votre maison ce cruel persécuteur,
» qu'en embrassant la Loi chrétienne, et
» que tous les autres moyens dont vous vous
» étiez servi, n'avaient fait qu'irriter sa fu-
» reur; faites-leur comprendre qu'il n'y a
» que le Dieu qu'adorent les Chrétiens, qui
» puisse enchaîner le malin Esprit, et l'em-
» pêcher de nuire, et que votre malheureuse
» complaisance à contribuer au culte des
» Idoles, lui a rendu le pouvoir de vous
» tourmenter, qu'il avait perdu par votre
» attachement à la Loi chrétienne : ce dis-
» cours les attendrira sans doute; et peut-
» être feront-ils attention à l'empire que
» leur infidélité donne au Démon sur eux-
» mêmes; mais quoiqu'il vous en doive
» coûter, songez qu'il faut sauver votre ame,
» et qu'on ne peut être Disciple de Jésus-
» Christ lorsqu'on coopère au moindre acte

» de superstition. » On ne peut pas dire encore ce qui arrivera dans la suite : sous le règne du feu Empereur *Cang-hi*, notre protecteur déclaré, les Infidèles n'auraient jamais osé forcer les Chrétiens à ces criminelles contributions ; ce temps heureux n'est plus, il a expiré avec ce Monarque, et les justes plaintes qu'on pourrait faire, ne serviraient qu'à allumer davantage la persécution présente.

Je ne dois pas omettre les nouvelles marques de zèle que d'autres Soldats Tartares ou tartarisés, ont donné pour leur propre salut, et pour celui du prochain. Ils font partie d'un corps de cinq mille hommes de troupes, qu'on envoie, avec leurs familles, pour former des Colonies sur les frontières dans la Province de *Chen-si*. Pendant leur séjour à Peking ils ont approché plusieurs fois des Sacremens, les hommes dans notre Eglise, et les femmes dans des maisons particulières, tantôt en un quartier et tantôt dans un autre. C'était un spectacle bien touchant pour moi de voir, et avec quelle importunité ils me demandaient des reliquaires, des médailles, des images, et des chapelets ; et quel était leur empressement à se fournir d'eau bénite, qu'ils emportaient dans des vases bien fermés : ils étaient charmés d'apprendre le secret que je leur enseignais de la perpétuer. Généralement parlant nos Néophytes ont une grande confiance dans l'eau bénite : cette dévotion si autorisée s'entretient parmi eux, par les guérisons souvent miraculeuses

TES
peut pas dire
suite : sous le
hi, notre pro-
n'auraient ja-
à ces crimi-
heureux n'est
arque, et les
faire, ne ser-
la persécu-

ouvelles mar-
dats Tartares
leur propre
ain. Ils font
e hommes de
eurs familles,
les frontières
Pendant leur
plusieurs fois
dans notre
maisons par-
et tantôt dans
bien touchant
e importunité
nires, des mé-
oelets; et quel
fournir d'eau
ans des vases
s d'apprendre
is de la per-
os Néophytes
l'eau bénite:
retient parmi
miraculeuses

qu'elle produit, et dont Dieu récompense la simplicité de leur foi.

Il y avait dans ce détachement de troupes un *Mant-cheou*, dont l'emploi est d'être Canonnier. Tout pauvre qu'il était, il avait amassé de ses épargnes un taël d'argent, et il l'avait employé à faire peindre à l'huile une Image du Sauveur: il me l'apporta décemment enveloppée dans de la soie, afin de la bénir.

Comme je savais qu'il y a un grand nombre de Mahométans très-riches dans le lieu qu'on a fixé pour la demeure de ces troupes, je crus devoir précautionner nos Néophytes contre les sollicitations que je craignais de la part de ces Sectaires, qui se disent les vrais adorateurs de Dieu: quoique pourtant ils ne songent guères à parler de leur fausse Religion, ils savent l'étendre par d'autres voies que par celle de la persuasion: « Que nous » dites-vous là, mon Père, me répondirent- » ils! après avoir quitté la Religion de nos » pères, pour embrasser le Christianisme, » serions-nous capables d'y renoncer pour » suivre une Secte infame? » Ils se servaient de ce terme, parce qu'en effet le Mahométisme est fort décrié à la Chine. Ils me présentèrent ensuite de leur donner des Crucifix de cuivre: j'en fis la distribution; ils les reçurent à genoux et les baisant amoureusement. Leur tendre dévotion envers Jésus-Christ, attaché à la Croix pour le salut des hommes, était une preuve bien sensible de leur éloignement du Mahométisme.

Ce fut alors qu'une Chrétienne *Mant-*

cheou me parla en des termes qui m'attendrissent jusqu'aux larmes : « Ah ! mon Père ,
» s'écria-t-elle , en quel malheureux climat
» nous envoie-t-on ! L'éloignement où nous
» serons de nos Pasteurs , va nous priver de
» tout secours spirituel : nous ne pourrons
» plus ni assister au saint sacrifice de la
» Messe , ni confesser nos péchés , ni participer à la divine Eucharistie ! Voici une
» pensée qui m'est venue : ne puis-je pas à
» la fin de chaque mois , me mettant à genoux aux pieds du Crucifix , faire une
» humble confession des péchés que j'aurai
» malheureusement commis ce mois-là , et
» m'imposer ensuite une pénitence ? Cette
» pratique est excellente , lui répondis-je ;
» et bénissant au fond de l'ame le maître
» intérieur qui l'instruisait : vous pouvez
» encore , lui ajoutai-je , en vous tournant du
» côté de Pekin , vers l'heure où vous savez
» que nous célébrons les saints Mystères ,
» communier en esprit ; il suffit pour cela
» d'élever votre cœur à Dieu , et de lui témoigner l'ardent desir que vous avez de
» le recevoir. » Je lui rafraîchis ensuite la mémoire de tout ce qu'on lui avait dit autrefois , des fruits admirables qu'on retire de la communion spirituelle.

Ce qui m'édifia encore extrêmement , ce fut l'exactitude avec laquelle ces bons Néophytes me donnaient par écrit les noms de leurs enfans , afin de les offrir à Dieu dans mes prières , et au saint sacrifice de la Messe. Le jour même de leur départ , on m'ap-

qui m'atten-
 n ! mon Père ,
 heureux climat
 emment où nous
 nous priver de
 ne pourrons
 sacrifice de la
 hés , ni parti-
 cipes. Voici une
 e puis-je pas à
 mettant à ge-
 nix , faire une
 és que j'aurai
 ce mois-là , et
 tence ? Cette
 i répondis-je ;
 me le maître
 vous pouvez
 us tournant du
 où vous savez
 nts Mystères ,
 ffit pour cela
 , et de lui té-
 vous avez de
 chis ensuite la
 avait dit au-
 s qu'on retire
 remment , ce
 ces bons Néo-
 t les noms de
 r à Dieu dans
 e de la Messe.
 rt , on m'ap-

porta celui d'une petite fille , nommée Agnès ,
 que l'un d'eux avait oublié par mégarde.
 Après leur avoir recommandé de vivre en-
 semble dans une parfaite union , de se secou-
 rir réciproquement les uns les autres , et de
 chercher tous les moyens de procurer le sa-
 lut du prochain , il me fallut répondre à une
 infinité de questions qu'ils me firent sur le
 Baptême , et sur la manière de l'administrer ,
 soit aux enfans des Infidèles près d'expirer ,
 soit aux adultes qui , après s'être suffisam-
 ment instruits de la Doctrine chrétienne ,
 sonhaieraient de le recevoir.

Un jeune *Mant-cheou* , âgé de 20 ans ,
 et qui ne fut baptisé que l'année dernière ;
 me parla avec une ingénuité charmante ; il
 s'appelle Jean-Baptiste. En lui donnant une
 Image de son saint Patron : « Dieu s'est servi
 » de vous , lui dis-je , pour convertir à la
 » Foi votre père , votre mère , vos frères ,
 » vos sœurs , et récemment tous vos domes-
 » tiques : vous allez maintenant à *Ning-hia* ,
 » où vous vous trouverez au milieu des In-
 » fidèles : soyez à leur égard un Jean-Bap-
 » tiste , et imitez bien le zèle de ce saint
 » précurseur. Savez-vous donner le Bap-
 » tême ? » Il me répondit en m'expliquant
 la manière dont il l'avait administré depuis
 peu de jours à l'enfant d'un Infidèle , qui
 mourut un moment après l'avoir reçu ; comme
 il s'aperçut de la joie secrète que je ressen-
 tais , de voir qu'il fut si bien instruit , son
 zèle en devint plus animé. Dès le lende-
 main , il revint me trouver transporté de

joie : « il m'est arrivé ce matin un grand » bonheur , me dit-il ; en passant par un » quartier peu fréquenté , j'ai trouvé un petit » enfant exposé , j'ai couru au plus vite à » un ruisseau qui n'était pas loin , j'y ai » trempé le pan de ma robe ; l'enfant res- » pirait encore , et j'ai eu le temps de ver- » ser sur lui l'eau salulaire du Baptême. » J'ai lieu de croire que ce jeune Néophyte fera à *Ning-hia* les fonctions d'un zélé Catéchiste. Je lui ai distribué plusieurs remèdes pour diverses maladies , qui , lui donnant entrée dans les maisons , lui faciliteront les moyens d'ouvrir le Ciel à un grand nombre d'enfans moribonds.

En parlant des Néophytes que la Providence éloigne de nous , je ne dois pas oublier ceux qui nous environnent , ou qui viennent de Pays assez reculés , pour participer aux Sacremens ; car , comme vous savez , la liberté de visiter les Chrétientés hors de Pekin , nous est absolument interdite. Celui qui est à la tête d'une de ces Chrétientés , qui est placée au-delà d'une des gorges de la grande muraille , vint me trouver aux dernières fêtes de Pâques : le P. Parennin l'avait baptisé autrefois dans un de ces voyages de Tartarie , qu'il faisait à la suite de l'Empereur : tout grossier qu'est ce vieux Néophyte , continuellement occupé de la culture des terres qui appartiennent à un *Mant-cheou* , il a eu et a encore le zèle d'un Apôtre : c'est par ses soins que ses frères , ses alliés , et tous les habitans de son Village ,

matin un grand passant par un ai trouvé un petit au plus vite à pas loin, j'y ai e; l'enfant res- e temps de ver- du Baptême. » e Néophyte fera zélé Catéchiste. rs remèdes pour donnant entrée eront les moyens nombre d'enfants

es que la Provi- ne dois pas ou- onnent, ou qui lés, pour parti- nime vous savez, étientés hors de interdite. Celui es Chrétientés, e des gorges de me trouver aux le P. Parennin ans un de ces fesait à la suite qu'est ce vieux t occupé de la rtiennent à un ore le zèle d'un e ses frères, ses e son Village,

ou nombre de plus de cent personnes, ont embrassé le Christianisme, à la réserve de deux, dont il n'a pu encore vaincre la résistance. Ils ont élevé une petite Eglise, partie de l'argent que nous leur avons fourni, partie de leurs épargnes : cette Eglise, placée à l'écart, n'a point été sujette aux recherches, et ils s'y rassemblent librement. Néanmoins cette heureuse tranquillité fut sur le point d'être troublée par la malignité des *Lamas*, qui sont les Prêtres des Idoles qu'on révère en cette contrée ; c'est ce qu'il me raconta lui-même à la fin de sa confession. La sagesse de son zèle sauva cette Chrétienté naissante de l'orage qui la menaçait. « Je » reçus tout-à-coup, me dit-il, un ordre de » comparaitre devant le Mandarin d'armes, » qui gouverne ce Pays. Dès que je parus en » sa présence, il prit un air sévère, et me dit » d'un ton menaçant : j'apprends que tu in- » trodis dans mon Gouvernement le *Tien- » tchu-Kiao*, c'est-à-dire le Christianisme : » Es-tu sage, et ne vois-tu pas à quels malheurs » tu t'exposes ? J'avais porté avec moi, m'a- » jouta le Néophyte, quelques-unes des cu- » riosités, que vous m'aviez données à Peking, » je lui en fis présent ; et m'apercevant à » son visage que son esprit se radoucissait : » Seigneur lui répondis-je, votre Religion » du *Fo* a un Pays immense où elle domine ; » au-contrain, notre Religion du *Tien-tchu » est renfermée dans un si petit espace, qu'elle » ne mérite nullement votre attention. A ces » mots, le Mandarin qui avait agréé mon*

» présent , ne pût s'empêcher de sourire ; il
 » me renvoya en paix , et depuis ce moment-
 » là , la pensée même ne lui est pas venue
 » de nous inquiéter. » C'est ainsi qu'à l'é-
 gard des gens simples , mais remplis de foi ,
 se vérifie cet oracle de Jésus-Christ. *Quand
 vous serez menés aux Gouverneurs et aux
 Rois à cause de moi , ne songez point , ni
 comme vous parlerez , ni ce que vous direz ;
 car ce que vous aurez à dire , vous sera sug-
 géré à l'heure même.*

Un Catéchiste , l'un de ceux que nous en-
 voyons à trente lieues aux environs de cette
 Capitale visiter les Chrétiens répandus en
 divers endroits , pour les affermir dans la
 Foi , et gagner les Infidèles à Jésus-Christ ;
 ce Catéchiste , dis-je , vint vers la Fête-Dieu ,
 me rendre compte de l'état de ces diverses
 Chrétientés : il était accompagné de plusieurs
 Néophytes , qui souhaitaient d'approcher
 des Sacremens : dans le long entretien qu'il
 eut avec moi , il me raconta un fait qui ,
 par sa singularité , mérite de vous être rap-
 porté. « En parcourant , me dit-il , les mon-
 » tagnes qui sont à une journée d'ici vers
 » le Nord , où il y a plusieurs familles Chré-
 » tiennes dispersées de côté et d'autre , j'avais
 » souvent sollicité une femme âgée de plus
 » de 80 ans de se faire Chrétienne : elle
 » paraissait être ébranlée ; cependant elle
 » ne me donnait que des espérances stériles ,
 » et elle reculait toujours le moment de sa
 » conversion : ses résistances , sa surdité qui
 » était extrême , le commerce qu'elle avait

er de sourire ; il
 puis ce moment-
 i est pas venue
 ainsi qu'à l'é-
 remplis de foi,
 Christ. *Quand*
erneurs et aux
ngez point, ni
que vous direz ;
, vous sera sug-

ux que nous en-
 vrons de cette
 ns répandus en
 Fermir dans la
 Jésus-Christ ;
 s la Fête-Dieu,
 de ces diverses
 gné de plusieurs
 nt d'approcher
 entretien qu'il
 ta un fait qui,
 e vous être rap-
 lit-il, les mon-
 rnée d'ici vers
 familles Chré-
 d'autre, j'avais
 ne âgée de plus
 arétienne : elle
 ependant elle
 rances stériles,
 moment de sa
 sa surdité qui
 ce qu'elle avait

» nécessairement avec les Infidèles, dont
 » elle était environnée, la longueur du
 » chemin qu'il fallait faire pour l'aller voir,
 » tout cela me rebutait, quoique néanmoins
 » une voix intérieure me pressait sans cesse
 » de ne la pas abandonner, et de lui conti-
 » nuer mes soins. Je m'y sentis porté un jour
 » plus fortement qu'à l'ordinaire : je me
 » transportai chez elle, et élevant la voix à
 » cause de son infirmité, je lui représentai
 » le plus vivement qu'il me fut possible, le
 » risque qu'elle courait de son salut, si dans
 » le grand âge où elle était, elle différât
 » encore sa conversion. Il n'est pas néces-
 » saire, me répondit-elle, de crier à pleine-
 » tête, comme vous faites ; je vous entends
 » sans nulle peine ; au moment que vous
 » êtes entré, ma surdité s'est dissipée : c'est
 » tout de bon que je veux être Chrétienne,
 » et dès maintenant : vous savez que je suis
 » très-instruite, ne me refusez pas le Bap-
 » tême, et accordez-le-moi à ce moment
 » même que je vous le demande avec toute
 » l'instance dont je suis capable. Je fus frappé
 » de voir avec quelle facilité elle répondit
 » à toutes mes questions, quoique je lui
 » parlasse d'un ton de voix assez bas, et je
 » ne fis nulle difficulté de lui accorder à
 » l'instant la grâce qu'elle désirait avec tant
 » d'ardeur. Quelques jours après, comme
 » je visitais d'autres familles Chrétiennes,
 » j'appris que le lendemain de mon départ
 » elle était morte dans des sentimens pleins
 » de piété et de religion. » Il me semble,

mon Révérend Père, que c'est là un de ces Miracles de la grâce, qui ont fait dire à l'Apôtre S. Paul : *Ce n'est point là l'ouvrage de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.*

Voici un autre effet de la providence de Dieu sur ses élus. Un de nos Chrétiens, d'une patience souvent éprouvée, tout aveugle qu'il est depuis plusieurs années, donne tous les jours des preuves de son zèle, par le soin qu'on lui voit prendre d'éclairer les Infidèles des lumières de la Foi. Il entreprit de convertir un de ses voisins qui était dangereusement malade : il avait déjà passé plusieurs jours à l'instruire, et il en était favorablement écouté : enfin le malade se sentant plus accablé par la violence du mal, demanda au plutôt le Baptême. Notre zélé Chrétien, après lui avoir fait diverses questions pour le disposer à ce Sacrement, s'aperçut tout-à-coup que le malade cessait de lui répondre ; il conçut qu'il venait de perdre l'usage de la parole ; et s'étant assuré, en lui tâtant le pouls, qu'il respirait encore, il le baptisa : le malade ne survécut que peu d'instans à son Baptême.

A cette occasion, ce fervent Chrétien me fit plusieurs questions sur la conduite qu'on doit tenir selon les diverses occurrences ; il me demanda entr'autres choses, si dans le doute qu'un malade fût encore vivant, il pouvait lui administrer le Baptême : « il se peut faire, me disait-il, que quelque Catholique étant malade à l'extrémité,

c'est là un de ces
ui ont fait dire à
point là l'ouvrage
celui qui court
éricorde.

la providence de
s Chrétiens, d'une
; tout aveugle qu'il
s, donne tous les
zèle, par le soin
laisser les Infidèles
entreprit de con
i était dangereu
éjà passé plusieurs
n était favorable
de se sentant plus
u mal, demanda
tre zélé Chrétien,
es questions pour
s, s'aperçut tout
ait de lui répon
de perdre l'usage
uré, en lui tâtant
ore, il le baptisa;
e peu d'instans à

vent Chrétien me
la conduite qu'on
s occurrences; il
hoses, si dans le
encore vivant, il
Baptême: « il se
que quelque Ca
le à l'extrémité,

» m'envoie chercher; si en arrivant chez
» lui, je trouve qu'il ait perdu la parole, et
» qu'il soit privé de tout sentiment; que
» doi-je faire? Puis-je le baptiser?

Un autre Chrétien extrêmement pauvre, mais aimant sa pauvreté, et étant du nombre de ceux qui, selon l'Apôtre saint Jacques, sont véritablement riches dans la Foi, n'a guères d'autre aliment que la prière et les œuvres continuelles de charité qu'il pratique. Quoiqu'il soit presque-aveugle, et qu'il ne discerne les objets qu'autant qu'il est nécessaire pour se conduire, son zèle le met dans un mouvement continuel, et il serait difficile de compter le nombre d'enfans exposés ou moribonds, auxquels il a conféré le Baptême: la pluie, la neige, et les incommodités des plus rudes saisons, sont pour lui de légers obstacles; il a le talent de découvrir dans les lieux les plus reculés, et même jusques dans les masures éloignées d'une demi lieue de Pekin, les Chrétiens qui sont malades; il y en a peu qui échappent à sa vigilance et à l'exactitude avec laquelle il vient m'en informer, pour aller leur administrer les derniers Sacremens. Sa candeur jointe à une naïveté admirable et à une humilité profonde, me font aisément ajouter foi à ce qu'il m'a rapporté de certaines grâces extraordinaires dont Dieu l'a favorisé. « Il » n'y a pas long-temps, me disait-il avec » cette ingénuité que je lui connais, que » dans une de mes courses, je me vis envi- » ronné, et comme pénétré d'une très-vive

» lumière : je me crus transporté dans le
» Ciel , tant ce spectacle me ravissait en
» admiration. Un Ange rayonnant de gloire ,
» m'apparut , me disant qu'il se nommait
» Raphaël , et me promit de venir me re-
» cevoir au moment de ma mort ; mais il
» ajouta que cet heureux moment était en-
» core éloigné ; et comme il finissait ces
» paroles , cet éclat qui m'éblouissait , dis-
» parut tout-à-coup. » Il m'a pareillement
raconté qu'il avait reçu une semblable faveur
en deux occasions différentes ; l'une en assis-
tant au saint sacrifice de la Messe , et l'autre
en conférant le Baptême à un jeune enfant.
Lorsqu'il m'entretenait de la sorte , je me
disais à moi-même : « voilà véritablement un
» de ces pauvres de cœur et d'affection , dont
» Jésus-Christ a parlé , lorsqu'il a dit que le
» Royaume du Ciel leur appartient ; il leur
» donne quelquefois , dès cette vie même ,
» un goût anticipé du bonheur qu'il a pro-
» mis à ceux qui sont contents de leur indi-
» gence , et qui dédaignent les biens péris-
» sables de la terre. »

Quoique nous soyons très-gênés dans les
fonctions de notre ministère , et qu'il ne soit
pas permis aux Chinois de fréquenter nos
Eglises , nous avons néanmoins trouvé le
secret de les y assembler , sans qu'on puisse
soupçonner qu'ils y viennent pour vaquer
aux exercices de la Religion. Le frère Rousset
s'est fait une grande réputation par son zèle ,
par son habileté , et par le succès dont Dieu
bénit les remèdes qu'il donne pour les diverses
maladies :

TES
 porté dans le
 e ravissait en
 nant de gloire,
 l se nommait
 venir me re-
 mort ; mais il
 ment était en-
 il finissait ces
 louissait, dis-
 a pareillement
 mblable faveur
 ; l'une en assis-
 lesse, et l'autre
 n jeune enfant.
 la sorte, je me
 ritablement un
 'affection, dont
 qu'il a dit que le
 partient ; il leur
 ette vie même,
 eur qu'il a pro-
 ns de leur indi-
 les biens péris-
 -généés dans les
 et qu'il ne soit
 fréquenter nos
 moins trouvé le
 ns qu'on puisse
 at pour vaquer
 Le frère Rousset
 on par son zèle,
 accès dont Dieu
 our les diverses
 maladies :

maladies : tant de gens ont éprouvé la bonté de ses remèdes , qu'on ne le nomme plus que le Médecin charitable : les Infidèles mêmes ne le connaissent que sous ce nom , et la plupart s'adressent à lui avec une entière confiance : le matin et l'après-midi , à certaines heures , sa chambre est assiégée d'une foule de Chinois , et il est saintement occupé ou à panser des plaies , ou à distribuer des remèdes. Sous ce prétexte les Chrétiens entrent dans notre maison sans rien craindre. La seule précaution qu'on prend , consiste à faire le Service divin à voix basse , et à renvoyer les Fidèles , non plus en foule comme autrefois , mais les uns après les autres , de crainte qu'un éclat indiscret n'achève de ruiner tout-à-fait une Mission que nous avons vue si florissante.

On ne peut pas trouver le même prétexte pour assembler les Dames Chrétiennes dans leur Eglise particulière ; comme on m'a chargé de leur conduite , je leur administre les Sacremens en différens quartiers où elles se rendent en petit nombre. Quelques remèdes innocens que je donne , me sont regarder des voisins comme un Médecin qui visite les malades. La vie retirée de ces Dames toujours occupées , ou du travail , ou des soins domestiques , les entretient dans une innocence de mœurs , qui leur ôte d'ordinaire les frayeurs de la mort. J'ai souvent admiré la paix inaltérable dont elles jouissent aux approches du dernier moment de leur vie , le détachement où elles sont de toutes les choses

de la terre , leur parfaite résignation aux volontés de Dieu , la ferme confiance qu'elles ont dans les mérites de Jésus-Christ et en la protection de la très-sainte Vierge , dont elles ont éprouvé tant de fois les effets sensibles , enfin la douce espérance qu'elles ont d'entrer bientôt en possession de l'héritage céleste , auquel le Baptême leur a donné un droit si légitime.

Il y en a parmi elles dont la Foi est exposée aux plus rudes épreuves , et dont la ferveur s'accroît par les continuelles persécutions qu'elles ont à souffrir de leurs parens Infidèles. Une sainte veuve, comme une autre Monique , ne se confesse jamais qu'elle ne verse un torrent de larmes sur le triste état de son fils , dans la crainte où elle est , que les nouvelles dignités auxquelles on l'élève de jour-en-jour , ne lui fassent oublier ses devoirs de Chrétien. J'en sais plusieurs qui ont converti les familles avec lesquelles elles se sont alliées par le mariage : le seul exemple de leur vertu persuade aux Infidèles la sainteté , et par une suite nécessaire , la vérité de la Religion chrétienne. Il y a peu de jours que je portai le saint Viatique à une Dame d'un rang distingué ; sa patience et sa vertu ont fait tant d'impression sur l'esprit de son mari Infidèle , qu'il a consenti que ses quatre enfans fussent régénérés dans les eaux du Baptême : il y en a déjà deux de baptisés , et l'on instruit actuellement les deux autres , dont le plus âgé n'a que douze ans. Le père se dispose aussi à recevoir la même

grâce ; mais on n'est pas sans appréhension que la dignité de Mandarin à laquelle il est élevé, et les nouvelles espérances dont se flatte son ambition, n'étonnent les saints desirs qui ne font que de naître en son cœur.

Une autre Chrétienne, qui est esclave dans une famille très-opulente, a été souvent sollicitée par sa maîtresse de renoncer à la Foi, et de se marier à celui des domestiques de la maison qu'elle voudrait choisir pour époux. La vertueuse Néophyte a rejeté constamment cette offre, apportant pour raison, qu'elle n'aura jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et qu'elle lui a voué sa virginité. La Dame, toute Infidèle qu'elle est, a conçu une si haute estime de sa vertu, qu'elle lui a donné une espèce d'intendance dans sa maison, et lui a confié les soins des jeunes filles esclaves. Cette autorité dont elle est nouvellement revêtue, elle ne l'emploie qu'à élever ces enfans dans la connaissance des vérités chrétiennes, et à remplir leurs jeunes cœurs des sentimens de la Religion ; elle m'en amena deux, il y a peu de jours, que je trouvai parfaitement instruites, et à qui j'administrai le Baptême.

Un trait assez singulier de la divine Providence pour la conservation d'une Dame Chrétienne, a converti à la Foi, et sanctifié une nombreuse famille. Une fièvre maligne, accompagnée de frénésie, faisait tout craindre pour la vie de cette Dame. A une certaine heure de la nuit, où on la veillait avec moins d'exactitude, elle trouva un couteau sous sa

main, et s'en donna plusieurs coups dans le gosier. Le bruit qu'elle fit en tombant de son lit par terre, éveilla les domestiques, qui accoururent au plus vite à la chambre de la malade ; ils la trouvèrent baignée de sueur et à demi-morte ; mais ce qui les surprit étrangement, ce fut de voir les sept profondes blessures qu'elles s'était faites à la gorge, sans qu'il en sortît une goutte de sang : ces plaies furent aisées à guérir, et la fièvre cessa. Le mari de cette Dame fut tellement frappé d'un événement si extraordinaire, qu'il vint aussitôt me prier de l'instruire lui et ses enfans, et de leur accorder la grâce du Baptême. La piété et la ferveur règnent à présent dans cette maison.

La constance de nos Héros chrétiens du Sang impérial, et les grands exemples de vertu que donnent les Princesses leurs épouses dans le feu d'une persécution si opiniâtre, opèrent de merveilleux effets dans l'ame de nos Néophytes. Je connais deux Demoiselles Tartares, qui, touchées de ces exemples, vivent chez leur frère comme de véritables religieuses. La prière, le travail des mains, les jeûnes, les macérations du corps et la pratique des plus austères vertus sont leurs exercices ordinaires : elles assistent tous les jours en esprit au saint sacrifice de l'Autel, à l'heure qu'on a coutume de le célébrer dans notre Eglise, et ne pouvant pas participer aussi souvent qu'elles voudraient à la sainte Eucharistie, elles y suppléent par la communion spirituelle, dont la pratique leur est

rs coups dans le
en tombant de
es domestiques ,
à la chambre de
baignée de sueur
qui les surprit
es sept profondes
à la gorge , sans
sang : ces plaies
fièvre cessa. Le
nent frappé d'un
qu'il vint aussi-
i et ses enfans ,
du Baptême. La
à présent dans

ros chrétiens du
ds exemples de
sses leurs épouses
on si opiniâtre ,
ts dans l'ame de
eux Demoiselles
e ces exemples ,
ne de véritables
avail des mains ,
s du corps et la
vertus sont leurs
ssistent tous les
ice de l'Autel , à
le célébrer dans
t pas participer
aient à la sainte
ent par la com-
pratique leur est

familière. Ces saintes filles se rendent en certains temps dans la maison d'une de leurs tantes Chrétiennes où je me trouve , et où elles ont la consolation de se confesser et de communier. Elles m'ont souvent demandé avec instance la permission de se consacrer à Dieu d'une manière plus particulière par le vœu de chasteté. Leurs entretiens roulent presque toujours sur le bonheur de verser leur sang pour Jésus-Christ , et elles ne me quittent point qu'elles ne me conjurent de demander au Seigneur , dans toutes mes prières , qu'il leur accorde cette grâce.

Un événement extraordinaire opéra , il y a peu de temps , la conversion d'une Dame Chrétienne , qui , s'étant mariée à l'âge de dix-sept ans , renonça aussitôt à la Foi , et avait persévéré pendant quarante ans dans son apostasie. Sa sœur , apostate comme elle , se trouva à l'article de la mort ; son lit était environné de tous ses parens Infidèles ; tout-à-coup elle poussa les plus hauts cris , conjurant sans cesse ceux qui étaient auprès d'elle de lui faire venir un Missionnaire , parce qu'elle voulait mourir dans la Foi qu'elle avait malheureusement abandonnée : Ses prières ayant été reçues avec assez d'indifférence , elle redoubla ses cris , disant qu'elle ressentait un feu qui la dévorait à l'endroit de la tête et du front où elle avait été arrosée des eaux salutaires du Baptême , et en finissant ces paroles , elle expira. Les circonstances effrayantes d'une mort si déplorable , opérèrent à l'instant dans le cœur de sa

sœur, qui en fut témoin, le changement dont je viens de parler. Je l'ai confessée plusieurs fois depuis sa conversion, et elle est maintenant un modèle de vertu. Son mari et ses enfans se sentent fortement pressés d'embrasser le Christianisme; mais des raisons d'intérêt les retiennent encore dans l'infidélité.

Un jeune gradué nommé Laurent *Ouang*, fils d'un Mandarin de guerre assez considérable, a mis dans le cœur de sa nouvelle épouse de saintes dispositions au Christianisme. Il espère de gagner bientôt sa propre mère, qui lui a déjà promis de ne plus l'inquiéter sur la profession ouverte qu'il fait de sa foi. Il a baptisé un très-grand nombre d'enfans près de mourir dans le lieu où son père est Mandarin. Il a aussi baptisé secrètement sa sœur, âgée de dix-huit ans, qui était dangereusement malade. Peu de jours après son Baptême, elle fut réduite à l'extrémité; sa mère voulut la veiller pendant la nuit, mais Laurent s'y opposa, en lui faisant entendre que cette fatigue altérerait sa santé, et qu'il prendrait ce soin-là lui-même. Son dessein était de pouvoir, avec plus de liberté, aider sa sœur à mourir saintement; et, en effet, il lui suggéra tous les actes de religion qui disposent à une mort précieuse devant Dieu. Cette jeune Néophyte se trouvant beaucoup plus mal, necessa, jusqu'au dernier soupir, d'invoquer les saints noms de Jésus et de Marie, en qui elle avait mis toute sa confiance. Le lende-

TES
e changement
confessée plu-
on , et elle est
tu. Son mari
ement pressés
mais des rai-
encore dans

urent *Ouang* ,
assez considé-
e sa nouvelle
au Christia-
ntôt sa propre
e ne plus l'in-
te qu'il fait de
grand nombre
le lieu où son
aptisé secrète-
uit ans , qui
Peu de jours
éduite à l'ex-
eiller pendant
pposa , en lui
igue altérerait
e soin-là lui-
ouvoir , avec
à mourir sain-
suggéra tous
sposent à une
. Cette jeune
up plus mal ,
ir , d'invoquer
Marie , en qui
ce. Le lende-

main , sa mère étant informée de cette mort , se plaignit amèrement de ce qu'on l'avait empêchée de recueillir les derniers soupirs d'une fille , pour qui elle avait une extrême tendresse. Je comprends , ajouta-t-elle , ce que signifie le songe que j'ai eu pendant cette nuit. J'ai vu une Dame vénérable qui conduisait ma fille par la main ; et lui ayant demandé pourquoi elle m'enlevait ce cher enfant , c'est , m'a-t-elle répondu , pour la rendre éternellement heureuse. A ces mots , Laurent ne fit nulle difficulté de déclarer à sa mère que sa sœur avait été baptisée , et qu'elle était morte dans des sentimens pleins de religion. Quoi qu'il en soit de cette apparition , vraie ou prétendue , outre que la Dame en a été extrêmement touchée , elle a fait une si forte impression sur le frère cadet de Laurent , âgé de vingt-deux ans , qu'il m'est venu trouver pour me demander le Baptême. Il est à présumer que cette famille distinguée par ses emplois , sera bientôt toute chrétienne.

Je ne finirais point , mon Révérend Père , si j'entreprenais de vous rapporter une infinité d'autres traits semblables de la piété , de l'innocence , du zèle et de la ferveur de nos Chrétiens : il semble que leur vertu se fortifie et se ranime par les persécutions. Je les recommande à vos saints sacrifices , en l'union desquels je suis avec beaucoup de respect , etc.

*MOTIFS du Prince Jean pour embrasser
la Religion chrétienne.*

P R É F A C E.

LE Ciel ne m'a point donné de talens ; mon esprit est fort borné ; cependant dès mon enfance j'ai aimé à m'instruire : c'est pourquoi je me suis appliqué à connaître à fond les deux Sectes des *Ho-chang* (1) et des *Tao-sse* (2) , et cette étude m'a occupé plusieurs années. Au commencement j'y ai trouvé quelque chose de bon , mais dans la suite leur Doctrine m'a paru déstituée de toute vraisemblance. Ne voulant pas m'en rapporter à mes propres lumières , je me suis mis à consulter les livres des Lettrés , et j'y ai employé bien des années. J'ai tiré peu de profit de cette lecture , parce que je n'ai point rencontré de maître habile qui pût me guider ; quelques connaissances assez superficielles ont été tout le fruit de mes longues recherches ; elles n'ont pu me conduire à bien pénétrer le vrai sens de ces livres. Toutes les fois que je tombais sur les articles qui regardent l'origine du monde , la vie et la mort des hommes , je pesais fortement dans mon esprit leurs dissertations ,

(1) Première Secte de Fo des Indes.

(2) Deuxième Secte particulière , qui a pour auteur un nommé *Li-lao-kiun*.

comme par exemple ce qui est dit dans le *Ta-tchuen* de l'*Y-king*. *Le Ciel et la Terre existent; après eux viennent toutes les productions de la nature, et puis l'homme et la femme; je vois tout cela: mais ce Ciel et cette Terre, me disais-je à moi-même, par qui existent-ils? On lit dans le même livre ces paroles: l'air subtil produit les êtres; l'ame est sujette au changement.* Mais cette ame que devient-elle? ces réflexions ne faisaient qu'augmenter mes doutes, et me jetaient dans un labyrinthe de perplexités.

Un jour que j'allais me promener, c'était la 46.^e année (1) de l'Empereur *Cang-hi*, je rencontrai par hasard dans un Temple d'Idoles un livre intitulé: *Traité de l'ame*; frappé de la nouveauté de ce titre, je l'achetai, et retournai à ma maison. Je n'eus rien de plus pressé que de le lire; quelque attention que j'y donnasse, je sentis que je ne pouvais pénétrer le fond de la doctrine qui y était renfermée, que le but de ce livre était bien différent des autres livres que j'avais lus jusqu'alors. Je m'aperçus qu'il avait été imprimé dans l'Eglise du Dieu du Ciel: j'ignorais parfaitement alors quelle espèce de gens demeuraient dans cette Eglise, et ce qu'ils y faisaient. Piqué par la curiosité, j'envoyai un de mes domestiques y demander des livres; l'on m'envoya celui qui traite de la connaissance du vrai Dieu, celui des sept victoires, et quelques autres de cette

(1) 1707.

nature. Leur lecture me plut fort ; je pris goût à leur méthode d'expliquer la création du Ciel et de la Terre , la nature et la fin de l'homme , les suites de la mort , la spiritualité et l'immortalité de notre ame , la génération et la conservation de tous les êtres ; tout y était traité si clairement , qu'on ne pouvait former aucun doute : un point cependant m'arrêtait ; avec quelques autres trop élevés au-dessus des sens , c'était le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption ; mon esprit se refusait à leur créance ; je passai ainsi quelques années sans quitter tout-à-fait la lecture de ces ouvrages , et sans m'y livrer avec ardeur. Enfin vers l'été de la 50.^e année (1) de l'Empereur *Cang-hi* , je tombai malade , je guéris , et durant ma convalescence , n'ayant rien qui pût me distraire , je me mis à réfléchir sur la Religion chrétienne , sur son parfait rapport en tous ses points , sur son extrême importance ; je pris le parti d'aller visiter les Missionnaires , de raisonner avec leurs Catéchistes , et de tirer d'eux des lumières sur les points qui me fesaient de la peine. Ces visites et ces disputes durèrent trois ans , après lesquels je me réveillai comme d'un songe : mes doutes se dissipèrent , et peu-à-peu la lumière commença à m'éclairer.

Je continuai à lire les livres de la Religion qui traitent des récompenses et des châtimens éternels ; mon cœur se trouvait alors

(1) 1711.

partagé entre l'amour et la joie, la crainte et l'effroi : mon parti fut même pris d'embrasser la Religion chrétienne ; une réflexion qui me survint m'en détourna. La doctrine qu'elle renferme, disais-je, est parfaitement vraie et bonne ; je ne puis me le dissimuler, après tant d'examens que j'en ai faits : on n'y trouve aucune contradiction. Mais pourquoi vient-elle d'un Pays étranger ? pourquoi la Chine n'en a-t-elle pas entendu parler ? Il est vrai que plusieurs Létrés de la dynastie des *Ming* en ont publié de grands éloges dans leurs écrits, mais ne se seraient-ils point laissé éblouir par l'amour du merveilleux ? de plus, reconnaître ce Jésus incarné dont parle cette Loi, pour le souverain Maître du Ciel et le Père du genre humain ; comme la créance de cet article est de la dernière conséquence, dois-je m'en rapporter à moi-même, et prendre légèrement ma dernière résolution ? agir autrement, ne serait-ce pas me tromper moi-même, et me mettre dans le cas d'en tromper beaucoup d'autres ? c'est pourquoi je redoublai mon application à m'instruire ; à la lecture je joignis d'instantes prières au Dieu du Ciel, pour qu'il daignât m'éclairer et seconder mes efforts. Si dans mes profondes méditations et l'examen des livres, je trouvais quelque passage plus difficile à entendre, j'allais consulter les Missionnaires, je les interrogeais, je disputais avec eux : plusieurs années s'écoulèrent de cette sorte.

Depuis la première connaissance que j'ai

eue de la Religion chrétienne jusqu'à cette année, qui est la 56.^e de l'Empereur *Canghi*, je compte dix années et au-delà. Je remercie de toute mon ame le Père des miséricordes, non-seulement de ne m'avoir pas rejeté, moi grand pécheur, mais d'avoir encore daigné m'éclairer intérieurement, et conduit par sa grâce à connaître la vraie Religion. J'ai enfin compris que tous les Peuples de l'Univers ont un cœur semblable, et une même raison pour guide, qu'un même Ciel les couvre, et qu'ils doivent tous honorer un même Dieu créateur du monde.

J'ai aussi reconnu que les Lettrés de la dynastie des *Ming*, qui ont embrassé la Religion chrétienne, étaient gens fort éclairés, qui ne se sont rendus qu'à la vérité connue; ces grands hommes n'ont point été guidés par le goût de la nouveauté, ni des choses extraordinaires.

Enfin Dieu m'a encore fait cette dernière grâce de croire en Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur des hommes, de le reconnaître pour le vrai Dieu, Créateur de l'Univers. A ce doux souvenir mon cœur éclate en sentimens de la plus vive reconnaissance, en cantiques de louanges et d'admiration envers un Dieu si miséricordieux.

Ceci est écrit du commencement de la 11.^e lune; vers le milieu de cette lune où tombe le solstice d'hiver, ayant été visiter le Chrétien *Lieou Joseph*, je lui fis part de mon dessein de mettre sur le papier les motifs que j'avais eus d'embrasser la Loi

jusqu'à cette
 pereur *Cang-*
 au-delà. Je
 Père des mi-
 e ne m'avoir
 , mais d'avoir
 érieurement ,
 maître la vraie
 que tous les
 cœur sembla-
 guide , qu'un
 s doivent tous
 ur du monde.
 Lettrés de la
 brassé la Re-
 fort éclairés,
 érité connue;
 nt été guidés
 ni des choses

cette dernière
 ist , Sauveur
 de le recon-
 teur de l'U-
 n cœur éclate
 connaissance,
 d'admiration
 ux.
 cement de la
 cette lune où
 nt été visiter
 ui fis part de
 e papier les
 rasser la Loi

chrétienne; il l'approuva fort : c'est ce qui
 m'a déterminé à le faire , en les réduisant
 en cinq articles. Par-là je m'affermirai dans
 ma foi , et je serai peut-être cause que d'au-
 tres l'embrasseront.

Premier motif et première preuve.

J'ai bien examiné nos livres , et j'ai remar-
 qué que *Yao-chun* , *Ya-tang* , *Ouen-you* ,
Kong-tze , *Mong-tze* , tous ces sages philo-
 sophes et ces anciens Empereurs n'hono-
 raient et ne servaient que le suprême Monar-
 que du Ciel ; qu'ils regardaient ce culte
 comme la première et plus essentielle affaire,
 comme la base de leur Gouvernement.
 Quand l'Empereur *Yao* , fort âgé , institua
 son successeur nommé *Chun* , il lui adressa
 ces paroles : « c'est à vous de recevoir avec
 » respect les années de règne que le Ciel
 » vous destine , d'en user avec modération ,
 » et de conformer toutes vos actions aux
 » règles invariables de l'équité. » L'Empe-
 reur *Chun* rassembla un jour les quatre Man-
 darins Supérieurs , Ministres d'Etat , les
 neuf Mandarins subalternes chargés de veil-
 ler en général à l'observation des Lois et aux
 douze Mandarins inférieurs préposés au Gou-
 vernement des Villes , et du Peuple en parti-
 culier : « Respectez , leur dit-il , l'autorité que
 » je vous ai donnée ; elle vient du Ciel , et
 » quand vous m'obéissez en l'employant
 » avec sagesse , c'est au Ciel à qui vous obéis-
 » sez. » L'Empereur *Ya-yal* , successeur
 de *Chun* , se disait à lui-même : Le Maître

du Ciel m'a confié le Gouvernement de l'Etat ; je dois obéir à ses ordres , et les exécuter en usant bien de mon autorité. L'Empereur *Tang* disait ; Je dois rendre compte à l'Etre suprême de toute ma conduite ; je n'ose m'écarter en rien du droit chemin. Le Roi *Ouen-ouang* parlait en ces termes : Comment puis-je me dispenser de veiller sans cesse sur toutes mes actions , puisque le Souverain du Ciel que je sers est si clairvoyant ? Le Prince *Ou-ouang* s'exprimait ainsi : Etant établi par l'Empereur du Ciel pour gouverner les Peuples , comment oserais-je m'écarter de mes devoirs en la moindre chose ? Le Philosophe Confucius dit : Les cérémonies qu'on pratique pour honorer la Terre doivent se rapporter toutes au culte du Maître du Ciel. *Mongoze* , autre Philosophe célèbre , dit : Veillez sur votre cœur , veillez sur votre esprit , parce que vous servez le souverain Monarque du Ciel. Enfin il paraît que tous ces Princes et ces Philosophes n'avaient en tout d'autre but et d'autre fin que de faire respecter et honorer le Seigneur suprême. Tous les sages de ces premiers siècles ont enseigné la même doctrine : ils l'ont conservée très-pure et sans mélange de fausseté.

Ce fut durant la dynastie du *Tchin* , qu'un Empereur ayant fait brûler les livres et mettre à mort les Lettrés , cet incendie et ce ravage furent la ruine de la Littérature et de la saine doctrine. On vit alors les superstitions et le mensonge s'accréditer de

ernement de
es, et les exé-
torité. L'Em-
endre compte
conduite ; je
roit chemin.
ces termes :
er de veiller
ons , puisque
s est si clair-
g s'exprimait
reur du Ciel
comment ose-
s en la moin-
confucius dit :
pour honorer
outes au culte
autre Philo-
votre cœur,
ne vous servez
iel. Enfin il
ces Philoso-
but et d'autre
norer le Sei-
s de ces pre-
me doctrine :
sans mélange

Tchin, qu'un
les livres et
incendie et
a Littérature
vit alors les
accréditer de

tous côtés , la vraie lumière s'éclipser ; on perdit de vue les bonnes et solides maximes ; ce malheur subsista ; non pas des jours et des années , mais dura très-long-temps.

Enfin vers la fin de la dynastie des *Ming*, plusieurs Savans d'Europe sont venus prêcher la Religion chrétienne : ils ont composé des livres. Ce sont eux qui les premiers ont donné une vraie et juste idée du suprême Empereur du Ciel , dont il est tant parlé dans les livres classiques , en nous éclairant sur sa nature. C'est , prouvent-ils , cet Etre infini qui n'a point eu de commencement , qui est par lui-même et ne reçoit point d'ailleurs son existence , dont la toute-puissance et la sagesse sont infinies , qui renferme en soi l'assemblage de toutes les perfections sans bornes et sans mesure , qui est un dans son essence , unique en sa grandeur , souverainement heureux , plein de gloire et de majesté ; c'est lui qui est le Créateur des hommes et de l'univers ; sa parole féconde a tout tiré du néant , il récompense la vertu et punit le vice , chacun sera traité sans distinction selon ses œuvres , il est souverainement juste et souverainement éclairé , rien ne lui échappe , il est le Roi et le Père commun à qui tous les hommes de tous les siècles , de tous les Pays doivent leurs hommages et leur culte. Si on veut faire maintenant le parallèle de ce que nous enseignent ainsi ces Savans étrangers , avec la doctrine de nos anciens sages et philosophes , nous y trouverons une grande ressemblance ; de

même que cette doctrine comparée avec les rêveries et les mensonges de nos sectaires modernes , en est aussi éloignée que le Ciel et la Terre le sont entr'eux.

Ainsi donc il est évident que cet Etre suprême a créé toutes choses pour l'usage de l'homme ; le Ciel pour nous couvrir , le soleil , la lune et les étoiles pour nous éclairer , les différentes semences de la terre pour nous nourrir ; de plus , il a doué l'homme d'une ame intelligente avec ses trois puissances , la mémoire , l'entendement et la volonté , il l'a revêtu d'un corps avec tous ses sens et les facultés naturelles pour agir. Tous ces bienfaits viennent de cet Etre suprême. Comment peut-on les oublier un seul instant de sa vie ? C'est ce Dieu que nos sages de l'antiquité ont reconnu et adoré. Depuis plus de mille et quelques cens ans les superstitions et les fausses doctrines qui ont inondé l'Empire , ont obscurci cette belle lumière. A présent qu'elle a reparu par la prédication de la Religion chrétienne , savans et ignorans , grands et petits , tous sont également instruits de nouveau , et connaissent l'Etre suprême pour le souverain Maître de toutes choses , pour le Père commun des hommes , pour celui en qui ils doivent mettre toute leur confiance , pour celui dont la doctrine peut seule les sanctifier et les conduire au vrai bonheur. Voilà tout le résultat de cette preuve , qui seule peut suffire. La Religion chrétienne nous procure la connaissance du vrai Dieu , elle

arée avec les
nos sectaires
e que le Ciel

ue cet Etre
pour l'usage
couvrir, le
r nous éclai-
la terre pour
ué l'homme
s trois puis-
ement et la
os avec tous
s pour agir.
cet Etre su-
oublier un
e Dieu que
nu et adoré.
es cens ans
octrines qui
scurci cette
le a reparu
chrétienne,
petits, tous
ouveau, et
le souverain
e Père com-
qui ils doi-
pour celui
sanctifier et
Voilà tout
seule peut
nous pro-
Dieu, elle

nous apprend à lui rendre le culte qui lui
est dû. Elle est donc la seule véritable.

Second motif, seconde preuve.

En contemplant le Ciel et la Terre et leur
étendue, on ne peut s'empêcher de deman-
der d'où ils ont tiré leur origine; quand on
examine les hommes dont le cœur est occupé
de mille soins, et dont les conditions sont si
variées, on doit penser qu'ils ont tous un but
et une fin où ils tendent. C'est un principe
dicté par la raison. Comment est-il arrivé
que dans les siècles postérieurs à nos grands
Empereurs et à nos anciens Philosophes, les
grands principes de la Loi naturelle aient
été oubliés, et comme anéantis par les su-
perstitions de l'Idolâtrie, au point de ne pou-
voir plus rien trouver qui me ramenât à cette
source primitive? Ce n'est que depuis la pré-
dication de l'Evangile que la vérité fonda-
mentale recommence à paraître, comme on
le voit dans le premier verset du Symbole.
*Je crois en Dieu le Père tout puissant, Créa-
teur du Ciel et de la Terre.* Qui dit Ciel,
qui dit Terre, ne prétend pas seulement dire
que le Ciel et la Terre renferment toutes les
autres créatures; mais on entend par-là que
tout ce que Dieu a fait est achevé dans son
genre, qu'il n'y a aucun défaut, que tous
les ouvrages de la création ont la dernière
perfection propre à leur espèce: de plus,
que tous ces ouvrages n'existaient point au-
paravant, qu'ils ont tous été tirés du néant.
Or qui est-ce qui a pu leur donner leur exis-

tence? n'est-ce pas la toute-puissance admirable de Dieu qui l'a fait, et qui a pu le faire? C'est ici une vérité sublime et fondamentale de la Religion chrétienne. Quoique ce premier verset du Symbole suffise pour éclairer tout l'Univers, et instruire les hommes et femmes, savans et ignorans, il faut encore quelque chose de plus pour suivre la vérité, et devenir homme de bien; il est nécessaire que Dieu répande sa lumière sur l'esprit de l'homme, et lui touche le cœur pour parvenir à la connaissance essentielle des vérités et des enseignemens de la Religion, et les lui faire pratiquer. Que si on parvient à cette connaissance, et qu'on n'y joigne pas la pratique, à quoi sert d'entrer dans cette Religion? Or elle prêche et recommande l'observation des dix Commandemens. Le premier est celui-ci. *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui.*

Comme Dieu est tout puissant, qu'il est le Créateur du Ciel, de la Terre et de toutes choses, il mérite seul le culte de l'adoration suprême. Que si quelqu'un veut transférer ce culte à un être créé, et lui faire rendre les honneurs dus à la Divinité, ne blesse-t-il pas la droite raison, et ne renverse-t-il pas les premiers principes? En les suivant, au contraire, ne jouit-on pas d'une paix et d'un calme de conscience admirable? N'est-ce pas ce qu'ont reconnu nos anciens Sages, en rendant leurs hommages au suprême Empereur du Ciel, en le craignant, en lui adressant leur culte? Cette science surpasse toute autre

issance admi-
qui a pu le
me et fonda-
ne. Quoique
e suffise pour
uire les hom-
prans , il faut
pour suivre la
ien ; il est né-
mière sur l'es-
le cœur pour
atielle des vé-
Religion , et
on parvient à
u'y joigne pas
rer dans cette
recommande
ndemens. Le
prerez le Sei-
rvirez que lui.
ant , qu'il est
re et de tou-
te de l'adora-
n veut trans-
ui faire rendre
, ne blesse-t-
nverse-t-il pas
suivant , au-
e paix et d'un
? N'est-ce pas
pages , en ren-
me Empereur
lui adressant
se toute autre

science; toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe , éclairées et ignorantes , sont capables de la goûter , et elle les engage à remplir tous leurs devoirs. Il est vrai que si Dieu n'avait pas daigné promulguer la Loi écrite , nous serions restés enveloppés dans nos ténèbres. Maintenant les premiers mots du Symbole suffisent pour porter la lumière dans tout l'univers , et le sanctifier ; à plus forte raison , quand on est instruit du profond Mystère de la Rédemption , des mérites infinis de Jésus-Christ , des exemples admirables de vertu qu'il nous a laissés , de son détachement des richesses , de sa patience inaltérable , de son amour infini pour Dieu , de sa charité immense pour les hommes , de sa bonté à pardonner les injures sans en tirer vengeance , de sa conduite irréprochable , exempte de la plus légère atteinte des passions ; quand on réfléchit sur les trois sources des vices , sur les sept péchés capitaux , sur les moyens de les combattre , sur les trois vertus théologiques , sur les quatre vertus cardinales , qu'on voit à découvert le vrai chemin de pratiquer excellemment la vertu , qu'on examine l'établissement des Sacremens , du Baptême , de la Pénitence , qui sert comme de porte à la conversion et à une meilleure vie , et de barrières aux grands désordres , pour les pécheurs obstinés ; quand on considère les huit Béatitudes qui sont la source du vrai bonheur , les dix Commandemens qui nous servent d'échelle pour monter au Ciel , tant de saints réglemens , tant d'excellens usa-

ges, tant de sages moyens si multipliés qu'on ne saurait les compter ; peut-on n'être pas convaincu de la vérité d'une si sainte Religion ? c'est avec tous les secours spirituels qu'elle fournit, qu'on réforme son intérieur, qu'on dompte ses passions, qu'on s'efforce d'arriver à la sainteté ; avec les mêmes secours on règle l'extérieur, un particulier est édifiant, un père de famille gouverne bien sa maison, un Souverain entretient le bon ordre dans ses Etats ; tout est dans une tranquillité parfaite ; chacun s'étudie à l'envi à exercer la vertu, et donne un spectacle ravissant d'émulation. Certainement les Docteurs d'Europe, quelque génie, quelque talent qu'ils eussent, étaient toujours des hommes ; s'ils n'avaient puisé leur science dans les vraies sources et les principes admirables de la Religion chrétienne, comment auraient-ils pu de leur propre fond imaginer des maximes si belles, établir des pratiques si efficaces pour le changement des mœurs, les faire observer par-tout et dans tous les âges, sans se démentir en aucun point ? Il faut convenir que c'est là une preuve invincible de la vérité de la Religion chrétienne.

Troisième motif, troisième preuve.

L'homme ne peut perdre la vie qu'une fois ; mais si, en preuve de quelque vérité, il la sacrifie volontiers, ce témoignage est le plus fort qu'il puisse donner. On lit dans le livre intitulé : *Témoignages de la Religion chrétienne*, que plusieurs Savans d'Europe,

il y a près de deux siècles , abandonnèrent leur patrie , leurs parens , leurs amis sans espoir de retour , entreprirent un voyage sur mer de neuf mille lieues , à travers mille dangers et mille périls de mort , qu'ils y employèrent trois années , et cela uniquement pour venir prêcher ici la Religion chrétienne. Or s'exposer ainsi volontairement à la mort , en témoignage de la vérité de cette Religion , c'est à quoi personne n'est capable de se résoudre , à moins qu'il n'en soit bien persuadé. Que si quelqu'un veut attribuer cette entreprise au desir de se faire un nom , ou à celui d'amasser des richesses , il ne voit pas combien un pareil dessein est entièrement contraire à celui qui les anime uniquement , qui est d'acquérir pour eux-mêmes les biens éternels , et de les procurer aux autres. Si l'on fait encore réflexion que ces Missionnaires étaient la plupart gens de naissance ; qu'en entrant dans un corps dévoué à la pratique de la plus sublime vertu , ils renonçaient aux honneurs et aux richesses du siècle ; qu'ensuite destinés à aller dans des Royaumes étrangers et des Pays fort éloignés annoncer la Religion chrétienne , ils se procuraient eux-mêmes , pour n'être à charge à personne , des sommes d'argent proportionnées aux frais de si longs voyages par mer et par terre , et durant bien des années ; on ne peut les accuser du vain desir des biens et des honneurs de la terre ; mais on voit évidemment qu'ils ne cherchaient qu'à faire rendre à Dieu l'adoration suprême , qu'à

exercer envers les hommes la plus tendre charité, en les instruisant, en leur enseignant à servir le père commun, en leur montrant le chemin du bonheur éternel et le moyen d'éviter les supplices de l'autre vie. Voilà le but de leurs voyages; voilà la preuve de la vérité, de la sainteté de la Religion chrétienne, qui ne doit plus laisser aucun doute. S'il n'en était pas ainsi, comment se persuader que ces Savans eussent affronté tant de périls, se fussent exposés à tant de dangers évidens de mort, s'ils n'avaient pas été convaincus d'une éternité de peines ou de récompenses? autrement ils auraient mérité de passer pour des imposteurs devant Dieu et devant les hommes, ce qu'on ne doit pas supposer de gens idiots, à plus forte raison de personnes aussi éclairées. D'ailleurs si parmi ces Missionnaires il s'en était trouvé par hasard un ou deux qui seulement, ou dans un temps, ou dans un Pays, eussent souffert la mort en preuve de la vérité de la Religion chrétienne, on pourrait les accuser de simplicité, et les taxer d'esprits faibles; mais nous savons qu'il y a eu et qu'il y a des milliers de ces Prédicateurs de l'Evangile répandus dans toutes les contrées de l'univers; dans notre Chine on y en a compté jusqu'à présent plus de cent, tous gens éclairés et versés dans les sciences; le Royaume d'où ils sont venus nous est connu, ainsi que leur nom, leur talent, l'année où ils sont arrivés, celle où ils sont morts, le lieu où ils sont enterrés, les livres qu'ils ont composés; le détail en est

TES
la plus tendre
leur enseignant
leur montrant
et le moyen
re vie. Voilà le
a preuve de la
Religion chré-
r aucun doute.
nent se persua-
ffronté tant de
tant de dan-
avaient pas été
peines ou de
uraient mérité
s devant Dieu
on ne doit pas
us forte raison
D'ailleurs si
n'était trouvé
ement, ou dans
ussent souffert
de la Religion
cuser de sim-
faibles ; mais
il y a des mil-
vangile répan-
univers ; dans
usqu'à présent
et versés dans
ils sont venus
r nom , leur
vés , celle où
ont enterrés ,
e détail en est

marqué exactement dans un livre composé à ce sujet. On voit que chacun de ces Missionnaires s'est appliqué dès ses jeunes ans à l'étude profonde de la Religion , de la philosophie , de la morale ; qu'ils s'y sont distingués et ont excellé dans toutes ces sciences. Le nombre des livres qui sont sortis de leurs plumes en notre langue monte à présent à plus de cent dix. Outre ceux qui traitent uniquement de la Religion , il y en a qui expliquent la nature du Ciel et des globes célestes , le cours des astres ; d'autres parlent des météores et des différens phénomènes ; certains donnent les règles d'un bon Gouvernement particulier et public , ceux-ci s'attachent à donner des connaissances utiles sur le mécanisme des différens arts ; enfin rien ne leur a échappé en tout genre de sciences , dont ils nous ont laissé des préceptes très-lumineux dans leurs ouvrages. Cependant ces hommes habiles fesaient peu de cas de ces talens ; ils ne les regardaient que comme l'accessoire de leur but principal. Faire connaître l'excellence de la Religion chrétienne , la faire aimer et pratiquer , voilà l'essentiel et la fin de toutes leurs veilles : maintenant je raisonne ainsi : si ces Missionnaires , sur des points de peu de conséquence , nous ont fourni des lumières si pures et des preuves si convaincantes , ne convient-il pas de les écouter , lorsqu'en matière importante de Religion , ils établissent la vérité de la Loi chrétienne sur des principes aussi solides et aussi irréfragables ? Ce qui me frappe en-

core , et doit achever de convaincre , c'est ce que racontent les annales de l'Eglise. Durant plus de dix-sept siècles que nous comptons depuis que Dieu s'est incarné , on fait monter presque à l'infini le nombre des Martyrs. Ces généreux Chrétiens ont tous répandu leur sang pour attester la vérité de la Foi qu'ils professaient , rien n'a pu ébranler leur constance ; leur Foi leur a été plus chère que leur vie. Leur nombre prodigieux mérite notre admiration , et elle sera bien plus ravissante , en lisant les vertus héroïques dont ils étaient doués. Or si leur esprit n'avait pas été parfaitement convaincu de la vérité de la Foi qu'ils avaient embrassée , si leur cœur n'avait pas goûté ses maximes , et ne les avait pas rendus parfaits observateurs de ses Lois , comment auraient-ils pu se dévouer à la mort ? n'est-ce pas ce que nous avons sous les yeux ? tous ces respectables et savans Missionnaires ne prodiguent-ils pas leur vie en venant ici , et ne sont-ils pas Martyrs de volonté , si le fer ou le feu ne tranche pas le cours de leurs jours ?

D'après ces réflexions , mes chers compatriotes , qui peut ne pas se rendre à la vérité ? chercherons-nous des témoignages plus éclatans ? Connaissions notre bonheur , servons avec fidélité le Maître suprême du Ciel , pénétrons-nous de sa grandeur et de ses bontés , nous viendrons à le connaître tôt ou tard , et sa connaissance sera pour nous le principe de la véritable sagesse.

Quatrième

nvaincre , c'est
de l'Eglise. Du-
que nous comp-
ncarné , on fait
ombre des Mar-
nt tous répandu
érité de la Foi
u ébranler leur
été plus chère
prodigieux mé-
sera bien plus
héroïques dont
prit n'avait pas
e la vérité de la
, si leur cœur
, et ne les avait
urs de ses Lois ,
vouer à la mort ?
s sous les yeux ?
s Missionnaires
en venant ici ,
volonté , si le
e cours de leurs

s chers compa-
dre à la vérité ?
pages plus écla-
heur , servons
e du Ciel , pé-
de ses bontés ,
e tôt ou tard ,
ous le principe

Quatrième motif , quatrième preuve.

Suivant le livre intitulé : *Relations curieuses de l'Europe* , et cet autre , *Elémens de géographie* , l'Europe est une des quatre parties du monde. Elle a pour confins à l'Orient le Tanaïs , à l'Occident l'Océan , au Midi la mer Méditerranée , au Septentrion la mer Glaciale. Cette partie du monde contient plus de trente Royaumes ; dans chacun d'eux , depuis les Souverains jusqu'au Peuple , tous suivent la Religion chrétienne et une même doctrine , qui ne permet pas d'avoir plusieurs femmes , d'où l'on peut conclure l'excellence et la sainteté de la Religion chrétienne. Confucius dit quelque part , que pour porter un bon jugement des choses , il vaut mieux consulter les actions que les paroles. Si Dieu n'était pas l'auteur du Christianisme , ses Lois ne seraient pas si saintes et si admirables , ceux qui le pratiquent ne mèneraient pas une conduite si irréprochable. Voyez l'Europe : depuis que la Loi chrétienne y est établie , tous les Etats sont en bonne intelligence , et sont unis entr'eux comme membres d'un même corps ; les Chefs de la Justice ne se laissent point séduire par l'appât de l'argent , ni des présens , et leurs subalternes n'usent point d'artifices pour tromper les plaideurs ; le Peuple s'empresse à payer les tributs , sans qu'il soit besoin d'user de violence ; les mœurs sont si douces et si portées à la bienfaisance qu'on aime à faire du bien aux malheureux , qu'on soulage les in-

Quatrième

Tome XX.

Q

digens , qu'on a banni le barbare usage de vendre ses enfans ; quelle est enfin la cause de la tranquillité dont jouissent ces différens Royaumes , et du bon ordre qui y règne , si ce n'est qu'on y observe exactement ce que prescrit la sainte Loi , et que chacun remplit les devoirs de son état ? S'il y avait quelque chose de défectueux , quelque léger qu'il fût dans cette Loi , les hommes sont trop éclairés pour ne pas le remarquer , et pour lui donner une entière croyance. Qui est-ce en effet qui , avec ses doutes , voudrait s'astreindre à observer des préceptes si durs et si rigoureux , tel que celui qui défend la pluralité des femmes ? Qui est-ce qui se déterminerait à renoncer aux honneurs et aux richesses , à se retirer dans les déserts et y mener une vie austère ; qui est-ce qui quitterait sa patrie , renoncerait à ses proches et à ses amis , exposerait sa vie à travers tous les dangers d'une pénible navigation pour aller prêcher cette Loi aux Nations reculées , et devenir leurs pères dans la Foi ? A présent dans toute l'étendue de l'Europe , qui renferme plus de mille lieues , depuis dix siècles et au-delà , savans et ignorans , pauvres et riches , jeunes et vieux , hommes et femmes , tous suivent généralement la Religion chrétienne ; l'émulation est si grande qu'on la pratique à l'envi. De là on peut conclure sans aucun doute combien elle est véritable et solide ; que si quelqu'un prétend que tout cela peut bien être vrai , mais qu'après tout on ne parle que sur le témoignage des oreilles , et non pas sur celui

rbare usage de
t enfin la cause
ent ces différens
qui y règne , si
ement ce que
chacun remplit
y avait quelque
léger qu'il fût
ont trop éclairés
pour lui donner
ce en effet qui ,
streindre à ob-
et si rigoureux ,
aralité des fem-
ineraient à renon-
ses , à se retirer
ne vie austère ;
atrie , renonce-
is , exposerait
s d'une pénible
r cette Loi aux
leurs pères dans
te l'étendue de
de mille lieues ,
savans et igno-
unes et vieux ,
ivent générale-
l'émulation est
à l'envi. De là
doute combien
ue si quelqu'un
bien être vrai ,
arle que sur le
on pas sur celui

des yeux , qui est bien plus sûr , à cela je répons , que pour certaines choses il est plus sûr de les voir que de les entendre ; mais que pour celles dont j'ai parlé ci-dessus , entendre et voir c'est la même chose : et comment cela ? à examiner les sentimens de la nature et les principes de la raison , est-il des hommes qui voulussent se résoudre à quitter leur patrie , à se livrer aux plus pénibles fatigues du corps , aux risques de leur vie , pour venir tromper le monde par des livres faits à plaisir , et pleins de contes fabuleux ? D'ailleurs n'avons-nous pas dans notre Empire des gens de réputation qui ont été eux-mêmes dans ces Royaumes chrétiens , qui y ont demeuré plusieurs années , qui ont appris leur langue , qui ont été témoins de la beauté de leurs mœurs et de la sagesse de leurs Gouvernemens ? Revenus en Chine , et même à la Cour , ne sont-ce pas des personnes dont le témoignage des yeux est recevable ? Or , qu'on les interroge : ne s'accorderont-ils pas avec tout ce que je viens de dire , sans me démentir en aucune façon ? Peut-il donc y avoir à présent là-dessus quelque doute raisonnable ?

Cinquième motif, cinquième preuve.

Il faut convenir que la Religion du vrai Dieu renferme quantité de Mystères profonds et incompréhensibles à l'esprit humain ; mais aussi tous ceux qui en ont entendu parler ont été extrêmement contens des preuves qu'on en apportait. Une seule chose les arrêtaient ,

c'est que nos anciens Sages et nos Lettrés ne s'en étaient point expliqués dans leurs livres , et ne l'avaient point suivie ; aussi se sont-ils contentés de lire ces livres et de les admirer , sans se mettre en peine d'aller plus avant , et attendant toujours que quelques personnes d'un savoir éminent leur fissent comme toucher au doigt la vérité , afin de les déterminer à suivre cette Religion ou la rejeter. Hé ! qui ne sait combien nous avons eu de grands hommes qui ont reconnu que cette Religion est la véritable et la seule qui doive être embrassée ! Dans certain livre composé par notre Docteur *Lieou-yng* , n'est-il pas prouvé comment ces grands hommes ont successivement mis au jour avec beaucoup de clarté leurs pensées sur cet article ? Dès le commencement que cette Loi a été annoncée dans notre Empire , le fameux Ministre *Siu-Kouang-Ki* démontra la vérité de la doctrine qu'on prêchait. Dans cet Univers , dit-il , il y a une souveraine raison , immuable , invariable ; tout ce bel ordre de choses que nous voyons découle d'elle comme de son principe ; c'est la première cause qui est au-dessus de tout , et cette première cause c'est le Dieu du Ciel. Ce peu de paroles est énergique , et donne une idée claire de l'Etre suprême , telle que personne avant lui n'en avait donné de pareille. Depuis , tous ceux qui ont écrit , et tous les Lettrés ont puisé dans cette source , et se sont étudiés à l'envi de faire connaître la grandeur de Dieu et la sublimité de ses œuvres ; tout ce qu'ils en

NTES
nos Lettrés ne
dans leurs livres,
aussi se sont-ils
de les admirer,
er plus avant,
ques personnes
nt comme tou-
de les déter-
ou la rejeter.
us avons eu de
onnu que cette
eule qui doive
livre composé
g, n'est-il pas
hommes ont
avec beaucoup
article? Dès le
Loi a été an-
le fameux Mi-
ontra la vérité
Dans cet Uni-
eraïne raison,
e bel ordre de
d'elle comme
ière cause qui
remière cause
de paroles est
laire de l'Etre
avant lui n'en
is, tous ceux
rés ont puisé
udiés à l'envi
de Dieu et la
ce qu'ils en

ET CURIEUSES.

365

dissent est parfaitement conforme à la doctrine de nos anciens livres et à la tradition constante de nos Sages. Que disent *Li-ngotse*, *Li-tche-tsao*? leurs écrits ne sont autre chose qu'un parfait énoncé de la Loi chrétienne, et qu'un développement de son excellente morale. *Yang-hong-yven* et *Ting-Kiun*, s'accordent à publier que cette Loi n'est point nouvelle, ni extraordinaire, qu'elle a une entière ressemblance avec ce que *Yao*, *Chun*, *Tcheou-Kong*, *Kong-tze*, nous ont enseigné; *Ouang-mo-tchong*, *Kia-tche*, tiennent le même langage; *Tcheou-Kong*, *Kong-tze*, expliquent cette doctrine en expliquant la leur; *Tching-hoën-fou*, *Leang-tsai*, disent que cette doctrine s'appuie à merveille de celle de nos anciens Sages, qu'elle est le bonheur de tous les siècles et de tous les âges, sans en avoir aucun mal à redouter. Les Savans d'Europe qui nous l'ont apportée, selon *Lieou-tsing-choui*, *Yuentchang*, doivent être regardés comme nos fidèles citoyens à qui nous avons des obligations essentielles; selon *Hiong-tanche*, *Ming-yu*, la Loi chrétienne s'accorde entièrement avec les enseignemens de *Fo-hi*, *Ouen-ouang*, *Tcheou-Kong*, *Kong-tze*, et même elle renferme quelque chose de plus parfait. A entendre *Lieu-lo*, *Quan-ming*, ils auraient été fâchés de n'avoir pas vécu de notre temps. *Tchang-tze-houi*, *Ouai-Ku*, plaignent les gens qui s'amusaient à voir des conteurs de fables, et à entendre débiter des maximes extravagantes qui ne sont bonnes qu'à éner-

ver l'ame et à fomentier les passions : cela, disent-ils, est insupportable ; mais quelle satisfaction, au-contrainre, quelle douce joie du cœur, quel avantage pour les mœurs d'écouter et de fréquenter des hommes qui ne débitent que la vérité et une sainte morale ! c'est le témoignage que rendent encore à la sainte Loi *Fong-ko-tu*, *Yug-kin*, en assurant que chacun de ses articles porte l'empreinte du vrai, sans l'alliage de la moindre fausseté. *Ouang-yao-ki*, *Ping-yuen*, en lisant nos livres qui font voir la différence des plantes et des animaux d'avec les hommes en qui réside une ame intelligente et immortelle, dit que c'est là précisément ce qu'enseigne *Mong-tze* dans son livre *Ki-hi*. Tous nos Lettrés, disent *Tching-ming*, *Fong-y*, qui ont écrit beaucoup sur le *li*, sur le *ki*, sur le *vou-kie*, le *tai-kie*, (systèmes des Philosophes) ressemblent à des personnes dont l'estomac est surchargé et incapable de digestion. *Hoang-kin-fang* dit que tous nos écrivains, en parlant du Ciel, l'ont fait si haut et si éloigné de nous, que les yeux et les oreilles n'y peuvent atteindre, au-lieu que les Lettrés Européens nous en rapprochent, en le comparant à un vêtement extérieur avec sa doublure qui en est inséparable. Le dehors et le dedans se touchent de près : *Ye-heang-kao* dit qu'il faut commencer par bien examiner et sonder à fond la doctrine qu'on propose, qu'ensuite après en avoir reconnu la vérité, il s'agit d'en tirer son profit ; il ajoute, que si on voulait faire revivre

passions : cela,
; mais quelle
uelle douce joie
pour les mœurs
es hommes qui
sainte morale !
ent encore à la
in, en assurant
rte l'empreinte
indre fausseté.
, en lisant nos
nce des plantes
ommes en qui
et immortelle,
ce qu'enseigne
-hi. Tous nos
, Fong-y, qui
sur le ki, sur
êmes des Phi-
ersonnes dont
capable de di-
que tous nos
l, l'ont fait si
ue les yeux et
ndre, au-lieu
us en rappro-
vêtement ex-
en est insépa-
se touchent de
ut commencer
ond la doctrine
ès en avoir re-
rer son profit ;
faire revivre

les beaux enseignemens des trois premières dynasties, il ne croit pas qu'on en pût venir à bout sans le secours de la Religion chrétienne. Le sentiment de *Sun-hoa-yuen* est, que cette Religion si sainte est bien supérieure à tous les Cultes anciens et nouveaux, que les forces humaines n'y peuvent pas atteindre, et que son établissement marque bien son auteur. Enfin *Chin-quang-yu* s'exprime ainsi : tous les écrits publiés en faveur du Christianisme sont si solides et si éloquens, qu'on ne trouve point de termes pour les louer ; leurs auteurs éclairés, et dont le nombre est très-grand, après avoir étudié les dogmes de la Religion, en ont fait voir la solidité, et ont pris plaisir à nous les développer. Les anciens et ceux qui les ont suivis ont tous parlé le même langage, de quelque Nation qu'ils fussent ; leur éloignement n'a point empêché qu'il ne fussent d'accord. Que conclure de là ? que la Religion chrétienne est très-véritable, qu'elle est seule la véritable, et qu'il faut par conséquent la suivre, s'étudier à la connaître toujours davantage, et s'efforcer à mettre en pratique ses saintes Lois, pour obtenir un bonheur éternel.



NOTICE

*Des ouvrages composés ou traduits en Chinois
par les Missionnaires Jésuites.*

PARMI les Missionnaires de la Chine, successeurs et frères de saint François-Xavier, on en compte plusieurs dont les livres en faveur de la Religion et des sciences ont beaucoup contribué à la propagation de la Foi.

Tels sont entr'autres le Père Mathieu Ricci, Italien : son ouvrage intitulé : *la vraie Connaissance de la Doctrine céleste*, est regardé comme un chef-d'œuvre ; certains Missionnaires d'un autre corps ont jugé qu'il n'avait été composé qu'avec une assistance spéciale de Dieu : aussi a-t-il été l'instrument de bien des conversions ; il est auteur de plusieurs autres ouvrages moraux et scientifiques.

Les Pères Lazare Catauro, Nicola Longobardi, Didaque Pantoja, Alfonse Vaguoni, Emmanuel Diaz, Nicolas Trigault, Jules Aloni, Jean Terence, Adam Schall, Jacques Rho, Ignace Dacosta, Louis Buglio, François Brancati, Martin Martini, Philippe Couplet, François de Rougemont, Ferdinand Verbiest, André Lobelli, Émeric de Chavagnac, François-Xavier d'Entrecolles, Joseph-Marie de Mailla, Dominique Parennin, et bien d'autres, depuis plus de

*duits en Chinois
Jésuites.*

la Chine, succes-
sivement, on
a publié en faveur
de la Foi.

Père Mathieu
de intitulé : *la
doctrine céleste*,
d'œuvre ; cer-
tes corps ont jugé
avec une assis-
tance ; a-t-il été l'ins-
trument ; il est auteur
des moraux et

Nicola Longo-
nse Vaguoni,
Trigault, Jules
Schall, Jac-
ques Louis Buglio,
Martini, Phi-
lippe Rougemont,
Cobelli, Emé-
nace Xavier d'Entre-
la, Dominique
depuis plus de

cent cinquante ans, n'ont cessé de mettre
au jour différens livres d'instruction et de
piété pour les Néophytes, ou de traduire
ceux des langues étrangères qui ont paru les
plus propres à les affermir dans la Foi et nour-
rir leur ferveur ; tout ce qui est du ressort
des mathématiques et des sciences abstraites
dont cette Nation fait une estime propor-
tionnée à ses besoins, a été également dé-
veloppé dans des ouvrages séparés.

L'Empereur régnant vient de faire publier
une collection immense de tous les ouvrages
estimés de la Nation, et composés par des
Lettres célèbres sur différentes matières,
depuis l'incendie des livres classiques des
anciens Sages et Philosophes ; le nombre en
monte à 600,000. On a inséré dans cet amas
prodigieux les trois livres de la Religion chré-
tienne les mieux dissertés et les mieux écrits
au jugement de tous les Savans de la Nation,
et des Européens eux-mêmes.

Fin du vingtième Volume.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce Volume.

L ETTRE du Père Parannin , Missionnaire de la Compagnie de Jésus , au Père***, de la même Compagnie.	page 5
LETTRE du même.	53
LETTRE du même.	87
LETTRE du même.	193
LETTRE du même.	215
LETTRE du même.	244
LETTRE du Père Contancin , Missionnaire de la Compagnie de Jésus , au P. Etienne Souciet , de la même Compagnie.	298
LETTRE du Père d'Entrecolles , Missionnaire de la Compagnie de Jésus , au Père Duhalde , de la même Compagnie.	317
MOTIFS du Prince Jean pour embrasser la Religion chrétienne.	344
Ce petit traité n'avait point été imprimé.	
NOTICE des livres composés ou traduits en Chinois par les Missionnaires.	368
Elle n'avait point été imprimée.	

Fin de la Table du vingtième Volume.

E

s ce Volume.

, *Missionnaire*
s, au Père***,

page 5

53

87

193

215

244

, *Missionnaire*
, au P. Etienne
mpagnie. 298

s, *Missionnaire*
ésus, au Père

mpagnie. 317

ur embrasser la

344

été imprimé.

ou traduits en

aires. 368

née.

eme Volume.

